



Bulletin Officiel

N° 5858 Vendredi 17 Mai 2019

www.cmf.tn

— 24^{ème} Année —

ISSN 0330-7174

AVIS DE SOCIETES

EMPRUNT OBLIGATAIRE WIFAK INTERNATIONAL BANK SELON LES PRINCIPES DE LA FINANCE ISLAMIQUE 2019-1

WIFAK INTERNATIONAL BANK 2-11

EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS

BEST LEASE 12-14

AUGMENTATIONS DE CAPITAL

SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES – SAH – 15-19

SOCIETE LAND'OR 20-25

BANQUE NATIONALE AGRICOLE – BNA - 26-31

COMMUNIQUE ARAB TUNISIAN LEASE – ATL - 32

AUGMENTATION ARAB TUNISIAN LEASE – ATL - 33-37

EMISSIONS D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES

TUNISIE LEASING ET FACTORING « TLF 2019-1 » 38-43

ATTIJARI LEASING « 2019-1 » 44-48

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOMOCER 49-50

AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

EURO-CYCLES S.A 51

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

SOCIETE CHIMIQUE ALKIMIA 52

ASSURANCES MAGHREBIA S.A 53

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

SOCIETE CHIMIQUE ALKIMIA 54

ASSURANCES MAGHREBIA S.A 55-57

INFORMATIONS POST AGO

UNIVERS OBLIGATIONS SICAV 58-59

POSTE OBLIGATAIRE TANIT SICAV 60-61

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE VIE ET DE CAPITALISATION HAYETT 62-67

PAIEMENT DE DIVIDENDES

AMEN BANK 67

UNIVERS OBLIGATIONS SICAV 68

POSTE OBLIGATAIRE TANIT SICAV 68

FCP HELION MONEO 69

FCP HELION ACTIONS DEFENSIF 69

FCP IRADETT 50 70

FCP IRADETT CEA 70

FCP AXIS AAA 70

SANADETT SICAV 71

ARABIA SICAV 71

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

72-73

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE II

INFORMATIONS POST AGO

- UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE – UBCCI-

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018

- SOMOCER
- LES CIMENTS DE BIZERTE
- SOTEMAIL
- FCP OMTIMUM EPARGNE ACTIONS
- TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND

ANNEXE IV

SITUATIONS TRIMESTRIELLES ARRETEES AU 31 MARS 2019

- SICAV RENDEMENT
- TUNISO-EMIRATIE SICAV

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Ce prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers relatifs à l'exercice 2018 de l'émetteur tels qu'approuvés par l'assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 30 Avril 2019 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 2^{ème} trimestre 2019 pour tout placement sollicité après le 20 Juillet 2019.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

« Emprunt Obligataire Wifak International Bank selon les principes de la finance islamique 2019-1 »

I. Décision à l'origine de l'opération

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Wifak International Bank réunie le 25/12/2018, a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires selon les principes de la finance islamique et/ou Sukuk islamiques pour un montant global de 150 Millions de Dinars, à émettre dans un délai maximal de 3 ans, et a donné tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les dates, les durées, les montants, les taux, les modalités et les conditions de ces émissions selon la situation du marché financier.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le 29/03/2019, a décidé d'émettre un ou plusieurs emprunts et de déléguer le pouvoir à la Direction Générale de fixer le montant ainsi que les caractéristiques de l'émission et ce, pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale, réunie le 10/04/2019 a décidé d'émettre un emprunt obligataire selon les principes de la finance islamique, tel qu'approuvé par le comité charaïque de la banque en date du 19/04/2019 ayant les conditions suivantes :

Montant : 10 MDT susceptible d'être porté à 20 MDT ;

Catégories	Durée	Taux de profit estimé ¹	Amortissement par obligation
A	5 ans	Taux estimé : 10,25% Complément variable : 0,25%	Amortissement trimestriel constant à partir du 1 ^{er} trimestre
B	5 ans	Taux estimé: 10,50% Complément variable : 0,25%	Amortissement Annuel Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
C	7 ans	Taux estimé: 10,75% Complément variable : 0,25%	Amortissement semestriel constant à partir du 1 ^{er} semestre
D	7 ans	Taux estimé: 11,00% Complément variable : 0,25%	Amortissement Annuel Constant par 1/7 à partir de la 1 ^{ère} année.

¹ La rémunération de ces obligations est composée d'une partie fixe payée et d'un complément variable. Elle est adossée à un actif sous-jacent d'un portefeuille IJARA relatif à chaque maturité.

- Suite -

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt obligataire seront ouvertes le **10/05/2019** et clôturées au plus tard le **30/06/2019**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des obligations émises, soit un maximum de 200 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 10 000 000 DT à la date de clôture de la période de souscription, soit le **30/06/2019**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 10 000 000 DT à la date de clôture de la période de souscription, soit le **30/06/2019**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **31/07/2019** avec maintien de la date unique de jouissance en profits. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **10/05/2019** aux guichets de Maxula Bourse-Intermédiaire en Bourse, Rue du Lac Léman Centre Nawrez - 1053 Les Berges du Lac et aux guichets de toutes les agences de la Wifak International Bank ainsi que son siège Social, sis à l'avenue Habib Bourguiba, 4100, Médenine.

But de l'émission

L'émission d'un emprunt obligataire, selon les principes de la finance islamique, a pour finalité d'améliorer l'adéquation entre les maturités des ressources et des emplois.

En outre, l'objectif de la présente émission est de :

- Satisfaire les demandes de la clientèle en matière de financements et réaliser les objectifs prévus ;
- Renforcer les ressources stables de la banque pour aboutir à un ratio de liquidité supérieur à 100% ;
- Financer le budget d'investissement. En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu durant les 3 prochaines années est de 150 millions de dinars.

- Suite -

II. Caractéristiques des titres émis

Dénomination de l'emprunt	«Emprunt Obligataire Wifak International Bank selon les principes de la finance islamique 2019-1»
Nature des titres	Titres de créance émis selon les principes de la finance islamique.
Forme des obligations	Nominatives
Catégorie des titres	Ordinaires
Modalité et délais de délivrance des titres	Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations souscrites, délivrée par l'intermédiaire en Bourse Maxula Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie choisie et la quantité y afférente.
Législation sous laquelle les titres sont créés	Les obligations sont soumises aux règles et textes régissant les obligations, soit « le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations ».

Date de jouissance:

La date unique de jouissance en profits pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **30/06/2019** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Rémunération annuelle :

La rémunération de ces obligations est composée d'une partie fixe et d'un complément variable. Elle est adossée à un actif sous-jacent d'un portefeuille IJARA relatif à chaque maturité dont le rendement sera partagé selon des clés de répartitions fixées au préalable.

- Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

La rémunération des obligations de la catégorie A est adossée à un portefeuille IJARA ayant un rendement moyen net estimé de **12%** et sera servi selon une clé de répartition de **85,42%** pour les porteurs des obligations et de **14,58%** pour les actionnaires.

Partie fixe : Il s'agit d'un taux de rémunération annuel brut estimé de **10,25%**, (soit un taux de rémunération trimestriel brut estimé à **2,5625%**) payable vers la fin de chaque trimestre, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque

- Suite -

- obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits seront servis.
- **Complément variable** : Chaque profit qui excède le rendement moyen net estimé de l'actif sous-jacent de 12% sera partagé selon les mêmes clés de répartition définies ci-haut 85,42% revenant aux porteurs des obligations et 14,58% revenant aux actionnaires.

A cet effet, le complément variable servi aux porteurs des obligations ne pouvant pas excéder un taux maximum brut de **0,25% payé annuellement** et calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits sont servis. Ainsi, le profit dépassant ce plafond, reviendra à la banque en tant que bonus au titre de la performance réalisée.

Par ailleurs, ce profit dépassant le plafond pourrait servir à la constitution d'un fonds de réserve permettant de couvrir la sous performance éventuelle du portefeuille IJARA.

- Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans :

La rémunération des obligations de la catégorie B est adossée à un portefeuille IJARA ayant un rendement moyen net estimé de 12% et sera servi selon une clé de répartition de 87,50% pour les porteurs des obligations et de 12,50% pour les actionnaires.

- **Partie fixe** : Il s'agit d'un taux de rémunération annuel brut estimé de 10,50% payable vers la fin de chaque année, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits seront servis.
- **Complément variable** : Chaque profit qui excède le rendement moyen net estimé de l'actif sous-jacent de 12% sera partagé selon les mêmes clés de répartition définies ci-haut 87,50% revenant aux porteurs des obligations et 12,50% revenant aux actionnaires.

A cet effet, le complément variable servi aux porteurs des obligations ne pouvant pas excéder un taux maximum brut de **0,25% payé annuellement** et calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits seront servis. Ainsi, le profit dépassant ce plafond, reviendra à la banque en tant que bonus au titre de la performance réalisée. Par ailleurs, ce profit dépassant le plafond pourrait servir à la constitution d'un fonds de réserve permettant de couvrir la sous performance éventuelle du portefeuille IJARA.

- Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans :

La rémunération des obligations de la catégorie C est adossée à un portefeuille IJARA ayant un rendement moyen net estimé de 12,5% et sera servi selon une clé de répartition de 86,00% pour les porteurs des obligations et de 14,00% pour les actionnaires.

- Suite -

- **Partie fixe** : Il s'agit d'un taux de rémunération annuel brut estimé de **10,75%**, (soit un taux de rémunération semestriel brut estimé à **5,3750%**) payable vers la fin de chaque semestre, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits seront servis.
- **Complément variable** : Chaque profit qui excède le rendement moyen net estimé de l'actif sous-jacent de **12,5%** sera partagé selon les mêmes clés de répartition définies ci-haut **86,00%** revenant aux porteurs des obligations et **14,00%** revenant aux actionnaires.

A cet effet, le complément variable servi aux porteurs des obligations ne pouvant pas excéder un maximum de **0,25% payé annuellement** et calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits seront servis. Ainsi, le profit dépassant ce plafond, reviendra à la banque en tant que bonus au titre de la performance réalisée.

Par ailleurs, ce profit dépassant le plafond pourrait servir à la constitution d'un fonds de réserve permettant de couvrir la sous performance éventuelle du portefeuille IJARA.

- Pour la catégorie D d'une durée de 7 ans :

La rémunération des obligations de la catégorie D est adossée à un portefeuille IJARA ayant un rendement moyen net estimé de **12,5%** et sera servi selon une clé de répartition de **88,00%** pour les porteurs des obligations et de **12,00%** pour les actionnaires.

- **Partie fixe** : Il s'agit d'un taux de rémunération annuel brut estimé à **11,00%** payable vers la fin de chaque année, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits seront servis.
- **Complément variable** : Chaque profit qui excède le rendement moyen net estimé de l'actif sous-jacent de **12,5%** sera partagé selon les mêmes clés de répartition définies ci-haut **88,00%** revenant aux porteurs des obligations et **12,00%** revenant aux actionnaires.

A cet effet, le complément variable servi aux porteurs des obligations ne pouvant pas excéder un maximum de **0,25% payé annuellement** et calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits seront servis. Par ailleurs, ce profit dépassant le plafond pourrait servir à la constitution d'un fonds de réserve permettant de couvrir la sous performance éventuelle du portefeuille IJARA.

Amortissement et remboursement

Les obligations émises relatives à la catégorie A feront l'objet d'un amortissement trimestriel constant par un vingtième de la valeur nominale, soit **5 DT** par obligation

- Suite -

cet amortissement commencera au premier trimestre, suivant la date de clôture des souscriptions.

Les obligations émises relatives à la catégorie B feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 DT par obligation. Cet amortissement commencera à la première année, suivant la date de clôture des souscriptions.

Les obligations émises relatives à la catégorie C feront l'objet d'un amortissement semestriel constant par un quatorzième de la valeur nominale soit 7,143 DT par obligation. Cet amortissement commencera au premier semestre, suivant la date de clôture des souscriptions.

Les obligations émises relatives à la catégorie D feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un septième de la valeur nominale, soit 14,286 DT par obligation. Cet amortissement commencera la première année, suivant la date de clôture des souscriptions.

L'emprunt sera amorti en totalité le 30/06/2024 pour les catégories A et B, et le 30/06/2026 pour les catégories C et D.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

Taux de Profit :

- Pour la catégorie A : taux estimé de 10,25% brut l'an (Taux trimestriel estimé : 2,5625%) et un complément variable de (0,25%) payé annuellement.
- Pour la catégorie B : taux estimé de 10,50% brut l'an et un complément variable de (0,25%) payé annuellement.
- Pour la catégorie C : taux estimé de 10,75% brut l'an (Taux semestriel estimé : 5,3750%) et un complément variable de (0,25%) payé annuellement.
- Pour la catégorie D : taux estimé de 11,00% brut l'an et un complément variable de (0,25%) payé annuellement.

Paiement : Le paiement des profits et le remboursement du capital dû, pour les différentes catégories de la présente émission, seront effectués comme ainsi :

Pour la catégorie A : Le paiement trimestriel des profits ainsi que le remboursement du capital seront effectués à terme échu, le 30 Septembre de l'année N, le 31 Décembre de l'année N, le 31 Mars de l'année N+1, et le 30 Juin de l'année N+1 et ce, à partir du 30 Septembre 2019. Le complément variable sera servi à terme échu, le 30 Juin de l'année N+1. Les paiements des profits, les remboursements du capital et le versement du

- Suite -

- complément variable seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.
- **Pour la catégorie B :** Le paiement annuel des profits, le remboursement du capital ainsi que le versement du complément variable seront effectués à terme échu, le **30 Juin de l'année N+1** et ce, à partir du **30 Juin 2020**.
Les paiements des profits, les remboursements du capital et le versement du complément variable seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.
- **Pour la catégorie C :** Le paiement semestriel des profits ainsi que le remboursement du capital seront effectués à terme échu, le **31 Décembre de l'année N** et le **30 Juin de l'année N+1** et ce, à partir du **31 Décembre 2019**. Le complément variable sera servi à terme échu, le **30 Juin de l'année N+1**.
Les paiements des profits, les remboursements du capital et le versement du complément variable seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.
- **Pour la catégorie D :** Le paiement annuel des profits, le remboursement du capital ainsi que le versement du complément variable seront effectués à terme échu, le **30 Juin de l'année N+1** et ce, à partir du **30 Juin 2020**.
Les paiements des profits, les remboursements du capital et le versement du complément variable seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Garantie : Le présent emprunt ne fait aucune mention de garantie.

Notation de l'emprunt : Le présent emprunt obligataire n'est pas noté.

Mode de placement :

Le présent emprunt obligataire est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à partir du **10/05/2019** à toute personne physique ou morale intéressées, auprès de Maxula Bourse-Intermédiaire en Bourse, sis au Rue du Lac Léman Centre Nawrez - 1053 Les Berges du Lac et aux guichets de toutes les agences de la Wifak International Bank ainsi que son siège Social, sis à l'avenue Habib Bourguiba, 4100, Médenine.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

Les porteurs des obligations peuvent se réunir en une Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires. L'Assemblée

- Suite -

Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des porteurs des obligations et à son représentant. Le représentant de l'Assemblée Générale des porteurs des obligations à la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Clause de remboursement anticipé

Les obligations émises dans le cadre du présent emprunt peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé portant sur toutes les obligations en circulation. Le remboursement se fera au gré de l'émetteur à la valeur nominale restant due à la date de sa réalisation augmentée des profits courus et non échus. Un avis d'information sera publié dans un journal quotidien de la place et dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis annonçant la date de mise en paiement des obligations remboursées par anticipation.

III. Renseignements généraux :

Intermédiaire agréé mandaté par la banque émettrice pour la tenue du registre des obligations

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt «**Emprunt Obligataire Wifak International Bank selon les principes de la finance islamique 2019-1**» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie choisie et la quantité y afférente.

Marché des titres

A cette date, il n'existe pas de titres de même catégorie émis par l'émetteur et qui sont négociés sur le marché financier tunisien ou sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la Wifak International Bank s'engage à charger l'intermédiaire en bourse «Maxula Bourse» de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt obligataire «**Emprunt Obligataire Wifak International Bank selon les principes de la finance islamique 2019-1**» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing

La Wifak International Bank s'engage dès la clôture de l'emprunt obligataire «**Emprunt Obligataire Wifak International Bank selon les principes de la finance islamique 2019-1**» à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige

- Suite -

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risques liés à l'émission du présent emprunt obligataire

- **Risque macroéconomique :** Selon les règles prudentielles régissant les banques et les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription à un emprunt obligataire dans des conditions macroéconomiques et de marché ardues pourraient continuer à avoir un effet néfaste significatif sur les conditions dans lesquelles progressent les établissements financiers et en conséquence sur la situation financière, les résultats opérationnels et le coût du risque supporté par la Banque.
- **Risque lié au marché secondaire :** Les obligations sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.
- **Risque charaïque :** Ce risque peut découler de l'incapacité de l'émetteur de tenir ses engagements contractuels et rend ainsi le contrôle nul aux yeux de la chariaa. Ce qui pourrait nuire à la réputation de l'émetteur.

- Suite -

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 24 Avril 2019 sous le n°19-1026, du document de référence « Wifak International Bank 2019 » enregistré auprès du CMF en date du 15 Avril 2019 sous le n°19-002, des états financiers relatifs à l'exercice 2018 de la Wifak International Bank tels qu'ils seront approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 30 Avril 2018 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 2^{ème} trimestre 2019 pour tout placement sollicité après le 20 Juillet 2019.

La note d'opération et le document de référence « Wifak International Bank 2018 » sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la Wifak International Bank , Avenue Habib Bourguiba, 4100, Médenine, Maxula bourse-Intermédiaire en Bourse, Rue du Lac Léman Centre Nawrez - 1053 Les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre 2019 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20 Juillet 2019.

AVIS DE SOCIETES

Emission de titres participatifs

**EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS
BEST LEASE**

Société Anonyme au Capital de 30.000.000 de dinars divisé en 30.000 000 actions de 1 Dinar chacune

Siège Social: 54, avenue Charles Nicolle Mutuelleville 1002 - Tunis

Registre de Commerce: B132611999

Matricule fiscal: 000MA 647746R

**« ISDARAT BEST LEASE 2019-01 » «إصدارات باست ليز 2019-01»
Emis sans recours à l'Appel Public à l'Epargne**

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION

L'Assemblée Générale Ordinaire a autorisé en date du **25/03/2017** l'émission de titres participatifs à hauteur de 100 millions de dinars sur une période de cinq ans en plusieurs fois et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Dans le cadre de cette autorisation, Le Conseil d'Administration de BEST LEASE a décidé d'émettre les titres participatifs sans recours à l'Appel Public à l'Epargne à hauteur de 100 millions de dinars sur une période de cinq ans en plusieurs fois et a donné plein pouvoir à la direction générale pour en fixer les conditions et modalités.

A cet effet, la Direction Générale de BEST LEASE vise par la présente à émettre des titres participatifs d'un montant de 10 000 000 de dinars, divisé en 100 000 titres, de 100 dinars chacun sans recours à l'Appel Public à l'Epargne selon les caractéristiques suivantes :

Durée	Taux de profit global prévu (*)	Avance annuelle (*)	Complément variable (*)	Remboursement des titres
7 ans	9,5%	9%	0,5%	A la fin de la 7 ^{eme} année

(*) Par référence à la valeur nominale des titres participatifs.

I. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION**1. Montant**

Le montant total de la présente émission est fixé à 10 000 000 de dinars, divisé en 100 000 titres participatifs d'une valeur nominale de 100 dinars.

2. Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cette émission de titres participatifs seront reçus à partir du **30 mars 2019** et clôturés au plus tard le **30 juin 2019**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de l'émission est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis.

Au cas où la présente émission n'est pas clôturée à la date limite du **30 juin 2019**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la BEST LEASE à cette date.

3. Objet de l'émission

Le produit de l'émission sera utilisé par BEST LEASE dans le cadre de son activité générale.

- Suite -

4- But de l'émission

L'émission des titres participatifs, a pour objectif le renforcement des fonds propres de la société et le développement de ses ressources.

II. CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

1. La législation sous laquelle les titres sont créés:

Les titres participatifs sont régis par les dispositions des articles de 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales.

Ils entrent également dans le champ d'application de l'article 5 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

2. Dénomination des titres participatifs : « ISDARAT BEST LEASE 2019-01»

« إصدارات باسٹ ليز 2019-01 »

3. Nature des titres : Titres de créance assimilés à des fonds propres.

4. Prix de souscription et d'émission :

Les titres seront émis au pair, soit 100 dinars par titre, payables intégralement à la souscription.

5. Date de jouissance en profits :

La date de jouissance en profits pour tous les titres émis est fixée au **01 juillet 2019**.

La 1^{ère} date de distribution des profits est fixée au 15/01/2020 pour l'avance et au 15/07/2020 pour le complément variable.

6. Date de règlement :

Les titres seront payables en totalité à la souscription.

7. Modalités de délivrance des attestations de propriété des titres lors de la souscription :

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des titres détenus seront assurés par les Intermédiaires agréés chargés de la collecte des souscriptions.

8. Intermédiaire agréé mandaté par l'émetteur pour la tenue du registre des porteurs des titres participatifs :

La tenue du registre des titres participatifs sera assurée durant toute la durée de vie des titres par Tunisie Clearing qui assurera le service financier.

9. Remboursement :

Tous les titres participatifs émis **seront remboursés à la fin de la 7^{ème} année soit le 30/06/2026** à la valeur nominale.

BEST LEASE ne rembourse les titres participatifs par anticipation qu'en cas de liquidation et ce, après désintéressement de tous les autres créanciers privilégiés ou chirographaires à l'exclusion des titulaires des titres participatifs.

10. Durée

Pour la présente émission, le remboursement étant in fine :

- La durée totale est égale 7 ans ;
- La durée de vie moyenne est égale à 7 ans.

III. REMUNERATION ANNUELLE

La rémunération des titres participatifs est annuelle et prévue à 9,5% de la valeur nominale. Elle comporte une avance et un complément variable calculés comme suit:

- Suite -

1. Première partie de la rémunération

Une avance prévue de 9% calculée sur la valeur nominale est payable le **15 janvier de chaque année sur l'exercice écoulé.**

2. Deuxième partie de la rémunération

Un complément variable prévu à 0,5% de la valeur nominale est payable le **15 juillet de chaque année après la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.**

Le résultat net avant impôt est réparti entre porteurs de titres participatifs et actionnaires en fonction de leurs parts respectives dans les fonds propres nets tels que définis par l'article 5 de la Circulaire N° 91-24 du 17 Décembre 1991.

3. La gestion du surplus par rapport au taux de profit global prévu à 9,5% :

Le profit en surplus par rapport au Taux de profit prévisionnel global fixé à 9,5% et qui a été calculé en appliquant la clé de répartition des bénéfices défini ci-haut à 80%-20%, respectivement entre les détenteurs des présents titres participatifs et le gestionnaire, est du droit du gestionnaire au titre de "Prime de Bonification" pour la réalisation de l'objectif de taux de profit global prévu à 9,5%. En outre, le gestionnaire se réserve le droit de loger ce surplus de profit dans un compte de "Réserve Spécial de Lissage de Profit" pour faire face aux éventuelles fluctuations de profit durant la durée de vie des Titres Participatifs émis. Ainsi, BEST LEASE se porte fort pour compenser tout éventuel écart entre les profits estimés et ceux réalisés, après accord de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice y afférent.

IV. CESSION ET TRANSMISSION DES TITRES PARTICIPATIFS

Les titres participatifs émis sont librement cessibles et transmissibles. Toutefois, les souscripteurs à ladite émission ainsi que les acquéreurs successifs s'engagent à ne pas céder leurs titres participatifs au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces titres sont tenus de s'assurer de cette condition.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante.

V. GARANTIE

Les présents titres participatifs émis ne font l'objet d'aucune garantie particulière.

VI. INFORMATION FINANCIERE

Les titulaires de titres participatifs peuvent obtenir communication des documents de BEST LEASE dans les mêmes conditions que les actionnaires de la société.

VII. MODE DE REPRESENTATION DES PORTEURS DE TITRES PARTICIPATIFS

Les porteurs de titres participatifs sont réunis en Assemblée Générale Spéciale.

L'Assemblée Générale Spéciale des porteurs de titres participatifs est soumise aux dispositions des articles 354 à 363 du code des sociétés commerciales.

Toute décision ayant pour effet la modification des droits des titulaires des titres participatifs n'est définitive qu'après son approbation par l'assemblée spéciale.

VIII. JURIDICTION COMPETENTE

Tout litige sera la compétence exclusive du Tribunal de Tunis 1. A cette fin, BEST LEASE élit en son siège sis au 54, Avenue Charles Nicolle Mutuelleville 1002 Tunis, Tunisie.

AVIS DE SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers individuels et consolidés de l'émetteur arrêtés au 31/12/2018 pour tout placement sollicité après le 30/04/2019.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Société d'Articles Hygiéniques « SAH SA »

Société Anonyme au capital de 60.319.165 DT
divisé en 60.319.165 actions de nominal 1 DT entièrement libérées
Siège social : 5 Rue 8610, Zone industrielle La Charguia 1 –Tunis–

1. DECISION A L'ORIGINE DE L'EMISSION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société SAH SA, tenue le **26/04/2019**, a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 5.026.597 DT pour le porter de 60.319.165 DT à 65.345.762 DT et ce, par l'émission de 5.026.597 actions nouvelles à émettre au prix de 10 DT l'action, soit 1 DT de nominal majorée d'une prime d'émission de 9 DT.

Ces actions seront souscrites selon la parité de **une (1) action nouvelle pour douze (12) actions anciennes** avec un rompu et seront libérées en totalité à la souscription. La société procédera à l'acquisition et l'annulation du droit de souscription rompu.

Les actions nouvelles porteront jouissance à partir du 1^{er} janvier 2019.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Extraordinaire a conféré au Conseil d'Administration tous les pouvoirs nécessaires pour la constatation et la réalisation de l'augmentation de capital.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également décidé qu'au cas où les souscriptions réalisées n'atteignent pas la totalité de l'augmentation de capital, le montant de l'augmentation du capital social peut être limité au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne au moins les $\frac{3}{4}$ de l'augmentation décidée.

2. CARACTERISTIQUES DE L'EMISSION :

La société SAH SA procédera à une augmentation de capital de 5.026.597 DT par souscription en numéraire et par émission de 5.026.597 actions nouvelles.

Toutes les actions à émettre seront nominatives et seront de catégorie ordinaire.

SAH procédera à l'acquisition et l'annulation d'un droit de souscription et ce, en vue de respecter la proportion d'exercice des droits de souscription sus mentionnée.

2.1. Prix d'émission des actions nouvelles :

Les actions nouvelles à souscrire à numéraire seront émises à un prix d'émission de 10 DT l'action, soit 1 DT de nominal majoré d'une prime d'émission de 9 DT.

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront libérées intégralement à la souscription.

- Suite -

2.2 - Droit préférentiel de souscription :

La souscription aux 5.026.597 actions nouvelles sera réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital actuel ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison de **une (1) action nouvelle pour douze (12) actions anciennes**. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en Bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La société SAH SA ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Jouissance des actions nouvelles souscrites :

Les 5.026.597 actions nouvelles souscrites porteront jouissance en dividendes à partir du 01/01/2019.

2.3 - Période de souscription :

La souscription aux 5.026.597 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de une (1) action nouvelle pour douze (12) anciennes et ce, **du 16/05/2019 au 21/06/2019 inclus**.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le montant de l'augmentation du capital social peut être limité au montant total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les $\frac{3}{4}$ de l'augmentation décidée (soit 3 769 948 DT, correspondant à 3 769 948 actions).

2.4 - Etablissements domiciliaires :

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Société d'Articles Hygiéniques SA « SAH SA » exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 10 DT, représentant une valeur nominale de 1 DT majorée d'une prime d'émission de 9 DT.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restantes disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions et ce, dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible N° 08 002 0006432007640 38 ouvert auprès de la Banque Internationale Arabe de Tunisie « BIAT » Agence Charguia conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

¹ Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de Bourse du **21/06/2019** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

2.3 - Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces :

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le 21/06/2019 à 16H à MAC SA, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté (IAM).

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmées par MAC SA), via l'Espace Adhérent de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

2.4 - Modalités et délais de livraison des titres :

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par l'intermédiaire en Bourse MAC SA en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

2.5 - Mode de placement :

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 60.319.165 actions composant le capital actuel et/ou aux cessionnaires des droits de souscription en Bourse.

3 BUT DE L'EMISSION :

Cette augmentation permettrait la réalisation d'une partie des investissements envisagés par le Groupe dans le cadre de sa stratégie d'expansion géographique et de diversification.

4 RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES :

4.3 Droits attachés aux valeurs mobilières offertes :

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires proportionnellement au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions sans limitations, sauf exceptions légales.

4.4 Régime de négociabilité :

Les actions sont librement négociables en Bourse.

4.5 Régime fiscal applicable : Droit commun

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 10%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er Janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

- Suite -

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10.000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 10%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

2.3 Marché des titres :

Les actions de la société SAH SA sont négociables sur le marché principal des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

2.4 Cotation en Bourse des actions anciennes :

Les 60.319.165 actions anciennes composant le capital actuel de la société SAH SA inscrites à la cote de la Bourse, seront négociées à partir du **16/05/2019**, droits de souscription détachés.

2.5 Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire :

Les 5.026.597 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés séparément des actions anciennes jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes de l'exercice 2018, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

2.6 Cotation en Bourse des droits de souscription :

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu **du 16/05/2019 au 21/06/2019 inclus**¹.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

2.7 Tribunaux compétents en cas de litiges :

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis 1.

2.8 Prise en charge par Tunisie Clearing :

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0007610108» durant la période de souscription préférentielle soit **du 16/05/2019 au 21/06/2019 inclus**².

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0007610116» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par MAC SA-Intermédiaire en Bourse.

¹ Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de Bourse du **21/06/2019** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le N° 19-1028 en date du 30/04/2019, du document de référence « SAH-SA 2019 » enregistré par le CMF sous le N° 19-003 en date du 30/04/2019 et des états financiers individuels et consolidés de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 pour tout placement sollicité après le 30/04/2019.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais, auprès de MAC SA - Intermédiaire en Bourse sis au Rue du Lac Constance –1053- Les Berges du Lac et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn

Les états financiers individuels et consolidés de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet.

AVIS DE SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 Décembre 2018 pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2019.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Société « LAND'OR »

Société Anonyme au capital de 4 846 875 dinars divisé en 4 846 875 actions
de valeur nominal 1 dinar entièrement libérées
Registre de Commerce : B1112211997
Siège social : Bir Jedid – 2054 Khelidia Tunisie

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société LAND'OR SA tenue le **01/04/2019** a décidé d'augmenter le capital social de la société de **5 452 935 dinars** pour le porter de **4 846 875 dinars à 10 299 810 dinars** en deux opérations simultanées de la manière suivante :

- Une augmentation de capital en numéraire d'un montant de **4 846 875 dinars avec maintien du droit préférentiel de souscription**, et ce, par la création de **4 846 875 nouvelles actions** ordinaires de valeur nominal de 1 dinar à souscrire en numéraire à raison **d'une (1) action nouvelle pour une (1) action ancienne, au prix d'émission de 8,250 dinars chacune**, soit 7,250 dinars de prime d'émission. Ladite AGE a décidé si les souscriptions n'atteignent pas la totalité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration pourra utiliser les facultés suivantes ou certaines d'entre elles :
 - Limiter le montant de l'augmentation de capital au montant souscrit à condition que celui-ci atteigne $\frac{3}{4}$ du montant de l'augmentation envisagée
 - Redistribuer entre les actionnaires les actions non souscrites
 - Offrir au public totalement ou partiellement les actions non souscrites.
- Une augmentation de capital en numéraire d'un montant de **606 060 dinars, avec suppression du droit préférentiel de souscription**, et ce, par l'émission de **606 060 actions nouvelles** d'une valeur nominale 1 dinar, à émettre au prix d'émission de 8,250 dinars, soit une prime d'émission de 7,250 dinars. Ladite AGE a décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription et de réserver l'augmentation de capital au profit du fonds d'investissement Maghreb Private Equity IV (MPEF IV).

Par ailleurs l'Assemblée Générale Extraordinaire a délégué au conseil d'administration les pouvoirs nécessaires pour réaliser l'augmentation de capital et d'en fixer les modalités.

Le Conseil d'Administration du **05 Avril 2019** a décidé que les 5 452 935 actions porteront jouissance en dividende à partir du **1^{er} janvier 2019**.

- Suite -

BUT DE L'EMISSION

Cette augmentation de capital a pour objectif de :

- Financer les investissements de la société qui portent sur une extension de la capacité de production en Tunisie et l'installation d'une unité industrielle au Maroc ;
- Réduire l'endettement à court terme de la société et assainir son bilan financier ;
- Améliorer la trésorerie.

CARACTERISTIQUES DE L'OPERATION

Le capital social de la société LAND'OR sera augmenté de **5 452 935 dinars** répartis comme suit :

- **4 846 875 actions nouvelles** à souscrire en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription ;
- **606 060 actions nouvelles** à souscrire en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription.

Les deux opérations possèdent les caractéristiques suivantes :

- Prime d'émission : 7,250 dinars
- Prix de souscription : 8,250 dinars
- Catégorie des actions : ordinaire
- Forme des actions : nominative

❖ **Augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription**

Le capital social sera augmenté de 4 846 875 dinars par la création de 4 846 875 actions nouvelles à souscrire en numéraire.

Prix d'émission des actions nouvelles

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises au prix d'émission de 8,250 dinars par action, soit 1 dinar de valeur nominale et 7,250 dinars de prime d'émission. Les actions nouvelles à souscrire seront libérées intégralement lors de la souscription.

Droit préférentiel de souscription

La souscription aux 4 846 875 actions nouvelles sera réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital actuel ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible:** La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison **d'une (01) action nouvelle pour une (01) action ancienne**. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. LAND'OR ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible:** En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

- Suite -

Période de souscription

La souscription aux 4 846 875 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison **d'une (01) action nouvelle pour une (01) action ancienne**, et ce du **20/05/2019 au 28/06/2019 inclus**¹.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires, et ce, du **01/07/2019 au 05/07/2019 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Passé le délai prévu pour la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public et ce du **08/07/2019 au 12/07/2019 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les $\frac{3}{4}$ de l'augmentation décidée (soit 3 635 156 dinars, correspondant à 3 635 156 actions).

Etablissements domiciliaires

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Société LAND'OR exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant en numéraire, il devra être versé par action souscrite le montant de 8,250 dinars, représentant un nominal de 1 dinar et une prime d'émission de 7,250 dinars.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans les comptes indisponibles n° 141 151 15300700086187 ouvert auprès de la Banque de l'Habitat agence Bir El Kassaa et n°059 030 00050087359070 ouvert auprès de la Banque de Tunisie, agence du siège, conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **28/06/2019 à 17H** à AFC ou Tunisie Valeurs.

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmés par AFC ou Tunisie Valeurs), Intermédiaires en Bourse, via l'Espace Adhérents de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

¹ Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **28/06/2019** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Les demandes de souscription essentiellement exprimées dans le cadre de la souscription publique doivent obligatoirement préciser, en plus des informations contenues dans le bulletin de souscription en annexe, le numéro, l'heure et la date de dépôt de chaque demande.

Modalités et délais de livraison des titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation (autre que celle délivrée lors de la souscription) portant sur le nombre de titres souscrits par Tunisie Clearing, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 4 484 687 actions composant le capital actuel et/ou cessionnaires des droits de souscription en bourse.

Jouissance des actions nouvelles :

Les actions nouvelles souscrites (4 484 687 actions) porteront jouissance en dividendes à compter du **1^{er} janvier 2019**.

❖ Augmentation de capital en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription

Conjointement à l'émission d'actions en numéraire avec maintien du Droit Préférentiel de Souscription, le capital social sera augmenté d'un montant de 606 060 dinars réservé au profit du Fonds d'investissement Maghreb Private Equity IV (MPEF IV). Cette augmentation sera réalisée par la suppression du Droit Préférentiel de Souscription au profit dudit Fonds.

Les raisons inhérentes à la suppression du droit préférentiel de souscription au profit de MPEF IV est de favoriser une meilleure institutionnalisation du capital de la société d'améliorer ses normes de gouvernance et de tirer avantage de l'apport financier et stratégique du nouveau partenaire.

Prix d'émission des actions nouvelles

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises au prix d'émission de 8,250 dinars par action, soit 1 dinar de valeur nominale et 7,250 dinars de prime d'émission. Les actions nouvelles à souscrire seront libérées intégralement lors de la souscription.

Droit préférentiel de souscription

La souscription aux 606 060 actions nouvelles émises en numéraire est réservée au profit du fonds d'investissement Maghreb Private Equity IV (MPEF IV).

Période de souscription

La souscription aux 606 060 actions nouvelles émises en numéraire réservée au fonds MPEF IV est ouverte du **20/05/2019** au **12/07/2019 inclus**.

Etablissements domiciliaires

Les souscriptions seront reçues et les versements effectués sans frais dans les comptes indisponibles n° 141 151 15300700086187 ouvert auprès de la Banque de l'Habitat agence Bir El Kassaa et n°059 030 00050087359070 ouvert auprès de la Banque de Tunisie, agence du siège.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 8,250 dinars, représentant un nominal de 1 dinar et une prime d'émission de 7,250 dinars.

Modalités et délais de livraison des titres

La souscription à l'augmentation de capital sera constatée par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits, délivrée par la Société émettrice, sur présentation d'un Bulletin de souscription.

Jouissance des actions émises

Les actions nouvelles souscrites (606 060 actions) porteront jouissance en dividendes à compter du **1^{er} janvier 2019**.

- Suite -

RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES

Droits attachés aux valeurs mobilières émises

Chaque action donne droit, dans le partage des bénéfices, comme dans la propriété de l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Tout actionnaire bénéficie d'un nombre de voix proportionnel aux actions qu'il détient. L'actionnaire vote personnellement ou par l'intermédiaire de son représentant pour la totalité de ses actions. Il ne peut donner mandat de vote sur une partie de ses actions.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables en Bourse.

Régime fiscal applicable

La législation actuelle en Tunisie prévoit :

- L'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 10%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens des sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 10%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

Marché des titres

Les actions de la société LAND'OR sont négociables sur le marché alternatif de la cote de la Bourse de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

Cotations en Bourse des actions anciennes

Les 4 846 875 actions anciennes composant le capital actuel de la société LAND'OR inscrites à la cote de la bourse, seront négociées à partir du **20/05/2019**, droits de souscription détachés.

- Suite -

Cotation en bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 5 452 935 nouvelles actions à souscrire en numéraire seront négociables en bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes de l'exercice 2018, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

Cotation en bourse des droits de souscription

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du **20/05/2019** au **28/06/2019 inclus***. Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir lors de la présente opération sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

Prise en charge par Tunisie Clearing

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0007510068» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0007510050» durant la période de souscription préférentielle soit du **20/05/2019** au **28/06/2019 inclus***.

* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **28/06/2019** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par Tunisie Clearing.

Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n°19-1027 en date du 29/04/2019, sera mis à la disposition du public, sans frais, auprès du siège de la société LAND'OR (Bir Jedid – 2054 Khelidia), de l'AFC (Carré de l'Or Les Jardins du Lac II- 1053 Les Berges du Lac 2), de Tunisie Valeurs (Immeuble INTEGRA – Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène) et sur le site Internet du CMF (www.cmf.com.tn).

Les états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 décembre 2018 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 30 Avril 2019.

AVIS DE SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2019. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2018 pour tout placement sollicité après le 30/04/2019.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Banque Nationale Agricole « BNA »

Société Anonyme au capital de 176 000 000 dinars
divisé en 35 200 000 actions de nominal 5 dinars
Siège social : Avenue Mohamed V - 1001 – Tunis

Le Conseil du Marché Financier (CMF) a accordé son visa au prospectus
d'émission relatif à l'augmentation du capital de la BNA
de 176 000 000 dinars à 320 000 0000 dinars

Décision à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le **06/03/2019** a décidé d'augmenter le capital de la Banque Nationale Agricole « BNA » d'un montant de **144 000 000 DT** pour le porter de **176 000 000 DT à 320 000 000DT** en deux opérations simultanées de la manière suivante :

- Une augmentation du capital en numéraire d'un montant de **140 800 000DT** et ce, par l'émission de 28 160 000 actions nouvelles au prix de **douze (12) dinars chacune**, soit cinq (5) dinars de valeur nominale et sept (7) dinars de prime d'émission. Ces actions seront souscrites selon la parité de **quatre (4) actions nouvelles pour cinq (5) actions anciennes**. Ces actions seront libérées en totalité à la souscription, en numéraire ou par compensation avec des créances certaines, échues et dont le montant est connu par la Banque ;
- Une augmentation du capital par incorporation de réserves d'un montant de **3 200 000DT** et ce, par l'émission de 640 000 actions nouvelles d'**une valeur de 5DT chacune**, à attribuer gratuitement aux anciens actionnaires et aux cessionnaires des droits d'attribution en Bourse et ce, à raison d'**une (1) action nouvelle gratuite pour cinquante cinq (55) actions anciennes**.

Les nouvelles actions porteront jouissance à compter du 1^{er} janvier 2019.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a confié au Conseil d'Administration tous les pouvoirs nécessaires pour constater et réaliser l'augmentation de capital.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également décidé, qu'au cas où les souscriptions n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital en numéraire :

- Les actions de numéraire non souscrites pourraient être totalement ou partiellement redistribuées entre les actionnaires ;
- Les actions de numéraire non souscrites pourraient être offertes au public totalement ou partiellement ;
- Le montant de l'augmentation du capital social, en numéraire, peut être limité au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les $\frac{3}{4}$ au moins de l'augmentation proposée.

- Suite -

Caractéristiques de l'émission

Le capital social sera augmenté de 144 000 000DT réparti comme suit :

- 140 800 000DT par souscription en numéraire et émission de 28 160 000 actions nouvelles ;
- 3 200 000DT par incorporation de réserves et attribution de 640 000 actions nouvelles gratuites.

Toutes les actions à émettre seront nominatives et de la catégorie ordinaire.

1. Augmentation du capital en numéraire

Le capital social sera augmenté de 140 800 000DT par la création de 28 160 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire ou par compensation de créances certaines, échues et dont le montant est connu par la Banque.

L'opération de compensation de ces créances certaines, revenant à l'Etat Tunisien et aux établissements publics sera effectuée par l'émission de 14 145 648 actions nouvelles détaillée comme suit :

Dotation de l'Etat Tunisien (mD)	Dotation inscrite au niveau des	Montant à convertir (mD)	Correspondant à un nombre d'actions de 14 145 648 à souscrire par l'Etat Tunisien et les Entreprises publiques selon la parité 4 actions nouvelles pour 5 anciennes détenues
133 000*	Capitaux propres	90 277	
160 000**	Engagements hors bilan	79 471	
Total		169 748	

*cf Document de référence « BNA 2019 » page 133 paragraphe 4.13.1

** cf Document de référence « BNA 2019 » page 135 paragraphe 5.1.2

Le reliquat des actions par rapport aux 28 160 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire, soit 14 014 352 actions seront souscrites par les anciens actionnaires, autres que l'Etat Tunisien et les Entreprises publiques.

Ainsi, le montant de l'opération s'élève à 337 920 000DT (dont 169 748 000DT à libérer par compensation des créances revenant à l'Etat Tunisien). Le montant à lever sur le marché financier s'élèvera à 168 172 000DT.

(en mD)	Conversion des dotations de l'Etat Tunisien	Souscription en numéraire	Total
Valeur nominale	70 728	70 072	140 800
Prime d'émission	99 020	98 100	197 120
Total	169 748	168 172	337 920

Prix d'émission

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de douze dinars (12DT) l'action soit la valeur nominale de l'action cinq (5) dinars, majorée d'une prime d'émission de sept (7) dinars. Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront libérées en numéraire ou par compensation avec des créances certaines, échues et dont le montant est connu par la Banque.

Droit préférentiel de souscription

La souscription aux 14 014 352 actions nouvelles (le reliquat des actions par rapport au 28 160 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire) sera réservée à titre préférentiel aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel, autres que l'Etat Tunisien et les Entreprises publiques ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscriptions en bourse, tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

A titre irréductible : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison de quatre (04) actions nouvelles pour cinq (05) actions anciennes. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en Bourse les droits de souscription formant les

- Suite -

- rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La Banque Nationale Agricole ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Période de souscription

La souscription aux 28 160 000 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de quatre (04) actions nouvelles pour cinq (05) actions anciennes et ce, **du 15/04/2019 au 21/06/2019 inclus**¹.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires et ce, **du 27/06/2019 au 03/07/2019 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Passé le délai prévu pour la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public et ce **du 08/07/2019 au 12/07/2019 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les $\frac{3}{4}$ de l'augmentation décidée (soit 105 600 000 dinars, correspondant à 21 120 000 actions).

Etablissements domiciliaires

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Banque Nationale Agricole exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant en numéraire, il devra être versé par action souscrite le montant de 5 DT, représentant la valeur nominale de l'action majoré de 7 DT de prime d'émission.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible N°03 025 155 0321 000077 31 ouvert auprès de la BNA – Agence Les Berges du lac conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

Modalités de souscription et règlement livraison titres contre espèces :

Les souscripteurs en numéraire à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **21/06/2019 à 17H** à BNACAPITAUX. Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmées par BNA CAPITAUX),

¹ Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **21/06/2019** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

l'Espace Adhérent de TUNISIE CLEARING et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire sera effectué via la compensation interbancaire de TUNISIE CLEARING et ce, à une date qui sera précisée par un avis de TUNISIE CLEARING.

Les demandes de souscription essentiellement exprimées dans le cadre de la souscription publique doivent obligatoirement préciser, en plus des informations contenues dans le bulletin de souscription en annexe, le numéro, l'heure et la date de dépôt de chaque demande.

Modalités et délais de délivrance des titres :

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par BNA CAPITAUX, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 35 200 000 actions composant le capital actuel et/ou aux cessionnaires de droits de souscription en bourse.

1. Augmentation du capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites

Montant

Conjointement à l'émission d'actions en numéraire, le capital social sera augmenté par l'incorporation de **3 200 000DT** à prélever sur les réserves de la banque et la création de 640 000 actions nouvelles, d'une valeur de 5DT chacune, à attribuer gratuitement aux anciens actionnaires et aux cessionnaires des droits d'attribution en bourse à raison d'une **(1) action nouvelle gratuite pour cinquante cinq (55) actions anciennes.**

Droit d'attribution

Les actions gratuites seront attribuées aux anciens actionnaires détenteurs des 35 200 000 actions composant le capital actuel et/ou cessionnaires des droits d'attribution en Bourse à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour cinquante cinq (55) actions anciennes.

L'exercice du droit d'attribution commencera à partir du **15/04/2019.**

Jouissance des actions nouvelles souscrites

Les actions nouvelles gratuites (640 000 actions) et les actions nouvelles souscrites (28 160 000 actions) porteront jouissance en dividende à compter du **1^{er} janvier 2019.**

But de l'émission

Cette augmentation qui permettrait :

- de renforcer les fonds propres nets de base de la Banque ;
- d'améliorer la liquidité de la Banque ; et
- d'appuyer les choix structurants et le plan de développement et de modernisation de la Banque.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES TITRES EMIS

Droits attachés aux valeurs mobilières offertes

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre d'actions émises.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur exigibilité seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables en bourse.

- Suite -

Régime fiscal applicable : Droit commun

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 10%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères. Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens des sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 10%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

Marché des titres

Les actions de la Banque Nationale Agricole sont négociables sur le marché des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT).

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur les marchés étrangers.

Cotation en bourse des actions anciennes

Les 35 200 000 actions anciennes composant le capital actuel de la Banque Nationale Agricole inscrites à la cote de la Bourse, seront négociées à partir du **15/04/2019**, droits de souscription détachés.

Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 28 160 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire ou par compensation de créances seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes de l'exercice 2018, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

Cotation en Bourse des actions nouvelles gratuites

Les 640 000 actions nouvelles gratuites seront négociables en Bourse à partir de l'ouverture de l'attribution, soit le **15/04/2019**, séparément des actions anciennes jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes de l'exercice 2018, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

- Suite -

Cotation en Bourse des droits de souscription et des droits d'attribution

Les négociations en bourse sur les droits de souscription auront lieu du **15/04/2019 au 21/06/2019 inclus**¹

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Les négociations en Bourse sur les droits d'attribution commenceront à partir du **15/04/2019**.

Tribunaux compétents en cas de litiges

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis 1.

Prise en charge par Tunisie Clearing

Les droits de souscription seront pris en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN TN0003100799 durant la période de souscription préférentielle soit du **15/04/2019 au 21/06/2019 inclus**².

Les droits d'attribution seront pris en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN TN0003100815 à partir du **15/04/2019**.

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN TN0003100807 à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, TUNISIE CLEARING assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le numéro 19-1024 en date du 29/03/2019, du document de référence « BNA 2019 » enregistré par le CMF sous le n° 19-001 en date du 29/03/2019, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2019 ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 pour tout placement sollicité après le 30/04/2019.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de la BNA – Avenue Mohamed V 1001 Tunis, de la BNA CAPITAUX Intermédiaire en bourse – Complexe le Banquier, Avenue Tahar HADDAD Les Berges du lac 1053 Tunis, de MAC SA – Intermédiaire en bourse - Green Center Bloc C 2ème étage Rue du Lac Constance, Tunis et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et le site internet de la BNA www.bna.com.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2019 et les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site interne respectivement au plus tard le 20/04/2019 et le 30/04/2019.

¹ Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **21/06/2019** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

AVIS DE SOCIETES

ARAB TUNISIAN LEASE

« ATL »

Société Anonyme au capital de 25 000 000 dinars

divisé en 25 000 000 actions de nominal 1 dinar

Siège social: Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahragène

ARAB TUNISIAN LEASE « ATL » informe ses actionnaires, les intermédiaires en Bourse et le public que les souscriptions à l'augmentation de capital en numéraire réalisées à titre irréductible et à titre réductible ainsi que la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires de la société, ouvertes respectivement du 06/03/2019 au 05/04/2019 et du 11/04/2019 au 19/04/2019, n'ont pas atteint la totalité de l'augmentation du capital social.

De ce fait, les actions non souscrites seront offertes au public **du 24/04/2019 au 24/05/2019 inclus** et ce, conformément à ce qui a été prévu dans la note d'opération visée par le CMF en date du 19/02/2019 sous le N°19-1019.

AVIS DE SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2019. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2018 pour tout placement sollicité après le 30/04/2019.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

ARAB TUNISIAN LEASE « ATL »

Société Anonyme au capital de 25 000 000 dinars
divisé en 25 000 000 actions de nominal 1 dinar

Siège social : Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahragène

Le Conseil du Marché Financier (CMF) a accordé son visa au prospectus
d'émission relatif à l'augmentation du capital de l'ATL
de 25 000 000 dinars à 35 000 0000 dinars

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le **25/01/2019** a décidé d'augmenter le capital de la société Arab Tunisian Lease « ATL » d'un montant de **10 000 000 DT** pour le porter de 25 000 000 DT à 35 000 000DT, et ce, par l'émission de 10 000 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire à raison de **deux (02) actions nouvelles souscrites pour cinq (05) actions anciennes**, au prix d'émission de **2,1DT** chacune, soit une prime d'émission de 1,1DT. Les nouvelles actions porteront jouissance à compter du 1^{er} juillet 2019.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a confié au Conseil d'Administration tous les pouvoirs nécessaires pour constater et réaliser l'augmentation de capital.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également décidé, qu'au cas où les souscriptions réalisées n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital envisagée, de :

- Limiter le montant de l'augmentation du capital à celui des souscriptions à condition que celui-ci atteigne les trois-quarts au moins de l'augmentation du capital proposée ;
- Redistribuer les actions non souscrites entre les actionnaires qui en font la demande ;
- Offrir au public totalement ou partiellement les actions non souscrites.

But de l'émission

L'augmentation de capital a pour but de renforcer les fonds propres de la société, et respecter les normes pré instaurées en termes de ratios prudentiels.

Caractéristiques de l'opération

Le capital social sera augmenté de 10 000 000 DT par la souscription en numéraire de 10 000 000 actions nouvelles.

- Nombre d'actions à émettre : 10 000 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire
- Valeur nominale: 1 DT
- Prix d'émission : 2,1 DT
- Catégorie : Action Ordinaire
- Forme des actions à émettre : Nominative

- Suite -

Prix d'émission des actions nouvelles

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de deux dinars cent millimes (2,1 DT) l'action soit la valeur nominale de l'action un (1) dinar, majorée d'une prime d'émission de un dinar cent millimes (1,1DT). Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront libérées intégralement à la souscription.

Droit préférentiel de souscription

La souscription aux 10 000 000 actions nouvelles sera réservée à titre préférentiel aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscriptions en bourse, tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison de deux (02) actions nouvelles pour cinq (05) actions anciennes. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en Bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La société Arab Tunisian Lease ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Période de souscription

La souscription aux 10 000 000 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de deux (02) actions nouvelles pour cinq (05) actions anciennes et ce, **du 06/03/2019 au 05/04/2019 inclus***.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires et ce, **du 11/04/2019 au 19/04/2019 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Passé le délai prévu pour la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public et ce, **du 24/04/2019 au 24/05/2019 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les $\frac{3}{4}$ de l'augmentation décidée (soit 7 500 000 dinars, correspondant à 7 500 000 actions).

Etablissements domiciliaires

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la société Arab Tunisian Lease exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 1 DT, représentant la valeur nominale de l'action majorée de 1,1 DT de prime d'émission.

*Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **05/04/2019** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant

- Suite -

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible N° 0101 3054 1192 0028 9529 ouvert auprès de l'Arab Tunisian Bank – Agence Charguia conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **05/04/2019 à 17H** à BNACAPITAUX. Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmées par BNA CAPITAUX), via l'Espace Adhérent de TUNISIE CLEARING et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire sera effectué via la compensation interbancaire de TUNISIE CLEARING et ce, à une date qui sera précisée par un avis de TUNISIE CLEARING.

Modalités et délais de livraison des titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par BNA CAPITAUX, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 25 000 000 actions composant le capital actuel et/ou aux cessionnaires de droits de souscription en bourse.

Jouissance des actions nouvelles :

Les 10 000 000 actions nouvelles souscrites porteront jouissance en dividendes à partir du 01/07/2019.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES

Droits attachés aux valeurs mobilières émises

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre d'actions émises.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur exigibilité seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables.

Régime fiscal applicable

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 10%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice

- Suite -

au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères. Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens des sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 10%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

Marché des titres

Les actions Arab Tunisian Lease sont négociables sur le marché des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT).

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur les marchés étrangers.

Cotations en Bourse des actions anciennes

Les 25 000 000 actions anciennes composant le capital actuel de l'Arab Tunisian Lease inscrites à la cote de la Bourse, seront négociées à partir du **06/03/2019**, droits de souscription détachés.

Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 10 000 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes de l'exercice 2019, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

Cotation en Bourse des droits de souscription

Les négociations en bourse sur les droits de souscription auront lieu **du 06/03/2019 au 05/04/2019 inclus***

Il est à préciser qu'une séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis 1.

Prise en charge par Tunisie Clearing

Les droits de souscription seront pris en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN TN0004700787 durant la période de souscription préférentielle soit **du 06/03/2019 au 05/04/2019 inclus***.

* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **05/04/2019** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN TN0004700795 à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, TUNISIE CLEARING assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le numéro 19-1019 en date du 19/02/2019, du document de référence « ATL 2018 » enregistré par le CMF sous le n° 18-010 en date du 20/12/2018, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2019 ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 pour tout placement sollicité après le 30/04/2019.

La note d'opération ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais auprès de l'Arab Tunisian Lease l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082- Mahragène; de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053– Tunis et sur les sites Internet du CMF www.cmf.tr et de l'ATL : www.atl.com.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2019 et les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site interne respectivement au plus tard le 20/04/2019 et le 30/04/2019.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2019. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2019.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire «TLF 2019-1»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING ET FACTORING réunie le **27/04/2018** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 100 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **27/03/2018** a décidé d'émettre un emprunt obligataire « TLF 2018-2 » d'un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+2,00% brut l'an au minimum et TMM+3,00% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 7,50% brut l'an au minimum et 8,90% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Toutefois, suite au décalage accusé dans la réalisation de l'émission et compte tenu de l'augmentation du taux directeur par la BCT à deux reprises, le Conseil d'Administration tenu en date du **28/08/2018** a révisé les conditions de l'émission envisagée comme suit :

- Montant : 20 MDT susceptible d'être porté à 30 MDT ;
- Taux variable : TMM + 2% brut l'an au minimum et TMM + 3% brut l'an au maximum ;
- Taux fixe : 9% brut l'an au minimum et 12% brut l'an au maximum ;
- Durée : de 5 à 10 ans.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé les durées de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit :

- Catégorie A : 11,40% brut l'an et/ou TMM+2,70% sur 5 ans.
- Catégorie B : 11,70% brut l'an et/ou TMM+3,00% brut l'an sur 7 ans dont 2 années de grâce.

Par ailleurs, et compte tenu de l'opération d'augmentation de capital entreprise en fin d'année, l'émission de l'emprunt « TLF 2018-2 » a été reportée en 2019. De ce fait, la dénomination de l'emprunt obligataire est désormais « TLF 2019-1 ».

- Suite -

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant

L'emprunt obligataire « TLF 2019-1 » est d'un montant de 20 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 Millions de dinars, divisé en 200 000 obligations, susceptibles d'être portés à 300 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « TLF 2019-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions au présent emprunt obligataire seront ouvertes le **24/04/2019** et clôturées sans préavis au plus tard le **28/06/2019**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/06/2019**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/06/2019**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **15/07/2019** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions au présent emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du **24/04/2019** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

But de l'émission

TUNISIE LEASING ET FACTORING, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

À ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

TUNISIE LEASING ET FACTORING a prévu pour l'année 2019 des mises en force qui s'élèvent à 646 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 120 millions de dinars par des emprunts obligataires (dont 20 millions susceptibles d'être portés à 30 millions de dinars, objet de la présente émission), 226,5 millions de dinars par des crédits bancaires et des crédits extérieurs.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt** : « TLF 2019-1 »
- **Nature des titres** : Titres de créance.
- **Forme des obligations** : Les obligations seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaire.
- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.
- **Modalité et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur au présent emprunt obligataire recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par TUNISIE LEASING ET FACTORING.

- Suite -

Prix de souscription et d'émission:

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **28/06/2019**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **28/06/2019** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations «**TLF 2019-1**» seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

*Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,70% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de **270 points** de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

* Taux fixe : Taux annuel brut de **11,40%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :

*Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +3,00% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de **300 points** de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

*Taux fixe : Taux annuel brut de **11,70%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **28/06/2024** pour la catégorie A et le **28/06/2026** pour la catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **28 juin** de chaque année.

- Suite -

Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **28/06/2020**.

Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **28/06/2020** et le premier remboursement en capital aura lieu le **28/06/2022**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **11,40%** l'an pour la catégorie **A** et de **11,70%** l'an pour la catégorie **B**.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

- Catégorie A :

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Mars 2019 à titre indicatif, qui est égale à 7,132% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 9,832%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,70%** et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

- Catégorie B :

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Mars 2019 à titre indicatif, qui est égale à 7,132% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10,132%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **3,00%** et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et durée de l'emprunt :

Durée totale:

Les obligations de l'emprunt obligataire «**TLF 2019-1**» sont émises selon deux catégories :

- une catégorie A sur une durée de **5 ans** ;
- une catégorie B sur une durée de **7 ans dont deux années de grâce**.

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme **des durées pondérées** par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie **A** et **5 ans** pour la catégorie **B**.

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,621 années** pour la catégorie A et **3,989 années** pour la catégorie B.

- Suite -

Garantie :

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **BBB** (tun) à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du **27/03/2019**.

Notation de la société :

En date du **12 décembre 2018**, Fitch Ratings a révisé à la baisse la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing et Factoring de **BBB+** à **BBB** (tun) avec perspective stable et sa note à court terme de **F2** à **F3** (tun).

Mode de placement :

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

L'article 13 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017 a relevé le montant des intérêts au titre des comptes spéciaux d'épargne et au titre des emprunts obligataires déductible de l'assiette de l'impôt sur le revenu, de mille cinq cent dinars (1500 dinars) à cinq mille dinars (5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts des dépôts dans les comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie, au lieu de mille dinars(1000 dinars).

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **TLF 2019-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de

- Suite -

l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis, ainsi que la quantité y afférente.

Marché des titres

Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « **TLF 2019-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage, dès la clôture de l'emprunt « **TLF 2019-1** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération « TLF 2019-1 » visée par le CMF en date du **08 avril 2019** sous le n°**19/1025** et du document de référence « TUNISIE LEASING ET FACTORING 2018 » enregistré auprès du CMF en date du **11/10/2018** sous le n°**18-007**, des indicateurs d'activité de Tunisie Leasing et Factoring relatifs au premier trimestre de l'exercice 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2019 ainsi que de ses états financiers relatifs à l'exercice 2018 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2019.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de TUNISIE LEASING ET FACTORING - Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunisie Mahrajène, TUNISIE VALEURS, Immeuble Integra – Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène, tous les intermédiaires en Bourse et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2019 et les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2019 et le 30 avril 2019.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activités de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2019. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2019. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire «Attijari Leasing 2019-1»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire de Attijari Leasing réunie le **19 avril 2018** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires et/ou subordonnés dans la limite de 80 millions de dinars pour le financement de son exploitation, à émettre dans un délai maximal de 1 an, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les modalités, les montants successifs et les conditions de leurs émissions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration de Attijari Leasing réuni le **4 octobre 2018** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 20 millions de dinars susceptible d'être porté à 30 millions de dinars et a délégué au Directeur Général les pouvoirs pour fixer les conditions définitives dudit emprunt.

A cet effet, le Directeur Général de Attijari Leasing a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « Attijari Leasing 2019-1 » comme suit :

- Montant de l'emprunt : 20 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 millions de dinars ;
- Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 11,00% ;
- Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,75%.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant

Le montant nominal du présent emprunt est fixé à 20 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 000 000 de dinars, divisé en 200 000 obligations susceptibles d'être portées à un maximum de 300 000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **25 mars 2019** et clôturées au plus tard le **10 juin 2019**. Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant de l'émission (30 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10 juin 2019**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

- Suite -

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10 juin 2019**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **24 juin 2019** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du 25 mars 2019 auprès d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, sise à Rue des lacs de Mazurie -1053 les Berges du Lac.

But de l'émission

Cet emprunt obligataire rentre dans le cadre de la mobilisation des fonds nécessaires à la réalisation du financement prévu au titre de l'année 2019 des opérations de leasing mobiliers et immobiliers qui s'élèvent à 320 millions de dinars. En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu au titre de l'année 2019 est de 80 millions de dinars.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt** : « Attijari Leasing 2019-1 »
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaires.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, Attijari Intermédiation.

Prix de souscription et d'émission:

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payable intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10 juin 2019**, seront décomptés et payés à cette date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au **10 juin 2019** soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- ✓ Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 11,00% brut par an ;
- ✓ Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,75% brut par an.

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

Taux fixe :

11,00% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans :**

Taux variable :

- Suite -

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,75% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 275 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **juin** de l'année N-1 au mois de **mai** de l'année N.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et la Catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **10 juin 2024** pour la Catégorie A et la Catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **10 juin** de chaque année.

Le premier paiement des intérêts aura lieu le **10 juin 2020**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **10 juin 2020** pour les catégories A et B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Pour les obligations de la Catégorie A, ce taux est de 11,00% l'an pour le présent emprunt.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence.

Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de février 2019 (à titre indicatif) qui est égale à 6,977%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de vie de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 9,727% pour la Catégorie B.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,75% pour la Catégorie B et ce, pour un souscripteur qui conservait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

- **Durée totale:**

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de **5 ans** pour la Catégorie A et la Catégorie B.

- **Durée de vie moyenne:**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt « Attijari Leasing 2019-1 » est de **3 années** pour la Catégorie A et la Catégorie B.

- **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les obligations de la Catégorie A du présent emprunt est de **2,632 années**.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

- Suite -

Notation de la société :

Le 24 mars 2016, Fitch Ratings a confirmé les notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale qui s'établissent comme suit:

- ✓ Note à long terme : BB + (tun) ;
- ✓ Note à court terme : B (tun) ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Le 21 mars 2018, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé de nouveau les notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale qui s'établissent comme suit:

- ✓ Note à long terme : BB + (tun) ;
- ✓ Note à court terme : B (tun) ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note « **BB+** » (tun) à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du 21/01/2019.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire « Attijari Leasing 2019-1 » est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, auprès de Attijari Intermédiation.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

Les porteurs des obligations peuvent se réunir en une Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires. L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des porteurs des obligations et à son représentant. Le représentant de l'Assemblée Générale des porteurs des obligations a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «Attijari Leasing 2019-1» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par l'intermédiaire en bourse, Attijari Intermédiation.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligations y afférents.

Marché des titres

Dès la clôture des souscriptions du présent emprunt, Attijari Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse, Attijari Intermédiation, de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «Attijari Leasing 2019-1» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

Attijari Leasing s'engage dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire «Attijari Leasing 2019-1» à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

- Suite -

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les banques et les établissements de financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux de fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération « Attijari Leasing 2019-1 » visée par le CMF en date du 07/03/2019 sous le numéro 19-1021, du document de référence « Attijari Leasing 2018 » enregistré par le CMF en date du 31/12/2018 sous le n°18-011, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2019 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2019.

La présente note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès d'Attijari Leasing, rue du Lac d'Annecy-1053 Les Berges du Lac et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2019 de l'émetteur et ses états financiers relatifs à l'exercice 2018 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2019 et le 30 avril 2019.

AVIS DE SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE MODERNE DE CERAMIQUE « SOMOCER »

SIEGE SOCIAL : Menzel Hayet Monastir

**APPEL A CANDIDATURE POUR LE POSTE D'ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES
PETITS PORTEURS D' ACTIONS SOMOCER**

1. Objet

La Société SOMOCER s'est engagée, lors de l'admission de ses actions au marché principal de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, à réserver un siège au sein de son Conseil d'Administration au profit d'un représentant des actionnaires autres que les détenteurs d'actions avant son introduction en bourse.

A cet effet, la société SOMOCER informe ses actionnaires que la désignation aura lieu par voie d'élection lors de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en date du vendredi le 31 mai 2019 à partir de 10 heures 30 mn à hôtel El Mouradi Gammarth.

2. Conditions de Participation

Les candidats éligibles à ce poste doivent remplir les conditions suivantes :

- ♦ Ne pas être parmi les anciens actionnaires qui détenaient des actions avant l'introduction de la Société au niveau du marché financier ;
- ♦ Ne pas être dirigeant (PDG, DG, DGA, Administrateur, Gérant...) ou ayant un poste de responsabilité quelconque dans une des filiales du groupe SOMOCER ;
- ♦ Ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du Code des Sociétés Commerciales.

3. Composition du dossier de candidature

Le dossier de candidature doit contenir les documents suivants :

- ♦ Une demande de candidature au nom du Président du Conseil d'Administration de la Société SOMOCER et une fiche de candidature dûment remplie (*Annexe 1*) ;
- ♦ Une copie de la CIN pour les personnes physiques et une copie du registre de commerce pour les personnes morales ;
- ♦ Un engagement sur l'honneur de ne pas être sous l'interdiction énoncée par les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales (*Annexe 2*) ;
- ♦ Un pouvoir dûment signé par la personne morale actionnaire à représenter ;
- ♦ Une attestation récente du nombre d'actions de SOMOCER détenues par le candidat lui-même ou par la personne morale qu'il représente. Cette attestation doit être délivrée par l'intermédiaire agréé administrateur chez lequel les titres détenus sont inscrits en compte,
- ♦ Le curriculum vitae détaillé du candidat ou du représentant de la personne morale.

- Suite -

4. Date limite de dépôt de candidatures

- ♦ Les candidatures doivent être présentées dans une enveloppe fermée libellée au nom du Président du Conseil d'Administration de SOMOCER et portant la mention « Ne pas ouvrir/Appel à candidature pour le poste d'administrateur représentant les actionnaires autres que les détenteurs d'actions avant l'introduction en bourse » et parvenir par lettre recommandée avec accusé de réception au siège de la société SOMOCER situé à l'adresse suivante « Société SOMOCER, Route de Sfax, Zéramdine, Menzel Hayet, 5033 Monastir - TUNISIE, au plus tard **le mercredi 29 mai 2019** (le cachet de la poste faisant foi).
- ♦ Ledit représentant sera élu, lors de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 31 mai 2019, parmi la liste des candidats retenus, par les actionnaires autres que ceux qui détenaient des actions avant l'introduction en bourse.

ANNEXE 1

FICHE DE CANDIDATURE

Nom et Prénom / Raison Sociale :

N° CIN / Registre de Commerce :

Profession / Activité :

Formation académique du candidat personne physique ou du représentant de la personne morale:

Historique en tant qu'administrateur :

Signature

ANNEXE 2

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné :

Nom et Prénom / Raison Sociale :

N° CIN / Registre de Commerce :

Demeurant à :

Candidat à l'élection au poste d'administrateur représentant les actionnaires autres que ceux qui détenaient des actions avant l'introduction en bourse au sein du Conseil d'Administration de la société «SOMOCER»,

Déclare formellement sur l'honneur ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales et que les informations fournies dans mon CV sont sincères et exactes.

Signature

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DE SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

EURO-CYCLES S.A

Siège Social : Z.I Kalaa Kébira 4060 Sousse

La société EURO CYCLES (S.A) porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 02 mai 2019, a décidé sur proposition du Conseil d'Administration, d'augmenter le capital social de la société par incorporation de réserves (des résultats reportés) de **810 000 dinars** , et ce par l'émission de **810 000 actions nouvelles** gratuites d'une valeur nominale de Un (01) dinar chacune, à répartir entre les anciens actionnaires à raison **d'une (01) action nouvelle gratuite pour dix (10) actions anciennes.**

Suite à cette augmentation, le capital de la société EURO CYCLES S.A passera ainsi de **8 100 000 dinars à 8 910 000 dinars.**

Les actionnaires pourront exercer leurs droits en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou encore en cédant leurs droits d'attribution en bourse.

Jouissance des actions nouvelles gratuites :

Les actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du **1^{er} janvier 2019.**

Cotation en Bourse :

- Les actions anciennes seront négociables en Bourse, droit d'attribution détaché, à partir du **01 juillet 2019.**
- Les actions nouvelles gratuites seront négociables en Bourse à partir du **01 juillet 2019** sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées et ce dès leurs créations.
- Les droits d'attribution seront détachés et négociables en Bourse à partir du **01 juillet 2019.**

Prise en charge par Tunisie Clearing :

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par Tunisie Clearing à partir du **01 juillet 2019.**

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE CHIMIQUE ALKIMIA

Siège social : 11,- Rue des Lilas - 1082 Tunis – Mahrajène

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société Chimique ALKIMIA sont invités à assister le Jeudi 30 Mai 2019 à 10 heures à l'Hotel Les Berges du Lac, à l'Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la Gestion de l'exercice 2018
- 2- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2018
- 3- Approbation du Rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs au même exercice
- 4- Approbation des états financiers consolidés de l'exercice 2018 du Groupe ALKIMIA
- 5- Quitus aux Administrateurs
- 6- Fixation des jetons de présence et de la rémunération des membres du comité permanent d'audit.
- 7- Affectation du résultat net de l'exercice 2018
- 8- Renouvellement du mandat des commissaires aux comptes

Conformément à l'article 29 des statuts de la Société, tout actionnaire peut assister à l'A.G.O sur simple justification de son identité, à condition qu'il ait été immatriculé par son intermédiaire en bourse sur les registres de la Société cinq jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Tout actionnaire pourra par ailleurs se faire représenter par un mandataire de son choix, à condition qu'un "POUVOIR" soit déposé au siège social de la Société cinq jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Les rapports à soumettre aux délibérations de l'AGO seront tenus à la disposition de chaque actionnaire au siège social de la Société.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

ASSURANCES MAGHREBIA S .A

Siège social : Angle 64, Rue de Palestine / 22, Rue du Royaume d'Arabie Saoudite - 1002 Tunis -
Belvédère

La Société Assurances Maghrebias S.A porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le vendredi 31 mai 2019 à 11h30 au siège de la société, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Lecture du Rapport du Conseil d'Administration et du Rapport Général des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2018 ainsi que les Etats financiers du même exercice ;
- 2) Lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2018 ;
- 3) Approbation du Rapport du Conseil d'Administration et des Etats Financiers de l'exercice 2018 ;
- 4) Lecture du Rapport de Gestion du Groupe et du Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2018 ainsi que les Etats Financiers Consolidés de ce même exercice ;
- 5) Approbation du Rapport de Gestion du Groupe et des Etats Financiers Consolidés relatifs à l'exercice 2018 ;
- 6) Quitus aux Administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2018 ;
- 7) Affectation des résultats de l'exercice 2018 ;
- 8) Jetons de présence au titre de l'exercice 2018 ;
- 9) Emoluments des membres du Comité Permanent d'Audit au titre de l'exercice 2018 ;
- 10) Fixation des Emoluments des membres des Comités de Gestion des risques et des nominations et des rémunérations au titre de l'exercice 2018 ;
- 11) Ratification de la cooptation d'un Administrateur.

Les pouvoirs doivent être déposés ou parvenir au siège de la société, cinq (5) jours au moins avant la date de la tenue de cette Assemblée Générale Ordinaire.

Messieurs les actionnaires sont avisés que tous les documents requis par la loi sont à leur disposition au siège de la société dans les délais légaux.

Le présent avis constitue une convocation personnelle pour chaque actionnaire.

AVIS DE SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS**SOCIETE CHIMIQUE ALKIMIA**

Siège social : 11,- Rue des Lilas - 1082 Tunis - Mahrajène

Projet de résolution à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 30 mai 2019.

PREMIERE RESOLUTION:

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve celui du Conseil ainsi que les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2018 tels qu'ils lui ont été présentés.

DEUXIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du code des Sociétés Commerciales approuve les opérations réalisées en 2018.

TROISIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration et de celui des Commissaires aux Comptes approuve les états financiers consolidés du Groupe ALKIMIA arrêtés au 31.12.2018.

QUATRIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve aux Administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2018.

CINQUIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale fixe le montant global brut des jetons de présence pour l'exercice 2018 à 144 000 DT et la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit à 60 000 DT.

SIXIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale décide d'affecter le :

* Résultat net de l'exercice 2018	(21 836 517,610 DT)
-----------------------------------------	---------------------

comme suit:

* Amortissements différés	(2 371 757,760 DT)
* Report à nouveau.....	(19 464 759,850 DT)

SEPTIEME RESOLUTION:

Les actionnaires constatent que le mandat des Cabinets AMC-ERNST & YOUNG et International Financial Consulting (I.F.C), co-commissaires aux comptes de la Société, expire avec la tenue de la présente Assemblée, décident de proroger leurs mandats pour trois exercices commençant en 2019 et expirant avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur l'exercice 2021.

HUITIEMERESOLUTION:

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent Procès-Verbal pour effectuer toutes formalités légales et de publicité.

AVIS DE SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS

La Société Assurances Maghrebria

Siège social : Angle 64, rue de Palestine / 22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite - 1002 Tunis
Belvédère

Projet de résolutions de la Société Assurances Maghrebria à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 31 mai 2019.

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du Rapport du Conseil d'Administration et du Rapport Général des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2018, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve le Rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité ainsi que les états financiers de ce même exercice tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes relatif à l'exercice 2018, sur les conventions entrant dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, prend acte de ce Rapport dans son intégralité et approuve toutes les opérations qui y sont citées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du Rapport de Gestion du Groupe « ASSURANCES MAGHREBIA S.A – ASSURANCES MAGHREBIA VIE S.A – ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE S.A – MAGHREBIA FINANCIERE SICAR S.A – CODWAY S.A », sur l'exercice 2018 et après avoir entendu la lecture du Rapport des Commissaires aux comptes sur ce même exercice, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve le Rapport de Gestion du Groupe dans son intégralité ainsi que les états financiers consolidés pour l'exercice 2018 tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus, pur et simple, entier et définitif aux Administrateurs au titre de leur gestion pour l'exercice 2018.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

- Suite -**CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, sur proposition du conseil d'administration, d'affecter le résultat de l'exercice 2018, comme suit :

Bénéfice 2018	10 125 556,632	DT
+ Report à nouveau antérieur	19 080,321	DT
Premier reliquat	10 144 636,953	DT
- Réserve légale	507 231,848	DT
Deuxième reliquat	9 637 405,105	DT
- Réserves pour réinvestissements exonérés	3 509 808,000	DT
Troisième reliquat	6 127 597,105	DT
- Réserve pour Fonds social	250 000,000	DT
Quatrième reliquat	5 877 597,105	DT
+ Réserves pour réinvestissements exonérés	2 434 532,000	DT
Cinquième reliquat	8 312 129,105	DT
- Réserves facultatives	3 800 000,000	DT
Sixième reliquat	4 512 129,105	DT
- Dividendes (1,000 DT par action)	4 500 000,000	DT
Septième reliquat	12 129,105	DT
- Report à nouveau	12 129,105	DT
Huitième reliquat	0,000	DT

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe par ailleurs la date de distribution des dividendes relatifs à l'exercice 2018 à partir du 1er août 2019. Le montant du Dividende est fixé à un (1,000DT) dinar par action.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, fixe le montant des jetons de présence pour l'exercice 2018 à sept mille cinq cents (7 500) dinars bruts par Administrateur.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

- Suite -

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, fixe le montant des émoluments des membres du Comité Permanent d'Audit pour l'exercice 2018 à six mille (6 000) dinars bruts par membre.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, fixe le montant des émoluments des membres des Comités de Gestion de risques et des Nominations et des rémunérations pour l'exercice 2018 à six mille (6 000) dinars bruts par membre

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la cooptation, faite par le Conseil d'Administration du 28/09/2018, de M.Sami Bezzarga en tant qu'administrateur indépendant de la Société pour la durée restante du mandat actuel du Conseil d'Administration qui prend fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2019.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités légales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

AVIS DE SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES**UNIVERS OBLIGATIONS SICAV**

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 10 janvier 2000
Siège social : 10 bis, Avenue Mohamed V -1001 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 mai 2019**PREMIERE RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire aux Comptes, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Cette résolution mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux Comptes relatif aux opérations régies par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, prend acte dudit rapport et approuve dans leur intégralité et sans réserve les opérations relatives aux conventions règlementées qui y sont mentionnées.

Cette résolution mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018.

Cette résolution mise aux voix a été adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration pour affecter les sommes distribuables de l'exercice clos le 31/12/2018 comme suit :

Sommes distribuables 2018	355 481,752
Report à nouveau 2017	0,557
Total	355 482,309
Dividendes au titre de l'exercice	355 442,550
Report à nouveau 2018	39,759

- Suite -

Cette affectation se traduit par la distribution d'un dividende de **4,425 dinars** par action. Ce dividende sera mis en paiement à partir du **24 mai 2019**, et sera effectué selon le choix des actionnaires :

- soit en numéraire ;
- soit sous forme de réinvestissement en actions UNIVERS OBLIGATIONS SICAV, sur la base de la valeur liquidative calculée pour la journée du 24 mai 2019. La soulte - montant qui n'aurait pas permis de souscrire à une action entière - est mise à la disposition de l'actionnaire.

Les actionnaires auront jusqu'au 23 mai 2019 pour faire le choix.

Passé ce délai, le dividende sera automatiquement réinvesti en actions UNIVERS OBLIGATIONS SICAV.

Cette résolution mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la cooptation comme administrateur de Madame Arbia BALBOULI, décidée par le conseil d'administration du 29 mars 2019, en remplacement de Monsieur Moez SOUID pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Cette résolution mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs au représentant légal de la société, à l'effet d'accomplir toute formalité légale de publicité.

Cette résolution mise aux voix a été adoptée à l'unanimité.

AVIS DE SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES**POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT**

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du CMF n°19-2008 du 26 août 2008
Siège social : Rue Hédi Nouria -1030 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 mai 2019**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et après avoir entendu la lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2018, approuve sans réserve les états financiers arrêtés au 31/12/2018 tels qu'ils sont présentés ainsi que le rapport du conseil d'administration. Elle approuve les opérations conclues au sens des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales mentionnées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes.

Cette résolution mise aux voix est approuvée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion de l'exercice 2018.

Cette résolution mise aux voix est approuvée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration relative à l'affectation des sommes distribuables de l'exercice clos le 31/12/2018, comme suit :

	En Dinars
Résultat d'exploitation de l'exercice 2018	3 177 546,672
Régularisation du résultat d'exploitation	-239 746,944
Sommes distribuables de l'exercice 2018	2 937 799,728
Report à nouveau - Exercice 2017	385,913
Total des sommes distribuables	2 938 185,641
Dividendes	2.938.052,292
Report à nouveau - Exercice 2018	133,349

Elle décide, en conséquence, de fixer le dividende de l'exercice 2018 à **4,756 dinars** brut par action et d'affecter le reliquat, soit 133,349 dinars au compte report à nouveau.

La date de mise en paiement est fixée au **23 mai 2019**.

Cette résolution mise aux voix est approuvée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la cooptation de Monsieur Jawher FERJAOUI en qualité d'Administrateur, décidée par le Conseil d'Administration du 21 décembre 2018, en remplacement de Madame Sihem BENNOUR pour la période restant à courir de son mandat soit jusqu'au terme de la présente Assemblée.

Cette résolution mise aux voix est approuvée à l'unanimité

- Suite -

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle, pour une durée de trois ans expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021, les mandats des Administrateurs suivants :

- Monsieur Jawher FERJAOUI
- L'Office National des Postes (trois postes)
- La Banque de l'Habitat (un poste)
- La BH INVEST (un poste)

Cette résolution mise aux voix est approuvée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2018 à 2500 dinars brut par administrateur.

Cette résolution mise aux voix est approuvée à l'unanimité

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise le Président du Conseil d'Administration à donner pouvoir à toute personne désignée par lui à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de dépôt, d'enregistrement et de publicité des décisions de la présente Assemblée.

Cette résolution mise aux voix est approuvée à l'unanimité

AVIS DE SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO

La Compagnie d'Assurance Vie et de Capitalisation HAYETT

Siège social : Immeuble COMAR, Avenue Habib Bourguiba – 1001 Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 03 mai 2019, La Compagnie d'Assurance Vie et de Capitalisation HAYETT publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres.

1. Les résolutions adoptées :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Compagnie d'Assurance Vie et de Capitalisation HAYETT, réunie le vendredi 03 mai 2019 à 17 heures 30 au siège de la société, Avenue Habib Bourguiba, Immeuble COMAR, 1001 Tunis, et après lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société et des rapports général et spécial du commissaire aux comptes pour l'exercice 2018, approuve les états financiers arrêtés au 31/12/2018, tels qu'ils lui ont été présentés et donne quitus aux administrateurs pour leur gestion dudit exercice.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif aux conventions prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales approuve lesdites conventions et approuve les éléments de rémunération des dirigeants tels que figurant dans ledit rapport.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des fonctions et des responsabilités occupées par Monsieur le Président du conseil, Monsieur le Directeur Général et par Messieurs les Administrateurs dans d'autres sociétés en tant que Gérant, Administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général, Membre du directoire ou du Conseil de Surveillance et ce en application des dispositions des articles 192 et 209 du Code des Sociétés Commerciales.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que les mandats d'administrateurs de Monsieur Taoufik CHERIF et de la Société PGI Holding arrivent à échéance lors de la présente assemblée et décide de

- Suite -

nommer en qualité d'administrateurs pour une durée de trois ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2021 :

- Monsieur Taoufik CHERIF
- La société PGI Holding

En conséquence, la composition du conseil d'administration sera désormais comme suit :

Administrateur	Echéance du mandat, qui prendra fin lors de l'AGO qui statuera sur les états financiers de l'exercice :
- Mr. Slaheddine LADJIMI	2019
- Mr .Younès BOUCHOUCHA	2019
- COMAR (1 ^{er} , 2 ^{ème} et 3 ^{ème} siège)	2019
- AMEN BANK	2019
- Mme Zeineb GUELLOUZ	2020
- Mme Lamia BEN MAHMOUD	2020
- Mr. Taoufik CHERIF	2021
- La société PGI Holding	2021

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents

CINQUIEME RESOLUTION

Constatant qu'un montant de **855 800,000 dinars**, inscrits au passif du bilan au crédit du compte « réserve spéciale d'investissement » et correspondant à des bénéfices réinvestis est désormais distribuable du fait de la cession des actions ayant donné lieu au bénéfice de la déduction après écoulement du délai règlementaire de deux années suivant celle de la libération du capital souscrit, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter ledit montant au compte « **Réserve pour toutes éventualités** »

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation du résultat de l'exercice, s'élevant à **4 764 330,670 dinars**, telle qu'elle a été proposée par le Conseil d'Administration comme suit :

Résultat Net	4 764 330,670
Réserve légale (5%)	238 216,534
Bénéfice distribuable	4 526 114,136
Dividende 2018	-2 475 000,000
Réserve pour toutes éventualités	2 051 114,136

Soit un dividende unitaire brut de 16,500 dinars par action

- Suite -

Et fixe la date de mise en paiement des dividendes au 10/05/2019

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant brut des jetons de présence pour l'exercice 2019 à **1 500 dinars** par administrateur et par séance.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération brute du comité permanent d'audit pour l'exercice 2019 à **18 000 dinars**.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents

NEUVIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération brute du comité des risques pour l'exercice 2019 à **12 000 dinars**.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents

DIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous les pouvoirs au représentant légal de la société ou à toute personne mandatée par lui, sous sa responsabilité, pour effectuer toutes les formalités de dépôt ou de publication prescrites par la loi.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents

- Suite -

2-Le bilan après affectation du résultat :

INVENTAIRE ANNEE 2018

HAYETT

ACTIF DU BILAN

ACTIF	NOTES	Exercice 2018			Exercice 2017
		Montant Brut	Amort & Prov	Montant Net	Montant Net
AC1 Actifs incorporels					
AC12 Concessions, brevets, licences, marques		7 560 700,697	3 779 495,859	3 781 204,838	3 101 556,955
AC14 Acomptes versés		155 835,154		155 835,154	1 434 444,433
	A1	7 716 535,851	3 779 495,859	3 937 039,992	4 536 001,388
AC2 Actifs corporels d'exploitation					
AC21 Installations techniques et machines		1 190 565,046	907 484,496	283 080,550	177 798,758
AC22 Autres installations, outillage et mobilier		38 328,495	37 037,740	1 290,755	2 583,293
	A1	1 228 893,541	944 522,236	284 371,305	180 382,051
AC3 Placements					
AC31 Terrains et constructions					
AC312 Terrains et constructions hors exploitation		2 066 619,880	529 323,370	1 537 296,510	1 591 287,960
AC32 Autres placements financiers					
AC323 Parts dans les entreprises avec liens de participations		9 634 912,270	80 154,000	9 554 758,270	9 597 448,270
AC324 Bons et Obligations emis par les entreprises avec liens de participations		44 265 950,000		44 265 950,000	34 099 430,000
AC33 Autres placements financiers					
AC331 Actions, autres titres à revenu variable et part dans des FCP		14 048 100,760	166 440,677	13 881 660,083	10 366 729,343
AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe		162 682 809,400		162 682 809,400	154 609 579,400
AC334 Autres prêts		6 207 839,040		6 207 839,040	5 253 040,648
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		20 000 000,000		20 000 000,000	8 500 000,000
AC336 Autres		1 000,000		1 000,000	1 000,000
	A2	258 907 231,350	775 918,047	258 131 313,303	224 018 515,621
AC6 Créances					
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe					
AC611 Primes acquises et non émises et primes à annuler		23 840,592		23 840,592	321 013,613
AC612 Autres créances nées d'opérations d'assurance directe		6 576 713,358	381 402,282	6 195 311,076	6 955 238,782
AC62 Créances nées d'opérations de réassurance				0,000	0,000
AC63 Autres créances					
AC631 Personnel		34 993,487	19 611,189	15 382,298	0,000
AC632 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		13 194 185,568		13 194 185,568	12 546 276,446
AC633 Débiteurs divers		41 975,042		41 975,042	18 247,033
	A3	19 871 708,047	401 013,471	19 470 694,576	19 840 775,874
AC7 Autres éléments d'actifs					
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse		1 054 439,549		1 054 439,549	14 878 297,196
AC72 Charges reportées					
AC721 Frais d'acquisitions reportés		642 753,372		642 753,372	752 275,490
AC73 Comptes de régularisation Actif					
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus		9 423 641,492	46 745,326	9 376 896,166	7 524 543,433
AC733 Autres comptes de régularisation		2 536 759,548		2 536 759,548	1 865 342,199
AC75 Autres		193 152,109		193 152,109	193 011,628
	A4	13 850 746,070	46 745,326	13 804 000,744	25 213 469,946
TOTAL ACTIF		301 575 114,859	5 947 694,939	295 627 419,920	273 789 144,880

- Suite -

HAYETT

INVENTAIRE ANNEE 2018

CAPITAUX PROPRES ET PASSIF DU BILAN

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	NOTES	Exercice 2018 Montant Net	Exercice 2017 Montant Net
Capitaux propres			
CP1 Capital social ou fonds équivalent		15 000 000,000	15 000 000,000
CP2 Réserves et primes liées au capital		11 856 879,083	10 203 583,737
CP4 Autres capitaux propres		1 388 045,923	752 010,599
Total capitaux propres apres résultat de l'exercice		28 244 925,006	25 955 594,336
Passifs			
PA2 Provisions pour autres risques et charges			
PA23 Autres provisions		350 000,000	350 000,000
		350 000,000	350 000,000
PA3 Provisions techniques brutes			
PA320 Provisions d'assurance vie		243 442 346,568	227 308 952,487
PA330 Provision pour sinistres (vie)		9 616 932,856	9 438 557,773
PA340 Provisions pour participations aux bénéfécies et ristournes (vie)		3 536 293,715	2 608 264,065
PA360 Autres povisions techniques (vie)			
		256 595 573,139	239 355 774,325
PA6 Autres dettes			
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurance directe			
PA62 Dettes nées d'opérations de réassurance			
PA622 Autres		380 741,432	271 375,291
PA63 Autres dettes			
PA632 Personnel		16 418,049	15 263,481
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		4 730 892,846	3 940 280,040
PA634 Crédi-teurs divers		3 109 041,522	2 012 560,042
	P2	8 237 093,849	6 239 478,854
PA7 Autres passifs			
PA71 Compte de régularisation Passif			
PA712 Autres comptes de régularisation Passif		2 199 827,926	1 888 297,365
	P3	2 199 827,926	1 888 297,365
Total du passif		267 382 494,914	247 833 550,544
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF		295 627 419,920	273 789 144,880

- Suite -

3-L'état d'évolution des capitaux propres :**ETAT D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES SUITE A L'AFFECTATION DU RESULTAT 2018**

HAYETT	Capital	Réserve légale	Prime d'émission	Réserve pour fonds social	Réserve pour toutes éventualités	Réserves soumises à un régime fiscal spécial		Résultat de l'exercice	Total
						Réserve spéciale d'investissement	Réserve pour toutes éventualités		
Capitaux propres avant affectation	15 000 000,000	928 206,614	50 000,000	568 187,521	7 165 354,278	2 230 115,324	13 730,599	4 764 330,670	30 719 925,006
Affectation résultat 2018		238 216,534			2 051 114,136			-2 289 330,670	0,000
Reclassement					855 800,000	-855 800,000			0,000
Dividendes								-2 475 000,000	-2 475 000,000
Capitaux propres après affectation	15 000 000,000	1 166 423,148	50 000,000	568 187,521	10 072 268,414	1 374 315,324	13 730,599	0,000	28 244 925,006

2019 - AS - 635-01

AVIS DE SOCIETES**Paiements de Dividendes****AMEN BANK**

Siège Social : Avenue Mohamed V – 1002 –Tunis

AMEN BANK porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire tenue le 26 Avril 2019 a décidé de distribuer un dividende, relatif à l'exercice **2018**, d'un montant de **1,350** dinars par action.

La mise en paiement sera effectuée à partir du **Jeudi 23 Mai 2019**.

2019 - AS - 636-01

AVIS DE SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

UNIVERS OBLIGATIONS SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 10 janvier 2000
Siège social : 10 bis, Avenue Mohamed V - 1001 Tunis

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire réunie le 16 mai 2019, UNIVERS OBLIGATIONS SICAV informe ses actionnaires qu'elle règle au titre de l'exercice 2018 :

un dividende de 4,425 dinars par action

Ce dividende est payable à partir du **24 mai 2019** aux guichets :

- de la Banque Tuniso-Koweitienne, sise au 10 bis, Avenue Mohamed V - 1001 Tunis ;
- de la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière sise au 10 bis, Avenue Mohamed V - 1001 Tunis .

Ce règlement sera effectué selon le choix des actionnaires :

- soit en numéraire ;
- soit sous forme de réinvestissement en actions UNIVERS OBLIGATIONS SICAV, sur la base de la valeur liquidative calculée pour la journée du **24 mai 2019**. La soulte - montant qui n'aurait pas permis à souscrire à une action entière - est mise à la disposition de l'actionnaire.

Les actionnaires auront jusqu'au **23 mai 2019** pour faire le choix. Passé ce délai, le dividende sera automatiquement réinvesti en actions UNIVERS OBLIGATIONS SICAV.

2019 - AS - 637-01

AVIS DE SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du CMF n°19-2008 du 26 août 2008
Siège social : Rue Hédi Nouria - 1030 Tunis

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire du 17 mai 2019, **POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT** informe ses actionnaires qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2018 un dividende de :

4,756 dinars par action

Les dividendes seront portés à partir du **jeudi 23 mai 2019** au crédit des comptes courants postaux ou bancaires des actionnaires concernés.

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.

2019 - AS - 638-01

AVIS DE SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP HELION MONEO

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières
Agrément du CMF n°34-2010 du 22 septembre 2010
Adresse : 17 rue du Libéria – 1002 Tunis

HELION CAPITAL, gestionnaire de **FCP HELION MONEO**, informe les porteurs de parts du fonds de la distribution d'un dividende unitaire brut de **5,028 dinars** au titre de l'exercice 2018.

La mise en paiement du dividende se fera à compter du **vendredi 24 mai 2019**.

Les porteurs de parts ont la possibilité de réinvestir le montant du dividende en parts de **FCP HELION MONEO**.

2019 - AS - 625-02

AVIS DE SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP HELION ACTIONS DEFENSIF

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières
Agrément du CMF n°40-2010 du 3 novembre 2010
Adresse : 17 rue du Libéria – 1002 Tunis

HELION CAPITAL, gestionnaire de **FCP HELION ACTIONS DEFENSIF**, informe les porteurs de parts du fonds de la distribution d'un dividende unitaire brut de **2,626 dinars** au titre de l'exercice 2018.

La mise en paiement du dividende se fera à compter du **vendredi 24 mai 2019**.

Les porteurs de parts ont la possibilité de réinvestir le montant du dividende en parts de **FCP HELION ACTIONS DEFENSIF**.

2019 - AS - 626-02

AVIS DE SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP IRADETT 50

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières
Agrément du CMF N° 18-2006 du 24 mai 2006

FCP IRADETT CEA

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières
Agrément du CMF N° 20-2006 du 24 mai 2006

Adresse : Carré de l'Or - Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis

L'ARAB FINANCIAL CONSULTANTS, gestionnaire de FCP IRADETT 50 et de FCP IRADETT CEA informe les porteurs de parts de ces fonds que son Conseil d'Administration, réuni en date du 14 février 2019, a décidé de mettre en paiement les dividendes relatifs à l'exercice 2018 comme suit :

FCP IRADETT 50 : 0,255 dinar par part

FCP IRADETT CEA : 0,353 dinar par part

Ces dividendes sont payables à partir du **mardi 28 mai 2019** aux guichets de l'ARAB FINANCIAL CONSULTANTS au Carré de l'Or- Résidence EL KARAMA-Les jardins du Lac II-Les Berges du Lac - 1053 Tunis.

2019 - AS - 604-03

AVIS DE SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP AXIS AAA

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières
Agrément du CMF n°04-2008 du 31 mars 2008
Adresse : 67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis

BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT, société de gestion de FCP AXIS AAA, informe les porteurs de parts du fonds qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2018 :

Un dividende de 3,763 dinars par part

Ce dividende est payable à partir du **mercredi 22 mai 2019** au siège social de la société.

2019 - AS - 605-03

AVIS DE SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

SANADETT SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 1^{er} août 1996
Siège social : 9, rue Hédi Nourira -1001 Tunis

SANADETT SICAV informe ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire, réunie en date du 27 mars 2019, a décidé de mettre en paiement au titre de l'exercice 2018, un dividende de :

5,200 dinars par action

Ce dividende est payable à partir du **mardi 21 mai 2019** aux guichets de L'ARAB TUNISIAN BANK et L'ARAB FINANCIAL CONSULTANTS au Carré de l'Or- Résidence EL KARAMA-Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis.

2019 - AS - 606-03

AVIS DE SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

ARABIA SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 17 mars 1994
Siège social : 9, rue Hédi Nourira -1001 Tunis

ARABIA SICAV informe ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire, réunie en date du 27 mars 2019, a décidé de mettre en paiement au titre de l'exercice 2018, un dividende de :

0,819 dinar par action

Ce dividende est payable à partir du **mardi 21 mai 2019** aux guichets de L'ARAB TUNISIAN BANK et L'ARAB FINANCIAL CONSULTANTS au Carré de l'Or- Résidence EL KARAMA-Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis

2019 - AS - 607-03

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2018	VL antérieure	Dernière VL			
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	178,909	182,430	182,455		
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	121,789	124,322	124,341		
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	103,593	105,444	105,458		
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17	106,915	109,641	109,661		
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	107,043	109,265	109,278		
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	101,201	103,941	103,963		
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	104,060	105,891	105,906		
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	43,204	43,877	43,882		
9	SICAV BH CAPITALISATION ***	BH INVEST	22/09/94	30,220	30,308	30,310		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
10	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	15,960	16,211	16,212		
11	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	116,613	118,389	118,402		
12	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1,137	1,142	1,143		
13	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	105,472	107,719	107,734		
14	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	10,514	10,707	10,708		
15	FCP BNA CAPITALISATION ****	BNA CAPITAUX	03/04/07	147,611	149,460	149,490		
16	FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	10,716	10,883	10,884		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
17	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,644	1,676	1,678		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
18	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	58,401	59,330	59,338		
19	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	126,848	127,462	127,513		
20	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	119,285	116,106	116,155		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
21	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	146,689	134,022	134,310		
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	538,875	496,649	497,701		
23	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	129,129	128,092	128,286		
24	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	135,786	132,937	133,211		
25	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	133,545	130,756	130,794		
26	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	113,488	111,788	111,864		
27	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	115,763	108,478	108,672		
28	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	168,881	165,821	166,085		
29	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	98,012	97,800	98,054		
30	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	110,044	114,306	114,521		
31	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	171,822	170,597	171,145		
32	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	149,189	145,001	145,476		
33	FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	108,973	107,089	107,384		
34	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	22,857	22,315	22,372		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
35	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2174,662	2041,565	2044,361		
36	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	127,259	124,435	124,365		
37	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	163,566	160,166	160,490		
38	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	198,668	201,541	201,031		
39	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	18,470	17,826	17,753		
40	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,801	2,729	2,743		
41	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,440	2,413	2,424		
42	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	75,460	75,036	74,833		
43	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,207	1,173	1,170		
44	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,171	1,186	1,187		
45	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,173	1,142	1,147		
46	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,167	1,110	1,117		
47	MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	123,892	118,300	118,555		
48	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	126,408	128,170	127,889		
49	FCP MOUASSASSET	AFC	17/04/17	1095,846	1122,093	1123,128		
50	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	11,353	11,331	11,339		
51	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,601	10,323	10,343		
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>								
52	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	102,764	96,058	96,051		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2018	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
53	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	22/05/18	4,020	109,439	111,430	111,445
54	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	24/05/18	3,683	103,334	104,824	104,835
55	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	10/05/18	4,454	105,807	107,906	107,921
56	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	21/05/18	3,962	103,871	105,940	105,956
57	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	11/04/19	5,505	105,483	102,412	102,430
58	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/18	3,892	108,002	109,833	109,847
59	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	30/04/19	5,365	105,907	102,696	102,711
60	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	25/04/19	4,163	102,369	99,984	99,999
61	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	25/05/18	3,051	104,049	105,221	105,227
62	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	29/04/19	4,979	105,467	103,150	103,166
63	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	16/04/19	5,496	108,153	105,043	105,061
64	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	29/05/18	3,664	105,732	107,397	107,409
65	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/18	3,426	104,336	105,823	105,834
66	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	29/03/19	4,574	104,017	101,416	101,431
67	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	24/05/18	3,384	105,041	106,711	106,723
68	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	31/05/18	4,496	103,954	106,276	106,292
69	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	11/05/18	4,028	104,881	107,074	107,087
70	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/18	3,345	106,127	107,807	107,817
71	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	28/05/18	4,437	103,956	106,188	106,205
72	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/18	4,038	103,658	105,490	105,504
73	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	25/05/18	3,335	106,318	107,959	107,971
74	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	08/05/19	4,014	103,125	100,698	100,709

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
75	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	31/05/18	3,762	104,096	105,602	105,613
76	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	4,749	104,660	106,890	106,904
77	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/18	3,941	105,717	107,725	107,739
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
78	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	-	-	101,002	104,517	104,699
SICAV MIXTES								
79	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	22/05/18	0,583	60,686	59,787	59,794
80	ATTIJARI VALEURS SICAV *	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	En liquidation	En liquidation	En liquidation
81	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV *	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	En liquidation	En liquidation	En liquidation
82	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	30/04/19	1,420	100,978	95,463	95,715
83	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	29/04/19	0,612	18,578	18,238	18,243
84	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	29/03/19	9,117	310,924	295,625	295,223
85	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	25/05/18	31,236	2484,413	2453,986	2451,062
86	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	17/05/19	2,973	77,578	74,908	72,134
87	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	16/05/19	2,618	58,053	55,760	55,802
88	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	08/05/19	0,737	117,754	114,192	114,217
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
89	FCP IRADETT 20 **	AFC	02/01/07	08/05/18	0,228	En liquidation	En liquidation	En liquidation
90	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	08/05/18	0,151	11,641	11,479	11,481
91	FCP IRADETT 100 **	AFC	04/01/02	08/05/18	0,014	En liquidation	En liquidation	En liquidation
92	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	08/05/18	0,232	14,496	14,302	14,295
93	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	21/05/18	0,299	16,365	16,470	16,475
94	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	21/05/18	0,240	14,055	14,026	14,045
95	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	02/05/18	4,514	158,189	154,934	155,011
96	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	25/05/18	0,110	8,871	8,431	8,414
97	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	15/05/18	3,415	125,596	114,117	114,102
98	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	24/04/19	0,428	86,052	81,347	81,471
99	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	87,477	82,518	82,856
100	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	28/05/18	3,644	100,297	99,995	100,068
101	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	16/04/19	0,722	108,902	99,548	99,426
102	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	16/05/18	1,829	97,714	93,933	93,972
103	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,234	10,057	10,054
104	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	15/04/19	1,356	100,049	95,482	95,789
105	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	29/04/19	2,731	162,324	155,709	155,806
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
106	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	30/05/18	1,896	111,307	106,106	107,037
107	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,996	112,317	113,272	113,387
108	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	120,156	118,596	118,246
109	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	1,437	206,410	197,685	198,141
110	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	1,695	187,875	184,143	184,480
111	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	3,647	163,505	161,698	161,612
112	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	24,302	22,958	22,969
113	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	145,463	142,477	142,324
114	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	15/05/19	1,737	128,460	140,758	139,188
115	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	9549,089	9086,288	9028,893
116	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	16/05/19	13,765	1047,449	1051,346	1056,421
117	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	25/05/18	89,220	5956,682	5950,984	5941,466
118	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	25/05/18	119,161	5259,834	5224,309	5208,135
119	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	30/05/18	0,580	91,894	91,274	91,915
120	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS	12/11/18	-	-	5000,000	5050,542	5052,728
121	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	-	-	-	9,858	9,881
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
122	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/18	2,534	123,003	119,152	119,722
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
123	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	29/04/19	205,927	11 963,015	11 496,638	11 521,819

* SICAV en liquidation anticipée

** FCP en liquidation anticipée

*** initialement dénommée SICAV BH PLACEMENT

**** initialement dénommé BNAC CONFIANCE FCP

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.tn
 Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par le changement d'adresse du siège social de la société «Maghreb International Publicité -MIP- », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188

32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. Tunisie Valeurs	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 600
64. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
65. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
66. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
67. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
68. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
69. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
6. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
7. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
15. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
16. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
17 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
18. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
19 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

20. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anecy, les Berges du lac	71 141 420
21. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
22. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
23. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
24. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
25. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
26. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
27. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
28. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
29. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
30. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
31. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
32. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
33. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
34. Pharmalys Tunisie	Z.I Kondar 4020, BP 10 Sousse	73 389 755
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
37. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	
38. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
39. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-	71 550 711
41. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
42. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
43. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
44. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
45. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
46. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
47. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
48. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
49. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
50. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
51. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
52. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
53. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
54. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
55. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
56. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
57. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila -Sfax El Jadida-	74 401 510

58.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
59.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
60.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
61. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
62.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
63. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
64.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
65.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
66.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
67.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
68.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
69.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
70.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
71.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
72.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
76.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
77.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
80.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
81.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
82.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
83.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
84.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
85.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
86.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
93.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
94.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

95. Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
96. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
97. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI VALEURS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	FCP BNA CAPITALISATION (4)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
13	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
14	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
17	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
18	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
19	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
22	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
23	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

24	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
25	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
26	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM- Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
27	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
28	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
29	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
40	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
41	FCP IRADETT 100 (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT 20 (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
45	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
52	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

54	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
55	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
56	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
57	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
58	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
59	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
61	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
62	FCP SMART CROISSANCE (2)	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
63	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
65	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS QUIETUDE 2018 (3)	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
73	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
78	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

83	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
85	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
90	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
91	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM- Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
92	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
93	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
94	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
95	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
96	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM- Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
97	SICAV BH CAPITALISATION (5)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM- Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
98	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
99	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
100	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
102	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
103	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
104	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
105	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
106	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
107	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
108	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
109	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
111	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

112	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
113	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
114	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
115	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
116	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
117	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
118	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
119	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
120	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
121	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
122	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
123	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
124	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

(1) SICAV en liquidation anticipée

(2) FCP en liquidation anticipée

(3) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

(4) Initialement dénommé BNAC CONFIANCE FCP

(5) Initialement dénommée SICAV BH PLACEMENT

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	ANAVA SEED FUND	Flat6Labs Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
8	CDC AMORÇAGE	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
29	NETINVEST POTENTIEL	NETINVEST	51, rue Elakhtal, El Menzah 4, 1004 - Tunis
30	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
33	FCPR VALITECH I	VALICAP SA	A71, résidence Ines, boulevard de la terre, centre urbain nord, 1003, Tunis
34	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
35	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
36	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
37	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
38	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
40	FCPR BYRSA FUND	DIDO CAPITAL PARTNERS	2ème étage, Immeuble Access Building, rue des Iles Canaries, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
41	FCPR ESSOR FUND	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
42	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
43	FCPR GABES SOUTH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

Informations Post AGO

UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE

Siège Social : 139 Avenue de la Liberté – Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 24 avril 2019, l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie -UBCI- publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres.

I- Résolutions adoptées :

Première Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil sur la gestion de la banque et du groupe UBCI au titre de l'exercice 2018 ainsi que la lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés, approuve lesdits états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les rapports du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice et sur l'activité du groupe.

A cet effet, elle donne quitus entier et sans réserve aux membres du conseil d'administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2018.

[La présente résolution mise au vote est adoptée à la majorité.](#)

Deuxième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes établi conformément aux dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers et de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, prend acte desdites conventions et opérations et décide de les mettre au vote une à une comme suit :

A- Conventions conclues avec des parties liées ne faisant pas partie du groupe BNP PARIBAS

I. Opérations et conventions conclues antérieurement à 2018

Le Conseil d'administration réuni le 21 juin 2013 (titres I.1.1 et I.1.2), le 15 novembre 2016 (titre I.1.3), le 30 mars 2017 (titres I.1.4 et I.1.6) et le 21 juin 2017 (titre I.1.5) a approuvé les opérations et les conventions suivantes conformément aux dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales. Ces conventions se détaillent ainsi :

I.1 Opérations et conventions conclues avec les filiales de l'UBCI

I.1.1 La banque assure le dépôt des actifs et la distribution des titres de ses filiales Hannibal SICAV, ALYSSA SICAV, UBCI Univers actions SICAV, SALAMBO SICAV, UTP SICAF et UBCI FCP-CEA, conformément aux conditions suivantes :

Société	Commission de dépôt	Commission de distribution	Total commissions
Hannibal SICAV	0,1% Actif net TTC	0,9% Actif net TTC	11 KDT
Alyssa SICAV	0,1% Actif net TTC	0,595% Actif net TTC	663 KDT
UBCI Univers actions SICAV	0,1% Actif net TTC	0,9% Actif net TTC	21 KDT
Salambo SICAV	0,1% Actif net TTC	0,665% Actif net TTC	295 KDT
UTP SICAF	0,5% Actif net TTC	0,5% Actif net TTC	30 KDT
UBCI FCP-CEA	0,1% Actif net TTC	1,5% Actif net TTC	65 KDT

Ainsi, la rémunération totale perçue par la banque au titre de ces conventions, s'élève à 1 085 KDT en 2018.

[La présente convention mise au vote est adoptée à la majorité.](#)

I.1.2 Certains cadres de l'UBCI occupent des postes de directeurs généraux dans des filiales de la banque. Le montant des indemnités servies à ces cadres, supportées par la banque et refacturées aux filiales concernées s'élève, au titre de l'exercice 2018, à 35 KDT.

[La présente convention mise au vote est adoptée à la majorité.](#)

I.1.3 Le Conseil d'administration réuni le 15 novembre 2016 a autorisé la convention conclue entre la banque et sa filiale UBCI Bourse en date du 1er décembre 2016, en vertu de laquelle l'UBCI met à la disposition de sa filiale l'ensemble de son réseau pour recueillir auprès des clients les ordres d'achat et de vente des valeurs mobilières en vue de leur exécution. Ladite convention prévoit la rétrocession à UBCI Bourse de 50% des commissions facturées aux clients.

Le montant relatif à 2018 s'élève à 77 KDT.

[La présente convention mise au vote est adoptée à la majorité.](#)

I.1.4 L'UBCI a signé en date du 17 février 2017 un avenant avec sa filiale UBCI CAPITAL DEVELOPPEMENT SICAR lié à la convention de fonds géré « Fonds HSF 2013 ». Cet avenant a été approuvé par le Conseil d'administration réuni le 30 mars 2017. Il précise que les dividendes perçus par UCDS dans le cadre du Fonds HSF constituent des produits d'exploitation pour UCDS. Les autres éléments de la convention conclue en 2013, convention de fonds géré pour un montant de 2 666 KDT destiné à la prise de participation dans le capital de la société HYDROSOL FONDATIONS, demeurent inchangés. Selon cette convention la SICAR est rémunérée comme suit :

- commission de gestion : 1,5% du montant initial du fonds décompté annuellement ;
- commission de succès : 4% de la plus-value à réaliser après cession des titres.

La charge relative à 2018 s'élève à 45 KDT.

[La présente convention mise au vote est adoptée à l'unanimité.](#)

I.1.5 Le Conseil d'administration réuni le 21 juin 2017 a approuvé les deux conventions conclues entre la banque et sa filiale UBCI CAPITAL DEVELOPEMENT SICAR, liées aux deux fonds gérés suivants :

- « UBCI-XPACK 2017 » : convention conclue le 11 février 2017 portant sur un montant de 2 000 KDT destiné à l'acquisition de 44 445 parts sociales dans le capital de la société X-PACK SARL (soit 44,999 DT la part sociale).
- « UBCI-MEDIBO 2017 » : convention conclue le 11 mai 2017 portant sur un montant de 2 800 KDT destiné à l'acquisition de 9 693 actions dans le capital de la Société MEDIBIO-SA (soit au prix de 191 DT l'action) et à la souscription de 9 520 obligations convertibles en actions (soit au prix de 100 DT l'obligation).

Selon ces deux conventions, la SICAR est rémunérée comme suit :

- Commission de gestion : 1,5% du montant initial du fonds décompté annuellement ;
- Commission de succès : 4% de la plus-value à réaliser après cession des titres.

La charge relative à 2018 s'élève à 82 KDT et se détaille comme suit :

- Fonds géré « UBCI-XPACK 2017 » : 34 KDT ;
- Fonds géré « UBCI-MEDIBO 2017 » : 48 KDT.

[La présente convention mise au vote est adoptée à l'unanimité.](#)

I.1.6 L'UBCI a signé en date du 14 septembre 2017 un contrat avec sa filiale UBCI Bourse portant sur la location, à partir du 1^{er} octobre 2017, des bureaux de l'immeuble UBCI sis à l'avenue Habib Bourguiba moyennant un loyer annuel de 36 KDT avec une révision bisannuelle de 5%. Le contrat est conclu pour une durée d'une année reconductible pour la même durée et aux mêmes termes et conditions.

Ce contrat a été autorisé par le Conseil d'administration réuni le 30 mars 2017.

En date du 21 novembre 2017, le contrat de location a fait l'objet d'un avenant en vertu duquel, la date d'effet a été portée au 1^{er} janvier 2018. Ledit avenant a été autorisé par le Conseil d'administration réuni le 08 novembre 2017.

Le produit relatif à 2018 s'élève à 36 KDT.

[La présente convention mise au vote est adoptée à l'unanimité.](#)

I.1.7 L'UBCI a conclu le 03 octobre 2017 une convention avec sa filiale UBCI CAPITAL DEVELOPEMENT SICAR liée au fonds géré « UBCI-RECALL 2017 » portant sur un montant de 4 500 KDT et destiné à l'acquisition de 46 actions dans le capital de la société RECALL HOLDING-SA au prix de 10 DT l'action, de 32 certificats d'investissement au prix de 10 DT le certificat et à l'alimentation d'un compte courant actionnaire pour un montant de 4 499 KDT rémunéré au taux de 8% hors taxes l'an.

Selon cette convention, la SICAR est rémunérée comme suit :

- Commission de gestion : 1,5% du montant initial du fonds décompté annuellement et d'avance à partir de janvier 2018 ;
- Commission de succès : 4% de la plus-value à réaliser après remboursement dudit fonds.

La charge relative à 2018 s'élève à 77 KDT.

Cette convention a été approuvée par le Conseil d'administration réuni le 27 mars 2018.

[La présente convention mise au vote est adoptée à l'unanimité.](#)

I.2 Opérations et convention conclues avec les autres parties liées

L'UBCI a conclu en date du 20 septembre 2011, un contrat de transport et de traitement de fonds avec la société Tunisie Sécurité, dans laquelle la société MENINX HOLDING (Groupe TAMARZISTE) qui occupe un siège au sein du Conseil d'administration de la banque, est actionnaire. Ce contrat est conclu pour une période de 3 ans, renouvelable par tacite reconduction d'année en année. Les prestations fournies dans le cadre de ce contrat, sont facturées mensuellement en fonction de plusieurs critères et tarifs. Les charges supportées par la banque en 2018, au titre de ce contrat, s'élèvent à 906 KDT.

[La présente convention mise au vote est adoptée à la majorité.](#)

II. Convention conclue en 2018

L'UBCI a signé en date du 16 novembre 2018 une convention avec sa filiale UBCI BOURSE en remplacement de celle signée en septembre 2015.

Cette convention définit les conditions d'assistance apportée par l'UBCI à sa filiale, en vue du respect par cette dernière des standards professionnels recommandés par l'UBCI et de son intégration optimale dans le dispositif de contrôle interne de la banque.

Elle élargit le périmètre d'assistance à l'ensemble des structures de support, détaille l'assistance en matière de conformité et garantit la protection des données personnelles des clients de l'UBCI BOURSE communiquées à l'UBCI dans le cadre de cette assistance.

Cette convention ayant été autorisée par le Conseil d'administration réuni le 14 novembre 2018, a été conclue pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction dans les mêmes conditions sans prévoir de facturation de frais d'assistance.

[La présente convention mise au vote est adoptée à l'unanimité.](#)

B- Conventions et opérations réalisées avec le groupe BNP PARIBAS

I. Conventions liées aux services informatiques et de télécommunication

En vertu de la convention portant amendement à la convention d'« Assistance technique - prestations ponctuelles », aux contrats cadres « Applications et prestations de services informatiques » et aux contrats d'applications liés, conclue le 30 décembre 2014 entre la banque et le groupe BNP PARIBAS et des décisions du Conseil d'administration en date des 18 et 29 décembre 2014, la somme des charges liées à la maintenance évolutive/applicative des applications régies par les contrats cadres et contrats y afférents, les charges régies par la convention d'assistance technique prestations ponctuelles ainsi que les charges relatives à l'assistance informatique et aux services de télécommunication ne saurait dépasser 2,5% du Produit Net Bancaire de l'UBCI, tel que présenté dans les états financiers approuvés de l'UBCI au titre de l'exercice précédent. En effet, le montant dépassant ce seuil fait l'objet d'avoirs à établir par la société mère.

Les prestations de services rendues par les entités du groupe BNP PARIBAS conformément aux conventions préalablement approuvées et dont la facturation a fait l'objet d'émission d'avoirs au titre de l'exercice 2018, sont présentées dans ce qui suit.

I.1 Contrats d'applications et de prestations de services informatiques conclus avec BNP PARIBAS

L'UBCI a conclu, en date du 29 Mai 2012, un contrat cadre avec BNP PARIBAS portant sur des applications et des prestations de services informatiques. Il définit les conditions générales dans lesquelles BNP PARIBAS met à la disposition de l'UBCI, sans aucun transfert de propriété, des applications et/ou des droits d'utilisation d'applications ainsi que des prestations de développement, de maintenance et de production informatique s'y rattachant.

Ce contrat a été initialement conclu pour une durée indéterminée avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2010. Il a été annulé et remplacé par un nouveau contrat cadre signé le 21 octobre 2013 qui est entré en vigueur à partir de cette date. Ce nouveau contrat prévoit certaines modifications portant notamment sur :

- le non transfert de la propriété intellectuelle des applications ;
- le changement des durées des contrats d'application et la fixation de l'échéance du contrat cadre en fonction de celles-ci ;
- les modalités permettant d'assurer la continuité des processus informatiques en cas de changement de contrôle de l'UBCI.

Par référence au contrat cadre conclu avec BNP PARIBAS, l'UBCI a conclu des contrats d'applications ayant fait l'objet d'avenants en octobre 2013 (hormis les contrats d'application signés après cette date) et qui se présentent comme suit :

1.1.1 Contrat d'application ATLAS 2

L'UBCI a conclu, en date du 29 mai 2012, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque du « Corebanking system » ATLAS2-V400. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible.

Le contrat prévoit, également le droit d'utilisation du logiciel UNIKIX nécessaire à l'utilisation de l'application ATLAS 2.

Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2011. La durée initiale est prorogable tacitement par périodes successives de 3 ans.

Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de la maintenance évolutive de l'application ATLAS d'un montant forfaitaire fixe révisé selon des conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC. Le montant facturé en 2018, s'élève à 1 662 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 1 375 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2018 s'élève à 287 KDT.

Le contrat prévoit également la facturation annuelle, à titre de maintenance applicative, d'un montant forfaitaire fixe révisé selon des conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC. Le montant facturé en 2018, s'élève à 521 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 431 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2018 s'élève à 90 KDT.

En outre, le contrat d'application prévoit la facturation annuelle à titre de production informatique centralisée consistant à la location par BNP PARIBAS du serveur de test ATLAS 2, hébergé à Paris, pour un montant forfaitaire fixe révisé selon des conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC. Le montant facturé à ce titre en 2018, s'élève à 347 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 287 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2018 s'élève à 60 KDT.

L'utilisation du logiciel UNIKIX fait l'objet d'une facturation annuelle séparée d'un montant déterminé sur la base d'une répartition des coûts selon les effectifs des filiales du groupe BNP PARIBAS. Le montant facturé au titre de l'année 2018 s'élève à 46 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 38 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2018 s'élève à 8 KDT.

[La présente convention mise au vote est adoptée à la majorité.](#)

1.1.2 Contrat d'application SEARCH SPACE

L'UBCI a conclu en date du 22 janvier 2013, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application de lutte contre le blanchiment d'argent SEARCH SPACE. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2010. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives de 3 ans. Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de production informatique centralisée, d'un montant déterminé en fonction de certains critères, tels que le nombre de comptes et le nombre de mouvements cumulés.

Cette application a fait l'objet d'une décommission, le contrat et l'avenant sont échus depuis le 1^{er} mars 2018

Aucune charge à ce titre n'est enregistrée en 2018.

[La présente convention mise au vote est adoptée à l'unanimité.](#)

1.1.3 Contrat d'application CONNEXIS CASH

L'UBCI a conclu, en date du 18 février 2013, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application de cash management CONNEXIS CASH.

Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2010. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives de 3 ans. Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de cette mise à disposition, d'un montant déterminé notamment en fonction du nombre de clients CONNEXIS CASH et révisé selon des conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC.

Le montant facturé au titre de l'exercice 2018, s'élève à 1 686 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 1 395 KDT, et ce, conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2018 s'élève à 291 KDT.

[La présente convention mise au vote est adoptée à la majorité.](#)

1.1.4 Contrat d'application VINCI

L'UBCI a conclu, en date du 18 février 2013, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application de gestion des frais généraux, des immobilisations et de la logistique achats VINCI. Le

droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2010. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives de 3 ans. Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, à titre de maintenance applicative et de droit d'utilisation, d'un montant forfaitaire fixe révisé selon des conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC. Le montant facturé en 2018, s'élève à 274 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 227 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2018 s'élève à 47 KDT.

Le contrat prévoit également la facturation annuelle, à titre de production informatique centralisée, d'un montant déterminé en fonction de certains critères de répartition entre les filiales du groupe BNP PARIBAS. Le montant facturé en 2018, s'élève à 145 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 120 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2018 s'élève à 25 KDT.

[La présente convention mise au vote est adoptée à la majorité.](#)

1.1.5 Contrat d'application CONNEXIS TRADE

L'UBCI a conclu, en date du 18 février 2013, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application d'initiation en ligne des opérations import/export CONNEXIS TRADE. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2010. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives de 3 ans. Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de cette mise à disposition, d'un montant déterminé en fonction de certains critères de répartition entre les filiales du groupe BNP PARIBAS notamment le nombre de clients bénéficiaires.

Le montant facturé en 2018, s'élève à 463 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 383 KDT conformément à la convention d'amendement conclue entre l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2018 s'élève à 80 KDT.

[La présente convention mise au vote est adoptée à la majorité.](#)

1.1.6 Contrat d'application IVISION

L'UBCI a conclu, en date du 18 février 2013, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application de commerce extérieur IVISION. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2010. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives de 3 ans. Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de cette mise à disposition, d'un montant forfaitaire fixe révisé selon des conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC.

Le montant facturé en 2018, s'élève à 618 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 511 KDT conformément à la convention d'amendement conclue entre l'UBCI et BNP Paribas en date du 30

décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2018 s'élève à 107 KDT.

[La présente convention mise au vote est adoptée à la majorité.](#)

1.1.7 Contrat d'application SUN

L'UBCI a conclu en date du 29 mai 2012, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application de lutte contre le financement du terrorisme et de la prévention du blanchiment SUN. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2011. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives d'une année. Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de cette mise à disposition, d'un montant déterminé en fonction du nombre de clients.

Le montant facturé en 2018, s'élève à 96 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 79 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2018 s'élève à 17 KDT.

[La présente convention mise au vote est adoptée à la majorité.](#)

1.1.8 Contrat d'application SHINE

L'UBCI a conclu en date du 29 mai 2012, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application de contrôle des flux de messages SWIFT SHINE. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2010. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives d'une année. Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de cette mise à disposition, d'un montant déterminé en fonction du volume des messages SWIFT échangés.

Le montant facturé en 2018, s'élève à 153 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 127 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2018 s'élève à 26 KDT.

[La présente convention mise au vote est adoptée à la majorité.](#)

1.1.9 Contrat d'application KONDOR

L'UBCI a conclu en date du 22 avril 2013, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application de back-office salle des marchés KONDOR. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2011. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives d'une année. Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de cette mise à disposition, d'un montant déterminé en fonction du nombre de licences et révisé selon des conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC.

Le montant facturé à ce titre en 2018, s'élève à 471 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 390 KDT conformément à la convention d'amendement conclue entre l'UBCI et BNP Paribas en date du 30

décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2018 s'élève à 81 KDT.

[La présente convention mise au vote est adoptée à la majorité.](#)

1.1.10 Contrat d'application APCE/APCP

L'UBCI a conclu, en date du 18 février 2013, un contrat portant sur la mise à disposition et la maintenance de l'application d'automatisation et de la gestion des dossiers de crédits pour les clientèles Entreprise et Professionnel APCE/APCP. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2011. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives d'un an. Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de la mise à disposition et de la maintenance, d'un montant forfaitaire fixe révisé selon les conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC.

Le montant facturé à ce titre en 2018, s'élève à 30 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 25 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2018 s'élève à 5 KDT.

[La présente convention mise au vote est adoptée à la majorité.](#)

1.1.11 Contrat d'application SWIFT SIBES

L'UBCI a conclu, en date du 22 janvier 2013, un contrat portant sur la mise à disposition de l'application centralisée de gestion des flux SWIFT (SWIFT SIBES). Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2010. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives de 3 ans. Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de cette mise à disposition, d'un montant déterminé en fonction d'une répartition des coûts centraux entre les filiales du groupe BNP PARIBAS sur la base du nombre des messages SWIFT entrants et sortants.

Le montant facturé au titre de l'exercice 2018, s'élève à 122 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 101 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2018 s'élève à 21 KDT.

[La présente convention mise au vote est adoptée à la majorité.](#)

1.1.12 Contrat d'application INFOCENTRE

L'UBCI a conclu, en date du 22 janvier 2013, un contrat portant sur la mise à disposition de l'application de centralisation des données provenant des différentes applications bancaires et de génération de rapports d'analyse et de contrôle INFOCENTRE.

Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2010. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives de 3 ans.

Aux termes dudit contrat, la concession du droit d'utilisation de cette application ne donne pas lieu à une facturation de la part de BNP PARIBAS.

[La présente convention mise au vote est adoptée à la majorité.](#)

1.1.13 Contrat d'application BNPINET

L'UBCI a conclu, en date du 14 mai 2013, un contrat avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition et la maintenance de l'application de consultation et de réalisation d'opérations via internet BNPINET. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2011. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives de 3 ans. Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de cette mise à disposition et de la maintenance applicative, d'un montant forfaitaire fixe révisé selon les conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC.

Le contrat d'application prévoit également la facturation de prestations de production informatique centralisée dont le montant est déterminé en fonction de certains critères notamment le nombre de clients BNPINET et de connexions à ce service.

Le montant facturé à ce titre en 2018 s'élève à 227 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 188 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2018 s'élève à 39 KDT.

Les frais de maintenance évolutive de l'application facturés en 2018, s'élève à 115 KDT.

[La présente convention mise au vote est adoptée à la majorité.](#)

1.1.14 Contrat d'application CONFIRMING

L'UBCI a conclu, en date du 22 octobre 2013, un contrat portant sur la mise à disposition et la maintenance de l'application CONFIRMING permettant de gérer pour le compte de la clientèle Grandes Entreprises un service de règlement fournisseurs à échéance avec possibilité de paiement anticipé. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2013. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives d'un an.

Le contrat d'application prévoit également la facturation annuelle au titre de la mise à disposition de cette application, d'un montant forfaitaire fixe révisé selon les conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC.

Le montant facturé à ce titre en 2018, s'élève à 57 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 47 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2018 s'élève à 10 KDT.

[La présente convention mise au vote est adoptée à la majorité.](#)

1.1.15 Contrat d'Application MIB Alternatif CRC Assistance à la mise en place d'un centre de Relations Clients

L'UBCI a conclu, en date du 22 octobre 2013, un contrat portant sur la mise à disposition et la maintenance de l'application MIB Contact Center Alternative V1.0 donnant l'accès à une plateforme de relations clients permettant d'offrir des services téléphoniques. Le contrat est conclu pour une période de 3 ans avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2013. La durée de ce contrat pourra être prorogée tacitement pour des périodes successives d'un an.

Le contrat d'application prévoit également la facturation annuelle au titre de la mise à disposition de cette application, d'un montant forfaitaire fixe.

Le montant facturé à ce titre en 2018, s'élève à 189 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 156 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2018 s'élève à 33 KDT.

[La présente convention mise au vote est adoptée à la majorité.](#)

1.1.16 Contrat d'application CLIENT FIRST

L'UBCI a conclu, en date du 26 octobre 2015, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application « CLIENT FIRST » permettant aux chargés de la clientèle de documenter un certain nombre d'informations relatives à leurs clients. Ce contrat a été autorisé par le Conseil d'administration réuni le 19 novembre 2015.

Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une période de 3 ans à partir de la date de sa signature avec entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives d'un an.

Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle au titre de la mise à disposition de cette application, d'un montant déterminé en fonction du nombre des utilisateurs de la licence. En cas de changement majeur de la version de l'application installé chez le bénéficiaire, BNP PARIBAS se réserve la possibilité de faire évoluer les prix prévus par le contrat.

Le montant facturé à ce titre en 2018, s'élève à 27 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 22 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2018 s'élève à 5 KDT.

[La présente convention mise au vote est adoptée à la majorité.](#)

1.1.17 Contrat d'application QUICK WIN

L'UBCI a conclu en 2017 un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition et la maintenance de l'application « QUICK WIN » permettant aux clients de l'UBCI, dans le cadre de l'exploitation de l'application BNPINET, un accès via Smartphones.

Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans à partir de la date de sa signature. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives d'un an.

Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle au titre de la mise à disposition et de la maintenance applicative, d'un montant forfaitaire fixe révisé selon les conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC. Le montant facturé à ce titre en 2018, s'élève à 88 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 73 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014.

La charge effective supportée par la banque au titre de 2018 s'élève à 15 KDT.

[La présente convention mise au vote est adoptée à la majorité.](#)

1.1.18 Contrat d'application NetReveal

L'UBCI a conclu en 2017 un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur le droit d'utilisation de l'application NetReveal, plateforme de surveillance anti-blanchiment qui analyse les transactions et les profils clients et détecte à posteriori les comportements suspects.

Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans à partir de la date de sa signature. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives d'un an.

Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle au titre de la mise à disposition, d'un montant forfaitaire fixe révisé selon les conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC. Le montant facturé à ce titre en 2018, s'élève à 502 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 415 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014.

La charge effective supportée par la banque au titre de 2018 s'élève à 87 KDT.

[La présente convention mise au vote est adoptée à la majorité.](#)

I.2 Prestations d'assistance informatique et de services de télécommunication fournies par le groupe BNP PARIBAS

I.2.1 Maintenance de logiciels

Au cours de l'exercice 2018 le groupe BNP PARIBAS a refacturé à l'UBCI des prestations de maintenance de logiciels acquis par le groupe pour le compte de la banque se détaillant comme suit :

- Licence ORACLE (Licence groupe BNP) pour un montant de 171 KDT ;
- Licence COBOL et Microfocus (Licence Groupe BNP) pour un montant de 128 KDT ;
- Licence VINCI-AP/VINCI-AM pour un montant de 57 KDT
- Outil BUSINESS OBJECT pour un montant de 115 KDT ;

Ainsi, le montant total facturé au titre de l'exercice 2018 s'élève à 471 KDT.

[La présente convention mise au vote est adoptée à la majorité.](#)

I.2.2 Maintenance matériel informatique

L'UBCI a conclu, en date du 18 novembre 2011, un contrat cadre avec BNP PARIBAS NET LIMITED portant sur des prestations de services de télécommunication et de services accessoires.

Par référence à ce contrat cadre, l'UBCI a conclu avec BNP PARIBAS NET LIMITED les opérations et les contrats de missions suivants :

2.2.1. Contrat WIN FIREWALL

L'UBCI a conclu, en date du 28 juin 2012, un contrat de fourniture et de maintenance de FIREWALL d'une durée de 3 ans, avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2011. Le montant total facturé en 2018, au titre des prestations de maintenance de matériel et de logiciel, s'élève à 70 KDT.

2.2.2. Contrat GLOBAL TELECOMS INFOBLOX

L'UBCI a conclu, en date du 28 juin 2012, un contrat de maintenance de boitiers INFOBLOX pour une durée d'un an, avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2012. Le montant facturé à ce titre, en 2018, s'élève à 16 KDT.

2.2.3. Contrat INETG

L'UBCI a conclu, en date du 26 octobre 2012, un contrat de maintenance des logiciels installés sur les FIREWALL pour une durée d'un an, avec entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2012. Le montant facturé à ce titre, en 2018, s'élève à 117 KDT.

Les présentes conventions mises au vote sont adoptées à la majorité.

1.2.3 Redevances de télécommunication

En 2018, la BNP PARIBAS NET LIMITED a facturé à l'UBCI des redevances au titre des liaisons télé-informatiques internationales avec le groupe BNP PARIBAS. Le montant total des dites redevances s'élève à 838 KDT.

La présente convention mise au vote est adoptée à la majorité.

I.3 Acquisition d'immobilisations incorporelles auprès de PROCUREMENT TECH

En 2018, BNP PARIBAS PROCUREMENT TECH a facturé à l'UBCI un montant de 537 KDT au titre de licences MICROSOFT.

La présente convention mise au vote est adoptée à la majorité.

I.4 Contrats de prestation de services informatiques conclus avec la société BDSI filiale de BNP PARIBAS

L'UBCI a conclu en date du 30 janvier 2012, un contrat cadre avec la société BDSI filiale de BNP PARIBAS qui définit les conditions générales de fourniture de prestations et de services visés dans un contrat d'application.

Ce contrat cadre a été initialement conclu pour une durée d'une année à compter de sa date de signature, renouvelable par tacite reconduction. Il a été annulé et remplacé par un nouveau contrat cadre signé le 1^{er} janvier 2017 qui est entré en vigueur à partir de cette date. Le nouveau contrat porte notamment sur :

- L'interprétation, les définitions et structure contractuelle ;
- Services rendus, catalogues de services et obligation d'information ;
- Frais, facturation, paiement et intérêts de retard ;
- Protection des données personnelles (contrôle des modifications, protection des données, conflits d'intérêts, droit d'audit, confidentialité, continuité de l'activité, gouvernance...etc.) ;
- Durée et résiliation.

Par référence à ce contrat cadre, l'UBCI a conclu, en date du 1^{er} janvier 2017 les deux contrats suivants :

- Un contrat d'application en vertu duquel l'UBCI bénéficie des prestations de services de BDSI dans le domaine applicatif « Standard et Spécifique » et le domaine « Infra et télécom » ;
- Un contrat d'application pour la prestation de service « SATURNE », l'outil de réclamation mutualisé pour les sites IRB Afrique. Selon les termes de ce contrat, BDSI assure pour le compte de l'UBCI des prestations sur l'application « SATURNE » dont notamment la création, la maintenance évolutive, le déploiement...etc.

Ces deux contrats sont entrés en vigueur à la date de leur signature et ont été approuvés par le Conseil d'administration réuni le 21 juin 2017.

Les prestations de la BDSI sont facturées en fonction du temps passé et en se basant sur un taux journalier de 242 Euros hors taxes au titre de l'intervention d'un profil « Opérationnel », de 321 Euros hors taxes au titre de l'intervention d'un profil « Expert » et de 761 Euros hors taxes pour un profil « Management ».

Les prestations facturées, à ce titre, par la BDSI au titre de 2018, totalisent 2 011 KDT et se détaillent comme suit :

- Frais d'assistance informatique : 921 KDT ;
- Frais de développement informatique : 1 090 KDT.

[La présente convention mise au vote est adoptée à la majorité.](#)

I.5 Contrats conclus avec BNP PARIBAS FORTIS FACTOR

L'UBCI a conclu, en date du 1^{er} juin 2016, un contrat cadre avec BNP PARIBAS FORTIS FACTOR portant sur des applications et prestations de services informatiques.

Par référence à ce contrat cadre, l'UBCI a conclu avec BNP PARIBAS FORTIS FACTOR en date du 1^{er} juin 2016, un contrat d'application portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application « AQUARIUS » et la fourniture des prestations liées permettant la gestion de l'activité de Factoring.

Ces contrats ont été autorisés par le Conseil d'administration réuni le 3 Mai 2016.

Le contrat d'application prévoit une facturation annuelle au titre de la mise à disposition de cette application. En cas de changement majeur de la version de l'application installée chez le bénéficiaire, BNP PARIBAS FORTIS FACTOR se réserve la possibilité de faire évoluer les prix prévus par le contrat à travers la signature d'un avenant.

La charge relative à 2018 s'élève à 211 KDT.

[La présente convention mise au vote est adoptée à la majorité.](#)

I.6 Contrat conclu avec BNP PARIBAS Group Service Center – GSC SA

L'UBCI a conclu, en date du 1^{er} mai 2017, un contrat de sous-licence avec BNP Paribas GSC Group Service Center portant sur la concession du droit d'utilisation de la sous-licence sur le logiciel Rat@net. Ce contrat est conclu pour une durée d'un an avec entrée en vigueur à la date de signature. La durée initiale est renouvelable par tacite reconduction par périodes successives d'un an. Le contrat prévoit que l'UBCI ne bénéficie aucunement du droit d'octroyer ou de céder la sous-licence et/ou les droits qui en découlent.

Ce contrat a été autorisé par le Conseil d'administration réuni le 20 mars 2017.

Le contrat de sous-licence prévoit une facturation forfaitaire au titre de droit d'utilisation de la sous-licence ainsi que des frais de maintenance.

Le montant de la facture émise à ce titre en 2018 s'élève à 10 KDT.

[La présente convention mise au vote est adoptée à la majorité.](#)

I.7 Contrat d'application Taléo conclu avec PROCUREMENT TECH

L'UBCI a conclu en 2017 un contrat d'application « Taléo » portant sur la gestion des recrutements et des mobilités internes.

Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans à partir de la date de sa

signature. La durée initiale est prorogable tacitement par périodes successives d'un an.

Selon les termes du contrat, il est prévu une facturation calculée par effectif sur une base annuelle à savoir six (6) Euros par effectif.

Le montant facturé à ce titre en 2018, s'élève à 27 KDT.

[La présente convention mise au vote est adoptée à la majorité.](#)

I.8 Contrat de maintenance de logiciels conclu avec CETELEM CR

L'UBCI a conclu, en date du 28 juillet 2003, un contrat avec CETELEM CR portant sur la maintenance des logiciels CETELEM et TLM_TUN.

La maintenance inclut les modifications, n'exigeant pas de changements substantiels des algorithmes et des structures de données, qui résultent des connaissances acquises lors de l'exploitation ou des défauts constatés après l'expiration du délai de garantie. CETELEM CR prêtera également son assistance à l'UBCI pour le dépannage au moyen d'un accès à distance ponctuel au système.

Selon les termes du contrat, il est prévu une rémunération de 575 Euros par mois payables trimestriellement.

La charge relative à 2018 s'élève à 30 KDT.

Ce contrat a été autorisé par le Conseil d'administration réuni le 26 mars 2019.

[La présente convention mise au vote est adoptée à la majorité.](#)

I.9 Contrat d'amendement à la convention d'assistance technique et aux contrats cadres des applications et prestations de services informatiques ainsi que les contrats d'application y afférents :

Le Conseil d'administration du 29 décembre 2014 a autorisé la conclusion d'un contrat avec BNP PARIBAS portant amendement à la convention d'« Assistance technique - prestations ponctuelles », aux contrats cadres « Applications et prestations de services informatiques » et aux contrats d'applications liés. Ce contrat, signé le 30 décembre 2014, prévoit que la somme des charges liées à la maintenance évolutive/applicative des applications régies par les contrats cadres et contrats y afférents, les charges régies par la convention d'assistance technique prestations ponctuelles ainsi que les charges relatives à l'assistance informatique et aux services de télécommunication ne saurait dépasser 2,5% du Produit Net Bancaire de l'UBCI, tel que présenté dans les Etats Financiers approuvés de l'UBCI au titre de l'exercice précédent.

En effet, le montant dépassant ce seuil fait l'objet d'avoirs à établir par la société mère.

Les dispositions dudit contrat sont applicables pour l'exercice 2018.

[La présente convention mise au vote est adoptée à la majorité.](#)

I.10 Différence de change latente au titre du solde créditeur BNP PARIBAS libellé en devises

A la clôture de l'exercice 2018, la banque a constaté des pertes de change latentes au titre de l'actualisation du solde créditeur « fournisseur BNP Paribas » libellé en devises pour un montant de 964 KDT.

Ce montant a été pris en compte pour la détermination du seuil de 2,5% du PNB de l'exercice précédent, tel que défini dans la convention d'amendement conclue en date du 30 décembre 2014 (citée au niveau du titre I.9 ci-avant).

[La présente convention mise au vote est adoptée à la majorité.](#)

I.11 Conventions autorisées par le Conseil d'administration et non encore signées

I.11.1 Conseil d'administration réuni le 17 mars 2016

Le Conseil d'administration réuni le 17 mars 2016 a autorisé le contrat « Sonar » qui prévoit la mise en place d'un Système Opérationnel de Notation Anti-blanchiment Retail en vue de l'amélioration des processus d'entrée en relation en matière de lutte contre le blanchiment d'argent. Le budget alloué à ladite mise en place se détaille comme suit :

- Un coût de déploiement qui s'élève à 10.806 Euros ;
- Une redevance annuelle qui s'élève à 71.633 Euros dont une première partie s'élevant à 34 640 Euros sera facturée durant les cinq premières années seulement.

I.11.2 Conseil d'administration réuni le 15 novembre 2016

En date du 15 novembre 2016, le Conseil d'administration a autorisé :

- Un nouveau contrat cadre MSA pour les applications et prestations de services informatiques en remplacement au contrat cadre signé en octobre 2013 (titre B.I.1 ci-avant) et qui avait servi de référence à tous les contrats d'applications autorisés par le conseil depuis cette date ;
- Une lettre de mission Efficacité UBCI avec BNP PARIBAS : vise l'amélioration de l'efficacité opérationnelle, la simplification des processus de décision et de fonctionnement ainsi que l'optimisation du dispositif commercial.

I.11.3 Conseil d'administration réuni le 08 novembre 2017

En date du 08 novembre 2017 le Conseil d'administration a autorisé une convention régissant l'externalisation intra-groupe BNPP d'une partie de la gestion des alertes générées par l'outil de filtrage des sanctions au sein de SHINE (l'application de contrôle des flux de messages SWIFT).

Cette convention ne prévoit pas de coûts supplémentaires.

Les contrats et conventions autorisés mentionnés dans le présent titre n'ont pas produit d'effet au cours de l'exercice 2018.

[Les présentes conventions mises au vote sont adoptées à la majorité.](#)

II. Conventions non liées aux services informatiques et de télécommunication

II.1 Convention d'assistance technique conclue avec BNP PARIBAS

L'UBCI a conclu, en date du 21 octobre 2013, un contrat d'assistance technique avec BNP PARIBAS portant sur certaines prestations ponctuelles susceptibles d'être fournies directement par BNP PARIBAS ou à travers les sociétés qui lui sont affiliées. Ces prestations ponctuelles peuvent concerner notamment :

- L'appui à la gestion des risques ;
- L'appui logistique des ressources humaines ;
- L'organisation, la maîtrise d'ouvrage et Process ;
- Les Services et Produits bancaires ;
- Les prestations mutualisées Groupe ; et

- D'autres services faisant bénéficier la banque de l'expertise du groupe dans certains domaines.

Selon les termes dudit contrat, les prestations ponctuelles sont facturées sur la base des coûts réels avec un mark-up de 6% hors taxes. Le montant annuel desdites prestations est plafonné à un pourcentage du Produit Net Bancaire. Il est révisé annuellement après approbation du Conseil d'administration de l'UBCI.

Aucune charge au titre de cette convention n'a été supportée par la banque en 2018.

[La présente convention mise au vote est adoptée à la majorité.](#)

II.2 Garanties pour la couverture des engagements

En vue de respecter les ratios de division des risques prévus par la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 juillet 1991, telle que complétée et modifiée par les textes subséquents, la BNP PARIBAS a émis au profit de la banque des garanties en couverture des engagements du groupe POULINA et des sociétés l'Office des Céréales, l'E.T.A.P, OOREDOO, la STEG, la STIR et TOTAL Tunisie. L'encours desdites garanties s'élève, au 31 décembre 2018, à 200 millions de dinars.

Les garanties accordées sont rémunérées au taux de 0,2% l'an. Les charges supportées par la banque au titre de ces garanties en 2018, s'élèvent à 446 KDT.

[La présente convention mise au vote est adoptée à la majorité.](#)

II.3 Lettre de garantie relative à l'emprunt BERD

Le Conseil d'administration réuni le 14 décembre 2014 a autorisé l'obtention d'un emprunt auprès de la BERD pour un montant de 40 millions d'Euros remboursable sur sept (7) ans avec deux ans de franchise garanti par BNP Paribas.

Conformément à la lettre de garantie signée avec BNP Paribas en date du 19 décembre 2014, la commission de garantie à payer par l'UBCI est calculée au taux de 0,68% du montant de l'encours restant dû.

La charge supportée par la banque au titre de l'ensemble de la période couverte jusqu'au 31 Décembre 2018 s'élève à 3 118 KDT.

[La présente convention mise au vote est adoptée à la majorité.](#)

II.4 Convention de prise en charge partielle de la rémunération du responsable de la Direction conformité

Le Conseil d'administration du 29 août 2018 a autorisé la convention conclue avec BNP Paribas portant sur la prise en charge partielle de la rémunération du nouveau responsable de la Direction conformité, détaché de BNP Paribas en vertu du contrat conclu entre ce dernier et l'UBCI pour la période allant du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2021. Selon les termes de ladite convention, BNP Paribas prendra en charge :

- 70% de la rémunération fixe, soit 92 KDT par trimestre ;
- La totalité de la partie variable telle que déterminée par le Comité de Nomination et de Rémunération de l'UBCI sur proposition du Responsable Conformité IRB PNP Paribas.

[La présente convention mise au vote est adoptée à la majorité.](#)

C- Obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants

1. Les obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du code des sociétés commerciales et approuvés par le Conseil d'administration, se détaillent, pour l'exercice 2018, comme suit :

- Le Conseil d'administration réuni le 03 Juin 2016 a nommé M. Fethi MESTIRI en qualité de Président du Conseil d'administration.

La rémunération brute du Président du Conseil d'administration se rattachant à l'exercice 2018 telle qu'autorisée par le Conseil d'Administration du 27 mars 2018 s'élève à 267 KDT.

Le Président du Conseil bénéficie également d'une voiture de fonction et de la prise en charge du carburant et des frais de télécommunication.

Le montant total des avantages accordés au Président du Conseil d'administration au titre de l'exercice 2018 s'élève à 271 KDT.

- Le Conseil d'administration réuni le 03 Juin 2016 a nommé M. Pierre BEREGOVOY en qualité de Directeur Général.

La rémunération de M. Pierre BEREGOVOY Directeur Général de la banque est déterminée selon les termes de son contrat. Lors de sa réunion du 15 novembre 2016, le Comité de Nomination et Rémunération a fixé sa rémunération brute hors variable à 593 KDT. Cette décision a été validée par le Conseil d'administration réuni la même date.

Le Comité de Nomination et de Rémunération du 26 mars 2019 a fixé son bonus au titre de 2018 à un montant brut de 202 KDT. Cette décision a été validée par le Conseil d'Administration réuni la même date.

Suivant son contrat, le Directeur Général bénéficie d'un logement de fonction, d'une voiture de fonction et de la prise en charge de frais d'utilité.

La charge totale relative à l'exercice 2018 s'élève à 1 461 KDT dont 418 KDT de charges fiscales et sociales.

Le coût supporté par l'UBCI a été limité à 777 KDT suite à la prise en charge par BNP Paribas d'un montant de 684 KDT conformément à la convention de prise en charge partielle de la rémunération du M. Pierre BEREGOVOY autorisée par le Conseil d'administration réuni le 15 novembre 2016.

- Sur proposition du Comité de Nominations et de Rémunérations du 20 janvier 2015, le Conseil d'administration du 04 février 2015 a décidé de nommer un Directeur Général Adjoint.

Sur proposition du Comité de Nominations et de Rémunérations du 02 avril 2015, le Conseil d'administration du 07 mai 2015 a décidé d'allouer au Directeur Général Adjoint un salaire annuel brut de 130 KDT, une rémunération variable dont le montant pour la première année ne pourra être inférieur à 30 KDT et de mettre à sa disposition une voiture de fonction avec la prise en charge des frais de carburant dans la limite de 5 KDT par an.

En 2018, et sur proposition du Comité de Nomination et Rémunération du 26 mars 2019, le Conseil d'administration réuni la même date a porté ladite rémunération variable à un montant brut de 70 KDT.

Au titre de l'exercice 2018, sa rémunération brute, s'élève à un montant de 223 KDT en tenant compte des augmentations légales des salaires.

La charge totale supportée par la banque s'élève à 296 KDT, dont 63 KDT de charges fiscales et sociales.

- Les membres du Conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'assemblée générale ordinaire statuant sur les états financiers annuels.

L'AGO tenue le 26 Avril 2018 a fixé le montant des jetons de présence au titre de l'exercice 2018 à 622 KDT. Le montant comptabilisé en charges de 2018 a été limité à 375 KDT suite à la décision du Conseil d'administration réuni le 29 août 2018 qui a validé la recommandation de BNP Paribas de ne plus verser de rémunération aux mandataires sociaux collaborateurs de BNP Paribas conformément à la politique du groupe et avec date d'effet le 1^{er} janvier 2018.

2. Les obligations et engagements de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI » envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2018, se présentent comme suit (en KDT) :

Libellé	Président du Conseil d'administration		Directeur Général		Directeur Général Adjoint		Membres du Conseil d'administration	
	Charge 2018	Passifs au 31.12.2018	Charge 2018	Passifs au 31.12.2018	Charge 2018	Passifs au 31.12.2018	Charge 2018	Passifs au 31.12.2018
Avantages à court terme	271	-	777	202	296	70	375	-
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-	-	-	-	-
Paiements en actions	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	271	-	777	202	296	70	375	-

Les présentes conventions mises au vote sont adoptées à la majorité.

Troisième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise le transfert aux réserves facultatives du montant de 10 047 577.039 Dinars à prélever sur les réserves « à régime spécial » et représentant la partie devenue disponible de ces réserves.

La présente résolution mise au vote est adoptée à la majorité.

Quatrième Résolution :

Sur proposition du conseil d'administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2018 qui s'élève à 47 750 236,036 Dinars au compte « Réserves facultatives ».

La présente convention mise au vote est adoptée à la majorité.

Cinquième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de distribuer des dividendes, d'un montant de 24 001 834,800 Dinars à prélever sur les réserves facultatives dont une partie constituée antérieurement au 31 décembre 2013.

Ainsi, le dividende par action fixé à 1,200 dinar sera versé comme suit :

- ✓ 0,328 dinar en franchise de retenue à la source à prélever sur les réserves facultatives constituées antérieurement au 31 décembre 2013 ;
- ✓ 0,872 dinar soumis à une retenue de 10% (pour les personnes physiques tunisiennes et les personnes physiques et morales non résidentes) à prélever sur les réserves facultatives constituées après 2013.

Le dividende sera mis en paiement à partir du 03/05/2019.

[La présente résolution mise au vote est adoptée à la majorité.](#)

Sixième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération en jetons de présence des membres du Conseil d'Administration et des Comités s'y rattachant, au titre de l'année 2019, à un montant global de 475 000,000 Dinars brut. La répartition entre les membres s'effectuera sur décision du Conseil d'administration.

[La présente résolution mise au vote est adoptée à la majorité.](#)

Septième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant que les mandats d'Administrateurs de Mme Sonya BOURICHA et M. Fathi MESTIRI sont échus, décide de renouveler leurs mandats pour une durée de trois (3) ans qui expire avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2021.

[La présente résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.](#)

Mme Sonya BOURICHA et M. Fathi MESTIRI, présents, remercient les actionnaires de l'honneur et de la confiance qu'ils leur ont accordés et déclarent accepter les fonctions qui viennent de leur être confiées.

Huitième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte et accepte la démission de son mandat d'Administrateur de M. Stéphane MOUY.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer M. Pavel OUSTINOV et Mme Valérie EYMARD en qualité d'Administrateurs de l'UBCI pour un mandat de trois (3) ans qui expire avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021.

[La présente résolution mise au vote est adoptée à la majorité.](#)

M. Pavel OUSTINOV et Mme Valérie EYMARD, présents, remercient les actionnaires de l'honneur et de la confiance qu'ils leur ont accordés et déclarent accepter les fonctions qui viennent de leur être confiées.

Neuvième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des fonctions de responsabilités occupées par Messieurs les administrateurs dans d'autres sociétés en tant que gérant,

Administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général, membres de Directoire ou de conseil de Surveillance et ce en application des dispositions des articles 192 et 209 nouveaux du code des sociétés commerciales.

La présente résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

Dixième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au représentant légal ou à un mandataire qu'il aura désigné pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.

La présente résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

II- Le Bilan après affectation du résultat comptable

Bilan après répartition (EN MILLIERS DE DINARS)			
		31/12/2018	31/12/2017
<u>ACTIF</u>			
Caisse et avoir auprès de la BCT, CCP, et TGT	1	304 094	173 364
Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	248 509	178 712
Créances sur la clientèle	3	2 754 147	2 753 222
Portefeuille -titre commercial	4	2 797	794
Portefeuille d'investissement	5	423 542	502 462
Valeurs immobilisées	6	42 041	44 717
Autres actifs	7	92 996	126 658
TOTAL ACTIF		3 868 126	3 779 929
<u>PASSIF</u>			
Banque Centrale et CCP	8	163 419	203 040
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	9	180 919	292 465
Dépôts et avoirs de la clientèle	10	2 625 688	2 449 052
Emprunts et Ressources spéciales	11	348 901	309 500
Autres passifs (*)	12	219 230	219 651
TOTAL PASSIF		3 538 157	3 473 708
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital		100 008	100 008
Réserves		229 958	206 210
Autres capitaux propres		3	3
Modification comptable			
Résultat en instance d'affectation			
Résultat de l'exercice		0	0
TOTAL CAPITAUX PROPRES	13	329 969	306 221
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		3 868 126	3 779 929

III- L'état d'évolution des capitaux propres

Libellé	Capital	Réserve légale	Réserves à régime spécial	Réserves réinvest. exonéré	Autres réserves	Autres capitaux propres	Résultat net de l'exercice	Total
Capitaux Propres au 31-12-2018	100 008	10 000	1 402	48 036	146 772	3	47 750	353 971
Réserves à régime spécial				-10 048	10 048			0
Répartition Résultat					47 750		-47 750	0
Distribution dividendes					-24 002			-24 002
Capitaux Propres au 31-12-2018 après affectations au titre de 2018 décidées par l'AGO du 24 avril 2019	100 008	10 000	1 402	37 988	180 568	3	0	329 969

AVIS DE SOCIETES

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

SOCIETE MODERNE DE CERAMIQUE - SOMOCER

Siège social : Menzel Hayet-5033 Monastir.

La Société Moderne de Céramique -SOMOCER- publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 31 mai 2019. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes Madame Chiraz DRIRA et Monsieur Ahmed BELAIFA.

Bilan
Période du 1er janvier au 31 décembre 2018
(Exprimé en Dinar Tunisien)

Actifs	Note	31.12.2018	31.12.2017
Actifs non courants			
Actifs Immobilisés			
Immobilisations incorporelles		1 908 278	2 282 852
<i>Moins : amortissements</i>		<1 267 516>	<1 441 946>
	IV.1	640 762	840 906
Immobilisations corporelles		127 728 633	120 494 930
<i>Moins : amortissements</i>		<71 638 619>	<66 850 594>
<i>Moins : provisions</i>		<593 645>	<593 645>
	IV.2	55 496 369	53 050 691
Immobilisations financières		32 151 252	28 185 798
<i>Moins : provisions</i>		<1 450 478>	<1 452 008>
	IV.3	30 700 774	26 733 790
Total des actifs immobilisés		86 837 905	80 625 387
Autres actifs non courants	IV.4	2 152 135	1 966 051
Total des actifs non courants		88 990 040	82 591 438
Actifs courants			
Stocks		51 798 478	45 403 239
<i>Moins : provisions</i>		<1 248 828>	<892 320>
	IV.5	50 549 650	44 510 919
Clients et comptes rattachés		54 344 371	44 445 884
<i>Moins : provisions</i>		<9 471 668>	<9 361 439>
	IV.6	44 872 703	35 084 445
Autres actifs courants		15 376 312	13 889 328
<i>Moins : provisions</i>		<954 330>	<954 330>
	IV.7	14 421 982	12 934 998
Autres actifs financiers	IV.8	8 606 000	9 826 000
Liquidités et équivalents de liquidités	IV.9	2 815 067	2 038 871
Total des actifs courants		121 265 402	104 395 233
Total des actifs		210 255 442	186 986 671

Bilan
Période du 1er janvier au 31 décembre 2018
(Exprimé en Dinar Tunisien)

Capitaux propres et passifs	Note	31.12.2018	31.12.2017
Capitaux propres			
Capital		40 656 000	40 656 000
Actions propres		<1 000 000>	<1 000 000>
Réserves		22 867 967	22 481 558
Autres capitaux propres		5 123 373	4 602 021
Résultats reportés		6 551 486	6 179 187
Capitaux propres avant résultat de la période		74 198 826	72 918 766
Résultat de l'exercice		4 249 748	4 007 908
Total des capitaux propres avant affectation	IV.10	78 448 574	76 926 674
Passifs			
Passifs non courants			
Emprunts	IV.11	35432697	26 716 827
Autres passifs non courants		1 350 000	757 354
Total des passifs non courants		36782697	27 474 181
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	IV.12	26 602 503	25 329 932
Autres passifs courants	IV.13	10033110	11 230 589
Autres passifs financiers	IV.14	42 818 074	32 918 452
Concours bancaires	IV.15	15 570 484	13 106 843
Total des passifs courants		95024171	82 585 816
Total des passifs		131 806 868	110 059 997
Total des capitaux propres et passifs		210 255 442	186 986 671

Etat de résultat
Période du 1er janvier au 31 décembre 2018
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	<i>Note</i>	2018	2017
<i>Produits d'exploitation</i>			
Revenus	V.1	86 885 650	84 718 449
Autres produits d'exploitation	V.2	1 003 517	869 799
<i>Total des produits d'exploitation</i>		87 889 167	85 588 248
<i>Charges d'exploitation</i>			
Variation stocks des produits finis		3 283 436	<1 936 134>
Achats d'approvisionnements consommés	V.3	<49 472 513>	<45 756 120>
Charges de personnel	V.4	<12 814 988>	<13 579 823>
Dotations aux amortissements et aux provisions	V.5	<7 234 781>	<5 760 060>
Autres charges d'exploitation	V.6	<6 459 862>	<5 953 762>
<i>Total des charges d'exploitation</i>		<72 698 708>	<72 985 899>
<u><i>Résultat d'exploitation</i></u>		<u>15 190 459</u>	<u>12 602 349</u>
Charges financières nettes	V.7	<12 542 732>	<8 845 390>
Produits des placements	V.8	423 070	263 598
Autres gains ordinaires	V.9	1 416 727	1 234 265
Autres pertes ordinaires	V.10	<28 925>	<258 488>
<u><i>Résultat des activités ordinaires avant impôt</i></u>		<u>4 458 599</u>	<u>4 996 334</u>
Impôt sur les sociétés		<208 851>	<988 426>
<u><i>Résultat net de l'exercice</i></u>		<u>4 249 748</u>	<u>4 007 908</u>

Etat de Flux
Période du 1er janvier au 31 décembre 2018
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	<i>Note</i>	31.12.2018	31.12.2017
<u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u>			
Encaissements reçus des clients		101 523 935	95 318 450
Sommes versées aux fournisseurs		<60 278 263>	<59 518 737>
Sommes versées au personnel		<11 116 500>	<11 151 973>
Frais financiers payés		<6 081 635>	<3 471 172>
Encaissements placements		1 332 602	2 201 273
Décaissements placements		<1 753 062>	<3 949 982>
Impôt et taxes		<6 401 676>	<3 398 861>
		<u>17 225 401</u>	<u>16 028 998</u>
<u>Flux de trésorerie liés à l'investissement</u>			
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		<5 152 810>	<2 012 657>
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations financières		<1 450 000>	<300 000>
Dividendes et autres distributions reçues		-	344 289
		<u><6 602 810></u>	<u><1 968 368></u>
<u>Flux de trésorerie liés au financement</u>			
Encaissements provenant des emprunts		6 939 500	5 450 000
Remboursement d'emprunts		<9 101 325>	<6 817 922>
Encaissements moyens de financements CT	VI.1	49 528 780	50 454 780
Décaissements moyens de financements CT	VI.2	<56 510 718>	<62 935 171>
Distribution de dividendes et autres distributions		<3 166 273>	<153 996>
Encaissements subventions		-	570 000
		<u><12 310 036></u>	<u><13 432 309></u>
<u>Variation de trésorerie</u>			
		<u><1 687 445></u>	<u>628 321</u>
<u>Trésorerie au début de l'exercice</u>			
		<u><11 067 972></u>	<u><11 696 293></u>
<u>Trésorerie à la clôture de l'exercice</u>			
		<u><12 755 417></u>	<u><11 067 972></u>

Notes aux Etats Financiers

Présentation de la société

La Société Moderne de Céramique S.A («SOMOCER» ou «société») est une société anonyme, de nationalité tunisienne, régie par le droit tunisien.

Elle a été créée le 3 juillet 1985, son capital s'élève au 31 décembre 2018 à 40.656.000 DT divisé en 40.656.000 actions de valeur nominale de 1 DT chacune.

L'objet de la société est la fabrication de carreaux de faïence, grès, baignoires et poudre atomisée. Son activité s'étend sur le marché tunisien et à l'exportation. L'ensemble de ses unités de production est implanté à Menzel El Hayet.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles du droit commun.

I. Les faits significatifs de l'exercice

- Création de la filiale «3S Trading» spécialisée dans l'importation, l'exportation de tous produits ou marchandises, ainsi que tous genres d'opérations de courtage et de négoce international. Le capital de cette société s'élève à 1.100 mille dinars et est composé de 1100 parts sociales d'une valeur nominale unitaire de 100 dinars. Elle est détenue à raison de 90% par SOMOCER.
- L'entrée en production de la ligne de mono-cuisson (Argile rouge) à partir de janvier 2018.

III. Principes, règles et méthodes comptables

Les états financiers de la société sont présentés selon les dispositions de la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises.

Les conventions comptables fondamentales concernant les éléments des états financiers et les procédés de prise en compte de l'information financière, sont présentés conformément au cadre conceptuel de la comptabilité. Les méthodes comptables retenues par la société sont en conformité avec les normes comptables tunisiennes « NCT » mises en vigueur par l'arrêté du ministre des finances du 30 décembre 1996.

Les conventions comptables de base et les méthodes les plus significatives appliquées pour la préparation des états financiers se résument comme suit :

III.1 Immobilisations

Les immobilisations sont enregistrées à leurs prix d'achat hors taxes déductibles augmentées des frais directs d'acquisition. Les immobilisations sont amorties sur leurs durées de vie estimées selon le mode linéaire. Par ailleurs, les biens immobilisés d'une valeur inférieure ou égale à 200 dinars, sont amortis intégralement.

Les coûts ultérieurs ne sont pas comptabilisés en actifs sauf s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à ces derniers vont à la société et ces coûts peuvent être évalués de façon fiable. Les coûts courants d'entretien sont constatés dans le résultat au cours de la période où ils sont encourus.

Les taux d'amortissement pratiqués sont les suivants :

- Fonds de commerce	5%
- Logiciels	33%
- Constructions	2,86%
- Installations techniques, matériels et outillages industriels	Entre 5% et 20%
- Matériels de transport	20%
- Equipements de bureau et matériels informatiques	10%
- Installations générales, agencements et aménagements	2,86%

La méthode d'amortissement et la durée de vie restante sont revues par le management à l'occasion de chaque arrêté des états financiers.

En cas d'existence d'indices de dépréciation, la valeur comptable nette est ramenée à sa valeur recouvrable estimée par constatation d'une provision pour dépréciation au niveau de l'état de résultat.

III.2 Stocks

Les stocks sont évalués comme suit :

- Les matières premières, matières consommables et pièces de rechange sont valorisées au coût d'acquisition selon la méthode du coût moyen pondéré. Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et les taxes non récupérables par la société, ainsi que les frais de transport, d'assurance liée au transport, de réception et d'autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés ;
- Les produits finis sont valorisés au coût de production de l'année, qui comprend le coût des matières premières et la quote-part des frais directs et indirects rattachés à la production ; et
- Les produits semi-finis, sont valorisés au coût engagé en fonction de l'avancement du stade de fabrication.

Les stocks sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire permanent. Les produits achetés ou fabriqués sont portés dans les comptes de stocks au moment de leur acquisition ou de leur production. Leurs sorties pour être utilisés dans la production ou pour être vendus constituent des charges de l'exercice et sont portées, de ce fait, dans l'état de résultat.

Les stocks à rotation lente sont ramenés à leur valeur de réalisation nette. La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimé dans le cours normal d'activité diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés pour réaliser la vente.

III.3 Les emprunts

Les emprunts à long terme figurent au bilan pour la valeur non amortie sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année, est reclassée parmi les passifs courants.

Les charges financières courues (qui incluent les intérêts ainsi que les frais d'émission des emprunts) relatives aux emprunts qui ont servi pour le financement de la construction de d'un actif qualifiant, sont capitalisées au niveau du coût. Les autres charges financières sont comptabilisées en résultat de l'exercice.

III.4 Contrats de location financement

Les contrats de crédit-bail sont examinés pour être qualifiés en contrats de location financement ou de location simple.

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs.

Les immobilisations corporelles acquises en vertu d'un contrat de location financement sont enregistrées au bilan à leur juste valeur ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

La dette correspondante, nette des intérêts financiers, est inscrite au passif. Le loyer est défalqué entre remboursement du principal et charges financières selon le taux d'intérêt effectif du contrat. Les charges financières sont comptabilisées en charge de l'exercice à moins qu'elles ne soient capitalisées dans le coût d'un actif qualifiant.

En l'absence de certitude raisonnable quant au transfert de propriété, les immobilisations acquises par voie d'un contrat de location financement sont amorties selon la méthode linéaire sur la période la plus courte entre la durée d'utilité et la durée des contrats.

Les frais de location simple sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

III.5 Les frais préliminaires et charges à répartir

Il s'agit des frais attachés à des opérations conditionnant l'existence, ou le développement de la société, engagés au moment de la création de la société, ou ultérieurement à cette date dans le cadre d'une extension, de l'ouverture d'un nouvel établissement ou d'une modification de son capital.

Les frais préliminaires sont portés à l'actif du bilan en charges reportées dans la mesure où ils sont nécessaires à la mise en exploitation de la société et qu'il est probable que les activités futures permettront de récupérer les montants engagés.

Ces frais englobent toutes les charges antérieures au démarrage de l'unité de production de la poudre atomisée et de l'unité de cogénération : charges financières, amortissements, frais de personnel, frais exceptionnel de démarrage, etc.

Ils sont résorbés sur une durée maximale de trois ans, à partir de la date d'entrée en exploitation de l'activité avec un délai maximal de cinq ans, à partir de leur engagement.

Les charges à répartir sont relatives aux frais de l'augmentation du capital qui a eu lieu au mois de juin 2016 et aux dépenses publicitaires qui ont un impact bénéfique sur plusieurs exercices et qui ont un caractère non répétitif.

La résorption des frais liés à l'augmentation du capital est faite sur une durée de trois ans et les frais de marketing sont résorbés sur une durée de deux années.

III.6 Provision pour dépréciation des comptes clients et autres actifs courants

Le management procède à la clôture de l'exercice à l'estimation d'une provision pour dépréciation des comptes clients et comptes rattachés ainsi que les comptes d'autres actifs courants. A chaque date de clôture le management détermine s'il y a des indicateurs de dépréciation des comptes clients et autres actifs courants.

Ces indicateurs comprennent des éléments tels que des manquements aux paiements contractuels ou des difficultés financières du créancier. La provision est estimée selon la différence entre la valeur comptable de ces créances et la valeur recouvrable estimée au titre de ces créances.

III.7 Provisions pour risques et charges

Les réclamations contentieuses impliquant la société sont évaluées par la direction juridique. Celle-ci peut dans certains cas faire appel à l'assistance d'avocats spécialisés. L'estimation faite au titre du risque financier encouru fait appel au jugement. Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixe de façon précise sont classées en passifs non courants.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information au niveau des notes aux états financiers sauf si la probabilité de sortie des ressources est probable.

III.8 Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités, figurant dans le bilan et l'état de flux de trésorerie, représentent les disponibilités ainsi que les placements à court terme, liquides et facilement convertibles en trésorerie (généralement dont la maturité est inférieure à trois mois).

III.9 Règles de classification et méthode d'évaluation des placements

1. Classification :

Les placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que l'entreprise n'a pas l'intention de conserver pour plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance.

Les placements à long terme

a- Les titres de participation : Il s'agit des titres détenus dans l'intention de conservation durable en vue d'exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour protéger ou promouvoir des relations commerciales.

b- Les titres immobilisés : Il s'agit des titres autres que les titres de participation que l'entreprise a l'intention de conserver durablement notamment pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue période ainsi que les titres dont la conservation durable est subie plutôt que voulue sous l'effet de contraintes juridiques.

2. Evaluation :

Les placements à court terme

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les

plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat sur les titres cotés très liquides. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Les placements à long terme

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour déterminer la valeur d'usage, la société prend en compte plusieurs facteurs tels que la valeur du marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

III.10 Revenus

Les revenus sont constatés dès lors que les conditions suivantes sont remplies : la société a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété, le montant des revenus peut être mesuré de façon fiable, il est probable que des avantages futurs associés à l'opération bénéficieront à la société et les coûts encourus ou à encourir concernant l'opération peuvent être mesurés de façon fiable.

Les revenus sont mesurés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les revenus sont nets de remises et réductions commerciales consenties par la société.

III.11 Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont converties en dinars tunisien selon le cours de change de la date d'opération. A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires courants libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change de clôture et les différences de change en résultantes sont constatées en résultat de l'exercice.

Les éléments monétaires non courants sont convertis au cours de clôture. Les gains et les pertes de change qui en résultent sont reportés et amortis sur la durée de vie restante de l'élément monétaire s'y rapportant (y compris l'année en cours). L'amortissement tient compte de la durée pondérée par le montant restant à courir de l'élément en question.

L'écart de conversion est ajusté annuellement en fonction du cours de clôture et par rapport au cours historique de la date de l'opération. L'écart de conversion porté au bilan sera basé uniquement sur le gain ou la perte non matérialisé à la fin de l'année concernée.

Le résultat de la période comprend la portion d'amortissement applicable à l'année concernée ainsi que l'effet d'annulation des affectations antérieures.

III.12 Note sur les événements postérieurs à l'arrêté des états financiers

Le management de la société n'a identifié aucun événement survenu entre la date de clôture de l'exercice et la date de publication des états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 et qui est lié à des conditions existantes à la date de clôture et qui peut entraîner une modification importante des actifs ou des passifs de la société ou qui risque d'avoir des répercussions importantes sur ses activités futures.

IV. Notes relatives au bilan

IV.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles nettes totalisent au 31 décembre 2018 un montant de 640.762 DT contre 840.906 DT au 31 décembre 2017. Elles se détaillent comme suit :

Désignation	Déc.18	Déc.17
Logiciels	309 350	308 924
Fonds de commerce Somocer	298 000	298 000
Fonds de commerce Pyramide du lac	245 493	120 493
Fonds de commerce Hammamet	861 250	861 250
Fonds de commerce Hachicha plus	194 185	694 185
Immobilisations incorporelles brutes	1 908 278	2 282 852
Amortissements cumulés	<1 267 516>	<1 441 946>
Immobilisations incorporelles nettes	640 762	840 906

IV.2 Immobilisations corporelles

Le solde net des immobilisations corporelles s'élève au 31 décembre 2018 à 55.496.369 DT contre 53.050.691 DT au 31 décembre 2017 et se détaille comme suit :

Désignation	Déc.18	Déc.17
Terrains (*)	3 199 982	2 959 957
Constructions (*)	22 201 266	21 808 368
Installations techniques matériels et outillages («ITMO»)	83 191 065	78 643 326
Matériels de transport	2 431 174	2 271 924
Installations générales, agencements et aménagements	8 437 776	8 034 731
Equipements de bureau et matériels informatiques	1 489 929	1 387 508
Immobilisations en cours	1 332 135	725 843
Immobilisations à statut juridique particulier	5 445 306	4 663 273
Immobilisations corporelles brutes	127 728 633	120 494 930
Amortissements cumulés	<71 638 619>	<66 850 594>
Provisions pour dépréciation	<593 645>	<593 645>
Immobilisations corporelles nettes	55 496 369	53 050 691

(*) La colonne comparative a été retraitée pour des besoins de comparabilité.

IV.3 Immobilisations financières

Les immobilisations financières nettes s'élèvent au 31 décembre 2018 à 30.700.774DT contre 26.733.790 DT au 31 décembre 2017 et elles sont détaillées comme suit :

Désignation	Déc.18	Déc.17
Titres de participations	30 854 350	27 074 600
Dépôts et Cautionnements	1 296 902	1 111 198
Immobilisations financières brutes	32 151 252	28 185 798
Provision pour dépréciation	<1 450 478>	<1 452 008>
Immobilisations financières nettes	30 700 774	26 733 790

Les titres de participation au 31 décembre 2018 se détaillent comme suit :

En Dinar Tunisien	Solde Brut au 31/12/2018	Provision pour dépréciation	Solde Net au 31/12/2018
SOTEX ALGER	3 038	<3 038>	-
Société Argile Mednine	26 400	<26 400>	-
BTS	10 000	<10 000>	-
A.B.C	7 896 000	-	7 896 000
SOTEMAIL	10 134 500	-	10 134 500
Portage SOTEMAIL	3 334 641	-	3 334 641
SOMOCER NEGOCE	1 590 000	-	1 590 000
SANILIT	1 350 000	<1 350 000>	-
I.N.C.O.M.A.	1 836 171	-	1 836 171
Participation ste EL AKKAR	75 000	<25 000>	50 000
SOMOSAN(*)	3 200 000	-	3 200 000
STB	98 600	<36 040>	62 560
SMC	300 000	-	300 000
3S TRADING	1 000 000	-	1 000 000
Total	30 854 350	<1 450 478>	29 403 872

(*) Depuis sa création début 2013, SOMOSAN a rencontré des difficultés d'exploitation liées principalement à l'absence de la connexion de son site de production au réseau de gaz naturel ce qui a pesé lourdement sur sa performance depuis son entrée en exploitation. Les charges financières importantes ainsi que la charge de gaz élevée sont à l'origine des pertes cumulées de SOMOSAN.

Un plan de restructuration a été engagé par le management de SOMOSAN et prévoit notamment la recapitalisation de la société SOMOSAN, le rééchelonnement de ses dettes bancaires et la compression de ses coûts d'exploitation. Par ailleurs, le gouvernement tunisien a annoncé son support à la société SOMOSAN à travers le Fond de Reconversion et de Développement des Centres Miniers de Gafsa (FRDCM) et l'engagement de la connexion du gouvernorat de Gafsa au réseau de gaz naturel. De plus, la société a eu l'accord auprès du pôle de compétitivité de Gafsa pour la prise en charge des frais de raccordement. Les travaux de raccordement du site de production de la société au réseau de Gaz naturel sont en cours.

Sur la base de ces éléments, le management de SOMOCER juge qu'il n'y a pas lieu de constater de provision pour dépréciation des titres SOMOSAN et considère que la société SOMOSAN disposera de perspectives de croissance lui permettant de redresser sa situation financière.

IV.4 Autres actifs non courants

Les autres actifs non courants nets des résorptions s'élèvent au 31 décembre 2018 à 2.152.135 DT contre 1.966.051 DT au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit :

Désignation	Déc.18	Déc.17
Frais préliminaires	3 328 143	3 328 143
Charges à répartir	2 141 835	721 661
Autres actifs non courants bruts	5 469 978	4 049 804
Résorption des frais préliminaires et charges à répartir	<3 317 843>	<2 083 753>
Autres actifs non courants nets	2 152 135	1 966 051

Les autres actifs non courants sont principalement liés à des frais exceptionnels engagés par la société dans le cadre des opérations d'extension et des nouveaux investissements (notamment un nouvel investissement relatif au système de cogénération d'électricité). La société supporte des frais exceptionnels dans le cadre de la phase de test du nouveau matériel.

IV.5 Stocks

Le solde net des stocks s'élève à 50.549.650 DT au 31 décembre 2018 contre 44.510.919 DT au 31 décembre 2017 et se détaille comme suit :

Désignation	Déc.18	Déc.17
Stocks de matières premières	25 235 389	22 208 773
Stocks de matières consommables et pièces de rechange	3 704 337	3 619 150
Stocks de produits finis	22 858 752	19 575 316
Total des stocks bruts	51 798 478	45 403 239
Provisions pour dép. des stocks de matières premières	<466 346>	<502 381>
Provisions pour dép. des stocks des consommables et PDR	<69 319>	<69 319>
Provisions pour dép. des stocks de produits finis	<713 163>	<320 620>
Total des stocks nets	50 549 650	44 510 919

IV.6 Clients et comptes rattachés

Le solde net des clients et comptes rattachés s'élève au 31 décembre 2018 à 44.872.703 DT contre 35.084.445 DT au 31 décembre 2017 et se détaille comme suit :

Désignation	Déc.18	Déc.17
Clients ordinaires	35 072 632	31 865 380
Clients effets à recevoir	9 775 848	3 219 065
Clients douteux ou litigieux	9 495 891	9 361 439
Total des comptes clients bruts	54 344 371	44 445 884
Provision pour dépréciation des créances clients	<9 471 668>	<9 361 439>
Total des comptes clients nets	44 872 703	35 084 445

IV.7 Autres actifs courants

Le solde net des autres actifs courants s'élève au 31 décembre 2018 à 14.421.982 DT contre 12.934.998 DT au 31 décembre 2017 et se détaille comme suit :

Désignation	Déc.18	Déc.17
Personnel, prêts et avances	1 226 065	1 091 239
Etat impôts et taxes	5 162 403	4 525 795
Avances fournisseurs	63 004	51 371
Dividendes à recevoir SOTEMAIL (**)	1 117 836	1 058 463
Créances envers les sociétés du groupe (*)	3 218 098	4 968 275
Produits à recevoir STEG	243 677	218 937
Débiteurs divers	1 669 659	736 796
Loyers à recevoir	348 250	193 584
Blocage sur crédits documentaires	123	253 857
Charges constatées d'avance	1 400 798	669 255
Subvention à recevoir	926 399	121 756
Total des autres actifs courants bruts	15 376 312	13 889 328
Provision pour dépréciation des autres actifs courants	<954 330>	<954 330>
Total des autres actifs courants nets	14 421 982	12 934 998

(*) Le détail des créances envers les sociétés du groupe est présenté au niveau de la note VII.5 Soldes avec les parties liées.

(**) La colonne comparative a été retraitée à des fins de comparabilité.

IV.8 Autres actifs financiers

Le solde des autres actifs financiers s'élève au 31 décembre 2018 à 8.606.000DT contre 9.826.000 DT au 31 décembre 2017 et se détaille comme suit :

Désignation	Déc.18	Déc.17
Billets de trésorerie AB Corporation	1 960 000	1 960 000
Billets de trésorerie SOMOCER NEGOCE	-	350 000
Billets de trésorerie ABC	-	250 000
Billets de trésorerie ABC Gros	500 000	-
Titres de placement SOTEMAIL	6 146 000	7266 000
Total des autres actifs financiers	8 606 000	9 826 000

IV.9 Liquidités et équivalents de liquidités

Le solde des liquidités et équivalents de liquidités s'élève au 31 décembre 2018 à 2.815.067 DT contre 2.038.871 DT au 31 décembre 2017 et se détaille comme suit :

Désignation	Déc.18	Déc.17
Banques	2 792 171	2 032 286
Caisse	22 896	3 303
Effets remis à l'escompte	-	3 282
Total des liquidités et équivalents de liquidités	2 815 067	2 038 871

IV.10 Capitaux propres

Le solde des capitaux propres s'élève au 31 décembre 2018 à 78.448.574 DT contre 76.926.674 DT au 31 décembre 2017 et se détaille comme suit:

Désignation	Déc.18	Déc.17
Capital social	40 656 000	40 656 000
Réserve légale	4 065 600	3 679 190
Réserves statutaires	1 081 645	1 081 645
Prime d'émission	14 755 569	14 755 569
Prime de fusion	2 965 154	2 965 154
Actions propres	<1 000 000>	<1 000 000>
Subventions d'investissement (*)	2 123 373	1 602 021
Réserve spéciale de réinvestissement	3 000 000	3 000 000
Résultats reportés	6 551 485	6 179 187
Capitaux propres avant résultat	74 198 826	72 918 766
Résultat de l'exercice	4 249 748	4 007 908
Capitaux propres avant affectation	78 448 574	76 926 674

(*) Le détail des subventions d'investissement de présente comme suit :

Nature des sub. d'investissements	Date d'acquisition	Taux	Valeur Brute	Amort. antérieurs	VCN au 31/12/2017	Résorption 2018	VCN au 31/12/2018
Plan de mise à niveau	Avant 2012		2 929 679	<2 929 679>	-	-	-
4 ^{ème} plan de mise à niveau	02/04/2014	6,67%	56 175	<14 042>	42 133	<3 744>	38 389
4 ^{ème} plan de mise à niveau	09/06/2014	6,67%	906 682	<216 595>	690 087	<60 434>	629 653
5 ^{ème} plan de mise à niveau	01/01/2015	6,67%	422 278	<84 456>	337 822	<28 173>	309 649
Subvention ANME	31/12/2016	6,67%	570 000	<38 021>	531 979	<37 993>	493 986
Plan de mise à niveau	01/01/2018	6,67%	698 101	-	-	<46 405>	651 696
Total			5 582 915	<3 282 793>	1 602 021	<176 749>	2 123 373

IV.11 Emprunts

Le solde des emprunts s'est élevé au 31 décembre 2018 à 35.432.697 DT contre un solde de 26.716.827 DT au 31 décembre 2017. Le détail des emprunts à long et à moyen terme se présente comme suit:

Désignation	Déc.18	Déc.17
Emprunt AMEN BANK	1 236 951	1 546 610
Emprunt UBCI	1 200 000	-
Emprunt ATTIJARI	519 771	-
Emprunt BNA	4 845 241	6 750 003
Autres dettes envers l'Etat	11377706	4 522 796
Emprunt STB	5 468 464	5 231 267
Emprunt BH	10 022 688	8 350 000
Emprunts Leasing	761 876	316 151
Total des emprunts	35432697	26 716 827

IV.12 Fournisseurs et comptes rattachés

Le solde des fournisseurs et comptes rattachés s'élève au 31 décembre 2018 à 26.602.503DT contre 25.329.932 DT au 31 décembre 2017 et se détaille comme suit :

Désignation	Déc.18	Déc.17
Fournisseurs d'exploitation	21 821 496	20 442 521
Fournisseurs d'exploitation - effets à payer	4 698 846	4 803 774
Fournisseurs d'immobilisations – retenue de garantie	82 161	83 637
Total des dettes fournisseurs et comptes rattachés	26 602 503	25 329 932

IV.13 Autres passifs courants

Le solde des autres passifs courants s'élève au 31 décembre 2018 à 10.033.110DT contre 11.230.589 DT au 31 décembre 2017 et se détaille comme suit :

Désignation	Déc.18	Déc.17
Dettes dues au personnel	1 194 178	725 712
Sécurité sociale	1 196 220	1 339 992
Etat, impôts et taxes	1 313 807	6 183 846
Etat, reconnaissance de dette	3 617 874	1 762 109
Obligations cautionnées	2 078 317	892 781
Autres créiteurs divers	36 955	182 851
Dividendes à payer	43 789	9 824
Charges à payer	551 970	133 474
Total des autres passifs courants	10033110	11 230 589

IV.14 Autres passifs financiers

Le solde des autres passifs financiers s'élève au 31 décembre 2018 à 42.818.074 DT contre 32.918.452 DT au 31 décembre 2017 et se détaille comme suit :

Désignation	Déc.18	Déc.17
Emprunts à moins d'un an	4 962 662	4 523 781
Emprunts leasing à moins d'un an	347 748	311 745
Intérêts courus	2 117 148	2 126 138
Charge à payer échelle d'intérêt	519 380	404 899
Préfinancement export	4 350 000	5 100 000
Préfinancement stock	6 350 000	5 850 000
Billets de trésorerie	2 600 000	3 300 000
Mobilisation de créances	365 440	575 140
Crédits de financement	21 205 696	10 726 749
Total des autres passifs financiers	42 818 074	32 918 452

IV.15 Concours bancaires

Les concours bancaires s'élèvent au 31 décembre 2018 à 15.570.484DT contre 13.106.843 DT au 31 décembre 2017 et correspondent à des découverts bancaires.

V. Notes relatives à l'état de résultat

V.1 Revenus

Les revenus se sont élevés au 31 décembre 2018 à 86.885.650 DT contre 84.718.449 DT au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit :

Désignation	Déc.18	Déc.17
Ventes locales	55 181 439	53 069 271
Ventes à l'exportation	10 460 101	11 041 304
Autres Ventes	18 813 588	17 898 634
Ventes palettes	15	427 917
Ventes électricité	2 430 507	2 281 323
Total des revenus	86 885 650	84 718 449

V.2 Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation se sont élevés au 31 décembre 2018 à 1.003.517 DT contre 869.799DT au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit :

Désignation	Déc.18	Déc.17
Loyers Centre Pyramide	630 228	557 367
Subvention d'exploitation	106 540	92 070
Résorption de la subvention d'investissement	176 749	130 362
Mise à disposition de personnel	90 000	90 000
Total des autres produits d'exploitation	1 003 517	869 799

V.3 Achats d'approvisionnements consommés

Les achats d'approvisionnements consommés se sont élevés au 31 décembre 2018 à 49.472.513 DT contre 45.756.120 DT au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit :

Désignation	Déc.18	Déc.17
Achats consommés de M.P et de consommables	30 278 253	27 478 337
Consommations énergétiques	12 151 042	10 698 252
Achats non stockés	6 393 595	4 644 011
Achats consommés de PSF	175 420	930 137
Achats sous-traitance	474 203	2 005 383
Total des achats d'approvisionnement	49 472 513	45 756 120

V.4 Charges de personnel

Les achats d'approvisionnement et de matières premières s'élèvent à 12.814.988 DT au 31 décembre 2018 contre 13.579.823 DT au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit :

Désignation	Déc.18	Déc.17
Appointements et salaires	10 988 652	11 122 830
Charges sociales et autres	1 826 336	2 456 993
Total des charges de personnel	12 814 988	13 579 823

V.5 Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions se sont élevées au 31 décembre 2018 à 7 234.781 DT contre 5.760.060 DT au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit :

Désignation	Déc.18	Déc.17
Dotations aux amortissements des immobilisations	4 923 095	4 343 274
Résorption des frais préliminaires	1 234 090	1 238 255
Dotations aux provisions des stocks	527 508	132 758
Dotations aux provisions des soldes clients	200 104	-
Dotations aux provisions pour risques et charges	600 000	100 000
Dotations aux provisions des immobilisations financières	-	37 570
Total des reprises sur dotations aux provisions	7 484 797	5 851 857
Reprise sur provisions des créances clients	<77 486>	<91 797>
Reprise sur provisions des immobilisations financières	<1 530>	-
Reprise sur provisions des stocks	<171 000>	-
Total des reprises sur dotations aux provisions	<250 016>	<91 797>
Total dotations aux amortissements et aux provisions	7 234 781	5 760 060

V.6 Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation se sont élevées au 31 décembre 2018 à 6.369.862 DT contre 5.953.762 DT au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit :

Désignation	Déc.18	Déc.17
Loyers et charges locatives	141 967	177 292
Assurances	438 204	425 872
Entretiens et réparations	713 991	587 231
Honoraires	542 174	334 785
Publicité et propagande	524 331	795 132
Autres services extérieurs	274 095	250 126
Transport sur achats	<10 652>	16 167
Transport sur ventes à l'export	845 815	850 919
Transport sur ventes locales	101 487	88 543
Transports et déplacements	179 484	178 053
Carburant	125 832	120 638
Missions et réceptions	427 613	419 299
Dons et subventions	69 293	118 713
Jetons de présence	182 500	180 000
Services bancaires	616 840	454 142
Impôts et taxes	503 269	540 555
Commissions sur ventes	1 045 837	742 059
Transfert de charges	<262 218>	<325 764>
Total des autres charges d'exploitation	6 459 862	5 953 762

V.7 Charges financières nettes

Les charges financières nettes se sont élevées au 31 décembre 2018 à 12.542.732 DT contre 8.845.390 DT au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit :

Désignation	Déc.18	Déc.17
Intérêts bancaires	8 622 846	7 700 826
Perte de change	3 709 860	2 018 454
Gain de change	<909 974>	<873 890>
Perte latente sur actualisation des titres SOTEMAIL	1 120 000	-
Total des charges financières nettes	12 542 732	8 845 390

V.8 Produits des placements

Les produits financiers se sont élevés au 31 décembre 2018 à 423.070 DT contre 263.599 DT au 31 décembre 2017 et correspondent aux produits de placement.

V.9 Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires se sont élevés au 31 décembre 2018 à 1.416.727 DT contre 1.234.265 DT au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit :

Désignation	Déc.18	Déc.17
Apurement des soldes fournisseurs	214 989	184 970
Plus-value sur cession des immobilisations	534 800	1 021 329
Gain provenant de l'amnistie fiscale	582600	-
Autres	84 338	27 966
Total des autres gains ordinaires	1 416 727	1 234 265

V.10 Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires se sont élevées au 31 décembre 2018 à 28.925 DT contre 258.488 DT au 31 décembre 2017.

VI. Notes sur l'état de flux de trésorerie

VI.1 Les encaissements provenant des moyens de financement à court terme

Les encaissements liés aux moyens de financement à court terme se détaillent comme suit :

Désignation	Déc.18	Déc.17
Encaissement billets de trésorerie	15 135 580	7 450 000
Encaissement MCNE	643 200	1 304 780
Encaissement crédits préfinancement export	14 350 000	19 000 000
Encaissement crédits préfinancement stocks	19 400 000	22 700 000
Total	49 528 780	50 454 780

VI.2 Les décaissements liés aux moyens de financement à court terme

Les décaissements liés aux moyens de financement à court terme se détaillent comme suit :

Désignation	Déc.18	Déc.17
Décaissement billets de trésorerie	11 445 982	5 150 000
Décaissement M.C.N.E	852 900	946 864
Décaissement crédits préfinancement export	15 100 000	18 600 000
Décaissement crédits préfinancement stock	18 900 000	22 500 000
Décaissement financement en devises	10 211 836	15 738 307
Total	56 510 718	62 935 171

VII. Informations sur les parties liées

Les parties liées incluent les actionnaires, les principaux dirigeants (y compris les administrateurs) et leurs membres proches des familles ainsi que les sociétés contrôlées par les actionnaires et les principaux dirigeants ou sur lesquelles ils exercent de l'influence notable.

VII.1 Ventes

Le chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice 2018 avec les sociétés du groupe totalise un montant hors taxes de 26.275.920 DT contre un montant de 25.608.338 DT au 31 décembre 2017 et se détaille comme suit :

Désignation	Déc.18	Déc.17
Société A.B.C.	6 965 763	6 774 316
Société AB CORPORATION	2 809	4 532
Société SOTEMAIL	18 849 832	18 349 915
Société SANIMED	456 728	4 105
Société Moderne de conditionnement	<9 207>	98 026
Société SOMOSAN	1 569	-
Société AGRIMED	8 426	5 357
Société SOMOCER NEGOCE	-	372 087
Total du chiffre d'affaires HTVA	26 275 920	25 608 338

VII.2 Achats

Les achats effectués auprès des sociétés du groupe au cours de l'exercice 2018 se détaillent comme suit :

Désignation	Déc.18	Déc.17
Société A.B.C.	12 587	8 133
Société SOTEMAIL	1 143 411	7 008 234
Société de Conditionnement Moderne « SMC »	3 483 754	1 470 247
Total des achats HTVA	4 639 752	8 486 614

VII.3 Autres transactions avec les parties liées

- Courant l'exercice 2018, SOMOCER a acquis du matériel industriel auprès de la société « SOTEMAIL » pour un montant de 91.198 DT TTC.
- Courant l'exercice 2018, SOMOCER a vendu un terrain à « SOTEMAIL » pour un montant de 200.000 DT.
- Courant l'exercice 2018, SOMOCER a vendu un matériel de transport à « SOTEMAIL » pour un montant de 15.000 DT.
- Courant l'exercice 2018, SOMOCER a facturé les frais de foire à « SOTEMAIL » pour un montant de 138.771 DT.
- Courant l'exercice 2018, la société « SOMOCER » a facturé des frais de formation à la société « SOTEMAIL » pour un montant de 7.347 DT.
- Courant l'année 2018, SOMOCER a constaté des charges d'assistance au titre des ventes réalisées sur le marché local et à l'export par la société SOMOCER Négoce pour un montant de 984.149 DT HTVA.
- Courant l'exercice 2018, SOMOCER a acquis du matériel industriel auprès de la société « SANIMED » pour un montant de 408.000 DT HTVA.
- Courant l'exercice 2018, SOMOCER a cédé du matériel de l'unité de production Acrylique à la société « SANIMED » pour un montant de 247.000 DT TTC.
- Courant l'exercice 2018, SOMOCER a acquis un fonds de commerce sis au 2^{ème} étage de la Pyramide du Lac à Tunis auprès de la société « ABC » pour un montant de 132.000 DT TTC.
- Courant l'exercice 2018, SOMOCER a cédé un fonds de commerce sis à la route X à Tunis à la société « ABC » pour un montant de 348.000 DT TTC.

- Courant l'exercice 2018, SOMOCER a signé une convention de billets de trésorerie avec « 3S Trading » pour un montant s'élevant à 1.000.000 DT pour une période de 1an commençant le 16mars 2018 avec une date d'échéance au 10mars 2019 avec un taux d'intérêt de 6% par an. Ces billetsne sont pas encore remboursésau 31 décembre 2018.

VII.4 Billets de trésorerie

SOMOCER a souscrit à des billets de trésorerie, non encore remboursés au 31 décembre 2018, émis par les parties liées et se détaillent comme suit :

Société	Date d'émission	Montant en TND	Date d'échéance	Taux d'intérêts	Solde au 31/12/2018
AB Corporation	20/05/2014	160 000	31/12/2014	6%	160 000
AB Corporation	20/05/2014	700 000	31/12/2014	6%	700 000
AB Corporation	25/12/2014	1100000	24/06/2015	6%	1 100 000
ABC Gros	26/04/2018	500 000	03/08/2018	8.75%	500 000
Total		2 460 000			2 460 000

VII.5 Soldes avec les parties liées

Les soldes débiteurs avec les parties liées au 31 décembre 2018 se détaillent comme suit :

En DT	3S TRADING	SOTEMAIL	Négoce	ABC	AB Corp.	ABC Gros	SOMOSAN
Billets de trésorerie	-	-	-	-	1 960 000	500 000	-
Dividendes à recevoir	-	1 117 836	-	-	-	-	-
Autres actifs courants	<73 934>	137 277	1 244 048	60 438	1 114 311	-	735 958
Total	<73 934>	1 255 113	1 244 048	60 438	3 074 311	500 000	735 958

En outre, les comptes de SOMOCER font état de soldes d'exploitation, clients et fournisseurs, sur les sociétés du groupe au 31 décembre 2018 qui se détaillant comme suit :

En DT	SOTEMAIL	SOMOCER Négoce	ABC	AB Corp.	SMC	SOMOSAN	SANIMED
Créances clients	13 272 511	<16 009>	1 318 275	44 547	29 654	21 608	137 386
Dettes fournisseurs	<462 509>	<158 033>	<149 807>	288 038	<1 944 384>	-	<396 831>
Total	12 810 002	<174 042>	1 168 468	332 585	<1 914 730>	21 608	<259 445>

Le solde au 31 décembre 2017 est détaillé dans le tableau suivant :

En DT	SOTEMAIL	SOMOCER Négoce	ABC	AB Corp.	SMC	SOMOSAN
Créances clients	14 374 683	-	2 390 045	40 873	40 421	19 741
Dettes fournisseurs	<137 399>	<11 600>	-	-	<945 966>	-
Total	14 237 284	<11 600>	2 390 045	40 873	<905 545>	19 741

En DT	SOTEMAIL	Négoce	ABC	AB Corp.	SMC	SOMOSAN	Autres
Billets de trésorerie	-	350 000	250 000	1 960 000	-	-	-
Dividendes à recevoir	1 058 463	-	-	-	-	-	-
Autres actifs courants	9 242	634 218	120 071	890 824	515 377	646 548	12 250
Créance sur cession terrain	-	-	2 087 280	-	-	-	-
Loyer à recevoir	-	-	38 303	-	14 162	-	-
Total	1 067 705	984 218	2 495 654	2 850 824	529 539	646 548	12 250

VII.6 Engagements hors bilan avec les parties liées

- Le montant des effets escomptés et non échus avec les parties liées s'élève au 31 décembre 2018 à 8.030.808 DT et est détaillé comme suit :

En Dinar Tunisien	Solde au 31/12/2018
SOTEMAIL	4 037 718
A.B.C.	3 061 225
AB CORPORATION	600 000
SANIMED	331865
Total	8 030 808

- L'avance sur créance professionnelle s'élève au 31 décembre 2018 à 16 383.582 DT.
- Le Conseil d'Administration a autorisé, en date du 06 janvier 2014, les cautions solidaires de SOMOCER au profit de SOMOSAN en couverture des crédits bancaires à contracter par cette dernière et qui sont détaillés comme suit :
 - ATB : Crédit moyen terme (CMT) 3.000.000 DT et crédit de gestion de 775.000 DT ;
 - BNA : Crédit moyen terme (CMT) 4.000.000 DT et crédit de gestion de 1.550.000 DT ;
 - BH : Crédit moyen terme (CMT) 2.000.000 DT et crédit de gestion : 775.000 DT ;
 - TF Bank : Crédit moyen terme (CMT) 1.000.000 €.

VIII. Passifs éventuels

Contrôle fiscal

La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal approfondi en matière d'impôts, droits et taxes et portant sur les exercices 2011, 2012 et 2013. Ce contrôle a abouti à un redressement de l'ordre de 1.110 mille DT. En 2018, un règlement à l'amiable a été signé avec l'administration fiscale et qui a donné lieu à la reconnaissance d'une dette fiscale de 942 mille DT. Ce montant est totalement provisionné dans les comptes au 31 décembre 2018.

Contrôle social

La société a fait l'objet d'un contrôle social portant sur les exercices 2014, 2015 et 2016. Ce contrôle a abouti à un redressement de 238 mille DT. La société a formulé son opposition quant au résultat de ce contrôle social. Les procédures liées à ce contrôle sont toujours en cours à la date du présent rapport, et les issues finales ne peuvent pas ainsi être déterminées. Une provision a été constituée en couverture des résultats de ce contrôle.

IX. Autres notes complémentaires

IX.1 Etats des placements

Placements à long terme dans des sociétés autres que filiales

En Dinar Tunisien	Coût d'acquisition	Pourcentage de détention	Provision constituée
SOMOSAN	3 200 000	27,12%	-
SANILIT	1 350 000	20,00%	1 350 000
INCOMA	1836171	9,18%	-
STB	98 600	NA	36 040
EL AKKAR	75 000	50,00%	25 000
Société Argile Médenine	26 400	40,00%	26 400
BTS	10 000	0,03%	10 000
SOTEX ALGER	3 038	NA	3 038
Total	6 599 209		1450478

Placements à long terme dans des sociétés filiales

En Dinar Tunisien	Coût d'acquisition	Pourcentage de détention	Provision constituée
SOTEMAIL	13 469 141	58,66%	-
ABC	7 896 000	77,60%	-
SOMOCER Négoce	1 590 000	99,13%	-
SMC	300 000	39,47%	-
3S Trading	1000000	90%	-
Total	24 255 141		-

Placements à court terme

En Dinar Tunisien	Valeur comptable	Coût d'acquisition	+/- value
Titres de placement SOTEMAIL	6 146 000	3 906 000	2 240 000
Billets de trésorerie AB Corporation	1 960 000	1 960 000	-
Billets de trésorerie ABC Gros	500 000	500 000	-
Total	8 606 000	6 366 000	2 240 000

IX.2 Résultat par action

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Nombre moyen pondéré d'actions	40 656 000	40 656 000
Résultat net	4 249 748	4007908
Résultat par action	0,105	0,099

IX.3 Soldes intermédiaires de gestion (En Dinar Tunisien)

<i>Produits</i>	<i>31.12.2018</i>	<i>31.12.2017</i>	<i>Charges</i>	<i>31.12.2018</i>	<i>31.12.2017</i>	<i>Soldes</i>	<i>31.12.2018</i>	<i>31.12.2017</i>
CA Local	55 181 439	53 069 271	Stockage	3 283 436	<1 936 134>			
CA Export	10 460 101	11 041 304						
Autres Ventes	18 813 603	18 326 551						
Vente électricité	2 430 507	2 281 323						
Total	86 885 650	84 718 449	Total	3 283 436	<1 936 134>	Production	90 169 086	82 782 315
Production	90 169 086	82 782 315	Achats consommés	49 472 513	45 756 120	Marge sur coût matière	40 696 573	37 026 195
Marge sur coût matière	40 696 573	37 026 195	Autres charges externes	6 218 811	5 738 971	Valeur ajoutée	34 477 762	31 287 224
Valeur ajoutée	34 477 762	31 287 224	Charges de personnel	12 814 988	13 579 823	Excédent brut d'exploitation	21 159 505	17 166 846
			Impôts et taxes	503 269	540 555			
			Total	13 318 257	14 120 379			
Excédent brut d'exploitation	21 159 505	17 166 846	Charges financières nettes	12 542 732	8 845 390			
Subventions d'exploitation	106 540	92 070	Autres Pertes ordinaires	28 925	258 488			
Autre produits ordinaires	2 313 704	2 011 994	Dotations aux amort et prov	7 234 781	5 760 060	Résultat des activités ordinaires	4 249 748	4 007 908
Transfert de charge	262 218	325 764	Impôt sur les bénéfices	208 851	988 426			
Produits de placement	423 070	263 598						
Total	24 265 037	19 860 272	Total	20 015 289	15 852 364			
Résultat des activités ordinaires	4 249 748	4 007 908	Pertes extraordinaires	-	-	Résultat après modifications	4 249 748	4 007 908
Total	4 249 748	4 007 908	Total	-	-			

IX.4 Tableau de variation des capitaux propres

En Dinar Tunisien	Solde au 31.12.2017	Résultats reportés	Distribution de dividendes	Réserves légales	Fonds social	Actions propres	Sub. d'invest.	Quotepart Sub. D'invest.	Résultat de l'exercice	Solde au 31.12.2018
Capital social	40 656 000	-	-	-	-	-	-	-	-	40 656 000
Actions propres	<1 000 000>	-	-	-	-	-	-	-	-	<1 000 000>
Réserve légale	3 679 190	-	-	386 410	-	-	-	-	-	4 065 600
Réserves statutaires	1 081 645	-	-	-	-	-	-	-	-	1 081 645
Réserves spéciales de réinvestissement	3 000 000	-	-	-	-	-	-	-	-	3 000 000
Résultats reportés	6 179 187	4 007 908	<3 049 200>	<386 410>	<200 000>	-	-	-	-	6 551 485
Prime d'émission	14 755 569	-	-	-	-	-	-	-	-	14 755 569
Prime de fusion	2 965 154	-	-	-	-	-	-	-	-	2 965 154
Sub. d'investissement	1 602 021	-	-	-	-	-	698 101	<176 749>	-	2 123 373
Capitaux Propres	72 918 766	4 007 908	<3 049 200>	-	<200 000>	-	698 101	<176 749>	-	74 198 826
Résultat de la période	4 007 908	<4 007 908>	-	-	-	-	-	-	4 249 748	4 249 748
Total capitaux propres	76 926 674	-	<3 049 200>	-	<200 000>	-	698 101	<176 749>	4 249 748	78 448 574

IX.5 Tableau de variation des immobilisations

Libellé	Valeur brute au 31/12/2017	Acquisitions	Reclass.	Cessions	Valeur brute au 31/12/2018	Amortiss. Cumulés au 31/12/2017 & Provisions	Dotations	Reprises	Amortiss. Cumulés au 31/12/2018 & Provisions	V.C.N au 31/12/2017	V.C.N au 31/12/2018
Logiciels	308 924	426	-	-	309 350	304 108	2 724	-	306 832	4 816	2 518
Fonds de commerce	1 973 928	125 000	-	<500000>	1 598 928	1 137 838	60 346	<237500>	960 684	836 090	638 244
Total des immobilisations incorporelles	2 282 852	125 426	-	<500000>	1 908 278	1 441 946	63 070	<237500>	1 267 516	840 906	640 762
Terrains	2 959 957	240 025	-	-	3 199 982	593 645	-	-	593 645	2 366 312	2 606 337
Constructions	21 808 368	392 898	-	-	22 201 266	12 540 744	356 443	-	12 897 187	9 267 624	9 304 079
ITMOI	78 643 326	4 152 910	394 829	-	83 191 065	42 086 984	3 717 166	-	45 804 150	36 556 342	37 386 915
Matériels de transport	2 271 924	184 250	-	<25 000>	2 431 174	2 013 455	95 755	<25 000>	2 084 210	258 469	346 964
Installations générales, agencements et aménagements	8 034 731	403 045	-	-	8 437 776	6 522 484	309 705	-	6 832 189	1 512 247	1 605 587
Equipements de bureau et matériels informatiques	1 387 508	102 421	-	-	1 489 929	1 067 313	84 135	-	1 151 448	320 195	338 481
Immobilisations à statut juridique particulier	4 663 273	829 033	-	<47 000>	5 445 306	2 619 614	296 821	<47 000>	2 869 435	2 043 659	2 575 871
Immobilisations en cours	725 843	1 001 121	<394829>	-	1 332 135	-	-	-	-	725 843	1 332 135
Total des immobilisations corporelles	120 494 930	7 305 703	-	<72 000>	127 728 633	67 444 239	4 860 025	<72 000>	72 232 264	53 050 691	55 496 369
Total	122 777 782	7 431 129	-	<572 000>	129 636 911	68 886 185	4 923 095	<309 500>	73 499 780	53 891 597	56 137 131

IX.6 Note sur les immobilisations acquises par voie de leasing :

Année	Contrat N°	Catégorie	Valeur Brute	Échéance entre 1 et 5 ans	Échéance à - 1 an	Total des paiements restants au 31.12.2018	Charges d'intérêts à payer	Total restant du	Taux d'intérêt
2 015	125172	Matériel et outillage	23 050	0	23 050	23 050	834	23 884	0,7%
2 016	205180	Matériel de transport	12 418	0	12 418	12 418	439	12 857	0,7%
2 016	207700	Matériel de transport	135 229	73 431	61 798	135 229	11 988	147 217	0,7%
2 016	381600	Matériel et outillage	27 969	13 962	14 007	27 969	2 222	30 191	0,7%
2 016	515810	Matériel et outillage	36 346	5 422	30 924	36 346	1 953	38 299	0,7%
2 017	387380	Matériel et outillage	38 109	21 362	16 747	38 109	3 182	41 291	0,7%
2 017	600350	Matériel et outillage	43 011	32 827	10 184	43 011	7 170	50 181	0,7%
2 018	620600	Matériel de transport	39 346	31 153	8 193	39 346	7 582	46 928	0,7%
2 018	651850	Matériel et outillage	151 806	116 847	34 959	151 806	31 366	183 172	0,8%
2 018	654400	Matériel et outillage	57 032	44 317	12 715	57 032	12 627	69 659	0,9%
2 018	654410	Matériel de transport	459 664	356 187	103 477	459 664	95 414	555 078	0,8%
2 018	654420	Matériel et outillage	85 644	66 368	19 276	85 644	17 959	103 603	0,8%
Total			1 109 624	761 876	347 748	1 109 624	192 736	1 302 360	

IX.7 Tableau de variation des emprunts :

Emprunts	Solde au 31.12.2017			Mouvements de la période		Solde au 31.12.2018		
	Total début de période	Échéance à +1 an	Échéance à -1 an	Nouveau emprunt	Règlement échéances	Total Fin de période	Échéance à +1 an	Échéance à -1 an
BNA 4MDT 1ère Tranche	642 849	357 133	285 716	-	<285 716>	357 133	71 417	285 716
BNA 4MDT 2ème Tranche	321 434	178 578	142 856	-	<142 856>	178 578	35 722	142 856
BNA 4MDT 3ème Tranche	357 148	214 292	142 856	-	<142 856>	214 292	71 436	142 856
BNA 1540KDT	220 000	-	220 000	-	<220 000>	-	-	-
BNA 8000KDT	7 666 667	6 000 000	1 666 667	-	<1 333 334>	6 333 333	4 666 666	1 666 667
Amen Bank 2500KDT	1 838 993	1 546 610	292 383	-	<292 383>	1 546 610	1 236 951	309 659
STB 1200KDT	85 714	-	85 714	-	<85 714>	-	-	-
STB 347KDT	24 786	-	24 786	-	<24 786>	-	-	-
STB 220KDT	78 571	47 143	31 428	-	<31 428>	47 143	15 714	31 429
STB 900KDT	321 429	192 858	128 571	-	<128 571>	192 857	64 285	128 572
STB 880KDT	314 286	188 572	125 714	-	<125 714>	188 571	62 857	125 714
STB 232KDT	82 857	49 714	33 143	-	<33 143>	49 714	16 571	33 143
STB 356KDT	127 143	76 286	50 857	-	<50 857>	76 286	25 429	50 857
STB 172KDT	61 429	36 857	24 572	-	<24 572>	36 857	12 286	24 571
STB 294KDT	168 000	126 000	42 000	-	<42 000>	126 000	84 000	42 000
STB 872KDT	498 286	373 714	124 572	-	<124 572>	373 714	249 143	124 571
STB 95KDT	54 286	40 714	13 572	-	<13 572>	40 714	27 143	13 571
STB 700KDT	280 000	140 000	140 000	-	<140 000>	140 000	-	140 000
STB 276KDT	169 846	127 384	42 462	-	<42 462>	127 384	84 922	42 462
STB 180KDT	110 768	83 077	27 691	-	<27 691>	83 077	55 385	27 692
STB 107KDT	71 333	53 500	17 833	-	<17 833>	53 500	35 667	17 833
STB 127KDT	84 667	63 500	21 167	-	<21 167>	63 500	42 333	21 167
STB 504KDT	336 000	252 000	84 000	-	<84 000>	252 000	168 000	84 000
EMPRUNT STB 68 KDT	49 455	37 091	12 364	-	<12 364>	37 091	24 727	12 364

Emprunts	Solde au 31.12.2017			Mouvements de la période		Solde au 31.12.2018		
	Total début de période	Échéance à +1 an	Échéance à -1 an	Nouveau emprunt	Règlement échéances	Total Fin de période	Échéance à +1 an	Échéance à -1 an
EMPRUNT STB 5 200 KDT	4 085 714	3 342 857	742 857	-	<742 857>	3 342 857	2 600 000	742 857
EMPRUNT STB 1 900 KDT	-	-	-	1 900 000	-	1 900 000	1 900 000	-
ATILJARI 700 KDT	-	-	-	642 566	-	642 566	519 772	122 794
BH 1370KDT 1ère Tranche	1 370 000	1 370 000	-	-	-	1 370 000	1 370 000	-
BH 400KDT 2ème Tranche	400 000	400 000	-	-	-	400 000	400 000	-
BH500KDT 3ème Tranche	500 000	500 000	-	-	-	500 000	500 000	-
BH 2700KDT 4ème Tranche	2 700 000	2 700 000	-	-	-	2 700 000	2 700 000	-
BH 400KDT 5ème Tranche	400 000	400 000	-	-	-	400 000	400 000	-
BH 560KDT 6ème Tranche	560 000	560 000	-	-	-	560 000	560 000	-
BH 365KDT 7ème Tranche	365 000	365 000	-	-	-	365 000	365 000	-
BH 275KDT 8ème Tranche	275 000	275 000	-	-	-	275 000	275 000	-
BH 822KDT 9ème Tranche	822 000	822 000	-	-	-	822 000	822 000	-
BH 200 KDT 10ème Tranche	200 000	200 000	-	-	-	200 000	200 000	-
BH 400 KDT 11ème Tranche	400 000	400 000	-	-	-	400 000	400 000	-
BH 358 KDT 12ème Tranche	358 000	358 000	-	-	-	358 000	358 000	-
BHKAR456.000 01/2470	-	-	-	456 000	-	456 000	409 779	46 221
BHKAR214.000 02/2470	-	-	-	214 000	-	214 000	192 796	21 204
BHKAR461.000 03/2470	-	-	-	461 000	-	461 000	400 199	60 801
BHKAR771.000 04/2470	-	-	-	771 000	-	771 000	669 915	101 085
UBCI 1 600 KDT	-	-	-	1 600 000	-	1 600 000	1 200 000	400 000
Total emprunts en DT	26 401 661	21 877 880	4 523 781	6 044 566	<4 190 448>	28 255 777	23 293 115	4 962 662

X. Engagement hors bilan

X.1 Engagements donnés : Effets escomptés non échus

Le montant des effets escomptés et non échus au 31 décembre 2018 est de 15.059.973 DT.

X.2 Engagements donnés au profit de sociétés du groupe

SOMOCER a donné des cautions solidaires au profit de SOMOSAN (cf note VII.6)

X.3 Engagements donnés relatifs aux emprunts

1- Titre Foncier n° 70 048 sis à El-bouhaira Tunis "Mayssa I" d'une superficie de 1348 m²

<i>Nature du crédit</i>	<i>Montant du crédit (En DT)</i>	<i>Banque</i>	<i>Solde au 31 décembre 2018</i>
<i>Crédits de gestion</i>	<i>25 900 000</i>	<i>STB</i>	<i>46 543 000</i>
<i>CMT STB 347</i>	<i>347 000</i>	<i>STB</i>	<i>-</i>
<i>CMT STB 900</i>	<i>900 000</i>	<i>STB</i>	<i>192 857</i>
<i>CMT STB 220</i>	<i>220 000</i>	<i>STB</i>	<i>47 143</i>
<i>CMT STB 232</i>	<i>232 000</i>	<i>STB</i>	<i>49 714</i>
<i>CMT STB 880</i>	<i>880 000</i>	<i>STB</i>	<i>188 571</i>
<i>CMT STB 356</i>	<i>356 000</i>	<i>STB</i>	<i>76 286</i>
<i>CMT STB 172</i>	<i>172 000</i>	<i>STB</i>	<i>36 857</i>
<i>CMT STB 5200</i>	<i>5 200 000</i>	<i>STB</i>	<i>3 342 857</i>
	<i>34 207 000</i>		<i>50 477 285</i>
<i>Crédit de gestion</i>	<i>4 200 000</i>	<i>AB</i>	<i>3 420 000</i>
<i>CMT 2500</i>	<i>2 500 000</i>	<i>AB</i>	<i>1 546 610</i>
	<i>6 700 000</i>		<i>4 966 610</i>
<i>Crédit de gestion</i>	<i>7 300 000</i>	<i>BNA</i>	<i>10 382 232</i>
<i>CMT 1540</i>	<i>1 540 000</i>	<i>BNA</i>	<i>-</i>
<i>CMT 2000</i>	<i>2 000 000</i>	<i>BNA</i>	<i>357 133</i>
<i>CMT 1000</i>	<i>1 000 000</i>	<i>BNA</i>	<i>178 578</i>
<i>CMT 1000</i>	<i>1 000 000</i>	<i>BNA</i>	<i>214 292</i>
<i>CMT 8000</i>	<i>8 000 000</i>		<i>6 333 333</i>
	<i>20 840 000</i>		<i>17 465 568</i>
<i>Crédit de gestion</i>	<i>4 520 000</i>	<i>UIB</i>	<i>5 302 000</i>
	<i>4 520 000</i>		<i>5 302 000</i>
<i>Crédit de gestion</i>	<i>2 790 000</i>	<i>BIAT</i>	<i>2 259 614</i>
	<i>2 790 000</i>		<i>2 259 614</i>
<i>Crédit de gestion</i>	<i>5 700 000</i>	<i>ATTIJARI BANK</i>	<i>2 058 777</i>
	<i>5 700 000</i>		<i>2 058 777</i>
<i>CMT 1600</i>	<i>1 600 000</i>	<i>UBCI</i>	<i>1 600 000</i>
	<i>1 600 000</i>		<i>1 600 000</i>
<i>Total général</i>	<i>76 357 000</i>		<i>84 129 854</i>

2- Titre foncier n° 70 046 Tunis sis à El-bouhaira Tunis "Mayssa II" d'une superficie de 499 m²

<i>Nature du crédit</i>	<i>Montant du crédit (En DT)</i>	<i>Banque</i>	<i>Solde au 31 décembre 2018</i>
<i>Crédits de gestion</i>	<i>25 900 000</i>	<i>STB</i>	<i>46 543 000</i>
<i>CMT STB 347</i>	<i>347 000</i>	<i>STB</i>	<i>-</i>
<i>CMT STB 900</i>	<i>900 000</i>	<i>STB</i>	<i>192 857</i>
<i>CMT STB 220</i>	<i>220 000</i>	<i>STB</i>	<i>47 143</i>
<i>CMT STB 232</i>	<i>232 000</i>	<i>STB</i>	<i>49 714</i>
<i>CMT STB 880</i>	<i>880 000</i>	<i>STB</i>	<i>188 571</i>
<i>CMT STB 356</i>	<i>356 000</i>	<i>STB</i>	<i>76 286</i>
<i>CMT STB 172</i>	<i>172 000</i>	<i>STB</i>	<i>36 857</i>
<i>CMT STB 5200</i>	<i>5 200 000</i>	<i>STB</i>	<i>3 342 857</i>
	<i>34 207 000</i>		<i>50 477 285</i>
<i>Crédit de gestion</i>	<i>4 200 000</i>	<i>AB</i>	<i>3 420 000</i>
<i>CMT 2500</i>	<i>2 500 000</i>	<i>AB</i>	<i>1 546 610</i>
	<i>6 700 000</i>		<i>4 966 610</i>
<i>Crédit de gestion</i>	<i>7 300 000</i>	<i>BNA</i>	<i>10 382 232</i>
<i>CMT 1540</i>	<i>1 540 000</i>	<i>BNA</i>	<i>-</i>
<i>CMT 2000</i>	<i>2 000 000</i>	<i>BNA</i>	<i>357 133</i>
<i>CMT 1000</i>	<i>1 000 000</i>	<i>BNA</i>	<i>178 578</i>
<i>CMT 1000</i>	<i>1 000 000</i>	<i>BNA</i>	<i>214 292</i>
<i>CMT 8000</i>	<i>8 000 000</i>		<i>6 333 333</i>
	<i>20 840 000</i>		<i>17 465 568</i>
<i>Crédit de gestion</i>	<i>4 520 000</i>	<i>UIB</i>	<i>5 302 000</i>
	<i>4 520 000</i>		<i>5 302 000</i>
<i>Crédit de gestion</i>	<i>2 790 000</i>	<i>BIAT</i>	<i>2 259 614</i>
	<i>2 790 000</i>		<i>2 259 614</i>
<i>CMT 1600</i>	<i>1 600 000</i>	<i>UBCI</i>	<i>1 600 000</i>
	<i>1 600 000</i>		<i>1 600 000</i>
<i>Total général</i>	<i>70 657 000</i>		<i>82 071 077</i>

3- Titre foncier n° 70 047 Tunis sis à El-bouhaira Tunis "Mayssa III" d'une superficie de 505 m²

<i>Nature du crédit</i>	<i>Montant du crédit (En DT)</i>	<i>Banque</i>	<i>Solde au 31 décembre 2018</i>
<i>Crédits de gestion</i>	<i>25 900 000</i>	<i>STB</i>	<i>46 543 000</i>
<i>CMT STB 347</i>	<i>347 000</i>	<i>STB</i>	<i>-</i>
<i>CMT STB 900</i>	<i>900 000</i>	<i>STB</i>	<i>192 857</i>
<i>CMT STB 220</i>	<i>220 000</i>	<i>STB</i>	<i>47 143</i>
<i>CMT STB 232</i>	<i>232 000</i>	<i>STB</i>	<i>49 714</i>
<i>CMT STB 880</i>	<i>880 000</i>	<i>STB</i>	<i>188 571</i>
<i>CMT STB 356</i>	<i>356 000</i>	<i>STB</i>	<i>76 286</i>
<i>CMT STB 172</i>	<i>172 000</i>	<i>STB</i>	<i>36 857</i>
<i>CMT STB 5200</i>	<i>5 200 000</i>	<i>STB</i>	<i>3 342 857</i>
	<i>34 207 000</i>		<i>50 477 285</i>
<i>Crédit de gestion</i>	<i>4 200 000</i>	<i>AB</i>	<i>3 420 000</i>
<i>CMT 2500</i>	<i>2 500 000</i>	<i>AB</i>	<i>1 546 610</i>
	<i>6 700 000</i>		<i>4 966 610</i>
<i>Crédit de gestion</i>	<i>7 300 000</i>	<i>BNA</i>	<i>10 382 232</i>
<i>CMT 1540</i>	<i>1 540 000</i>	<i>BNA</i>	<i>-</i>
<i>CMT 2000</i>	<i>2 000 000</i>	<i>BNA</i>	<i>357 133</i>
<i>CMT 1000</i>	<i>1 000 000</i>	<i>BNA</i>	<i>178 578</i>
<i>CMT 1000</i>	<i>1 000 000</i>	<i>BNA</i>	<i>214 292</i>
<i>CMT 8000</i>	<i>8 000 000</i>		<i>6 333 333</i>
	<i>20 840 000</i>		<i>17 465 568</i>
<i>Crédit de gestion</i>	<i>4 520 000</i>	<i>UIB</i>	<i>5 302 000</i>
	<i>4 520 000</i>		<i>5 302 000</i>
<i>Crédit de gestion</i>	<i>2 790 000</i>	<i>BIAT</i>	<i>2 259 614</i>
	<i>2 790 000</i>		<i>2 259 614</i>
<i>CMT 1600</i>	<i>1 600 000</i>	<i>UBCI</i>	<i>1 600 000</i>
	<i>1 600 000</i>		<i>1 600 000</i>
<i>Total général</i>	<i>70 657 000</i>		<i>82 071 077</i>

4- Terrain situé à Menzel El Hayet d'une superficie de 77 600 m², objet de deux actes SSP Enregistrés à Zermeddine le 22.06.99 à distraire du titre foncier n° 215 100

<i>Nature du crédit</i>	<i>Montant du crédit (En DT)</i>	<i>Banque</i>	<i>Solde au 31 décembre 2018</i>
<i>Crédits de gestion</i>	<i>25 900 000</i>	<i>STB</i>	<i>46 543 000</i>
<i>CMT STB 347</i>	<i>347 000</i>	<i>STB</i>	<i>-</i>
<i>CMT STB 900</i>	<i>900 000</i>	<i>STB</i>	<i>192 857</i>
<i>CMT STB 220</i>	<i>220 000</i>	<i>STB</i>	<i>47 143</i>
<i>CMT STB 232</i>	<i>232 000</i>	<i>STB</i>	<i>49 714</i>
<i>CMT STB 880</i>	<i>880 000</i>	<i>STB</i>	<i>188 571</i>
<i>CMT STB 356</i>	<i>356 000</i>	<i>STB</i>	<i>76 286</i>
<i>CMT STB 172</i>	<i>172 000</i>	<i>STB</i>	<i>36 857</i>
	<i>29 007 000</i>		<i>47 134 428</i>
<i>Crédits de gestion</i>	<i>10 960 000</i>	<i>BH KARKER</i>	<i>23 458 000</i>
<i>CMT 8350</i>	<i>8 350 000</i>	<i>BH KARKER</i>	<i>8 350 000</i>
<i>CMT 2470</i>	<i>2 470 000</i>	<i>BH KARKER</i>	<i>1 902 000</i>
	<i>21 780 000</i>		<i>33 710 000</i>
<i>Crédit de gestion</i>	<i>7 300 000</i>	<i>BNA</i>	<i>10 382 232</i>
<i>CMT 1540</i>	<i>1 540 000</i>	<i>BNA</i>	<i>-</i>
<i>CMT 2000</i>	<i>2 000 000</i>	<i>BNA</i>	<i>357 133</i>
<i>CMT 1000</i>	<i>1 000 000</i>	<i>BNA</i>	<i>178 578</i>
<i>CMT 1000</i>	<i>1 000 000</i>	<i>BNA</i>	<i>214 292</i>
	<i>12 840 000</i>		<i>11 132 235</i>
<i>Crédit de gestion</i>	<i>2 790 000</i>	<i>BIAT</i>	<i>2 259 614</i>
	<i>2 790 000</i>		<i>2259614</i>
<i>Crédit de gestion</i>	<i>4 200 000</i>	<i>AB</i>	<i>3 420 000</i>
	<i>4 200 000</i>		<i>3 420 000</i>
<i>Total général</i>	<i>70 617 000</i>		<i>97 656 277</i>

5- Terrain sis à Menzel Hayet d'une superficie de 40 000 m², objet d'un acte notarié enregistré le 19.01.95 à distraire du titre foncier n° 215 100

<i>Nature du crédit</i>	<i>Montant du crédit (En DT)</i>	<i>Banque</i>	<i>Solde au 31 décembre 2018</i>
<i>Crédits de gestion</i>	<i>25 900 000</i>	<i>STB</i>	<i>46 543 000</i>
<i>CMT STB 347</i>	<i>347 000</i>	<i>STB</i>	<i>-</i>
<i>CMT STB 900</i>	<i>900 000</i>	<i>STB</i>	<i>192 857</i>
<i>CMT STB 220</i>	<i>220 000</i>	<i>STB</i>	<i>47 143</i>
<i>CMT STB 232</i>	<i>232 000</i>	<i>STB</i>	<i>49 714</i>
<i>CMT STB 880</i>	<i>880 000</i>	<i>STB</i>	<i>188 571</i>
<i>CMT STB 356</i>	<i>356 000</i>	<i>STB</i>	<i>76 286</i>
<i>CMT STB 172</i>	<i>172 000</i>	<i>STB</i>	<i>36 857</i>
	<i>29 007 000</i>		<i>47 134 428</i>
<i>Crédit de gestion</i>	<i>4 200 000</i>	<i>AB</i>	<i>3 420 000</i>
<i>CMT 2500</i>	<i>2 500 000</i>	<i>AB</i>	<i>1 546 610</i>
	<i>6 700 000</i>		<i>4 966 610</i>
<i>Crédit de gestion</i>	<i>7 300 000</i>	<i>BNA</i>	<i>10 382 232</i>
<i>CMT 1540</i>	<i>1 540 000</i>	<i>BNA</i>	<i>-</i>
<i>CMT 2000</i>	<i>2 000 000</i>	<i>BNA</i>	<i>357 133</i>
<i>CMT 1000</i>	<i>1 000 000</i>	<i>BNA</i>	<i>178 578</i>
<i>CMT 1000</i>	<i>1 000 000</i>	<i>BNA</i>	<i>214 292</i>
	<i>12 840 000</i>		<i>11 132 235</i>
<i>Crédit de gestion</i>	<i>4 520 000</i>	<i>UIB</i>	<i>5 302 000</i>
	<i>4 520 000</i>		<i>5 302 000</i>
<i>Crédit de gestion</i>	<i>2 790 000</i>	<i>BIAT</i>	<i>2 259 614</i>
	<i>2 790 000</i>		<i>2 259 614</i>
<i>CMT 1600</i>	<i>1 600 000</i>	<i>UBCI</i>	<i>1 600 000</i>
	<i>1 600 000</i>		<i>1 600 000</i>
<i>Total général</i>	<i>57 457 000</i>		<i>72 394 887</i>

6- Terrain sis à Menzel El Hayet d'une superficie d 28 890 m², objet d'un acte notarié enregistré à Jammel le 18.12.84 et d'un acte de précision enregistré à Jammel le 15.04.87 à distraire du titre foncier n° 215100

<i>Nature du crédit</i>	<i>Montant du crédit (En DT)</i>	<i>Banque</i>	<i>Solde au 31 décembre 2018</i>
<i>Crédits de gestion</i>	<i>25 900 000</i>	<i>STB</i>	<i>46 543 000</i>
<i>CMT STB 347</i>	<i>347 000</i>	<i>STB</i>	<i>-</i>
<i>CMT STB 900</i>	<i>900 000</i>	<i>STB</i>	<i>192 857</i>
<i>CMT STB 220</i>	<i>220 000</i>	<i>STB</i>	<i>47 143</i>
<i>CMT STB 232</i>	<i>232 000</i>	<i>STB</i>	<i>49 714</i>
<i>CMT STB 880</i>	<i>880 000</i>	<i>STB</i>	<i>188 571</i>
<i>CMT STB 356</i>	<i>356 000</i>	<i>STB</i>	<i>76 286</i>
<i>CMT STB 172</i>	<i>172 000</i>	<i>STB</i>	<i>36 857</i>
	<i>29 007 000</i>		<i>47 134 428</i>
<i>Crédit de gestion</i>	<i>4 200 000</i>	<i>AB</i>	<i>3 420 000</i>
<i>CMT 2500</i>	<i>2 500 000</i>	<i>AB</i>	<i>1 546 610</i>
	<i>6 700 000</i>		<i>4 966 610</i>
<i>Crédit de gestion</i>	<i>7 300 000</i>	<i>BNA</i>	<i>10 382 232</i>
<i>CMT 1540</i>	<i>1 540 000</i>	<i>BNA</i>	<i>-</i>
<i>CMT 2000</i>	<i>2 000 000</i>	<i>BNA</i>	<i>357 133</i>
<i>CMT 1000</i>	<i>1 000 000</i>	<i>BNA</i>	<i>178 578</i>
<i>CMT 1000</i>	<i>1 000 000</i>	<i>BNA</i>	<i>214 292</i>
	<i>12 840 000</i>		<i>11 132 235</i>
<i>Crédit de gestion</i>	<i>4 520 000</i>	<i>UIB</i>	<i>5 302 000</i>
	<i>4 520 000</i>		<i>5 302 000</i>
<i>Crédit de gestion</i>	<i>2 790 000</i>	<i>BIAT</i>	<i>2 259 614</i>
	<i>2 790 000</i>		<i>2 259 614</i>
<i>Total général</i>	<i>55 857 000</i>		<i>70 794 887</i>

7- Terrain sis à Menzel El HayetZeramdine, nommé Souk Essaydi, sous le n° 50557 Monastir, superficie 9 684 m²

<i>Nature du crédit</i>	<i>Montant du crédit (En DT)</i>	<i>Banque</i>	<i>Solde au 31 décembre 2018</i>
<i>Crédits de gestion</i>	<i>25 900 000</i>	<i>STB</i>	<i>46 543 000</i>
<i>CMT STB 347</i>	<i>347 000</i>	<i>STB</i>	<i>-</i>
<i>CMT STB 900</i>	<i>900 000</i>	<i>STB</i>	<i>192 857</i>
<i>CMT STB 220</i>	<i>220 000</i>	<i>STB</i>	<i>47 143</i>
<i>CMT STB 232</i>	<i>232 000</i>	<i>STB</i>	<i>49 714</i>
<i>CMT STB 880</i>	<i>880 000</i>	<i>STB</i>	<i>188 571</i>
<i>CMT STB 356</i>	<i>356 000</i>	<i>STB</i>	<i>76 286</i>
<i>CMT STB 172</i>	<i>172 000</i>	<i>STB</i>	<i>36 857</i>
<i>CMT STB 5200</i>	<i>5 200 000</i>	<i>STB</i>	<i>3 342 857</i>
	<i>34 207 000</i>		<i>50 477 285</i>
<i>Crédit de gestion</i>	<i>7 300 000</i>	<i>BNA</i>	<i>10 382 232</i>
<i>CMT 1540</i>	<i>1 540 000</i>	<i>BNA</i>	<i>-</i>
<i>CMT 2000</i>	<i>2 000 000</i>	<i>BNA</i>	<i>357 133</i>
<i>CMT 1000</i>	<i>1 000 000</i>	<i>BNA</i>	<i>178 578</i>
<i>CMT 1000</i>	<i>1 000 000</i>	<i>BNA</i>	<i>214 292</i>
<i>CMT 8000</i>	<i>8 000 000</i>	<i>BNA</i>	<i>6 333 333</i>
	<i>20 840 000</i>		<i>17 465 568</i>
<i>Crédits de gestion</i>	<i>10 960 000</i>	<i>BH KARKER</i>	<i>23 458 000</i>
<i>CMT 8350</i>	<i>8 350 000</i>	<i>BH KARKER</i>	<i>8 350 000</i>
<i>CMT 2470</i>	<i>2 470 000</i>	<i>BH KARKER</i>	<i>1 902 000</i>
	<i>21 780 000</i>		<i>33 710 000</i>
<i>Total général</i>	<i>76 827 000</i>		<i>101 652 853</i>

8- Les éléments corporels et incorporels composant un fonds de commerce et d'industrie

<i>Nature du crédit</i>	<i>Montant du crédit (En DT)</i>	<i>Banque</i>	<i>Solde au 31 décembre 2018</i>
<i>Crédits de gestion</i>	<i>25 900 000</i>	<i>STB</i>	<i>46 543 000</i>
<i>CMT STB 347</i>	<i>347 000</i>	<i>STB</i>	<i>-</i>
<i>CMT STB 900</i>	<i>900 000</i>	<i>STB</i>	<i>192 857</i>
<i>CMT STB 220</i>	<i>220 000</i>	<i>STB</i>	<i>47 143</i>
<i>CMT STB 232</i>	<i>232 000</i>	<i>STB</i>	<i>49 714</i>
<i>CMT STB 880</i>	<i>880 000</i>	<i>STB</i>	<i>188 571</i>
<i>CMT STB 356</i>	<i>356 000</i>	<i>STB</i>	<i>76 286</i>
<i>CMT STB 172</i>	<i>172 000</i>	<i>STB</i>	<i>36 857</i>
<i>CMT STB 5200</i>	<i>5 200 000</i>	<i>STB</i>	<i>3 342 857</i>
	<i>34 207 000</i>		<i>50 477 285</i>
<i>Crédit de gestion</i>	<i>4 200 000</i>	<i>AB</i>	<i>3 420 000</i>
<i>CMT 2500</i>	<i>2 500 000</i>	<i>AB</i>	<i>1 546 610</i>
	<i>6 700 000</i>		<i>4 966 610</i>
<i>Crédit de gestion</i>	<i>7 300 000</i>	<i>BNA</i>	<i>10 382 232</i>
<i>CMT 1540</i>	<i>1 540 000</i>	<i>BNA</i>	<i>-</i>
<i>CMT 2000</i>	<i>2 000 000</i>	<i>BNA</i>	<i>357 133</i>
<i>CMT 1000</i>	<i>1 000 000</i>	<i>BNA</i>	<i>178 578</i>
<i>CMT 1000</i>	<i>1 000 000</i>	<i>BNA</i>	<i>214 292</i>
<i>CMT 8000</i>	<i>8 000 000</i>	<i>BNA</i>	<i>6 333 333</i>
	<i>20 840 000</i>		<i>17 465 568</i>
<i>Crédit de gestion</i>	<i>4 520 000</i>	<i>UIB</i>	<i>5 302 000</i>
	<i>4 520 000</i>		<i>5 302 000</i>
<i>Crédit de gestion</i>	<i>2 790 000</i>	<i>BIAT</i>	<i>2 259 614</i>
	<i>2 790 000</i>		<i>2 259 614</i>
<i>Crédits de gestion</i>	<i>10 960 000</i>	<i>BH KARKER</i>	<i>23 458 000</i>
<i>CMT 8350</i>	<i>8 350 000</i>	<i>BH KARKER</i>	<i>8 350 000</i>
<i>CMT 2470</i>	<i>2 470 000</i>	<i>BH KARKER</i>	<i>1 902 000</i>
	<i>21 780 000</i>		<i>33 710 000</i>
<i>Total général</i>	<i>90 837 000</i>		<i>114 181 077</i>

Rapport Général

**Mesdames et Messieurs les actionnaires
De la Société Moderne de Céramique
Menzel El Hayet, 5033 Monastir**

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société Moderne de Céramique « SOMOCER », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2018, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 78.448.574 DT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice qui s'élève à 4.249.748 DT.

A notre avis, à l'exception de l'incidence des points décrits dans la section «Fondement de l'opinion avec réserves», les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société SOMOCER au 31 décembre 2018, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion avec réserves

Sur la base de notre audit des états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2018, les réserves suivantes ont été soulevées :

- L'examen des créances clients au 31 décembre 2018 a révélé l'existence de créances douteuses de 4.867 mille DT dont principalement une créance douteuse sur le client Libyen «AlAquaria» pour un montant net de 3.370 mille DT (soit un montant brut de 4.370 mille DT provisionné à hauteur de 600 mille DT) et une créance sur le client Algérien «EURL COMAC» de l'ordre de 270 mille DT (datant des exercices 2015 et antérieurs et dont le paiement a été bloqué par les autorités algériennes). Etant donné l'ancienneté de ces créances, le rythme de recouvrement et les paiements subséquents d'une part et la situation qui prévaut en Libye d'autre part (pour la créance libyenne), nous ne sommes pas en mesure d'apprécier leur caractère recouvrable ou pas.
- SOMOCER détient une participation de 3.200 mille DT dans le capital de la société SOMOSAN ainsi qu'une créance de 757 mille DT sur cette société. SOMOCER s'est portée aussi caution solidaire au profit de SOMOSAN en couverture des crédits bancaires contractés par cette dernière pour un montant en principal de 14.500 mille DT. Ainsi qu'il est fait mention dans la note IV.3 aux états financiers, SOMOSAN a connu des difficultés opérationnelles au cours de

ses premières années d'exploitation liées principalement à l'absence de la connexion de son site de production au réseau du gaz naturel et le niveau élevé des charges financières. Un plan de restructuration a été engagé et prévoit notamment la recapitalisation de la société SOMOSAN, le rééchelonnement de ses dettes bancaires et la compression de ses coûts d'exploitation. Par ailleurs, et suivant la décision du tribunal de première instance de Gafsa du 14 mars 2017, il a été décidé de nommer un juge commissaire et un administrateur judiciaire pour SOMOSAN.

Il est à noter que SOMOSAN a obtenu des accords de principe auprès des autorités pour le raccordement de son site de production en gaz naturel et selon le management ces travaux ont bien avancé courant 2018, ce qui devrait avoir un impact positif sur les activités futures de SOMOSAN qui est actuellement en arrêt. Sur la base de ces éléments, le management de SOMOCER juge qu'il n'y a pas lieu de constater de provision pour dépréciation des titres SOMOSAN.

Compte tenu de la situation actuelle et des informations disponibles à la date du présent rapport, il ne nous a pas été possible d'apprécier si les performances financières futures de la société SOMOSAN permettront de couvrir les engagements de SOMOCER dans la société SOMOSAN. Le management considère qu'au vu des éléments positifs notés au cours de 2018, notamment avec l'obtention de l'accord de principe du raccordement du gaz naturel, il n'y a pas lieu de constater une provision pour dépréciation au titre des engagements dans SOMOSAN.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserves.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

a) Evaluation des créances clients

Les créances clients figurent au bilan au 31 décembre 2018 pour un montant brut de 54.344 mille DT et provisionnées à hauteur de 9.472 mille DT. Dans le cadre de l'évaluation du caractère recouvrable de ces créances, la société détermine à chaque date de clôture s'il y a des indices de dépréciation de celles-ci selon des critères quantitatifs et qualitatifs. Le montant de la provision pour dépréciation fait appel au jugement et il est calculé selon la différence entre la valeur comptable de ces créances et leur valeur recouvrable estimée.

Nous avons examiné la conformité de la méthodologie mise en œuvre par la direction pour l'estimation de la provision pour dépréciation des créances douteuses aux normes comptables tunisiennes en vigueur. Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté en la revue de l'ancienneté des créances clients, l'historique des règlements (y compris les règlements postérieurs à la clôture), l'existence d'éventuelles garanties ainsi que les éléments qualitatifs retenus par le management (telles que des informations sur les perspectives et performances futures des créanciers). Nous avons également apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers concernant cette estimation.

b) Evaluation des titres de participation

Les titres de participation, figurant au bilan au 31 décembre 2018 pour un montant brut de 30.854 mille DT et provisionnés à hauteur de 1.450 mille DT.

Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition et dépréciés le cas échéant sur la base de leur valeur d'usage. Comme indiqué dans la note III.9 aux états financiers, la valeur d'usage est déterminée en fonction d'une analyse multicritère tenant compte notamment de la valeur du marché, de l'actif net, des résultats et des perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée par l'entreprise émettrice.

Nous avons examiné la conformité de la méthodologie mise en œuvre par la direction pour l'estimation de la provision pour dépréciation des titres de participation aux normes comptables tunisiennes en vigueur. Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté à apprécier la méthode retenue pour la détermination de la valeur d'usage, vérifier les données utilisées par le management pour l'estimation de la valeur d'usage (telles que les états financiers, rapports d'activité, budgets, rapports d'évaluation, rapports d'expertise, etc.) et apprécier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers concernant cette estimation.

c) Evaluation des stocks :

Les stocks, figurent au bilan au 31 décembre 2018 pour une valeur brute de 51.798 mille DT et provisionnés à hauteur de 1.249 mille DT. Ainsi, qu'il est fait mention dans la note III.2 aux états financiers, les stocks sont valorisés au coût d'achat y compris les frais s'y rattachant pour les matières premières, les consommables et les pièces de rechange et au coût de production pour les produits finis et semi-finis. A la date de clôture les stocks sont ramenés à leur valeur de réalisation nette, si celle-ci est inférieure au coût.

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté à valider l'existence physique des stocks à la date de clôture, vérifier que l'évaluation de leurs coûts est conforme aux dispositions de la norme comptable tunisienne N°4 relative au stock et apprécier les données et les hypothèses retenues par le management pour déterminer la valeur de réalisation nette.

Observation

Nous attirons votre attention sur le point suivant :

- La société a bénéficié d'une amnistie fiscale sur les intérêts et pénalités de retard relatifs à sa dette fiscale pour un montant total de 1.571 mille DT dont 989 mille DT relatifs à 2018 et 582 mille DT relatifs aux exercices antérieurs (constatés parmi les gains exceptionnels de l'exercice 2018). Le bénéfice de cet avantage fiscal est tributaire du respect de l'échéancier convenu avec l'administration fiscale.

Notre opinion n'est pas modifiée par cet élément.

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport de gestion du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou

collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que les informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la

période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant promulgation de la réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur. La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimé nécessaire de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis le 14 mai 2019

Les commissaires aux comptes

**Les Commissaires aux Comptes Associés
MTBF**

Ahmed Belaifa

CRG Audit

Chiraz Drira

Rapport Spécial

**Mesdames et Messieurs les actionnaires
de la Société Moderne de Céramique
Menzel El Hayet, 5033 Monastir**

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous soumettons notre rapport sur les conventions conclues et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 (autres que les rémunérations des dirigeants)

Nous vous informons que votre Conseil d'Administration nous a avisés de l'existence des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice 2018 et visées aux articles 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales :

1. Ventes à des sociétés du Groupe

Le chiffre d'affaires hors taxes réalisé au cours de l'année 2018 avec les sociétés du groupe SOMOCER et les autres parties liées totalise un montant de 26.275.920 DT et se détaille comme suit :

En Dinar Tunisien	31/12/2018
Société A.B.C.	6 965 763
Société AB CORPORATION	2 809
Société SOTEMAIL	18 849 832
Société Moderne de Conditionnement « SMC »	<9 207>
SOMOSAN	1 569
SANIMED	456 728
AGRIMED	8 426
Total du chiffre d'affaires hors taxes	26 275 920

2. Achats auprès des sociétés du Groupe

Les achats hors taxes réalisés au cours de l'année 2018 auprès des sociétés du groupe SOMOCER totalisent un montant de 4.639.752 DT et se détaillent comme suit :

En Dinar Tunisien	31/12/2018
Société SOTEMAIL	1 143 411
Société A.B.C.	12 587
Société Moderne de Conditionnement « SMC »	3 483 754
Total des achats hors taxes	4 639 752

3. Emprunts

La société SOMOCER a conclu de nouveaux emprunts bancaires au cours de l'exercice 2018 dont le montant restant dû au 31 décembre 2018 est de 6.044.567DT. Ces emprunts se détaillent comme suit :

En Dinar Tunisien	Long terme	Court terme	Montant brut	Taux d'intérêt annuel
ATTIJARI	519 772	122 794	642 566	TMM + 2,25%
STB (1900/5400)	1 900 000	-	1 900 000	TMM + 3%
BH (01/2470)	409 779	46 222	456 001	TMM +2,5%
BH (02/2470)	192 796	21 204	214 000	TMM +2,5%
BH (03/2470)	400 199	60 801	461 000	TMM +2,5%
BH (04/2470)	669 915	101 085	771 000	TMM +2,5%
UBCI	1 200 000	400 000	1 600 000	TMM +1,45%
Total	5292 461	752 106	6044 567	

4. Contrats de leasing

La société SOMOCER a conclu de nouveaux contrats de leasing au cours de l'exercice 2018 dont le montant restant dû au 31 décembre 2018 est de 793.492 DT. Ces emprunts leasing se détaillent comme suit :

En Dinar Tunisien	Long terme	Court terme	Montant brut	Taux d'intérêt
Contrat n°620600	31 153	8 193	39 346	0,7%
Contrat n°651850	116 847	34 959	151 806	0,8%
Contrat n°654400	44 317	12 715	57 032	0,9%
Contrat n°654410	356 187	103 477	459 664	0,8%
Contrat n°654420	66 368	19 276	85 644	0,8%
Total	614 872	178 620	793 492	

5. Concours bancaires

Les concours bancaires dont bénéficie la société s'élèvent au 31 décembre 2018 à 15.570.484 DT et se détaillent comme suit :

En Dinar Tunisien	31/12/2018
UBCI	9 450
BIAT	456 313
ATTIJARI BANK	522 036
BNA	3 462 189
STB	7 452 112
BH	2 903 099
NAIB	4 291
AMEN BANK	293 488
UIB	467 506
Total des concours bancaires	15 570 484

6. Placements à court terme

SOMOCER a souscrit à des billets de trésorerie émis par la société ABC Gros pour un montant s'élevant à 500.000 DT pour une période de 100 jours commençant le 26 avril 2018 avec une date d'échéance au 3 août 2018 et avec un taux d'intérêt de 8,75% par an. Ces billets de trésorerie n'ont pas fait l'objet de remboursement au 31 décembre 2018.

7. Autres transactions conclues avec les parties liées

- Courant l'exercice 2018, SOMOCER a acquis du matériel industriel auprès de la société « SOTEMAIL » pour un montant de 91.198 DT, toutes taxes comprises.
- Courant l'exercice 2018, SOMOCER a vendu un terrain à « SOTEMAIL » pour un montant de 200.000 DT.
- Courant l'exercice 2018, SOMOCER a vendu un matériel de transport à « SOTEMAIL » pour un montant de 15.000 DT.
- Courant l'exercice 2018, SOMOCER a facturé les frais de foire à « SOTEMAIL » pour un montant de 138.771 DT.
- Courant l'exercice 2018, SOMOCER a facturé des frais de formation à « SOTEMAIL » pour un montant de 7.347 DT.
- Courant l'exercice 2018, SOMOCER a acquis du matériel industriel auprès de la société « SANIMED » pour un montant de 408.000 DT, hors taxes.
- Courant l'exercice 2018, SOMOCER a cédé du matériel de l'unité de production Acrylique à la société « SANIMED » pour un montant de 247.000 DT, toutes taxes comprises.
- Courant l'exercice 2018, SOMOCER a acquis un fonds de commerce sis au 2ème étage de la Pyramide du lac à Tunis auprès de la société « ABC » pour un montant de 132.000 DT, toutes taxes comprises.

- Courant l'exercice 2018, SOMOCER a cédé un fonds de commerce sis à la route X à Tunis à la société « ABC » pour un montant de 348.000 DT, toutes taxes comprises.
- Courant l'exercice 2018, SOMOCER a signé une convention de billets de trésorerie avec « 3S Trading » pour un montant s'élevant à 1.000.000 DT pour une période de 1an commençant le 16mars 2018 avec une date d'échéance au 10mars 2019 avec un taux d'intérêt de 6% par an. Ces billetsne sont pas encore remboursés au 31 décembre 2018.

B- Opérations réalisées et relatives à des conventions antérieures

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018. Ces conventions sont détaillées comme suit :

1. Engagements de financement à court terme

- SOMOCER a renouvelé durant l'exercice 2018 les engagements de financement à court terme dont le détail est le suivant :

En Dinar Tunisien	Solde au 31/12/2018
Préfinancement à l'exportation	4 350 000
Préfinancement de stock	6 350 000
Total	10 700 000

- SOMOCER a fait appel à l'émission de billets de trésorerie et de crédits de financements en devise et en monnaie locale pour des fins de financement à court terme. Le détail de ce financement courant l'exercice 2018 est consigné ci-dessous :

Etablissement financier	Solde au 31/12/2018	Echéance
Crédits de financement	21 205 696	2018/2019
Mobilisations des créances	365 440	2019
Billets de trésorerie SANADETT	1 100 000	26/06/2018
Billets de trésorerie SANADETT	500 000	06/05/2018
Total	23 171 136	

2. Convention d'assistance avec la société SOMOCER Négoce

Le Conseil d'Administration a autorisé, en date du 22 avril 2014, la convention d'assistance entre la société SOMOCER et la société SOMOCER Négoce qui porte sur la gestion et l'administration des ventes à l'export à partir du 01 janvier 2014. En vertu de cette convention, SOMOCER Négoce est rémunérée par une commission égale à 5% du montant des ventes réalisées à l'export et ce, pour une période de 5 ans. En 2016, un avenant a été signé entre les deux parties stipulant que SOMOCER Négoce percevra une commission de 1,5% sur les ventes réalisées sur le marché local et export pour une période de 5 ans.

Le montant de la commission facturée par la société SOMOCER Négoce au titre de l'année 2018 s'élève à 984.149 DT, hors taxes.

3. Emprunts bancaires et dettes leasing

Le solde des emprunts bancaires ainsi que les dettes de leasing contractés antérieurement à l'exercice 2018, et restant à régler au 31 décembre 2018 s'élève à un montant total de 22.527.348 DT se détaillant comme suit :

Désignation	Long terme	Court terme	Total	Taux d'intérêt
EMPRUNT BNA 4 MDT (1ère tranche)	71 417	285 716	357 133	6,61%
EMPRUNT BNA 4 MDT (2ème tranche)	35 722	142 856	178 578	6,70%
EMPRUNT BNA 4 MDT (3ème tranche)	71 436	142 856	214 292	7,2%
EMPRUNT BNA 8 MDT	4 666 666	1 666 667	6 333 333	TMM+3%
EMPRUNT AMEN BANK 2,5 MDT	1 236 951	309 659	1 546 610	5,73%
EMPRUNTS STB	3 568 464	1 662 802	5 231 266	TMM+3%
EMPRUNT BH 8,35 MDT	8 350 000	-	8 350 000	4,17%
EMPRUNTS LEASING	147 006	169 130	316 136	
Total	18 147 662	4 379 686	22 527 348	

Il convient de noter que ces emprunts sont assortis des garanties suivantes :

- Un nantissement de premier rang sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels composant le fonds de commerce de la société ;
- Une hypothèque immobilière de premier rang sur les parcelles de terrains sises aux Berges du Lac – Tunis ;
- Une hypothèque immobilière de rang utile dans les parts indivises revenant à la société SOMOCER dans les titres fonciers des terrains sis à Menzel El Hayet ainsi que sur la construction ; et
- Un nantissement de premier rang sur l'ensemble des équipements et matériels.

4. Cautions solidaires au profit de la société SOMOSAN

Le Conseil d'Administration a autorisé, en date du 06 janvier 2014, les cautions solidaires de SOMOCER au profit de SOMOSAN en couverture des crédits bancaires à contracter par cette dernière et qui sont détaillés comme suit :

- ATB : Crédit moyen terme de 3.000.000 DT et crédit de gestion de 775.000 DT ;
- BNA : Crédit moyen terme de 4.000.000 DT et crédit de gestion de 1.550.000 DT ;
- BH : Crédit moyen terme de 2.000.000 DT et crédit de gestion : 775.000 DT ;
- TF Bank : Crédit moyen terme de 1.000.000 €.

5. Placements à court terme

- Courant 2014, SOMOCER a souscrit à trois billets de trésorerie émis par la société « AB Corporation » pour un montant total de 1.960.000 DT qui se détaillent comme suit:
 - Le premier dont le montant s'élève à 160.000 DT est émis pour une période de 7 mois, commençant le 20 mai 2014 avec une date d'échéance au 31 décembre 2014 avec un taux d'intérêt de 6% par an ;
 - Le deuxième dont le montant s'élève à 700.000 DT est émis pour une période de 6 mois, commençant le 25 mai 2014 avec une date d'échéance au 31 décembre 2014 avec un taux d'intérêt de 6% par an ;
 - Le troisième dont le montant s'élève à 1.100.000 DT est émis pour une période de 7 mois, commençant le 25 décembre 2014 avec une date d'échéance au 24 juin 2015 avec un taux d'intérêt de 6% par an.

Les billets de trésorerie mentionnés ci-dessus n'ont pas été remboursés jusqu'à la date du 31 décembre 2018.

- SOMOCER a souscrit à un billet de trésorerie émis par la société SOMOCER Négoce a pour un montant s'élevant à 100.000 DT pour une période de 6 mois commençant le 26 décembre 2014 avec une date d'échéance au 25 juin 2015 et un taux d'intérêt de 6% par an. Ce billet a été remboursé au cours de l'année 2018.

6. Autres transactions avec les parties liées

- La société SOMOCER a constaté des produits relatifs au loyer d'un bureau sis à Menzel El Hayet au profit de la société « SOTEMAIL » pour un loyer annuel de 1.200 DT, toutes taxes comprises ;
- Courant l'année 2018, SOMOCER a constaté des produits relatifs au loyer de l'atelier sis à Menzel El Hayet, pour la société « SMC » pour une valeur de 49.400 DT, hors taxes.
- Courant l'année 2018, SOMOCER a facturé 90.000 DT HTVA à la société « SMC » au titre des services en finance et en contrôle de gestion assurés par son propre personnel moyennant une facturation mensuelle de 7.500 DT, hors taxes.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements de la société envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 II§5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence déterminés par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale Ordinaire du 05 juin 2018, a décidé l'allocation d'un montant net annuel de jetons de présence de 170.000 DT.

- Les membres du Comité Permanent d'Audit sont rémunérés par des jetons de présence déterminés par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale. En 2018, aucune rémunération n'a été allouée aux membres du Comité Permanent d'Audit.
- Les salaires bruts servis au Directeur Général s'élèvent au titre de l'exercice 2018 à 477.285 DT, soit un net annuel de 286.254 DT.
- Les salaires bruts servis au Directeur Général Adjoint s'élèvent au titre de l'exercice 2018 à 206.869 DT soit un net annuel de 127.365 DT.

Ces dirigeants bénéficient aussi d'une voiture de fonction avec prise en charge des frais s'y rattachant et de frais de communications téléphoniques.

Par ailleurs et en dehors des conventions et opérations précitées, nos diligences n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations qui rentrent dans le cadre des articles 200 et suivants 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis le 14 mai 2019

Les commissaires aux comptes

**Les Commissaires aux Comptes Associés
MTBF**

CRG Audit

Ahmed Belaifa

Chiraz Drira

AVIS DE SOCIETES

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

LES CIMENTS DE BIZERTE

Siège social : Baie de Sebra – BP 53-7018 Bizerte

La société « LES CIMENTS DE BIZERTE » publie ci-dessous ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2018. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes Mr Hatem OUNALLY et Mr Karim BEN ISMAIL.

BILAN AU 31 DECEMBRE 2018

(Exprimés en dinars)

A C T I F S	Notes	31/12/2018	31/12/2017
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		1 129 324	1 129 324
Moins : Amortissements		-1 128 506	-1 123 254
	1	818	6 070
Immobilisations corporelles		351 835 491	380 586 052
Moins : Amortissements		-149 153 726	-168 576 480
Moins : Provisions		-189 351	
	1	202 492 414	212 009 572
Immobilisations financières		2 162 694	2 286 276
Moins : Provisions		-742 429	-692 442
	2	1 420 265	1 593 834
Total des Actifs Immobilisés		203 913 497	213 609 476
Autres Actifs non courants	3	17 485 270	7 018 242
Total des Actifs non courants		221 398 767	220 627 718
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
Stocks		48 318 102	62 387 242
Moins : Provisions		-8 864 284	-9 782 647
	4	39 453 818	52 604 595
Clients et comptes rattachés	5	7 642 092	7 971 708
Moins : Provisions		-4 253 717	-4 242 293
		3 388 376	3 729 415
Autres actifs courants	6	3 814 442	6 270 646
Moins : Provisions		-473 070	-448 853
		3 341 372	5 821 793
Placements et autres actifs financiers	7	17 714 284	30 202 594
Liquidités et équivalents de liquidités	8	2 047 518	313 823
Total des Actifs courants		65 945 367	92 672 221
Total des Actifs		287 344 134	313 299 939

BILAN AU 31 DECEMBRE 2018

(Exprimés en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Notes	31/12/2018	31/12/2017
Capitaux propres			
Capital social		44 047 290	44 047 290
Réserves et primes liées au capital	9	101 493 002	101 628 093
Autres capitaux propres	9	1 458 244	1 576 129
Résultats reportés	9	-73 243 714	-43 255 022
Total des capitaux propres avant Résultat de l'exercice		73 754 822	103 996 490
Résultat de l'exercice		-32 914 243	-29 988 692
Total des capitaux propres avant affectation		40 840 579	74 007 798
<u>PASSIFS</u>			
Passifs non courants			
Provisions	10	2 371 032	2 859 643
Emprunts bancaires	11	106 420 322	115 941 286
Total des passifs non courants		108 791 355	118 800 929
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	12	26 167 161	30 344 782
Autres passifs courants	13	20 637 943	16 739 251
Concours bancaires et autres passifs financiers	14	90 907 095	73 407 180
Total des passifs courants		137 712 200	120 491 212
Total des passifs		246 503 554	239 292 141
Total des capitaux propres et des passifs		287 344 134	313 299 939

ETAT DE RESULTAT
DU 01/01/2018 AU 31/12/2018

(Exprimés en dinars)

	Notes	31/12/2018	31/12/2017
Revenus	15	83 297 540	63 577 577
Coût des ventes	16	-79 178 689	-57 776 657
Marge Brute		4 118 851	5 800 920
Autres produits d'exploitation	17	5 057 096	3 352 744
Frais de distribution	18	-1 159 485	-852 383
Frais d'administration	19	-8 883 911	-9 015 946
Autres charges d'exploitation	20	-15 723 563	-13 843 230
Résultat d'exploitation		-16 591 012	-14 557 895
Charges financières nettes	21	-21 690 087	-16 136 553
Produits financiers	22	4 374 212	188 726
Autres gains ordinaires	23	1 307 368	664 485
Résultats des activités ordinaires avant impôts		-32 599 519	-29 841 237
Impôt sur les bénéfices	24	-314 724	-147 455
Résultat des activités ordinaires après impôts		-32 914 243	-29 988 692
Eléments extraordinaires			
Gains			
Pertes	24	0	0
Résultat net de l'exercice		-32 914 243	-29 988 692
Effets des modifications comptables (net d'impôt)			
Résultat après modification comptable		-32 914 243	-29 988 692

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
DU 01/01/2018 AU 31/12/2018

(Exprimés en dinars)

	Notes	31/12/2018	31/12/2017
<u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u>			
Encaissements reçus des clients		102 115 516	74 160 288
Sommes perçus des produits ordinaires		275 602	27 215
Sommes versées aux fournisseurs		-72 203 049	-56 109 153
Sommes versées aux personnel et organismes sociaux		-14 849 463	-14 014 701
Intérêts payés		-761 210	-573 040
Sommes versées à l'Etat		-337 245	-897 158
Redevances		-2 818 639	-2 478 443
Produits financiers des placements		303 209	86 078
Impôt sur les sociétés		-314 724	-147 455
Encaissements provenant de la restitution de T. V. A.			
Flux de trésorerie affectés à l'exploitation		11 409 997	53 631
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>			
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles		-5 407 424	-9 372 379
Décaissements affectés aux investissements gros entretiens		-2 091 742	-2 614 709
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations incorporelles			-2 997
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles		13 406	24 975
Encaissements provenant des remboursements des prêts (Obligations Etat Tunisien)		24 920	26 150
Décaissements affectés à l'octroi des prêts au personnel		-386 943	-195 005
Encaissements provenant des remboursements des prêts		862 991	961 065
Flux liés aux réserves du fonds social		-118 528	-118 787
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissements		-7 103 321	-11 291 685
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>			
Encaissements des crédits à court terme	25	19 446 131	9 675 683*
Remboursements des crédits à court terme	25	-11 907 497	-13 663 833*
Encaissements des crédits à moyen terme	25	17 324 173	57 438 333*
Remboursements des crédits à moyen terme	25	-26 698 266	-11 861 224*
Intérêts sur emprunts	25	-9 185 183	-7 313 103*
Dividendes et autres distributions payées		-4 000	
Dividendes et autres distributions reçues		106 704	58 864
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		-10 917 937	34 334 720
Incidence variation taux de change		2 039 859	-3 187 545
Variation de la trésorerie		-4 571 402	19 909 120
Trésorerie du début d'exercice		19 340 622	-568 499
Trésorerie à la clôture de l'exercice		14 769 219	19 340 622

*Chiffres retraités pour le besoin de la comparabilité (Cf. Note 25)

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

AU 31/12/2018

(Exprimés en dinars)

Produits	31/12/2018	31/12/2017	Charges	31/12/2018	31/12/2017	Soldes	31/12/2018	31/12/2017
Revenus	83 297 540	63 577 577						
Production stockée		1 848 453	Destockage de production	7 617 655				
Production immobilisée	401 206	367 474						
Autres produits d'exploitations	4 655 890	2 985 270						
Total	88 354 636	68 778 775	Total	7 617 655	0	Production	80 736 981	68 778 775
Production	80 736 981	68 778 775	Achats consommés	54 851 594	44 248 581	Marge sur coût matières	25 885 387	24 530 193
Marge sur coût matières	25 885 387	24 530 193	Services extérieurs et autres	7 837 989	6 544 474			
Total	25 885 387	24 530 193	Total	7 837 989	6 544 474	Valeur ajoutée brute	18 047 398	17 985 719
Valeur ajoutée brute	18 047 398	17 985 719	Impôts et taxes	338 482	324 127			
			Frais du personnel	16 098 577	14 838 405			
Total	18 047 398	17 985 719	Total	16 437 059	15 162 532	Excédent brut d'exploitation	1 610 339	2 823 188
Excédent brut d'exploitation	1 610 339	2 823 188	Insuffisance brute d'exploitation					
Autres produits ordinaires	1 307 368	664 485	Dotations aux amortissements					
Produits financiers	4 374 212	188 726	et provisions ordinaires	17 796 130	17 267 406			
			Autres charges ordinaires	405 221	113 676			
			Charges financières	21 690 087	16 136 553			
			Impôt sur les sociétés	314 724	147 455			
Total	7 291 919	3 676 399	Total	40 206 163	33 665 091	Résultat des activités ordinaires	-32 914 243	-29 988 692
			Résultat des activités ordinaires	32 914 243	29 988 692			
			Pertes extraordinaires					
			Effet négatif des modifications comptables					
Total	0	0	Total	32 914 243	29 988 692	Résultat net après modifications comptables	-32 914 243	-29 988 692

**TABLEAU DE PASSAGE DES CHARGES PAR DESTINATION
AUX CHARGES PAR NATURE
AU 31/12/2018**

(Exprimés en
dinars)

Charges par Destination	Montant		Ventilation							
			Achats consommés		Charges de personnel		Amortissements et provisions		Autres Charges	
	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2017
Coût des ventes	79 178 689	57 776 657	50 286 689	32 452 997	7 275 457	5 901 933	17 275 192	16 073 250	4 341 350	3 348 477
Frais de distribution	1 159 485	852 383			384 934	379 794	27 752	27 752	746 800	444 837
Frais d'administration	8 883 911	9 015 946	118 261	125 807	8 208 130	8 375 855	213 030	233 640	344 491	280 644
Autres charges	15 723 563	13 843 230	3 260 673	2 945 809	230 057	180 823	280 156	932 765	11 952 677	9 783 833
TOTAL	104 945 648	81 488 216	53 665 623	35 524 613	16 098 577	14 838 405	17 796 130	17 267 406	17 385 318	13 857 792

**TABLEAU DE PASSAGE DES CHARGES PAR NATURE
AUX CHARGES PAR DESTINATION AU 31/12/2018**

(Exprimés en dinars)

Liste des comptes de charges par nature	Montant	Ventilation			
		(1) Coût des Ventes	(2) Frais de distribution	(3) Frais d'administration	(4) Autres charges
0 - Achats consommés	54 851 594	51 472 660	0	118 261	3 260 673
6001 - Matières premières	826 685	826 685	0	0	0
6003 - Variation des stocks de matières premières	-25 229	-25 229			
6002 - Matières consommables	40 735 693	37 394 950		81 328	3 259 415
6003 - Variation des stocks de matières consommables	-1 138 685	-1 138 685			
6004 - Forage de trous de mines à la carrière	182 663	182 663			
6006 - Matières et fournitures non stockés	14 147 322	14 109 131		36 933	1 258
6008 - Achats liés à des M.C.	123 144	123 144			
1 - Services Extérieurs	3 412 907	1 667 765	86 154	212 549	1 446 439
6102 - Redevances	141 824	82 717	59 107		
6103 - Loyers et charges locatives	249 569	156 203	12	93 353	
6105 - Entretien et réparations	1 511 104	1 428 844	27 034	54 916	309
6106 - Primes d'assurances	1 446 130				1 446 130
6107 - Etudes, recherches et divers services extérieurs	64 280			64 280	
2 - Autres Services Extérieurs	4 425 082	2 608 520	630 164	131 942	1 054 456
6202 - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	601 379	275 200	144 332		181 847
6203 - Publicité, publications, relations publiques	336 106		46 364		289 742
6204 - Transports de biens & transports collectifs du personnel	2 772 540	2 330 788	436 391	5 361	
6205 - Déplacements missions et réceptions	25 689	2 532	3 077	20 079	
6206 - Frais postaux et de télécommunications	47 281			47 281	
6207 - Services bancaires et assimilés	582 867				582 867
6208 - Autres services extérieurs L. M. C.	59 220			59 220	
A reporter	62 689 582	55 748 945	716 317	462 751	5 761 569

Liste des comptes de charges par nature	Montant	Ventilation			
		(1) Coût des Ventes	(2) Frais de distribution	(3) Frais d'administration	(4) Autres charges
Reports	62 689 582	55 748 945	716 317	462 751	5 761 569
3 - Charges diverses ordinaires	405 221	65 065	30 483	0	309 673
6302 - Charges diverses pour personnel	25 382				25 382
6303 - Jetons de présence	18 000				18 000
6304 - Pertes sur créances irrécouvrables	160				160
6306 - Charges nettes sur cession d'immobilisations	361 679	65 065	30 483		266 131
4 - Charges de personnel	16 098 577	7 275 457	384 934	8 208 130	230 057
6400-6401-6402-6410 - Salaires et charges sociales	15 755 196	7 275 457	384 934	7 864 749	230 057
6406 - Charges connexes	343 380			343 380	
6 - Impôts, Taxes et versements assimilés	338 482	0	0	0	338 482
6601 - Impôts taxes et versements assimilés	249 944				249 944
6605 - Autres Impôts taxes et vers. assimilés	88 538				88 538
8 - Dotations aux amortissements et aux provisions	17 796 130	17 275 192	27 752	213 030	280 156
6801 - Dot. aux amortissements (exploitation)	17 275 192	17 275 192			
6802 - Dot. aux amortissements (distribution)	27 752		27 752		
6803 - Dot. aux amortissements (administratif)	213 030			213 030	
6804 - Dot. aux amortissements (autres)	280 156				280 156
A reporter	97 327 993	80 364 659	1 159 485	8 883 911	6 919 937

Liste des comptes de charges par nature	Montant	Ventilation			
		(1) Coût des Ventes	(2) Frais de distribution	(3) Frais d'administration	(4) Autres charges
Reports	97 327 993	80 364 659	1 159 485	8 883 911	6 919 937
71 - Production (stockée ou déstockée)	7 617 655	7 617 655	0	0	0
7103 - Variations des stocks de produits	7 617 655	7 617 655			
<u>Sous-activité</u>	0	-8 803 626			8 803 626
TOTAL	104 945 648	79 178 689	1 159 485	8 883 911	15 723 563

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

I - PRESENTATION DE LA SOCIETE

Création

La Société les Ciments de Bizerte «SCB» est une société anonyme de droit tunisien constituée en 1952. Elle est placée sous la tutelle du Ministère de l'industrie et du commerce.

La Société les Ciments de Bizerte «SCB» a été introduite en Bourse de Tunis en 2009. A cette occasion son capital a été ouvert à l'épargne publique et a été augmenté en conséquence.

Objet

La SCB a pour objet la fabrication et la vente des ciments et de la chaux.

Organisation

La SCB est administrée par un Conseil d'Administration présidé par un Président Directeur Général.

II- PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Conventions et méthodes comptables

Référentiel de l'élaboration des états financiers :

Les états financiers de la société « Les Ciments de Bizerte » ont été élaborés conformément aux dispositions de la loi N° 96-112 du 30 Décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et le cadre conceptuel de la comptabilité approuvée par le décret n° 96-2459 du 30 Décembre 1996 ainsi que les normes comptables approuvées par des arrêtés du ministre des finances.

Les états financiers comprennent le bilan, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie et les notes aux états financiers. Le bilan est composé des actifs, des capitaux propres et des passifs. L'état de résultat est présenté selon le modèle de référence.

Les états financiers présentent une image fidèle de la situation financière, des résultats et des flux de trésorerie de la société. Ils sont établis sur une base de continuité de l'exploitation. La présentation et la classification des postes dans ces états financiers sont conservées d'une période à l'autre et chaque catégorie significative d'éléments similaires fait l'objet d'une présentation séparée.

Les états financiers ont été élaborés par référence aux conventions comptables de base qui sont prévues par le cadre conceptuel de la comptabilité financière.

En plus de ces états financiers, la société présente un rapport de gestion décrivant et expliquant

les performances de la situation financière de la société.

Faits marquants de l'exercice :

Les faits importants de l'exercice se résument en ce qui suit :

- 1) Sous-activité : L'année 2018 a enregistré une sous activité, par rapport à la capacité normale. Le coût de la sous-activité a été d'une valeur de 8 803 626 DT pour la production vendue et 2 210 964 DT pour les stocks.
- 2) Au cours de l'exercice 2018, la société a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie couvrant les exercices 2014, 2015 et 2016. Cette vérification s'inscrit dans le cadre de l'article 19 de la loi n° 2014-59 du 26 décembre 2014 portant loi de Finances pour l'année 2015. Cette restitution a fait l'objet d'un rapport spécial des commissaires aux comptes relatif à l'audit du crédit objet de la restitution.
- 3) La prise en compte, lors de la préparation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2018, des résultats de l'opération d'inventaire physique des immobilisations réalisée avec l'assistance d'un cabinet d'expertise comptable. Cette situation a donné lieu aux ajustements comptables suivants:
 - ✓ Décomptabilisation des immobilisations inexistantes pour un montant brut de 16 602 036DT et un montant net de 65065DT.
 - ✓ Reclassement en immobilisations corporelles de certaines pièces de rechanges constatées au par avant en stock pour une valeur brute de 8552060DT.
 - ✓ Constatation de Bonis d'inventaire pour 128DT.
 - ✓ Constatation de provisions pour dépréciation de certaines immobilisations (articles à réformer) d'un montant de 189 351DT.

Par ailleurs, certaines grosses réparations comptabilisées en immobilisations ont été reclassées en charges à répartir. Au 1^{er} janvier 2018, leur valeur brute s'élève à 22212822DT et leur valeur nette à 3924886DT.

Les principes et méthodes comptables :

- a) **Unité monétaire :** Les états financiers de la société « Les Ciments de Bizerte » sont libellés en Dinar Tunisien.
- b) **Les opérations libellées en monnaies étrangères** sont converties en dinar, à la date de l'opération, sur la base des cours de change moyens du mois précédent.

A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis en dinar tunisien en utilisant les cours de change du marché interbancaire au 31 Décembre de l'année tels que publiés par la Banque Centrale de Tunisie. Les pertes et les gains de change sont traités conformément à la norme comptable tunisienne NCT15.

- c) **Immobilisations corporelles et incorporelles :**

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition comprenant le prix d'achat, les taxes non récupérables et les frais directs tels que les frais d'actes, les honoraires et les frais de livraison et d'installation et ce, conformément aux normes

comptables NCT 5 et NCT6.

Les immobilisations de la société sont amorties selon le mode linéaire aux taux suivants :

Logiciels informatiques	3 ans
Terrains de gisements	50 ans
Terrains expropriés	20 ans
Constructions	10 ou 20 ans
Installations générales et aménagements des constructions	10 ans
Installations techniques, Matériel et outillages industriels	10 à 20 ans
Installations, agencements et aménagements divers	10 ans
Mobiliers et matériel de Bureau	10 ans
Matériel informatique	7 ans
Voies ferrées	20 ans
Palettes	1 an

Conformément à la norme comptable NCT 13, les charges d'emprunt relatives au financement des immobilisations corporelles nécessitant une longue période de préparation sont capitalisées dans le coût d'acquisition de ces actifs pour la partie encourue pendant la période de construction.

d) Charges reportées:

Les charges à répartir représentent des dépenses engagées pour des grosses réparations. Suivant les services techniques, ces charges se rapportent à des opérations spécifiques identifiées et dont la rentabilité globale et leur impact sur des exercices ultérieurs sont démontrés. Leur résorption est faite suivant la méthode linéaire aux taux de 20% à 33,33% déterminés suivant la spécificité technique de ces charges. La résorption commence à courir dès le moment à partir duquel les services techniques prévoient de réaliser les avantages que procurent ces charges reportées à la société.

e) Immobilisations financières:

Elles sont comptabilisées au coût d'origine d'acquisition. A la clôture de l'exercice, elles sont évaluées à leur juste valeur. Les plus-values ne sont pas constatées alors que les moins-values potentielles font l'objet de provisions pour dépréciation.

f) Les stocks:

Les stocks sont composés de produits finis, de produits en cours, de matières premières, de pièces de rechange et d'autres matières consommables.

La société adopte la méthode de l'inventaire intermittent pour la comptabilisation des stocks.

Les stocks de marchandises sont valorisés à leur coût d'achat hors taxes récupérables.

Les stocks de matières premières, pièces de rechange et consommables sont valorisés au coût d'achat moyen pondéré hors taxes récupérables.

Les stocks de produits finis et des produits en cours sont valorisés à leur coût de production hors taxes récupérables.

Le coût de production comprend le coût d'acquisition des matières consommées dans la production et une juste part des coûts directs et indirects de production devant être raisonnablement rattachée à la production. Le coût de la sous-activité est déduit du coût de production.

En effet, il y a sous-activité lorsque le niveau réel de production est inférieur à la capacité normale de production.

Le coût de la sous-activité correspond aux frais généraux fixes de production, tels que les charges d'amortissement et les frais de gestion et d'administration de la production, non imputés au coût de production.

g) Clients et comptes rattachés:

Sont présentées dans ce compte les créances ordinaires, les créances contentieuses, les créances matérialisées par des effets non échus et effets échus et impayés et des chèques impayés.

h) Les emprunts bancaires :

Les intérêts des emprunts bancaires sont comptabilisés en charges dans l'exercice comptable au cours duquel ils sont encourus.

Pour la présentation de l'encours de la dette, les échéances à plus d'un an sont présentées parmi les passifs non courants alors que les échéances à moins d'un an figurent parmi les passifs courants.

i) Prise en compte des revenus :

Les revenus provenant de la vente des produits finis sont pris en compte dès leur livraison aux clients.

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS AU 31/12/2018

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(Exprimés au millimes)

Nature des Immobilisations	IMMOBILISATIONS				AMORTISSEMENTS				Valeurs Comptables Nettes
	Valeurs Brutes au 31/12/2017	Acquisitions de l'exercice	Régularisation Cessions/Sortie	Valeurs Brutes au 31/12/2018	Amortissements au 31/12/2017	Dotations de de l'exercice	Régularisation Cessions/Sortie	Amortissements au 31/12/2018	
Logiciels	1 129 323.659			1 129 323.659	1 123 253.783	5 252.361		1 128 506.144	817.515
Totaux	1 129 323.659	0.000	0.000	1 129 323.659	1 123 253.783	5 252.361	0.000	1 128 506.144	817.515

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Nature des Immobilisations	IMMOBILISATIONS				AMORTISSEMENTS				Valeurs Comptables Nettes
	Valeurs Brutes au 31/12/2017	Acquisitions de l'exercice	Régularisation Cessions/Sortie	Valeurs Brutes au 31/12/2018	Amortissements au 31/12/2017	Dotations de de l'exercice	Régularisation Cessions/Sortie	Amortissements au 31/12/2018	
Terrain de gisements expropriés	5 841 342.136			5 841 342.136	2 784 726.549	349 415.848		3 134 142.397	2 707 199.739
Terrain de gisements	1 513 061.536	5.000		1 513 066.536	586 910.039	30 115.203		617 025.242	896 041.294
Terrains bâtis	1 225 749.591			1 225 749.591				0.000	1 225 749.591
Constructions	34 936 041.325	3 209 541.621	-168 424.169	37 977 158.777	21 445 414.387	1 024 571.076	-168 424.169	22 301 561.294	15 675 597.483
Matériels et Outillages	290 793 013.711	30 596 827.763	-36 775 126.007	284 614 715.467	123 622 322.181	13 475 714.950	-32 794 263.805	104 303 773.326	180 310 942.141
Matériels de Transport	13 294 258.133	1 832.773	-170 339.239	13 125 751.667	12 061 296.704	312 799.132	-170 339.239	12 203 756.597	921 995.070
Mobilier et Matériels de Bureau	2 425 677.975	34 330.116	-649 651.454	1 810 356.637	2 221 804.383	61 948.137	-641 260.753	1 642 491.767	167 864.870
Agencements Aménagements et Installations	5 745 680.167	66 360.400	-274 903.436	5 537 137.131	5 048 505.011	147 588.090	-274 205.264	4 921 887.837	615 249.294
Emballage Identifiable Récupérable	805 500.645		-776 412.795	29 087.850	805 500.645		-776 412.795	29 087.850	0.000
Immobilisations en cours	24 005 726.915	1 314 510.425	-25 159 111.883	161 125.457					161 125.457 (a)
Totaux	380 586 052.134	35 223 408.098	-63 973 968.983	351 835 491.249	168 576 479.899	15 402 152.436	-34 824 906.025	149 153 726.310	202 681 764.939

a) Voir détails pages 16.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ENTIEREMENT AMORTIES ET QUI SONT ENCORE EN USAGE

(Exprimés au millimes)

Nature des Immobilisations	Valeurs Brutes	Amortissements	V. C. N.
Logiciels	1 126 648.159	1 126 648.159	0.000
Terrain de gisements	7 556.525	7 556.525	0.000
Constructions	15 775 543.573	15 775 543.573	0.000
Matériels et Outillages	43 792 013.226	43 792 013.226	0.000
Matériels de Transport	10 458 664.481	10 458 664.481	0.000
Mobilier et Matériels de Bureau	1 333 084.525	1 333 084.525	0.000
Agencements Aménagements et Installations	3 817 174.240	3 817 174.240	0.000
Emballage Identifiable Récupérable	29 087.850	29 087.850	0.000
Totaux	76 339 772.579	76 339 772.579	0.000

IMMOBILISATIONS CORPORELLES INUTILISEES (A REFORMER)

Nature des Immobilisations	Valeurs Brutes	Amortissements	V. C. N.
Logiciels	45 829.099	45 829.099	0.000
Constructions	32 878.666	32 878.666	0.000
Matériels et Outillages	5 914 765.232	5 784 949.489	129 815.743
Matériels de Transport	4 139 956.657	4 084 771.657	55 185.000
Mobilier et Matériels de Bureau	476 508.015	472 307.672	4 200.343
Agencements Aménagements et Installations	22 899.248	22 749.698	149.550
Totaux	10 632 836.917	10 443 486.281	189 350.636

PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Libellé	2018	2017
Provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles	189 350.636	0.000

IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS AU 31/12/2018

DESIGNATIONS	Solde au 31/12/2017	Investis. 2018	Main d'œuvre	Total Investis.	TOTAL	Sorties pour immobilisation	Restes en cour
Modernisation des installations de charg. et déchar. du quai	19 791 064.013	786 001.751	166 742.753	952 744.504	20 743 808.517	20 743 808.517	
Moder. instal. charg. et déchar. du quai (G. civil)	3 170 229.931	32 431.630	6 880.060	39 311.690	3 209 541.621	3 209 541.621	
Galet de broyage plus support de galet pour broyeur à cru	937 854.561	171 149.322	36 307.692	207 457.014	1 145 311.575	1 145 311.575	
Rénovation système pesage schenk trémies haut et bas litres	12 107.244			0.000	12 107.244		12 107.244
Nouvel atelier de stockage d'ensachage et d'expédition	94 471.166	45 000.600	9 546.447	54 547.047	149 018.213		149 018.213
Modernisation chaine de mesure du pont bascule carrière		49 870.600	10 579.570	60 450.170	60 450.170	60 450.170	
TOTAUX	24 005 726.915	1 084 453.903	230 056.522	1 314 510.425	25 320 237.340	25 159 111.883	161 125.457

NOTE N° 2.0**IMMOBILISATIONS FINANCIERES :**

La valeur brute des immobilisations financières s'élève au 31/12/2018 à 2 162 694 DT et se détaille comme suit :

Désignations	Note	Montant Brut	Provision	NETS
Titres de participation	2.1	899 545.000	516 277.728	383 267.272
Autres participations	2.1	300 000.000	151 158.000	148 842.000
Dépôts et cautionnements	2.2	209 905.662	74 993.128	134 912.534
Prêts à plus d'un an	2.3	693 243.320		693 243.320
Obligations Etat Tunisien	2.3	60 000.000		60 000.000
Total		2 162 693.982	742 428.856	1 420 265.126

TITRES DE PARTICIPATION AU 31/12/2018

Désignations	Nombre d'actions	Montant Brut	Provision	%	NETS
LE MARBRE NOIR		6 000.000	6 000.000	100	0.000
COOPERATION DU NORD		770.000	770.000	100	0.000
LE CONFORT		35 000.000	35 000.000	100	0.000
LES CARRELAGES TUNISIENS		55 050.000	55 050.000	100	0.000
LES CARRIERES TUNISIENNES		30 100.000	30 100.000	100	0.000
S T E M		30 000.000	30 000.000	100	0.000
LES CARRELAGES THALA		1 500.000	1 500.000	100	0.000
FRACTUCIM		500.000	500.000	100	0.000
SODIS SICAR (EX. SOMNIVAS)	4 286	42 860.000	16 592.728	38.714	26 267.272
CIMENTS AMIANTE		31 600.000	31 600.000	100	0.000
CERAMIQUE TUNISIENNE	14 096	140 960.000	140 960.000	100	0.000
STE TUNISIENNE DE CHAUX	7 500	75 000.000	75 000.000	100	0.000
SODEPRI (EX. SOTEB)	16 641	83 205.000	83 205.000	100	0.000
SOTUCIB		10 000.000	10 000.000	100	0.000
FOIRE INTERNATIONAL DE TUNISIE	1 000	32 000.000			32 000.000
PARC D'ACTIVITES ECONOMIQUE DE BIZERTE (EX. ZONE FRANCHE)	60 000	300 000.000			300 000.000 (*)
STE STEG ENERGIES RENOUVELABLES	10 000	25 000.000			25 000.000
TOTAUX		899 545.000	516 277.728		383 267.272

AUTRES PARTICIPATIONS AU 31/12/2018

Désignations	Nombre d'actions	Montant Brut	Provision	%	NETS
ESSAIMAGE FCPR - CB	300	300 000.000	151 158.000	50.386	148 842.000
TOTAUX		300 000.000			148 842.000
NET		1 199 545.000	667 435.728		532 109.272

(*) Suivant décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 juin 2011 de la Société de Développement et d'Exploitation du Parc d'Activité Economique de Bizerte, et suite à l'augmentation du capital par incorporation des réserves, la SCB a reçu 30000 actions gratuites à raison d'une action nouvelle pour chaque action ancienne.

DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS AU 31/12/2018

Date	Désignation	Montant	Provision	Taux	Net
	S. T. E. G.	7.000	2.333	1/3	4.667
1972	S. T. E. G.	21 931.040	7 310.347	1/3	14 620.693
	S. T. E. G.	2 112.000	704.000	1/3	1 408.000
	P. T. T.	609.619	609.619	100.00%	0.000
	ACCIDENT DE TRAVAIL	100.000	100.000	100.00%	0.000
	COFFRE FORT	1.500	1.500	100.00%	0.000
	TUNIS AIR	180.485	180.485	100.00%	0.000
	DOUANES	638.866	638.866	100.00%	0.000
	S. N. C. F. T.	1 500.000	1 500.000	100.00%	0.000
	O. P. N. T.	476.000	476.000	100.00%	0.000
	SOCIETE COMMERCIALE	280.130	280.130	100.00%	0.000
	S. T. E. G.	20.000	6.667	1/3	13.333
	PROMEKO	104.000	104.000	100.00%	0.000
	S. T. E. G.	30.000	10.000	1/3	20.000
3779/76	P. T. T. P.3779	10.000	10.000	100.00%	0.000
4176/76	MAGHRAOUI	80.000	80.000	100.00%	0.000
4018/76	BOUJALLABIA	80.000	80.000	100.00%	0.000
11016/77	S. T. E. G.	21.000	7.000	1/3	14.000
196/77	S. T. E. G.	14.000	4.667	1/3	9.333
7525-60/77	P. T. T.	20.000	20.000	100.00%	0.000
4./77	O. P. N. T.	494.520	494.520	100.00%	0.000
7515/78	P. T. T.	10.000	10.000	100.00%	0.000
278/78	O. P. N. T.	9.000	9.000	100.00%	0.000
3598/78	TOTAL GAZ	10.000	10.000	100.00%	0.000
1977	S. T. E. G.	2 047.837	682.612	1/3	1 365.225
1978	S. T. E. G.	13 511.223	4 503.741	1/3	9 007.482
1714/79	S. T. O. A.	79.920	79.920	100.00%	0.000
8492/79	CHAKROUN ABDELKADER	75.000	75.000	100.00%	0.000
3414/79	BOUTEILLES POUR CANTINE	4.320	4.320	100.00%	0.000
1979	S. T. E. G.	52 297.836	17 432.612	1/3	34 865.224
1980	S. T. E. G.	45 236.579	15 078.860	1/3	30 157.719
11665/90	S. T. O. A.	2 437.000	2 437.000	100.00%	0.000
1981	S. T. E. G.	47 270.421	15 756.807	1/3	31 513.614
1982	S. T. E. G.	611.862	203.954	1/3	407.908
1983	S. T. E. G.	44 444.973	14 814.991	1/3	29 629.982
1798/83	SOCIETE LAFARGE/PALETTE	6.500	6.500	100.00%	0.000
1984	S. T. E. G.	969.485	323.162	1/3	646.323
21351/84	BOUTEILLES DE GAZ	15.000	15.000	100.00%	0.000
8016/85	GHARBI MUSTAPHA LOYER	100.000	100.000	100.00%	0.000
8430/86	LASSOUED HABIB	140.000	140.000	100.00%	0.000
24625/87	S. T. E. G. REMB. CONSM. TENSION	-30 401.933	-10 133.978	1/3	-20 267.955
10734/87	S. T. E. G. AVANCE S/CONSOM. DEPOT BIZERTE	92.000	30.667	1/3	61.333
21424/88	S. T. E. G.	13.774	4.591	1/3	9.183
21411/88	S. T. E. G.	6.117	2.039	1/3	4.078
21443/88	S. T. E. G. AVANCE S/FACTURE	11.221	3.740	1/3	7.481
9456/90	BRANCHEMENT ELECTRICITE CARRIERE	25.000	8.333	1/3	16.667
24464/89	BRANCHEMENT ELECTRICITE CARRIERE	28.000	9.333	1/3	18.667
5666/91	S. T. E. G.	36.884	12.295	1/3	24.589
6091/91	S. T. E. G.	44.448	14.816	1/3	29.632

DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS AU 31/12/2018

Date	Désignation	Montant	Provision	Taux	Net
9984/92	INSTALLATION COMPTEUR D'EAU BIZERTE	13.000	4.333	1/3	8.667
13245/93	INSTALLATION COMPTEUR D'EAU BURG TALEB	52.000	17.333	1/3	34.667
9063//93	INSTALLATION COMPTEUR D'EAU BURG TALEB	14.600	4.867	1/3	9.733
13943/93	1 MOIS LOYER LOGEMENT DIRECT.ADM.	250.000	83.333	1/3	166.667
2043063/97	P. T. T.	40.000	13.333	1/3	26.667
14907	LOYER DIRECTION GENERALE	1 400.000	466.667	1/3	933.333
2576	STEG	88.000	29.333	1/3	58.667
2041187	CAUTION MARCHE	-150.000			-150.000
8016/04	COFFRE FORT BT	100.000	33.333	1/3	66.667
12372/06	COMPTEUR SONEDE LOGT AV FARHAT HACHED	255.435	85.145	1/3	170.290
	TOTA L	209 905.662	74 993.128		134 912.535

PRÊT A PLUS D'UN AN AU 31/12/2018

Désignations	Montant
Prêts Fonds Social	693 243.320
Total	693 243.320

OBLIGATIONS ETAT TUNISIEN AU 31/12/2018

Désignations	Montant
Obligations Etat Tunisien	60 000.000
Total	60 000.000

TABLEAU DE RESORPTION DES CHARGES A REPARTIR AU 31/12/2018

GROSSES REPARATIONS

(Exprimés au millimes)

Année	Montants des charges à répartir	Résorptions			Reste à Résorber
		Antérieures	de l'exercice	Total Résorbé	
2015	1 845 092.850	1 454 652.003	259 422.215	1 714 074.218	131 018.632
2016	2 419 079.834	1 126 686.493	699 466.118	1 826 152.611	592 927.223
2017	2 614 708.751	372 657.166	782 899.582	1 155 556.748	1 459 152.003
2018	2 105 622.356		366 781.317	366 781.317	1 738 841.039
Totaux	8 984 503.791	2 953 995.662	2 108 569.232	5 062 564.894	3 921 938.897

ECART DE CONVERSION ACTIF AU 31/12/2018

Désignations	Montant
Actualisation emprunts en euros	13 563 331.138
Total	13 563 331.138

Autres actifs non courants = 17 485 270.035

STOCKS :

Les stocks au 31/12/2018 se récapitulent comme suit :

Désignations	Montant Brut	Provision	NETS
Stock de matières premières	204 308.303		204 308.303
Stock de matières consommables	7 931 157.700		7 931 157.700
Stock de matières semi-couvrées	13 759 087.889		13 759 087.889
Stock de produits finis	2 919 798.910		2 919 798.910
Stock magasin	23 483 689.374	8 844 224.280	14 639 465.094
Stock négoce	20 059.511	20 059.511	0.000
Total	48 318 101.687	8 864 283.791	39 453 817.896

CLIENTS AU 31/12/2018

Désignations	Siège	Agence	Total
Clients Ordinaires	1 868 222.431		1 868 222.431
Clients Ordinaires autres	145 150.887		145 150.887
Clients Douteux	216 168.433	1 802 858.013	2 019 026.446
Clients Chèques Impayés	309 175.251	778 505.190	1 087 680.441
Clients Effets à Recevoir	935 172.538		935 172.538
Clients Effets à Recevoir Impayés	473 732.921	1 113 106.729	1 586 839.650
Totaux	3 947 622.461	3 694 469.932	7 642 092.393

CLIENTS AU 31/12/2018

Désignations	31/12/2018	31/12/2017	Ecart
Clients Ordinaires	1 868 222.431	996 577.320	871 645.111
Clients Ordinaires autres	145 150.887	66 981.313	78 169.574
Clients Douteux	2 019 026.446	2 002 425.238	16 601.208
Clients Chèques Impayés	1 087 680.441	1 135 855.610	-48 175.169
Clients Effets à Recevoir	935 172.538	1 576 154.949	-640 982.411
Clients Effets à Recevoir Impayés	1 586 839.650	2 193 713.643	-606 873.993
Totaux	7 642 092.393	7 971 708.073	-329 615.680

PROVISIONS CLIENTS & COMPTES RATTACHES**AU 31/12/2018**

Désignations	Fin 2017	Dotations 2018	Reprise 2018	31/12/2018
Provisions pour Clients	2 002 425.238	16 601.208	0.000	2 019 026.446
Provisions Effets Impayés	1 203 083.205	0.000	0.000	1 203 083.205
Provisions Chèques Impayés	1 036 784.183	0.000	-5 177.070	1 031 607.113
Totaux	4 242 292.626	16 601.208	-5 177.070	4 253 716.764

PROVISIONS CLIENTS & COMPTES RATTACHES**SIEGE AU 31/12/2018**

Désignations	Fin 2017	Dotations 2018	Reprise 2018	31/12/2018
Provisions pour Clients	199 567.225	16 601.208		216 168.433
Provisions Effets Impayés	89 976.476			89 976.476
Provisions Chèques Impayés	258 278.993		-5 177.070	253 101.923
Totaux	547 822.694	16 601.208	-5 177.070	559 246.832

**PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES DES CLIENTS
DES AGENCES ARRETEES LE 31/12/2018**

Désignations	Fin 2017	Dotations 2018	Reprise 2018	31/12/2018
Provisions pour Clients	1 802 858.013			1 802 858.013
Provisions Effets Impayés	1 113 106.729			1 113 106.729
Provisions Chèques Impayés	778 505.190			778 505.190
Totaux	3 694 469.932	0.000	0.000	3 694 469.932

AUTRES ACTIFS COURANTS AU 31/12/2018

Désignations	Montant	Total
40. FOURNISSEURS DEBITEURS		385 266.947
Fournisseurs Ordinaires usine	290 843.009	
Fournisseurs Ordinaires négoce	32 837.264	
Fournisseurs Avance sur Commande	6 015.000	
Fournisseurs Emballages & Matériels à Rendre	55 571.674	
42. PERSONNEL & COMPTES RATTACHES		254 835.037
Avance et acomptes (prêt aïd)	242 809.817	
Saisies et Arrêts	609.710	
Avances pour le compte du personnel (UGTT)	11 415.510	
43. ETAT & COLLECTIVITES PUBLIQUES		483 466.577
Acomptes provisionnels	132 709.386	
Retenues à la source opérées par des tiers	132 682.542	
Minimum d'impôt 2013	113 832.127	
T. F. P.	37 660.813	
Taxes de douanes	66 581.709	
45. DEBITEURS DIVERS		215 504.802
Divers	88 112.794	
ASTREE	3 005.562	
C. J. O.	346.495	
C. I. O. K.	172.863	
S. C. E.	1 720.870	
S. C. G.	5 786.455	
S. N. D. P.	14 312.493	
DIRECTION GENERALE DES PARTICIPATIONS DU MINISTERE DES FINANCES	7 657.490	
Produits à recevoir	5 717.330	
SORECOM	206.900	
C. R. D. P. A.	6 307.541	
M.D.N (REDEVANCE CARRIERE MILITAIRE)	33 088.549	
MINISTERE DU DEVELOP. DE L'INVESTIS. ET DE LA COOP. INTERNATIONALE	49 069.460	
46. COMPTES D'ATTENTE A REGULARISER		454 086.676
Comptes d'attente à régulariser	405 325.714	
Consignation à la paierie générale	48 760.962	
47. COMPTES DE REGULARISATION		2 021 282.260
Charges constatées d'avance	2 021 282.260	
TOTAL	3 814 442.299	3 814 442.299

PROVISIONS AUTRES ACTIFS COURANTS AU 31/12/2018

Désignations	Montant
Provisions autres débiteurs siège	473 070.464
	473 070.464

PLACEMENTS AU 31/12/2018

Banques	Comptes Bloqués
B N A DEVICES	5 061 288.960
B H BIZERTE	6 354 403.873
S T B BIZERTE (EUROS)	5 988 824.277
TOTAUX	17 404 517.110

PRETS A MOINS D'UN AN AU 31/12/2018

Désignations	
Prêt à moins d'un an sur fonds social	309 766.647
	309 766.647

Placements et Autres Actifs Financiers = 17 714 283.757

LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES AU 31/12/2018

Banques	Montants	Total
<u>COMPTES COURANTS BANCAIRES SIEGE</u>		2 027 357.198
S T B BIZERTE		
S. T. B. BIZERTE COMPTE EN DOLLARS (BIZERTE)	128 625.260	
S. T. B. BIZERTE COMPTE EN EUROS (BIZERTE)	22 648.583	
B N A BIZERTE COMPTE EN DEVISE	30 221.975	
B N A AGENCE B.	2 004.671	
B T BIZERTE	63 465.470	
U I B BIZERTE	135 957.058	
AMEN BANK BIZERTE	627 794.917	
BANQUE ZITOUNA	463 999.644	
C C P	2 109.796	
T G T TUNIS	110.120	
CHEQUES A ENCAISSER	476 790.009	
EFFETS ECHUS REMIS A L'ENCAISSEMENT	18 629.695	
EFFETS NON ENCORE ECHUS REMIS A L'ENCAISSEMENT	55 000.000	
<u>CAISSES</u>	20 160.353	20 160.353
TOTAUX	2 047 517.551	2 047 517.551

CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION

Les capitaux propres avant affectation du résultat de l'exercice, s'élève à la clôture de l'exercice 2017 à 74 007 798 DT contre 40 840 879 DT au 31/12/2018 soit une variation de (-33 166 919 DT) qui se détaille comme suit :

Désignations	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Capital social	44 047 290	44 047 290	0
Réserves	101 493 002	101 628 093	-135 090
Autres capitaux propres	1 458 244	1 576 129	-117 885
Modification comptables (indemnité de départ à la retraite)	-2 010 541	-2 010 541	0(*)
Résultats reportés	-71 233 173	-41 244 481	-29 988 692
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice	73 754 822	103 996 490	-30 241 668
Résultat de l'exercice (*)	-32 914 243	-29 988 692	-2 925 551
Total des capitaux propres avant affectation	40 840 579	74 007 798	-33 167 219

La variation des capitaux propres avant affectation s'explique par :

- La constatation de l'affectation du résultat de l'exercice 2017;
- La constatation des intérêts sur prêts fonds social accordés en 2018 pour 7 520 DT ;
- La constatation des dons sur fonds social accordés en 2018 pour -142 610 DT;
- La résorption de la subvention d'investissements inscrite au résultat de l'exercice -117 885 DT ;
- Le résultat de la période du 01/01/2018 au 31/12/2018

L'assemblée générale ordinaire du 19/06/2018 a décidé l'affectation du résultat de l'exercice 2017 comme suit :

- Résultat de l'exercice	-29 988 692
- Résultat reportés 2017	-41 244 481
Résultats reportés au 31/12/2018	-71 233 173

(*) L'indemnité de départ à la retraite a été constatée pour la première fois en 2016.

RESERVES ET PRIMES LIEES AU CAPITAL AU 31/12/2018

Désignations	Montant
Réserves légales	4 404 729.000
Réserves statutaires	1 623 416.830
Réserves non statutaires	1 265 000.000
Réserves pour fonds social	1 700 526.568
Primes d'émission	92 499 330.000
Total	101 493 002.398

AUTRES CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2018

Désignations	Montant
Réserves soumises à un régime fiscal particulier	233 546.390
Subvention d'investissements	2 256 504.822
Subventions d'investissement inscrites aux comptes de résultat	-1 031 807.317
Total	1 458 243.895

**PROVISIONS POUR LITIGES
AU 31/12/2018**

Désignations	Montant
Provisions pour litiges	71 106.183
Total	71 106.183

**PROVISIONS POUR RETRAITES ET OBLIGATIONS SIMILAIRES AU
31/12/2018**

Désignations	Montant
Provisions pour départ à la retraite	1 699 926.146
Total	1 699 926.146

Une provision pour avantages du personnel est comptabilisée pour faire face aux engagements correspondants à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés relatifs aux indemnités statutaires (SMIG multiplié par le nombre d'année d'activité) auxquelles ils seront en mesure de prétendre lors de leur départ en retraite. Elle résulte d'un calcul effectué selon la méthode rétrospective des unités de crédit projetées (prévue par la Norme Comptable Internationale IAS 19, Avantages du personnel, n'ayant pas d'équivalente en Tunisie) qui prend en considération notamment le risque de mortalité, l'évolution prévisionnelle des salaires, la rotation des effectifs et un taux d'actualisation financière. Les hypothèses actuarielles utilisées se présentent comme suit :

- Taux d'augmentation salariale : 5 %
- Taux de mortalité et de départ anticipé : 5%
- Taux d'actualisation : 8%

**PROVISIONS POUR CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES
AU 31/12/2018**

Désignations	Montant
Provision pour reboisement et remise en état des carrière exploités	600 000.000
Total	600 000.000

TOTAL DES PROVISIONS

2 371 032.329

Une provision de 600 000.000 DT est constituée pour charges de reboisement et de remise en état des carrières à raison de 50 000.000 DT par an à partir de 2014. Cette provision sera utilisée après l'exploitation totale de ces carrières.

DETTES A LONG ET MOYEN TERME AU 31/12/2018**EMPRUNTS BANCAIRES**

Echéances	Principal	Reste à amortir après chaque année
Solde au 31/12/2018		106 420 322.361
2020	34 299 092.862	72 121 229.499
2021	20 941 683.183	51 179 546.316
2022	14 003 056.598	37 176 489.718
2023	7 521 077.041	29 655 412.677
2024	6 636 484.780	23 018 927.898
2025	3 166 893.626	19 852 034.272
2026	2 381 878.502	17 470 155.770
2027	2 409 684.266	15 060 471.504
2028	2 437 814.587	12 622 656.917
2029	2 466 273.336	10 156 383.581
2030	2 495 064.283	7 661 319.298
2031	2 524 191.371	5 137 127.927
2032	2 553 658.436	2 583 469.491
2033	2 583 469.490	0.000
Totaux	106 420 322.361	

FOURNISSEURS AU 31/12/2018

Désignations	Siège	Agence	Total
Fournisseurs d'exploitation locaux	10 082 066.633	26 260.428	10 108 327.061
Fournisseurs d'immobilisations locaux	256 464.315		256 464.315
Fournisseurs Etat et Collectivités Publiques	221 345.108		221 345.108
Fournisseurs Effets à Payer	6 754 053.269		6 754 053.269
Fournisseurs d'exploitation étrangers	795 681.419		795 681.419
Fournisseurs d'immobilisation étrangers	2 103 893.084		2 103 893.084
Fournisseurs retenues de garanties locaux	111 697.283		111 697.283
Fournisseurs retenues de garanties étrangers	1 177 040.309		1 177 040.309
Factures non Parvenues (Fournisseurs d'exploitation)	2 359 095.414		2 359 095.414
Factures non Parvenues (Fournisseurs d'immobilisations)	303 293.219		303 293.219
Fournisseurs Actualisation des comptes	1 975 870.902		1 975 870.902
Fournisseurs Dépôts et Cautionnements	400.000		400.000
Totaux	26 140 900.955	26 260.428	26 167 161.383

FOURNISSEURS AU 31/12/2018

Désignations	31/12/2018	31/12/2017	Ecart
Fournisseurs d'exploitation	10 108 327.061	7 215 039.489	2 893 287.572
Fournisseurs d'immobilisations	256 464.315	786 758.105	-530 293.790
Fournisseurs Etat et Collectivités Publiques	221 345.108	164 022.263	57 322.845
Fournisseurs Effets à Payer	6 754 053.269	7 562 644.156	-808 590.887
Fournisseurs d'exploitation étrangers	795 681.419	5 141 495.138	-4 345 813.719
Fournisseurs d'immobilisation étrangers	2 103 893.084	5 377 567.734	-3 273 674.650
Fournisseurs Retenues de Garanties	111 697.283	449 100.213	-337 402.930
Fournisseurs Retenues de Garanties	1 177 040.309	1 177 040.309	0.000
Factures non Parvenues (Fournisseurs d'exploitation)	2 359 095.414	332 318.637	2 026 776.777
Factures non Parvenues (Fournisseurs d'immobilisations)	303 293.219	341 479.833	-38 186.614
Fournisseurs Actualisation des comptes	1 975 870.902	1 796 915.625	178 955.277
Fournisseurs Dépôts et Cautionnements	400.000	400.000	0.000
Totaux	26 167 161.383	30 344 781.502	-4 177 620.119

AUTRES PASSIFS COURANTS AU 31/12/2018

Désignations	Montant	Total
41. CLIENTS CREDITEURS		1 814 055.224
Clients ordinaires usine	722 128.774	
Clients avoir à établir	593 451.553	
Clients ordinaires négoce	417 543.036	
Clients ordinaires autres	19 034.946	
Crédit commercial personnel C.B.	2 433.863	
Clients étrangers	54 376.637	
Clients ventes au comptant	5 086.415	
42. PERSONNEL & COMPTES RATTACHES		6 430 248.400
Arrondies	64.117	
Assurances mutuelles et décès	4 148 905.149	
Caisse secours du personnel	31 821.296	
Dons à retenir sur les employés	15 118.431	
Epargne logements	2 075.000	
Fonds d'intéressement	89 218.008	
Rémunérations diverses	385 473.307	
Amicale agents SCB	1 628.000	
Amicale agents SCB pour ORANGE	8 807.600	
Amicale agents SCB pour OOREDOO	3 326.000	
Dettes provisionnées pour congés à payer	1 286 393.655	
Salaires à payer (13eme mois 2014)	457 417.837	
43. ETAT IMPOTS & COLLECTIVITES PUBLIQUES		7 607 198.361
Impôts sur les revenus (I. R.)	787 522.283	
Impôts à liquider	289 069.409	
T. V. A. À payer	4 197 260.410	
Contribution sociale de solidarité	300.000	
Timbres fiscaux	161.300	
Obligations cautionnées	154 910.908	
Redevances sur ventes produits	181 109.151	
Redevances article constaté	1 574 944.590	
Retenues à la source sur paiements à des tiers	314 354.391	
Retenues à la source opérées/ des tiers non-résidents	84 407.644	
FOPROLOS	23 158.275	
44. SOCIETES DE GROUPES ET ASSOCIES		3 550 926.855
Actionnaires dividendes à payer	3 550 923.855	
Actionnaires opérations sur le capital	3.000	
45. CREDITEURS DIVERS		1 227 462.333
C.N.S.S., (C. N. S. S. COMPLEMENT CAVIS) et C.N.R.P.S.	1 001 456.905	
Créditeurs divers charges à payer	226 000.525	
C.N.A.M.	4.903	
47. COMPTES DE REGULARISATION		2 734.035
Produits perçus d'avance	2 734.035	
48. PROVISIONS COURANTES POUR RISQUES ET CHARGES		5 317.769
Provisions pour risques	5 317.769	
TOTAUX	20 637 942.977	20 637 942.977

CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

AU 31/12/2018

Echéances	Principal	Reste à amortir après chaque échéance
Solde au 31/12/2018		47 842 620.327
27/12/2018	114 979.231	47 727 641.096
28/12/2018	622 200.384	47 105 440.712
31/12/2018	142 857.000	46 962 583.712
01/01/2019	785 399.977	46 177 183.735
05/01/2019	162 500.000	46 014 683.735
27/01/2019	639.878	46 014 043.857
28/01/2019	712 892.104	45 301 151.753
31/01/2019	2 543 350.272	42 757 801.481
05/02/2019	162 500.000	42 595 301.481
10/02/2019	956 520.244	41 638 781.237
22/02/2019	907 789.946	40 730 991.291
25/02/2019	1 341 245.000	39 389 746.291
27/02/2019	643.611	39 389 102.680
28/02/2019	2 553 277.003	36 835 825.677
05/03/2019	162 500.000	36 673 325.677
22/03/2019	907 789.946	35 765 535.731
25/03/2019	1 341 245.000	34 424 290.731
27/03/2019	647.365	34 423 643.366
29/03/2019	38 945.433	34 384 697.933
31/03/2019	817 896.429	33 566 801.504
01/04/2019	1 307 269.043	32 259 532.461
05/04/2019	162 500.000	32 097 032.461
22/04/2019	907 789.946	31 189 242.515
25/04/2019	1 341 245.000	29 847 997.515
27/04/2019	651.141	29 847 346.374
30/04/2019	4 061 899.796	25 785 446.578
05/05/2019	162 500.000	25 622 946.578
10/05/2019	956 520.245	24 666 426.333
27/05/2019	654.940	24 665 771.393
31/05/2019	1 476 692.340	23 189 079.053
05/06/2019	162 500.000	23 026 579.053
18/06/2019	1 094 822.981	21 931 756.072

27/06/2019	658.760	21 931 097.312
28/06/2019	38 945.433	21 892 151.879
30/06/2019	967 816.127	20 924 335.752
01/07/2019	1 307 269.043	19 617 066.709
05/07/2019	162 500.000	19 454 566.709
06/07/2019	565 084.055	18 889 482.654
27/07/2019	662.603	18 888 820.051
31/07/2019	2 578 770.179	16 310 049.872
05/08/2019	162 500.000	16 147 549.872
06/08/2019	565 084.055	15 582 465.817
10/08/2019	956 520.245	14 625 945.572
27/08/2019	666.468	14 625 279.104
31/08/2019	1 878 445.663	12 746 833.441
05/09/2019	162 500.000	12 584 333.441
06/09/2019	565 084.055	12 019 249.386
27/09/2019	670.356	12 018 579.030
30/09/2019	1 392 245.159	10 626 333.871
01/10/2019	785 399.977	9 840 933.894
05/10/2019	162 500.000	9 678 433.894
27/10/2019	674.266	9 677 759.628
31/10/2019	4 371 504.674	5 306 254.954
05/11/2019	162 500.000	5 143 754.954
10/11/2019	956 520.245	4 187 234.709
27/11/2019	678.199	4 186 556.510
30/11/2019	1 523 397.150	2 663 159.360
05/12/2019	162 500.000	2 500 659.360
18/12/2019	1 101 194.866	1 399 464.495
27/12/2019	682.156	1 398 782.339
30/12/2019	521 869.066	876 913.273
31/12/2019	876 913.273	0.000
Total	47 842 620.327	

EMPRUNTS BANCAIRES ECHUS ET IMPAYES AU 31/12/2018

Désignations	Montant
B T	1 626 218.356
A T B	14 280 435.116
B I A T	1 645 056.000
Total	17 551 709.472

INTERETS COURUS SUR EMPRUNTS BANCAIRES AU 31/12/2018

Désignations	Montant
Intérêts courus sur emprunts	1 106 091.706
AMEN BANK -Intérêts échus et impayés au 31/12/2018-	126 101.528
A T B -Intérêts échus et impayés au 31/12/2018-	309 451.933
Total	1 541 645.167

EFFETS A PAYER POUR REGLEMENT FINANCEMENT STOCK AU 31/12/2018

Désignations	Montant
Effet à payer pour emprunt financement stock	19 288 304.817
Total	19 288 304.817

BANQUES

Désignations	Montant
B N A BIZERTE	786 797.186
S T B BIZERTE	2 219 545.788
B I A T BIZERTE	507 817.617
B H BIZERTE	314 136.015
B I A T BIZERTE COMPTE EN DEVISE	264.066
A T B BIZERTE	221 234.926
A T B BIZERTE COMPTE EN DEVISE	221.877
ATTIJARI BANK	632 798.104
Total	4 682 815.579

REVENUS AU 31/12/2018

(Exprimés en
dinars)

Désignations	31/12/2018	31/12/2017	Ecart
Ventes ciments	78 283 809	68 607 864	9 675 945
Ventes chaux	3 205 722	3 103 453	102 269
Ristournes accordées par l'entreprise	-8 100 837	-8 133 739	32 902
Ventes locales	73 388 694	63 577 577	9 811 117
Ventes export clinker	9 908 846		9 908 846
Ventes export	9 908 846	0	9 908 846
Total revenus	83 297 540	63 577 577	19 719 963

COUTS DES VENTES AU 31/12/2018

(Exprimés en dinars)

Désignations	31/12/2018	31/12/2017	Ecart
Matières Premières	801 456	620 242	181 214
Matières Consommables	36 379 409	27 697 695	8 681 714
Matières et fournitures non stockées	14 109 131	12 686 048	1 423 083
Etudes et prestations	182 663	172 979	9 684
Production stockée ou déstockées (Produits finis et semi-ouvrés)	7 617 655	-1 848 453	9 466 109
(1) Achats consommés	59 090 315	39 328 512	19 761 804
(2) Charges de personnel	7 275 457	5 901 933	1 373 524
(3) Amortissements	17 275 192	16 073 250	1 201 942
Redevances	82 717	66 634	16 083
Loyers et charges locatives	156 203	322 075	-165 872
Entretiens et réparations	1 428 844	1 012 775	416 069
Services extérieurs L. M. C.		1 201	-1 201
(4) Services extérieurs	1 667 765	1 402 685	265 080
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	275 200	216 760	58 440
Transport (Transport et manutention calcaire à la carrière)	2 330 788	1 728 491	602 297
Déplacements, Missions et Réceptions	2 532	541	1 991
(5) Autres services extérieurs	2 608 520	1 945 793	662 728
(6) Charges diverses ordinaires	65 065	0	65 065
(7) Sous-activité	-8 803 626	-6 875 514	-1 928 111
Coût des ventes (1 à 7)	79 178 689	57 776 657	21 402 032

AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION AU 31/12/2018

(Exprimés en dinars)

Désignations	31/12/2018	31/12/2017	Ecart
Production d'Immobilisations	401 206	367 474	33 732
Subventions d'exploitation	67 662	68 245	-583
Reprise provisions chèques impayés	5 177	5 300	-123
Reprise provisions effet impayés		1 596	-1 596
Reprise provisions stocks magasin	1 494 785	147 070	1 347 716
Reprise amortissements		1 366	-1 366
Reprise provisions sur titres de participation et dépôts et cautionnements		2 536	-2 536
Transfert de Charges (Grosses réparations)	2 105 622	2 614 709	-509 086
Transfert de Charges (Immobilisations)	982 643	144 449	838 194
Total	5 057 096	3 352 744	1 704 352

FRAIS DE DISTRIBUTION AU 31/12/2018

(Exprimés en dinars)

Désignations	31/12/2018	31/12/2017	Ecart
Matières Consommables (Fournitures de Bureaux)	0	0	0
Matières et fournitures non stockées (Electricité, Eau)	0	0	0
(1) Achats consommés	0	0	0
(2) Charges de personnel	384 934	379 794	5 139
(3) Amortissements	27 752	27 752	0
Redevances	59 107	77 877	-18 770
Loyers et charges locatives	12	10 204	-10 191
Entretiens et réparations	27 034	36 210	-9 176
(4) Services extérieurs	86 154	124 291	-38 137
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	144 332	136 226	8 106
Publicités, Publications et relations publiques	46 364	52 558	-6 194
Transport de biens et transport collectif du personnel	436 391	110 164	326 227
Déplacements, Missions et Réceptions	3 077	1 916	1 161
(5) Autres services extérieurs	630 164	300 863	329 300
(6) Charges diverses ordinaires	30 483	19 683	10 800
(1 à 6) Frais de distribution	1 159 485	852 383	307 102

FRAIS D'ADMINISTRATION AU 31/12/2018

(Exprimés en dinars)

Désignations	31/12/2018	31/12/2017	Ecart
Matières Consommables (Fournitures de Bureaux)	81 328	83 798	-2 470
Matières et fournitures non stockées (Electricité, Eau)	36 933	42 009	-5 076
(1) Achats consommés	118 261	125 807	-7 547
(2) Charges de personnel	8 208 130	8 375 855	-167 725
(3) Amortissements	213 030	233 640	-20 609
Loyers et charges locatives	93 353	85 056	8 297
Entretiens et réparations	54 916	51 787	3 129
Etudes, Recherches et divers services extérieurs	64 280	67 234	-2 954
(4) Services extérieurs	212 549	204 077	8 472
Transport de biens et transport collectif du personnel	5 361	3 339	2 022
Déplacements, Missions et Réceptions	20 079	21 207	-1 127
Frais postaux et de télécommunications	47 281	52 021	-4 740
Autres services extérieurs L. M. C.	59 220		59 220
(5) Autres services extérieurs	131 942	76 567	55 374
Frais d'administration (1 à 5)	8 883 911	9 015 946	-132 035

AUTRES CHARGES AU 31/12/2018

(Exprimés en dinars)

Désignations	31/12/2018	31/12/2017	Ecart
Matières Consommables (destinées pour immob. et gros entretiens)	3 259 415	2 945 809	313 606
Matières et fournitures non stockées (Electricité, Eau)	1 258		1 258
(1) Achats consommés	3 260 673	2 945 809	314 864
(2) Charges de personnel (M.O. Immobilisation)	230 057	180 823	49 234
(3) Amortissements et Provisions	280 156	932 765	-652 608
Loyers et charges locatives		808	-808
Entretiens et réparations	309		309
Primes d'assurances	1 446 130	1 390 284	55 846
Services extérieurs L. M. C.		45 217	-45 217
(4) Services extérieurs	1 446 439	1 436 309	10 130
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	181 847	403 243	-221 396
Publicités, Publications et relations publiques	289 742	275 944	13 798
Déplacements, Missions et Réceptions		134	-134
Services bancaires et assimilés	582 867	374 421	208 446
Autres services extérieurs L. M. C.		147	-147
(5) Autres services extérieurs	1 054 456	1 053 889	567
(6) Charges diverses ordinaires (jetons de présence et autres)	309 673	93 993	215 679
(7) Impôts taxes et versements assimilés	338 482	324 127	14 355
(8) Sous-activité	8 803 626	6 875 514	1 928 111
Autres Charges (1 à 8)	15 723 563	13 843 230	1 880 333

CHARGES FINANCIERES AU 31/12/2018

(Exprimés en dinars)

Désignations	31/12/2018	31/12/2017	Ecart
Intérêts des emprunts et dettes assimilées	10 015 279	8 946 830	1 068 449
Transfert de charges d'emprunts en immobilisations en cours		-105 164	105 164
Intérêts des comptes courants et dépôts créditeurs	693 129	657 438	35 691
Intérêts autres dettes	15 926	231 851	-215 926
Intérêts des obligations cautionnées		45 951	-45 951
Pertes de change	5 773 689	3 273 704	2 499 985
Pertes de change latentes	5 192 063	3 085 942	2 106 121
Charges financières L. M. C.	1		1
TOTAUX	21 690 087	16 136 553	5 553 534

PRODUITS FINANCIERS AU 31/12/2018

(Exprimés en dinars)

Désignations	31/12/2018	31/12/2017	Ecart
Produits de participations (dividendes)	99 892	53 428	46 464
Intérêts des comptes courants	9 609	21 308	-11 699
Intérêts des comptes bloqués	2 246	63 232	-60 986
Intérêts sur emprunt obligataire Etat Tunisien	4 920	7 550	-2 630
Intérêts en devises	270 885	6 060	264 826
Gains de change réalisés	1 427 397	36 907	1 390 490
Gains de change latents	2 559 264		2 559 264
Produits financiers L. M. C.		241	-241
Totaux	4 374 212	188 726	4 185 486

AUTRES GAINS ORDINAIRES AU 31/12/2018

(Exprimés en dinars)

Désignations	31/12/2018	31/12/2017	Ecart
Produits divers ordinaires	2 363	2 136	227
Subventions d'investissement inscrites au résultat	117 885	117 885	0
Jetons de présences reçus	6 812	5 436	1 376
Remboursement assurances		353 008	-353 008
Dommmages reçus (pénalité de retard)	289 004	30 587	258 417
Ventes de ferrailles mise en jeu caution et autres	37 084	90 587	-53 503
Profits sur cession d'immobilisations	18 604	56 143	-37 539
Revenus du quai usine	793 705	2 949	790 756
Facturation masse salariale personnel détaché	41 912	5 755	36 157
Totaux	1 307 368	664 485	642 883

TABLEAU DE DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL DE L'EXERCICE 31/12/2018**RESULTAT COMPTABLE APRES IMPOTS** -32 914 243.241**A REINTEGRER** 6 676 326.439

- Dons et subventions exedentaires	45 370.326
- Pénalités et amendes fiscales	282 056.420
- Amortissements non déductibles - Terrains de carrière	379 531.051
- Provisions pour créances douteuses	16 601.208
- Provisions pour risque et charges	213 568.067
- Provisions pour dépréciation des Immobilisations Financières	49 987.103
- Achats liés à une modification comptable	123 144.140
- Autres Services extérieurs liées à une modification comptable	59 219.979
- Charges financières liées à une modification comptable	1.000
- Taxes de voyage	60.000
- Pertes de change latentes 2018	5 192 062.993
- Impôt sur les sociétés	314 724.152

A DEDUIRE -7 845 944.939

- Dividendes	-99 891.944
- Reprise provisions clients	
- Intérêt en devises	-270 885.127
- Perte de change latente 2017	-3 085 941.831
- Gain de change latent 2017	-2 559 263.519
- Amortissement de la pénalité de non atteinte de performance (1 320 000/20*5) de 2014 à 2018	-330 000.000
- Reprise Provision pour risque suite à l'inventaire des immobilisations	-87 811.618
- Reprise sur provisions des stocks	-1 406 973.830
- Reprise sur provisions pour clients	-5 177.070

RESULTAT FISCAL DE L'EXERCICE AVANT IMPUTATION DES DEFICITS ANTERIEURS -34 083 861.741

+ Dotations aux amortissements de l'exercice 2018 (En cas de déficit) 17 515 974.029

RESULTAT FISCAL DE L'EXERCICE AVANT AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE -16 567 887.712

- Déduction des déficits reportés 2017	12 501 896.606
- Déduction des amortissements de l'exercice 2018	17 515 974.029

RESULTAT FISCAL DE L'EXERCICE APRES IMPUTATION DES AMORTISSEMENTS DIFFERES -46 585 758.347**IS EXIGIBLE (MINIMUM D'IMPOT)** 184 949.679

• Minimum d'impôt (0.2% C.A. T.T.C. Local)	= 87 520 416.336 x 0.2%	175 040.833
• Minimum d'impôt (0.1% C. A. Export)	= 9 908 846.186 x 0.1%	9 908.846

(+) Impôts sur les société 2018 dû	184 949.679
(-) Acomptes provisionnels payés au cours de 2018	132 709.386
(-) Retenues à la source opérées par des tiers 2018 (non imputées sur les acomptes provisionnels)	13 997.351
= IMPOT SUR LES SOCIETES EXERCICE 2018	38 242.942

CONTRIBUTION SOCIALE DE SOLIDARITE 300.000

• Minimum contribution sociale de solidarité 300.000

Année	Résultat fiscal	Dotations aux amortissements	Déficit d'exploitation de l'exercice	Amortissements réputés différés en période	Déficit reportable
2012	3 833 530.237	12 994 162.690	0.000	3 833 530.237	3 833 530.237
2013	16 566 114.357	11 941 295.782	4 624 818.575	11 941 295.782	16 566 114.357
2014	7 745 665.291	11 763 430.110	0.000	7 745 665.291	7 745 665.291
2015	6 087 365.338	16 906 245.853	0.000	6 087 365.338	6 087 365.338
2016	17 076 486.239	16 605 243.482	471 242.757	16 605 243.482	17 076 486.239

RETRAITEMENT DE L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
DU 01/01/2017 AU 31/12/2017

Il a été décidé de procéder aux retraitements suivants sur les données comparatives au 31 décembre 2018.

		31/12/2017 avant retraitement	31/12/2017 après retraitement
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>	<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>		
Encaissements des crédits à court terme	Encaissements des crédits à court terme	16 905 683	9 675 683
Remboursements des crédits à court terme	Remboursements des crédits à court terme	-7 069 482	-13 663 833
Encaissements des crédits à moyen terme	Encaissements des crédits à moyen terme	50 208 333	57 438 333
Remboursements en principal et intérêts sur emprunts à moyen et long termes	Remboursements des crédits à moyen terme	-25 768 678	-11 861 224
	Intérêts sur emprunts		-7 313 103
		34 275 856	34 275 856

ETAT DES REPORTS DEFICITAIRES ET DES AMORTISSEMENTS REPUTES DIFFERES

Année	Résultat fiscal	Dotations aux amortissements	Déficit d'exploitation de l'exercice	Amortissements réputés différés en période déficitaire	Déficit reportable
2012	3 833 530.237	12 994 162.690	0.000	3 833 530.237	3 833 530.237
2013	16 566 114.357	11 941 295.782	4 624 818.575	11 941 295.782	16 566 114.357
2014	7 745 665.291	11 763 430.110	0.000	7 745 665.291	7 745 665.291
2015	6 087 365.338	16 906 245.853	0.000	6 087 365.338	6 087 365.338
2016	17 076 486.239	16 605 243.482	471 242.757	16 605 243.482	17 076 486.239
2017	28 834 696.337	16 332 799.731	12 501 896.606	16 332 799.731	28 834 696.337
2018	46 585 758.347	17 515 974.029	29 069 784.318	17 515 974.029	46 585 758.347
			46 667 742.257	80 061 873.890	126 729 616.147

Engagements financiers au 31/12/2018

Types d'engagements	Valeur Totale	Tiers	Dirigeants	En lié
1/Engagement données				
2/Engagement Reçus				
a) Garanties personnelles				
cautionnements	10 919 690.190 DT 503 267.62 \$ 9 746 783.40 €	10 919 690.190 DT 503 267.62 \$ 9 746 783.40 €		
Total Engagement Reçus	10 919 690.190 DT 503 267.62 \$ 9 746 783.40 €	10 919 690.190 DT 503 267.62 \$ 9 746 783.40 €		
3/Engagements réciproques				
Emprunt en dinars obtenu non encore encaissé	6 250 000.000 DT	6 250 000.000 DT		
Emprunt en euros obtenu non encore encaissé	3 301 679.07 €	3 301 679.07 €		
Crédit consenti non encore versé				
Total Engagements réciproques en dinars	6 250 000.000 DT	6 250 000.000 DT		
Total Engagements réciproques en euros	3 301 679.07 €	3 301 679.07 €		
TOTAL				

DETTES GARANTIES PAR DES SURETES

Postes concernés	Montant Garanti	Biens données en garanties	valeurs comptab
Emprunts d'investissement	80 500 000.000 DT	Terrain	
		fonds de commerce	
	35 697 259.00 €	l'outillage et matériel	

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2018

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société les Ciments de Bizerte, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2018, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2018, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée.

Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de la société, figurant dans l'état de résultat au 31 décembre 2018, pour un montant de 83 297 540 dinars, représente une rubrique importante de l'état de résultat.

Nos travaux d'audit ont consisté notamment à :

- ✓ évaluer et valider le système de contrôle interne lié à la gestion commerciale et la prise en comptes des revenus ;
- ✓ procéder à des examens analytiques ;

- ✓ s'assurer de l'exhaustivité et de la réalité des revenus comptabilisés par, notamment, l'examen des données extracomptables fournies par la direction commerciale et la vérification des revenus encaissés;
- ✓ reconstituer les ristournes accordées aux clients par référence aux conditions fixées par la société et vérifier leur rattachement à l'exercice 2018.

2. Emprunts bancaires, concours bancaires et autres passifs financiers

Les dettes bancaires qui s'élèvent au 31 décembre 2018 à 197 327 418 dinars, représentent les postes les plus importants du bilan (se référer aux Notes 11 et 14 des états financiers).

Nos travaux d'audit ont consisté notamment à :

- ✓ évaluer et valider le système de contrôle interne lié à la gestion financière, à la prise en compte et à la présentation des crédits bancaires ainsi que les charges d'emprunts;
- ✓ procéder à la confirmation directe auprès des organismes prêteurs ;
- ✓ reconstituer les soldes relatifs aux crédits au 31 décembre 2018 et à vérifier leur présentation dans les états financiers ;
- ✓ recalculer les intérêts et les pénalités de retard selon les taux prévues par les contrats d'emprunt et vérifier leur rattachement à l'exercice comptable 2018.

3. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles qui s'élèvent au 31 décembre 2018 à 353 millions de dinars, représente une rubrique importante du bilan.

Nos travaux d'audit ont consisté notamment à :

- ✓ vérifier la centralisation des états d'inventaire ;
- ✓ Rapprocher les soldes comptables avec les états des actifs inventoriés ;
- ✓ Examiner les ajustements comptables effectués ;
- ✓ Vérifier le respect de la séparation des exercices ;
- ✓ Vérifier les dépréciations constatées lors de l'inventaire notamment les mises en rebut ;
- ✓ Vérifier par sondages l'existence de pièces justificatives pour chaque mouvement ;
- ✓ Vérifier la conformité des documents justifiant la propriété du bien par l'entreprise notamment les titres fonciers ;
- ✓ Vérifier les calculs arithmétiques des amortissements ;
- ✓ S'assurer de la permanence des méthodes d'amortissement ou de la justification des changements de méthodes ;
- ✓ Vérifier le respect de la distinction entre stocks et immobilisations.

Paragraphes d'observation

Sans remettre en cause notre opinion exprimée ci-dessus, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

1. Les soldes des comptes des immobilisations incorporelles et corporelles, arrêtés au 31 décembre 2018, n'ont pas été confirmés par un inventaire physique. En conséquence, nous

2. n'avons pas pu nous assurer de la concordance entre les soldes d'immobilisations précités et les existants réels correspondants. La valeur comptable brute desdites immobilisations s'élève, au 31 décembre 2018, à 353 millions de dinars.
3. En décembre 2016, la société a confié la mission de l'inventaire physique de ses immobilisations au titre de l'exercice 2016 à un cabinet externe.

La prise en compte des résultats de l'inventaire précité, qui a eu lieu en 2018, a inclus les ajustements comptables suivants :

- La décomptabilisation des immobilisations remplacées du projet F.L.S (ancienne usine) pour un solde brut de 13 786 473 dinars soit la moitié du coût total du projet qui s'élève à 27 572 948 dinars. Le solde brut décomptabilisé a été déterminé d'une façon forfaitaire.
 - La décomptabilisation des immobilisations inexistantes pour une valeur brute de 2 881 104 dinars et dont la valeur comptable nette s'élève, au 31/12/2018, à 65 065 dinars.
 - La comptabilisation au dinar symbolique de cinq terrains qui n'ont pas été inclus dans l'actif du bilan. Ces terrains ne sont pas immatriculés au nom de la société auprès de la Conservation de la Propriété Foncière.
4. L'imputation des charges fixes dans le coût de revient des stocks a été faite sur la base d'une capacité normale de production réestimée par les services techniques de la société à 900 000 tonnes par an.
 5. Nos travaux d'audit ont été limités par l'absence de réponses à nos demandes d'informations adressées à cinq avocats, mandatés par la société, que nous avons circularisés.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion. En application des dispositions de l'article 8 du décret 87-529 et de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à examiner le rapport de gestion et son contenu tel que prévu par les dispositions de l'article 7 du décret 87-529 et de l'article 266 du code des sociétés commerciales, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie ou une information significative ou rendue obligatoire par les textes en vigueur.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités des Co-commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'Article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au conseil d'administration. Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous avons conclu à l'existence d'anomalies liées à la régularité des comptes des valeurs mobilières décrites ci-après :

- ✓ Les propriétaires de 25 690 actions de la société ne sont pas identifiés ;
- ✓ Des comptes de valeurs mobilières relatifs à 74 566 actions ne comportent pas toutes les informations obligatoires prévues par l'article 3 du décret n°2001-2728 du novembre 2001.

Tunis, le 14/05/2019

Les commissaires aux comptes

Cabinet COK AUDIT et CONSULTING

Hatem OUNALLI

Cabinet PROGRESS CONSULTING

Karim BEN ISMAIL

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2018

En application des dispositions de l'article 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance les conventions prévues par lesdits articles et réalisées ou qui demeurent en vigueur, durant l'exercice 2018.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers.

Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation

I. Conventions réglementées

4. Conventions conclues au cours de l'exercice 2018

En application des dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous portons à votre connaissance que les conventions suivantes conclues entre la société et les personnes visées par ces articles ont été conclues au cours de l'exercice 2018 :

- a. Un emprunt de mobilisation de découvert pour un montant de 5 577 845 dinars accordé par la Banque de l'Habitat avec un taux d'intérêt indexé sur le TMM majoré de 2,75%, sur une durée de remboursement de 8 trimestres;
- b. Un crédit de consolidation, d'assainissement et restructuration pour un montant de 3 834 371 dinars accordé par la Société Tunisienne de Banque avec un taux d'intérêt indexé sur le TMM majoré de 2,5%, sur une durée de remboursement de 3 ans ;
- c. Un crédit de rééchelonnement en devise pour un montant de 1 680 000 euros accordé par la BIAT avec un taux d'intérêt EURIBOR majoré de 2,75%, sur une durée de remboursement de 72 mois ;
- d. Un crédit de financement de stock pour un montant de 2 000 000 dinars accordé par la Société Tunisienne de Banque ;
- e. Un crédit de financement de stock pour un montant de 1 585 100 dollars accordé par la Banque Nationale Agricole ;
- f. Des crédits de financement de stock pour un montant de 12 030 787 dinars accordé par la Banque Zitouna ;
- g. Un crédit de rééchelonnement pour un montant de 1 480 015 dinars accordé par la Banque Zitouna.

5. Conventions conclues au cours des exercices précédents et qui continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2018

En application des dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous portons à votre connaissance que les conventions suivantes conclues entre la société et les personnes visées par ces articles continuent à produire leurs effets au cours de l'exercice 2018 :

- a. D'un crédit de financement de stock signé en 2016 pour un montant de 3 000 000 dinars accordé par la Banque Nationale Agricole ;
- b. D'un crédit de financement de stock signé en 2016 pour un montant de 2 000 000 dinars accordé par la Banque de l'Habitat ;
- c. D'un crédit de financement de stock signé en 2015 pour un montant de 3 200 000 dinars accordé par l'Amen Bank ;
- d. D'un crédit de financement de stock signé en 2015 pour un montant de 1 950 000 dollars accordé par la Banque de l'Habitat ;
- e. Deux contrats de crédit signés en 2009, pour des montants de 1 600 000 dinars et 400 000 dinars accordés par la Banque Nationale Agricole avec un taux d'intérêt indexé sur le TMM majoré de 3,75%, sur une durée de remboursement de 10 ans ;
- f. Un contrat de crédit signé en 2015 pour un montant de 20 000 000 dinars accordé par la Banque de l'Habitat, se détaille comme suit :

Montants exprimés en dinars

Banque	Montant Nominal	Montant nominal débloqués antérieurs à 2018	Montant nominal débloqué en 2018	Taux d'intérêt	Durée de remboursement
BH 2015	20 000 000	12 250 000	1 500 000	TMM + 2%	28 Trimestres dont 4 trimestres de grâce
Total	20 000 000	12 250 000	1 500 000	-	-

- g. Un contrat de crédit signé en 2016 pour un montant de 10 000 000 euros accordé par l'AMEN BANK, se détaille comme suit :

Montants exprimés en Euro

Banque	Montant Nominal	Montant nominal débloqués antérieurs à 2018	Montant nominal débloqué en 2018	Taux d'intérêt	Durée de remboursement
AMEN BANK 2016	10 000 000	6 382 684	315 637	EURIBOR + 2%	7 ans dont une année de grâce
Total	10 000 000	6 382 684	315 637	-	-

- h. L'Etat tunisien a rétrocédé à la société un prêt à long terme de 10 438 000 Euro contracté auprès de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) dans les conditions suivantes :
 - Des intérêts au taux semestriel de 1,164%, à terme échu, à la date de paiement spécifié par la BEI dans la notification de versement ;
 - Le principal de chaque tranche tirée sera remboursé le 18 juin et le 18 décembre de chaque année sur une durée de remboursement de 15 ans :
 - ✓ La première échéance étant au plus tard le 18 juin 2019 ;
 - ✓ La dernière échéance étant au plus tard le 18 décembre 2033 ;
- i. Un emprunt de mobilisation de découvert pour un montant de 7 230 000 dinars accordé par la Société Tunisienne de Banque avec un taux d'intérêt indexé sur le TMM majoré de 3%, sur une durée de remboursement de 2 ans ;

- j. Un crédit de rééchelonnement pour un montant de 15 600 000 dinars accordé par ATTIJARI BANK avec un taux d'intérêt indexé sur le TMM majoré de 2%, sur une durée de remboursement de 8 ans ;
- k. Un crédit de rééchelonnement pour un montant de 3 000 000 dinars accordé par la Banque de Tunisie avec un taux d'intérêt indexé sur le TMM majoré de 2%, sur une durée de remboursement de 3 ans et 11 mois dont 8 mois de grâce ;
- l. Un crédit à CT pour un montant de 775 000 dinars accordé par la Banque de Tunisie avec un taux d'intérêt indexé sur le TMM majoré de 2% ;
- m. Un crédit de consolidation et d'assainissement pour un montant de 6 670 000 dinars accordé par l'Arab Tunisian Bank avec un taux d'intérêt indexé sur le TMM majoré de 3,8125%, sur une durée de remboursement de 3 ans ;
- n. Une convention de crédit consortial à moyen terme signée en 2014 se détaille comme suit :

❖ **Crédits en dinars :**

Banque	Montant nominal	Montant nominal débloqués antérieurs à 2018	Montant nominal débloqué en 2018	Taux d'intérêt	Durée de remboursement
STB	22 500 000	22 500 000	0	TMM + 2%	7 ans dont une année de grâce
BT	18 000 000	18 000 000	0	TMM + 2%	7 ans dont une année de grâce
ATTIJARI BANK	20 000 000	20 000 000	0	TMM + 2%	7 ans dont une année de grâce
Total	60 500 000	60 500 000	0	-	-

❖ **Crédits en devise :**

Banque	Valeur en EURO	Contre-valeur en Dinars	Montant nominal Débloqués Antérieurs à 2017		Taux d'intérêt	Durée de remboursement
			EURO	DINARS		
BIAT	6 000 000	13 312 800	6 000 000	13 312 800	EURIBOR + 2%	7 ans dont une année de grâce
ATB	9 100 000	20 184 860	9 100 000	20 184 860	EURIBOR + 2%	7 ans dont une année de grâce
Total	15 100 000	33 497 660	15 100 000	33 497 660	-	-

La situation comptable **des crédits à longs et moyens termes** de la Société les Ciments de Bizerte au 31 décembre 2018 se détaille comme suit :

❖ **Crédits en dinars**

Banque	Montant nominal	Montants remboursés		Reste à rembourser		
		2009-2017	2018	2019	Impayé au 31/12/2018	Années suivantes
ATB 2017	6 670 000	0	2 408 611	2 223 333		2 038 056
ATTIJARI BANK 2017	15 600 000	1 137 500	1 950 000	1 950 000		10 562 500
BANQUE ZITOUNA 2015	34 860	25 608		8 566		686
BH 2015	6 900 000	0	1 201 192	1 284 600		4 414 208
BH 2016	3 300 000	0	581 018	618 070		2 100 912
BH 2017	2 050 000	0	355 604	380 933		1 313 463

BH 2018	1 500 000	0		325 231		1 174 769
BH 2018	5 577 845	0		2 651 303		2 926 542
BNA 2009	2 000 000	1 428 570	285 714	285 716		0
BT 2014	18 000 000	8 250 003	1 749 992	3 000 001	1 250 009	3 749 994
BT 2017	3 000 000	0	546 930	923 139	376 209	1 153 721
BT 2017	775 000	678 125	96 875	0		0
STB 2014	22 500 000	9 375 000	3 750 000	3 750 000		5 625 000
STB 2017	7 230 000	0	3 464 786	3 765 214	0	0
STB 2018	3 834 371	0	1 095 534	1 095 534		1 643 302
Total	98 972 076	20 894 807	17 486 256	22 261 641	1 626 218	36 703 153

❖ **Crédits en devises**

Banque	Montant nominal	Montants remboursés		Reste à rembourser		
		2014-2017	2018	2019	Impayé au 31/12/2018	Années suivantes
AB 2016	3 856 393	482 049	642 732	642 732		2 088 880
AB 2017	2 526 291	0	105 262	421 049		1 999 981
AB 2018	315 637	0		52 606		263 030
ATB 2014	9 100 000	712 994	455 818	1 571 212	4 166 794	2 193 182
BEI 2017	10 438 000	0		640 762		9 797 238
BIAT 2015	6 000 000	2 160 000		960 000	480 000	2 400 000
BIAT 2018	1 680 000	0		80 000		1 600 000
Total	33 916 321	3 355 043	1 203 812	4 368 360	4 646 794	20 342 311

La situation comptable **des crédits à courts termes** (financement de stocks) de la Société les Ciments de Bizerte au 31 décembre 2018 se détaille comme suit :

❖ **Crédits en dinars**

Banque	Montant nominal	Montants remboursés		Reste à rembourser		
		2015-2017	2018	2019	Impayé au 31/12/2018	Années suivantes
BANQUE ZITOUNA 2017	9 675 683	1 910 604	7 765 079			
BANQUE ZITOUNA 2018	12 030 787	0	1 421 053	10 609 734		
BANQUE ZITOUNA 2018	1 480 015	0	1 480 015			
STB 2018	2 000 000			2 000 000		
AB 2015	3 200 000			3 200 000		
BH 2016	2 000 000			2 000 000		
BNA 2016	3 000 000			3 000 000		
Total	33 386 485	1 910 604	10 666 147	20 809 734	0	0

❖ **Crédits en devises**

Banque	Montant nominal	Montants remboursés		Reste à rembourser		
		2015-2017	2018	2019	Impayé au 31/12/2018	Années suivantes
BNA 2018	1 585 100			1 585 100		
BH 2015	1 950 000		500 000	1 450 000		
Total	3 535 100	0	500 000	3 035 100	0	0

II. Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

1. Rémunération du Président Directeur Général

La rémunération du Président Directeur Général de la société les Ciments de Bizerte pour la période allant du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 s'est élevée à un total brut de 49 320 dinars telle que fixée par l'arrêté de la Présidence du gouvernement du 24 octobre 2014. En outre, il a bénéficié des avantages en nature suivants :

- Une voiture de fonction ;
- Un quota mensuel de carburant de 450 litres ;
- La prise en charge des frais de Téléphone.

Dans ce cadre, il convient de signaler que le Président Directeur Général a bénéficié selon le décret gouvernemental n°2018-305 du 22 mars 2018, d'une prolongation d'activité d'une année après l'atteinte de l'âge de la retraite et ce à compter du 1^{er} mars 2018.

2. Rémunération des membres du conseil d'administration :

L'assemblée générale ordinaire réunie le 19 juin 2018 a fixé le montant des jetons de présence à 3 000 dinars en brut pour chaque membre du Conseil d'Administration. Les jetons de présence constatés dans les charges de l'exercice 2018 totalisent un montant brut de 18 000 dinars.

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations entrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 14/05/2019

Les commissaires aux comptes

Cabinet COK AUDIT et CONSULTING

Hatem OUNALLI

Cabinet PROGRESS CONSULTING

Karim BEN ISMAIL

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

Société Tunisienne d'Email -SOTEMAIL-
SIEGE SOCIAL : MENZEL HAYET – MONASTIR

La société Tunisienne d'Email-SOTEMAIL publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 31 mai 2019. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mme Chiraz DRIRA et Mr Ahmed BELAIFA.

Bilan SOTEMAIL S.A.
Arrêté au 31 Décembre 2018
(Exprimé en dinar tunisien)

Actifs	Note	31.12.2018	31.12.2017
Actifs non courants			
Actifs Immobilisés			
Immobilisations incorporelles		175 883	125 307
<i>Moins : amortissements</i>		<96 353>	<69 741>
	IV.1	79 530	55 566
Immobilisations corporelles		70 702 517	67 149 547
<i>Moins : amortissements</i>		<21 512 515>	<19 088 410>
	IV.2	49 190 002	48 061 137
Immobilisations financières	IV.3	3 629 538	3 456 418
Total des actifs immobilisés		52 899 070	51 573 121
Autres actifs non courants	IV.4	403 350	280 052
Total des actifs non courants		53 302 420	51 853 173
Actifs courants			
Stocks		23 591 695	18 247 648
<i>Moins : provisions</i>		<68 085>	<32 728>
	IV.5	23 523 610	18 214 920
Clients et comptes rattachés		17 598 064	12 332 534
<i>Moins : provisions</i>		<870 657>	<501 149>
	IV.6	16 727 407	11 831 385
Autres actifs courants		7 082 889	6 451 506
<i>Moins : provisions</i>		<205 033>	<205 033>
	IV.7	6 877 856	6 246 473
Autres actifs financiers	IV.8	1 698 510	1 794 802
Liquidités et équivalents de liquidités	IV.9	1 903 468	784 612
Total des actifs courants		50 730 851	38 872 192
Total des actifs		104 033 271	90 725 365

Bilan SOTEMAIL S.A.
Arrêté au 31 Décembre 2018
(Exprimé en dinar tunisien)

Capitaux propres et passifs	Note	31.12.2018	31.12.2017
Capitaux propres			
Capital	IV.10	26 200 000	26 200 000
Réserve légale	IV.10	656 890	656 890
Autres capitaux propres	IV.10	6 568 564	6 812 684
Résultats reportés	IV.10	<5 971 356>	<6 367 072>
Capitaux propres avant résultat de la période		27 454 098	27 302 502
Résultat de l'exercice	IV.10	2 101 949	395 716
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>		29 556 047	27 698 218
Passifs			
Passifs non courants			
Emprunts	IV.11	11 978 413	10 767 197
Autres passifs non courants	IV.12	387 974	183 975
<u>Total des passifs non courants</u>		12 366 387	10 951 172
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	IV.13	29 114 444	23 767 240
Autres passifs courants	IV.14	6 417 699	5 578 022
Concours bancaires et autres passifs financiers	IV.15	26 578 694	22 730 713
<u>Total des passifs courants</u>		62 110 837	52 075 975
<u>Total des passifs</u>		74 477 224	63 027 147
<u>Total des capitaux propres et passifs</u>		104 033 271	90 725 365

Etat de résultat SOTEMAIL S.A.
Arrêté au 31 Décembre 2018
(Exprimé en dinar tunisien)

	<i>Note</i>	31.12.2018	31.12.2017
<i>Produits d'exploitation</i>			
Revenus	V.1	51 756 759	47 820 692
Autres produits d'exploitation	V.2	244 120	246 949
<i>Total des produits d'exploitation</i>		52 000 879	48 067 641
<i>Charges d'exploitation</i>			
Variation des stocks de produits finis		3 607 143	<382 959>
Achats d'approvisionnements consommés	V.3	<34 371 630>	<30 196 911>
Charges de personnel	V.4	<6 194 622>	<6 244 191>
Dotations aux amortissements et aux provisions	V.5	<3 602 840>	<2 487 603>
Autres charges d'exploitation	V.6	<3 729 113>	<3 282 375>
<i>Total des charges d'exploitation</i>		<44 291 062>	<42 594 039>
<u>Résultat d'exploitation</u>		7 709 817	5 473 602
Charges financières nettes	V.7	<5 935 253>	<4 931 928>
Produits des placements	V.8	103 056	97 189
Autres gains ordinaires	V.9	321 094	81 152
Autres pertes ordinaires		<28 244>	<202 878>
<u>Résultat des activités ordinaires avant impôt</u>		2 170 470	517 137
Impôt sur les sociétés		<68 521>	<121 421>
<u>Résultat net de l'exercice</u>		2 101 949	395 716

Etat de flux de trésorerie SOTEMAIL S.A.
arrêtés au 31 Décembre 2018
(Exprimé en dinar tunisien)

	<i>Note</i>	31.12.2018	31.12.2017
<i>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</i>			
<i>Résultat net</i>	<i>VI.1</i>	2 101 949	395 716
Retraitements pour :			
Amortissements et provisions		3 602 840	2 487 603
Quote-part subvention d'investissement		<244 120>	<246 949>
Plus-value sur cession des immobilisations		<32 872>	<269 767>
Transfert de charges		49 900	-
Actualisation des titres de placement		102 752	75 140
Encaissements liés aux titres de placement		1 092	-
Déc. affectés à l'acquisition de titres de placement		<7 551>	<235 742>
Variation des :			
Stocks		<5 344 047>	<1 056 765>
Créances clients		<5 265 530>	<940 153>
Autres actifs courants		<631 383>	474 602
Fournisseurs et autres dettes		6 266 881	6 132 351
<i>Flux de trésoreries provenant de l'exploitation</i>		<u>599 911</u>	<u>6 816 036</u>
<i>Flux de trésorerie liés à l'investissement</i>			
Déc. liés à l'acq. d'immo. Et AA non courants	<i>VI.2</i>	<4 320 003>	<3 307 001>
Enc. provenant de la cession d'immobilisations	<i>VI.2</i>	32 872	269 767
Déc. affectés à l'acquisition d'immobilisations fin.	<i>VI.2</i>	<173 120>	<14 586>
Enc. provenant de la cession d'immobilisations fin.		-	262 458
<i>Flux de trésoreries affectés à l'investissement</i>		<u><4 460 251></u>	<u><2 789 362></u>
<i>Flux de trésorerie liés au financement</i>			
Dividendes et autres distributions	<i>VI.3</i>	<80 000>	<900 628>
Enc. Et remboursement des emprunts	<i>VI.3</i>	5 653 962	<1 014 936>
<i>Flux de trésorerie Provenant du financement</i>		<u>5 573 962</u>	<u><1 915 564></u>
Variation de trésorerie		<u>1 713 622</u>	<u>2 111 110</u>
<i>Trésorerie au début de l'exercice</i>		<u><8 924 826></u>	<u><11 035 936></u>
<i>Trésorerie à la clôture de l'exercice</i>		<u><7 211 204></u>	<u><8 924 826></u>

**Notes aux
Etats Financiers**

I. Présentation de la société

La Société Tunisienne d'Email S.A (« SOTEMAIL » ou « société ») est une société anonyme, de nationalité tunisienne, régie par le droit tunisien. Elle a été créée le 21 juin 2002. Son capital s'élève au 31 décembre 2018 à 26.200.000 DT divisé en 26.200.000 actions de valeur nominale de 1 DT chacune.

L'objet de la société est la fabrication des émaux de carreaux de céramiques, carreaux de faïence, grés et décorations ainsi que tous produits d'articles sanitaires.

Son activité s'étend sur le marché tunisien et à l'exportation. L'ensemble de ses unités de production est implanté à Souassi du gouvernorat de Mahdia.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles de droit commun au taux de 10% conformément à l'article 20 de la loi de finance de l'année 2018 portant sur l'unification du régime fiscal des entreprises implantées dans les zones de développement régional.

SOTEMAIL détient une participation de 99% dans la filiale russe "LTD KIT ". Cette filiale a été créée en 2015 en vue de promouvoir les exportations de la société dans la zone Eurasie. Toutefois, cette filiale a connu des difficultés opérationnelles depuis sa création. LTD KIT est actuellement en arrêt d'activité et n'a pas préparé d'états financiers depuis sa création. En l'absence d'information financière sur cette filiale, SOTEMAIL ne peut pas établir des états financiers consolidés. Il est à noter que SOTEMAIL est-elle même filiale de la Société Moderne de Céramiques ("SOMOCER"), société cotée qui publie des états financiers consolidés incluant SOTEMAIL.

II. Les faits significatifs de la période

Création de la filiale «3S Trading» spécialisée dans l'importation, l'exportation de tous produits ou marchandises, ainsi que tous genres d'opérations de courtage et de négoce international. Le capital de cette société qui s'élève à 1.100 mille dinars et est composé de 1100 parts sociales d'une valeur nominale unitaire de 100 dinars. Elle est détenue à raison de 90% par SOMOCER et 10% par SOTEMAIL.

III. Principes, règles et méthodes comptables

Les états financiers de la société sont présentés selon les dispositions du système comptable des entreprises prévu par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises.

Les conventions comptables fondamentales concernant les éléments des états financiers et les procédés de prise en compte de l'information financière, sont présentées conformément au cadre conceptuel de la comptabilité. Les méthodes comptables retenues par la société sont en conformité avec les normes comptables tunisiennes « NCT » mises en vigueur par l'arrêté du ministre des finances du 30 décembre 1996.

Les conventions comptables de base et les méthodes les plus significatives appliquées pour la préparation des états financiers se résument comme suit :

III.1 Immobilisations

Les immobilisations sont amorties sur leurs durées de vie estimées selon le mode linéaire. Par ailleurs, les biens immobilisés d'une valeur inférieure ou égale à 200 dinars, sont amortis

intégralement. Les immobilisations sont enregistrées à leur prix d'achat hors taxes déductibles augmenté des frais directs d'acquisition.

Les coûts ultérieurs ne sont pas comptabilisés en actifs sauf s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à ces derniers vont à la société et ces coûts peuvent être évalués de façon fiable. Les coûts courants d'entretien sont constatés dans le résultat au cours de la période où ils sont encourus.

La société a procédé courant 2018 à un changement d'estimation des durées utilisées pour le calcul de l'amortissement de ses immobilisations. Ce changement a été fait dans le but de rapprocher l'amortissement de la période à la durée de consommation des avantages économiques des immobilisations.

Les nouveaux taux d'amortissement (nouvelles durées d'utilité) ont été déterminés sur la base de l'expérience, des avis techniques et en se référant aux taux d'amortissements pratiqués par d'autres sociétés ayant une activité similaire en la matière pour les immobilisations corporelles.

Ce changement d'estimation comptable a été appliqué d'une façon prospective conformément à la Norme Comptable relative aux modifications comptables (NCT 11). La dotation aux amortissements est ainsi calculée en appliquant les nouvelles durées de vie restantes à la valeur comptable nette au 31 décembre 2017.

Nature	Anciens taux	Nouveaux taux
Logiciels	33%	33%
Constructions	2,86%	2%
Matériel industriel - Constructions métalliques	4%	3,33%
Installations techniques, matériel et outillage	4% et 6,67%	3,33% et 6,67%
Matériel industriel à statut juridique particulier	6,67%	3,33% et 6,67%
Matériel de transport	20%	6,67% et 10%
Mobilier et matériel de bureau	10%	10%
Matériel informatique	15%	15%
Grosses réparations	33%	10%
Agencement, aménagement et installation	5%, 10% et 33%	5%, 10% et 33%

La dotation de la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2018 ainsi calculée en application des nouvelles durées de vie économiques est inférieure de 484 mille DT par rapport à la dotation calculée selon les anciennes durées de vie.

La méthode d'amortissement et la durée de vie restante sont revues par le management à l'occasion de chaque arrêté des états financiers.

En cas d'existence d'indices de dépréciation, la valeur comptable nette est ramenée à sa valeur recouvrable estimée par la constatation d'une provision pour dépréciation au niveau de l'état de résultat.

III.2 Stocks

Les stocks sont évalués comme suit :

- Les matières premières, matières consommables et pièces de rechange sont valorisées au coût d'acquisition selon la méthode du coût moyen pondéré. Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et les taxes non récupérables par la société, ainsi que les frais de transport, d'assurance liée au transport, de réception et d'autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés ;

- Les produits finis sont valorisés au coût de production de l'année, qui comprend le coût des matières premières et la quote-part des frais directs et indirects rattachés à la production ; et
- Les produits semi-finis sont valorisés au coût engagé en fonction de l'avancement du stade de fabrication.

Les stocks sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire permanent. Les produits achetés ou fabriqués sont portés dans les comptes de stocks au moment de leur acquisition ou de leur production. Leurs sorties pour être utilisés dans la production ou pour être vendus constituent des charges de l'exercice et sont portées, de ce fait, dans l'état de résultat.

Les stocks à rotation lente sont ramenés à leur valeur de réalisation nette. La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimé dans le cours normal d'activité diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés pour réaliser la vente.

III.3 Les emprunts

Les emprunts à long terme figurent au bilan pour la valeur non amortie sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année, est reclassée parmi les passifs courants.

Les charges financières courues (qui incluent les intérêts ainsi que les frais d'émission des emprunts) relatives aux emprunts qui servent pour le financement de la construction d'un actif qualifiant, sont capitalisées au niveau du coût dudit actif. Les autres charges financières sont comptabilisées en résultat de l'exercice.

III.4 Contrats de location financement

Les contrats de crédit-bail sont examinés pour être qualifiés en contrats de location financement ou de location simple.

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs.

Les immobilisations corporelles acquises en vertu d'un contrat de location financement sont enregistrées au bilan à leur juste valeur ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

La dette correspondante, nette des intérêts financiers, est inscrite au passif. Le loyer est défalqué entre remboursement du principal et charges financières selon le taux d'intérêt effectif du contrat. Les charges financières sont comptabilisées en charge de l'exercice à moins qu'elles ne soient capitalisées dans le coût d'un actif qualifiant.

En l'absence de certitude raisonnable quant au transfert de propriété, les immobilisations acquises par voie d'un contrat de location financement sont amorties selon la méthode linéaire sur la période la plus courte entre la durée d'utilité et la durée des contrats.

Les frais de location simple sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

III.5 Les frais préliminaires et charges à répartir

Il s'agit des frais attachés à des opérations conditionnant l'existence, ou le développement de la société, engagés au moment de la création de la société, ou ultérieurement à cette date dans le cadre d'une extension, de l'ouverture d'un nouvel établissement ou d'une modification de son capital.

Les frais préliminaires sont portés à l'actif du bilan en charges reportées dans la mesure où ils sont nécessaires à la mise en exploitation de la société et qu'il est probable que les activités futures permettront de récupérer les montants engagés.

Les charges à répartir sont les charges engagées au cours d'un exercice, dans le cadre d'opérations spécifiques, ayant une rentabilité globale démontrée et dont la réalisation est attendue au cours des exercices ultérieurs tels que des frais de marketing spécifiques.

Les frais préliminaires et les charges à répartir sont résorbés sur une durée maximale de trois ans, à partir de la date d'entrée en exploitation de l'activité avec un délai maximal de cinq ans, à partir de leur engagement.

III.6 Provision pour dépréciation des comptes clients et autres actifs courants

Le management procède à la clôture de l'exercice à l'estimation d'une provision pour dépréciation des comptes clients et comptes rattachés ainsi que les comptes d'autres actifs courants. A chaque date de clôture le management détermine s'il y a des indicateurs de dépréciation des comptes clients et autres actifs courants.

Ces indicateurs comprennent des éléments tels que des manquements aux paiements contractuels ou des difficultés financières du créancier. La provision est estimée selon la différence entre la valeur comptable de ces créances et la valeur recouvrable estimée au titre de ces créances.

III.7 Provisions pour risques et charges

Les réclamations contentieuses impliquant la société sont évaluées par la direction juridique. Celle-ci peut dans certains cas faire appel à l'assistance d'avocats spécialisés. L'estimation faite au titre du risque financier encouru fait appel au jugement. Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixe de façon précise sont classées en passifs non courants.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information au niveau des notes aux états financiers sauf si la probabilité de sortie des ressources est probable.

III.8 Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités, figurant dans le bilan et l'état de flux de trésorerie, représentent les disponibilités ainsi que les placements à court terme, liquides et facilement convertibles en trésorerie (généralement dont la maturité est inférieure à trois mois).

III.9 Règles de classification et méthode d'évaluation des placements

1. Classification

Les placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que l'entreprise n'a pas l'intention de conserver pour plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance.

Les placements à long terme

Les placements à long terme comprennent :

a- Les titres de participation : Il s'agit des titres détenus dans l'intention de conservation durable en vue d'exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour protéger ou promouvoir des relations commerciales.

b- Les titres immobilisés : Il s'agit des titres autres que les titres de participation que l'entreprise a l'intention de conserver durablement notamment pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue période ainsi que les titres dont la conservation durable est subie plutôt que voulue sous l'effet de contraintes juridiques.

2. Evaluation

Les placements à court terme

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat sur les titres cotés très liquides. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Les placements à long terme

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour déterminer la valeur d'usage, la société prend en compte plusieurs facteurs tels que la valeur du marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

III.10 Revenus

Les revenus sont constatés dès lors que les conditions suivantes sont remplies : la société a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété, le montant des revenus peut être mesuré de façon fiable, il est probable que des avantages futurs associés à l'opération bénéficieront à la société et les coûts encourus ou à encourir concernant l'opération peuvent être mesurés de façon fiable.

Les revenus sont mesurés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les revenus sont nets de remises et réductions commerciales consenties par la société.

III.11 Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont converties en dinars tunisien selon le cours de change de la date d'opération. A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires courants libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change de clôture et les différences de change en résultantes sont constatées en résultat de l'exercice.

Les éléments monétaires sont convertis au cours de clôture. Les gains et les pertes de change qui en résultent sont reportés et amortis sur la durée de vie restante de l'élément monétaire s'y rapportant (y compris l'année en cours). L'amortissement tient compte de la durée pondérée par le montant restant à courir de l'élément en question.

L'écart de conversion est ajusté annuellement en fonction du cours de clôture et par rapport au cours historique de la date de l'opération. L'écart de conversion porté au bilan sera basé uniquement sur le gain ou la perte non matérialisé à la fin de l'année concernée.

Le résultat de la période comprend la portion d'amortissement applicable à l'année concernée ainsi que l'effet d'annulation des affectations antérieures.

III.12 Note sur les événements postérieurs à l'arrêté des états financiers

Le management de la société n'a identifié aucun événement survenu entre la date de clôture de la période et la date de publication des états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 nécessitant une information dans les notes aux états financiers.

IV. Notes relatives au bilan

IV.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles nettes totalisent au 31 décembre 2018 un montant de 79.530 DT contre 55.566 DT au 31 décembre 2017. Elles se détaillent comme suit :

<i>Désignation</i>	31.12.2018	31.12.2017
Logiciels	145 883	125 307
Fond commercial Ben Rachid	30 000	-
Immobilisation incorporelles brutes	175 883	125 307
Amortissements Logiciel	<95 228>	<69 741>
Amortissements Fonds commercial	<1 125>	-
Immobilisation incorporelles nettes	79 530	55 566

IV.2 Immobilisations corporelles

Le solde net des immobilisations corporelles s'élève au 31 décembre 2018 à 49.190.002 DT contre 48.061.137 DT au 31 décembre 2017 et se détaille comme suit :

<i>Désignation</i>	31.12.2018	31.12.2017
Terrains	1 105 602	858 612
Constructions	10 622 538	10 387 707
Constructions à statut juridique particulier	1 363 387	1 363 387
Matériels de transport	295 801	162 200
Matériels de transport à statut juridique particulier	2 262 931	1 890 750
Matériels industriels à statut juridique particulier	4 028 957	3 975 017
Matériels informatiques	194 039	162 585
Matériels de bureaux	91 617	85 699
Matériels industriels	46 748 545	44 530 044
Agencements et aménagements divers	3 903 708	3 610 812
Immobilisations en cours	85 392	-
Avance versée / commande d'immobilisations	-	122 734
Immobilisations corporelles brutes	70 702 517	67 149 547
Amortissements cumulés	<21 512 515>	<19 088 410>
Immobilisations corporelles nettes	49 190 002	48 061 137

IV.3 Immobilisations financières

Les immobilisations financières nettes s'élèvent au 31 décembre 2018 à 3.629.538 DT contre 3.456.418 DT au 31 décembre 2017 et elles sont détaillées comme suit :

<i>Désignation</i>	31.12.2018	31.12.2017
Titres de participations (*)	3 159 128	3 059 128
Dépôts et cautionnements	470 410	397 290
Immobilisations financières nettes	3 629 538	3 456 418

(*) Les titres de participations au 31 décembre 2018 se détaillent comme suit :

En Dinar Tunisien	31.12.2018	% de détention	31.12.2017
A.B.C	2 700 000	21,9%	2 700 000
SAPHIR	75 000	15%	75 000
SOMOSAN	50 000	0,407%	50 000
SOMOCER NEGOCE	10 000	0,87%	10 000
LTD KIT	214 128	99%	214 128
S.M.C	10 000	0,13%	10 000
3s Trading	100 000	9,09%	-
Total	3 159 128		3 059 128

IV.4 Autres actifs non courants

Les autres actifs non courants nets des résorptions s'élèvent au 31 décembre 2018 à 403.350 DT contre 280.052 DT au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2018	31.12.2017
Frais préliminaires (i)	1 422 971	1 050 587
Charges à répartir (ii)	1 170 703	923 620
Ecarts de conversion	208 195	208 195
Autres actifs non courants bruts	2 801 869	2 182 402
Amortissements & résorptions	<2 398 519>	<1 902 350>
Autres actifs non courants nets	403 350	280 052

(i) La résorption des frais préliminaires a été calculée sur la base d'un taux annuel de 33%.

(ii) La résorption des charges à répartir se fait conformément à la méthode linéaire. La période de résorption est répartie comme suit :

- Les frais de participation aux foires et la location de l'espace publicitaire : 2 ans
- Les frais de publicité : 3 ans

IV.5 Stocks

Le solde net des stocks s'élève à 23.523.610 DT au 31 décembre 2018 contre 18.214.920 DT au 31 décembre 2017 et se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2018	31.12.2017
Stocks de matières premières & consommables	7 461 342	5 724 438
Stocks de produits finis et en cours	16 130 353	12 523 210
Total des stocks bruts	23 591 695	18 247 648
Provisions pour dép. des stocks de produits finis	<57 568>	<13 048>
Provisions pour dép. des stocks de matières premières	<10 517>	<19 680>
Total des stocks nets	23 523 610	18 214 920

IV.6 Clients et comptes rattachés

Le solde net des clients et comptes rattachés s'élève au 31 décembre 2018 à 16.727.407 DT contre 11.831.385 DT au 31 décembre 2017 et se détaille comme suit :

<i>Désignation</i>	31.12.2018	31.12.2017
Clients ordinaires	15 658 290	11 555 711
Clients effets à recevoir	1 269 117	663 402
Clients avoirs à établir	<200 000>	<387 728>
Clients douteux ou litigieux	870 657	501 149
Total des comptes clients bruts	17 598 064	12 332 534
Provisions sur créances clients	<870 657>	<501 149>
Total des comptes clients nets	16 727 407	11 831 385

IV.7 Autres actifs courants

Le solde net des autres actifs courants s'élève au 31 décembre 2018 à 6.877.856 DT contre 6.246.473 DT au 31 décembre 2017 et se détaille comme suit :

<i>Désignation</i>	31.12.2018	31.12.2017
Avances et prêts au personnel	312 650	374 211
Etat et collectivités publiques	1 708 461	878 330
Fournisseurs Débiteurs	2 244 950	3 402 455
Créances envers les sociétés du groupe (*)	1 220 189	883 736
Charges constatées d'avance	699 007	421 447
RRR à obtenir	692 599	285 969
Débiteurs divers	-	325
Compte d'attente	205 033	205 033
Total des autres actifs courants bruts	7 082 889	6 451 506
Provisions des autres actifs courants	<205 033>	<205 033>
Total des autres actifs courants nets	6 877 856	6 246 473

(*) Les créances envers les sociétés du groupe sont présentées au niveau de la note VII.3.

IV.8 Autres actifs financiers

Le solde des autres actifs financiers s'élève au 31 décembre 2018 à 1.698.510 DT contre 1.794.802 DT au 31 décembre 2017 et se détaille comme suit :

<i>Désignation</i>	31.12.2018	31.12.2017
Billets de trésorerie AB Corporation	1 437 000	1 437 000
Placement STB	136 390	122 060
Placement SANIMED	125 120	235 742
Total des autres actifs financiers	1 698 510	1 794 802

IV.9 Liquidités et équivalents de liquidités

Le solde des liquidités et équivalents de liquidités s'élève au 31 décembre 2018 à 1.903.468 DT contre 784.612 DT au 31 décembre 2017 et se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2018	31.12.2017
Effets à l'encaissement	-	519 565
Banques	1 869 809	250 026
Caisse	33 659	15 021
Total des liquidités & équivalents de liquidités	1 903 468	784 612

IV.10 Capitaux propres

Le solde des capitaux propres s'élève au 31 décembre 2018 à 29.556.047 DT contre 27.698.218 DT au 31 décembre 2017 et se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2018	31.12.2017
Capital social	26 200 000	26 200 000
Réserve légale	656 890	656 890
Prime d'émission	4 800 000	4 800 000
Subventions d'investissements	1 768 564	2 012 684
Résultats reportés (*)	<5 971 356>	<6 367 072>
Capitaux propres avant résultat	27 454 098	27 302 502
Résultat de l'exercice	2 101 949	395 716
Capitaux propres avant affectation	29 556 047	27 698 218

(*) Les résultats reportés comportent des amortissements réputés différés en périodes déficitaires provenant de l'année 2017 de 1.753.064 dinars tel que présentés dans le tableau suivant :

Désignation	Solde initial	Imputation	Perte de report	Solde final
Amortissements différés 2016	2 756 267	<2 756 267>	-	-
Pertes reportées 2016	35 879	<35 879>	-	-
Amortissements différés 2017	2 483 754	<730 690>	-	1 753 064
Pertes reportées 2017	-	-	-	-
Total	5 275 900	<3 522 836>	-	1 753 064

Les mouvements des capitaux propres pour l'exercice 2018 se résument dans le tableau suivant :

Désignation	Solde au 31/12/2017	Affectation résultat	Résultat de l'exercice	Amort. Subvent.	Solde au 31/12/2018
Capital	26 200 000	-	-	-	26 200 000
Réserve légale	656 890	-	-	-	656 890
Prime d'émission	4 800 000	-	-	-	4 800 000
Résultats reportés	<6 367 072>	395 716	-	-	<5 971 356>
Subvention d'investissement	2 012 684	-	-	<244 120>	1 768 564
Résultat de l'exercice (**)	395 716	<395 716>	2 101 949	-	2 101 949

Total	27 698 218	-	2 101 949	<244 120>	29 556 047
--------------	-------------------	---	------------------	------------------------	-------------------

(**) Le résultat par action de la société se présente comme suit :

Désignation	31.12.2018	31.12.2017
Nombre moyen pondéré d'actions	26 200 000	26 200 000
Résultat net	2 101 949	395 716
Résultat par action	0,080	0,015

IV.11 Emprunts

Le solde des emprunts à long terme s'est élevé au 31 décembre 2018 à 11.978.413 DT contre un solde au 31 décembre 2017 de 10.767.197 DT. Le détail des emprunts à long terme se présente comme suit :

Désignation	31.12.2018	31.12.2017
Emprunt leasing	1 436 657	1 466 920
Emprunts BNA	478 260	1 978 610
Emprunts BH	3 820 144	5 383 235
Emprunt BTK	927 898	1 787 062
Emprunt UBCI	1 012 500	-
Engagement créance fiscale	4 302 954	151 370
Total des emprunts	11 978 413	10 767 197

IV.12 Autres passifs non courants

Le solde des autres passifs non courants s'élève au 31 décembre 2018 à 387.974 DT contre 183.975 DT au 31 décembre 2017 et correspond pour les deux années aux provisions pour risques et charges constatées.

IV.13 Fournisseurs et comptes rattachés

Le solde des fournisseurs et comptes rattachés s'élève au 31 décembre 2018 à 29.114.444 DT contre 23.767.240 DT au 31 décembre 2017 et se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2018	31.12.2017
Fournisseurs d'exploitation	19 533 358	17 149 952
Fournisseurs effets à payer	8 790 141	5 880 263
Fournisseurs d'immobilisations	790 945	694 413
Retenues de garantie	-	2 472
Fournisseurs factures non parvenues	-	40 140
Total des dettes fournisseurs et comptes rattachés	29 114 444	23 767 240

IV.14 Autres passifs courants

Le solde des autres passifs courants s'élève au 31 décembre 2018 à 6.417.699 DT contre 5.578.022 DT au 31 décembre 2017 et se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2018	31.12.2017
Dettes dues au personnel	15 325	660 000
Dettes sociales CNSS	456 499	636 644
Congés à payer	356 855	353 148
Etat, impôts et taxes	2 596 160	2 857 371
Actionnaires dividendes à payer	15 833	2 552
Dettes envers les sociétés du groupe (*)	144 262	-
Obligation cautionnées	510 428	296 735
Créditeurs divers	-	8 707
Charges à payer	2 322 337	762 865
Total des autres passifs courants	6 417 699	5 578 022

(*) Les dettes envers les sociétés du groupe sont présentées au niveau de la note VII.3.

IV.15 Concours bancaires et autres passifs financiers

Les concours bancaires et autres passifs financiers s'élèvent au 31 décembre 2018 à 26.578.694 DT contre 22.730.713 DT au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2018	31.12.2017
Découverts bancaires	9 114 673	9 709 438
Crédits de gestion	5 857 555	7 548 015
Billets de trésorerie	100 000	-
Factures escomptées	1 946 000	-
Financement en devises	4 312 434	-
Intérêts courus et non échus	144 873	178 200
Emprunts leasing à moins d'un an	511 176	750 003
Emprunt bancaire à moins d'un an - BNA	1 567 128	1 504 005
Emprunt bancaire à moins d'un an - BH	1 791 700	1 846 431
Emprunts bancaires à moins d'un an - BTK	895 655	962 100
Emprunts bancaires à moins d'un an - UBCI	337 500	-
Échéance à moins d'un an - Fournisseurs d'immobilisations	-	232 521
Total concours bancaires	26 578 694	22 730 713

V. Notes relatives à l'état de résultat

V.1 Revenus

Les revenus se sont élevés au 31 décembre 2018 à 51.756.759 DT contre 47.820.692 DT au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2018	31.12.2017
Ventes locales	49 011 552	44 188 650
Ventes à l'exportation	2 024 218	2 920 028
Ventes en suspension	720 989	712 014
Total des revenus	51 756 759	47 820 692

V.2 Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation se sont élevés au 31 décembre 2018 à 244.120 DT contre 246.949 DT au 31 décembre 2017 et sont relatifs à la quote-part des subventions d'investissements.

V.3 Achats d'approvisionnements consommés

Les achats d'approvisionnements consommés se sont élevés au 31 décembre 2018 à 34.371.630 DT contre 30.196.911 DT au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit :

<i>Désignation</i>	31.12.2018	31.12.2017
Achats Matières	24 095 689	21 445 613
Achats d'approvisionnements	6 259 632	5 396 496
Variations de stocks MP & approvisionnements	<1 736 904>	<1 439 724>
Achats non stockés	5 753 213	4 794 526
Total des achats d'approvisionnement	34 371 630	30 196 911

V.4 Charges de personnel

Les charges de personnel se sont élevées au 31 décembre 2018 à 6.194.622 DT contre 6.244.191 DT au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit :

<i>Désignation</i>	31.12.2018	31.12.2017
Salaires et compléments de salaires	5 287 284	5 165 254
Charges sociales légales	907 338	1 078 937
Total des charges de personnel	6 194 622	6 244 191

V.5 Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions se sont élevées au 31 décembre 2018 à 3.602.840 DT contre 2.487.603 DT au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit :

<i>Désignation</i>	31.12.2018	31.12.2017
Dotations aux amortissements	2 498 734	2 093 021
Résorptions des autres actifs non courants	495 242	397 357
Dotations aux provisions sur stocks	68 085	-
Dotation aux provisions des soldes clients	390 196	175 522
Dotation aux provisions pour risques et charges	204 000	183 975
Dotations aux provisions des autres actifs courants	-	5 000
Reprise sur provisions sur stocks	<32 728>	<367 272>
Reprises sur provisions sur clients	<20 689>	-
Total des dotations aux amortissements et aux provisions	3 602 840	2 487 603

V.6 Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation se sont élevées au 31 décembre 2018 à 3.729.113 DT contre 3.282.375 DT au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2018	31.12.2017
Loyers et charges locatives	62 911	43 922
Entretiens et réparations	279 036	177 244
Assurances	140 317	242 063
Autres services extérieurs	143 126	66 057
Honoraires	511 583	486 022
Frais de formations professionnelles	8 751	16 231
Publicité	358 709	514 886
Transport sur ventes	351 531	595 302
Dons et subventions	112 404	128 582
Jetons de présence	161 250	<135 000>
Voyages et déplacements	78 522	182 531
Missions & réceptions	40 422	52 085
Frais postaux et de télécommunication	72 982	66 232
Commissions sur ventes	782 387	495 152
Commissions bancaires	368 320	243 599
Impôts et taxes	256 862	107 467
Total des autres charges d'exploitation	3 729 113	3 282 375

V.7 Charges financières nettes

Les charges financières nettes se sont élevées au 31 décembre 2018 à 5.935.253 DT contre 4.931.928 DT au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2018	31.12.2017
Intérêts sur opération escompte	1 610 823	970 368
Intérêts débiteurs	826 236	625 417
Intérêts sur crédits de gestion	269 283	488 936
Intérêts des emprunts et des dettes	1 555 637	1 405 451
Intérêts leasing	195 466	267 291
Intérêts factoring	-	53 807
Escomptes accordées	336 664	488 134
Intérêts de retard	103 047	-
Pertes de change	1 643 129	1 219 334
Pertes liées à l'actualisation des titres de placements	102 752	90 491
Total des charges financières	6 643 037	5 609 229
Gain de change	<592 272>	<677 301>
Intérêt sur prorogation clients	<115 512>	-
Total des produits financiers	<707 784>	<677 301>
Total des charges financières nettes	5 935 253	4 931 928

V.8 Produits des placements

Les produits des placements se sont élevés au 31 décembre 2018 à 103.056 DT contre 97.189 DT au 31 décembre 2017 et correspondent aux intérêts sur billets de trésorerie AB-Corporation.

V.9 Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires se sont élevés au 31 décembre 2018 à 321.094 DT dont 163.386 DT proviennent de l'amnistie fiscale dont la société a pu bénéficier au titre des années antérieures.

VI. Notes sur l'état de flux de trésorerie

Pour la détermination de la variation de la trésorerie, la société a choisi le modèle autorisé pour la présentation des flux de trésorerie et ce, conformément à la norme comptable générale. Les différentes variations sont les suivantes :

VI.1 Flux de trésorerie provenant de l'exploitation

Les flux provenant de l'exploitation ont dégagé un excédent de 599.911 DT et sont retracés par les variations des postes du bilan, les encaissements et décaissements des placements courants et l'ajustement du résultat de l'exercice par les dotations aux amortissements et aux provisions et la quote-part des subventions d'investissement.

VI.2 Flux de trésorerie liés à l'investissement

Les flux affectés à l'investissement ont dégagé un décaissement net de 4.460.251 DT et se détaillent comme suit :

- Décaissement pour l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles et autres actifs non courants pour 4.320.003 DT ;
- Encaissement suite à la cession des immobilisations corporelles pour 32.872 DT ;
- Décaissement pour l'acquisition d'immobilisations financières de 173.120 DT et;

VI.3 Flux de trésorerie liés au financement

Les flux affectés au financement ont dégagé un excédent de 5.573.962 DT et se détaillent comme suit :

- Les encaissements et les décaissements des emprunts bancaires et leasing s'élèvent à un flux négatif de l'ordre de 5.653.962 DT.
- Décaissement de dividendes aux actionnaires pour 80.000 DT.

VII. Informations sur les parties liées

Les parties liées incluent les actionnaires, les principaux dirigeants (y compris les administrateurs) et leurs membres proches des familles ainsi que les sociétés contrôlées par les actionnaires et les principaux dirigeants ou sur lesquelles ils exercent de l'influence notable.

Les transactions et les soldes avec les parties liées se présentent ainsi :

VII.1 Ventes

Le chiffre d'affaires hors taxes réalisé en 2018 avec la société mère SOMOCER et les autres parties liées totalise un montant de 6.810.068 DT et se détaille comme suit :

En Dinar Tunisien	31.12.2018	31.12.2017
Société A.B.C.	5 732 036	4 332 840
Société SOMOCER	1 012 280	6 994 258
Société AB Corporation	22 179	-
Société SANIMED	32 794	-
Société SOMOCER NEGOCE	-	506 866
Société AGRIMED	4 914	14 629
3S TRADING	5 865	-
Total du chiffre d'affaires (HTVA)	6 810 068	11 848 593

VII.2 Achats

Les achats effectués auprès de la société mère SOMOCER et les autres parties liées au cours de 2018 se détaillent comme suit :

En Dinar Tunisien	31.12.2018	31.12.2017
Société A.B.C.	-	4 889
Société SOMOCER (*)	19 015 471	18 483 848
SMC	3 028 985	1 376 289
Total des achats (HTVA)	22 044 456	19 865 026

(*) Le solde total du fournisseur SOMOCER au 31 décembre 2018 s'élève à 16.739.565 DT dont des effets à payer qui s'élèvent à 4.118.634 DT, contre 12.600.257 DT au 31 décembre 2017.

VII.3 Soldes avec les parties liées

La situation des soldes avec les parties liées au 31 décembre 2018 se résume au tableau ci-dessous :

En Dinar	A.B.C.	SOMOCER	AB Corporation	SANIMED	SOMOCER NEGOCE	AGRIMED	3S TRADING	KIT	SMC
Autres actifs courants	-	-	826 839	-	390 350	-	-	3 000	-
Soldes Clients	1 906 855	470 035	31 690	9 545	519 113	26 042	5 865	63 614	-
Solde Fournisseurs	-	<16 739 565>	1 043 384	-	611 347	-	-	-	<1 421 076>
Autres passifs courants	-	<138 437>	-	-	-	-	<5 825>	-	-
Total	1 906 855	<16 407 967>	1 901 913	9 545	1 520 810	26 042	40	66 614	<1 421 076>

VII.4 Billets de trésorerie

- SOTEMAIL a souscrit à un billet de trésorerie émis par la société « AB. Corporation » pour un montant de 1.437.000 DT, commençant le 27 décembre 2017 et avec échéance au 31 décembre 2018 et un taux de 7% par an. Ces billets ne sont pas encore remboursés au 31 décembre 2018.

- 3S TRADING a souscrit à un billet de trésorerie émis par la société « SOTEMAIL » pour un montant de 100.000 DT, commençant le 16 mars 2018 et avec échéance au 11 septembre 2018 et un taux de 6% par an. Ces billets ont été remboursés au cours de l'année 2018.
- 3S TRADING a souscrit à un billet de trésorerie émis par la société « SOTEMAIL » pour un montant de 100.000 DT, commençant le 12 septembre 2018 et avec échéance au 10 mars 2019 et un taux de 6% par an. Ces billets ne sont pas encore remboursés au 31 décembre 2018.

VII.5 Autres transactions avec les parties liées

- Courant l'exercice 2018, la société « SOTEMAIL » a cédé du matériel industriel à la société « SOMOCER » pour un montant de 91.198 DT, toutes taxes comprises.
- Courant l'exercice 2018, la société « SOTEMAIL » a acquis un terrain auprès de la société « SOMOCER » pour un montant total de 200.000 DT.
- Courant l'exercice 2018, la société « SOTEMAIL » a acquis du matériel de transport auprès de la société « SOMOCER » pour un montant total de 15.000 DT.
- Courant l'exercice 2018, la société « SOMOCER » a facturé des frais de participation à la foire à la société « SOTEMAIL » pour un montant de 138.771 DT.
- Courant l'exercice 2018, la société « SOMOCER » a facturé des frais de formation à la société « SOTEMAIL » pour un montant de 7.347 DT.
- Courant l'exercice 2018, la société « SOTEMAIL » a facturé des frais de déplacement et de publicité à la société « SOMOCER Négoce » pour un montant de 116.707 DT, hors taxes.
- Le Conseil d'Administration a autorisé en 2016 la convention d'assistance entre la société SOTEMAIL et la société SOMOCER Négoce qui porte sur la gestion et l'administration des ventes à partir du 01 octobre 2016. En vertu de cette convention, SOMOCER Négoce est rémunérée par une commission égale à 1,5% du montant des ventes réalisées sur le marché local et à l'export et ce, pour une période de 5 ans renouvelables par tacite reconduction. Le montant des commissions facturées par la société SOMOCER Négoce au titre de l'année 2018 s'élève à 772.339 DT, hors taxes.
- La location auprès de la société « SOMOCER » d'un bureau sis à Menzel El Hayet pour un loyer annuel de 1.200 DT, toutes taxes comprises.
- L'assistance en matière juridique, contentieux, comptable, fiscale, investissement, financement, contrôle de gestion et systèmes d'information assurée par la société « AB CORPORATION » au profit de la société « SOTEMAIL » en vertu d'un contrat conclu entre les deux parties en date du 1er janvier 2014. Ce contrat est conclu pour une période d'une année renouvelable et ce, moyennant un montant mensuel de 20.000 DT hors taxes avec une augmentation annuelle de 5%. Les honoraires constatés en charge par la société «SOTEMAIL» s'élèvent en 2018 à 291.722 DT.

VIII.1 Soldes intermédiaires de gestion (En Dinar Tunisien)

Produits	31.12.2018	31.12.2017	Charges	31.12.2018	31.12.2017	Soldes	31.12.2017	31.12.2017
CA Local	49 011 552	44 188 650	Stockage		<382 959>			
CA Export	2 745 207	3 632 042						
Production stocké	3 607 143							
Total	55 363 902	47 820 692	Total		<382 959>	Production	55 363 902	47 437 733
Production	55 363 902	47 437 733	-			Marge sur coût matière		
			Achats consommés	34 371 630	30 196 911		20 992 272	17 240 822
Marge sur coût matière	20 992 272	17 240 822	Autres charges externes	3 472 251	3 174 908	Valeur ajoutée	17 520 021	14 065 914
			Charges de personnel	6 194 622	6 244 191			
Valeur ajoutée	17 520 021	14 065 914	Impôts et taxes	256 862	107 467	Excédent brut d'exploitation	11 068 537	7 714 256
			Total	6 451 484	6 351 658			
Excédent brut d'exploitation	11 068 537	7 714 256						
Autre produits ordinaires	321 094	81 151	Charges financières nettes	5 935 253	4 931 928			
Produits de placement	103 056	97 189	Autres pertes ordinaires	28 243	202 878			
Quotes-parts des subv d'investissement	244 119	246 949	DAAP	3 602 840	2 487 603			
			Impôt sur les bénéfices	68 521	121 421			
Total	11 736 806	8 139 545	Total	9 634 857	7 743 830	Résultat des activités ordinaires	2 101 949	395 716
Résultat des activités ordinaires	2 101 949	395 716	Pertes extraordinaires	-	-	Résultat après modifications	2 101 949	395 716
Total	2 101 949	395 716	Total	-	-			

IX.1 Tableau de variation des immobilisations

Libellé	V.B 2017	Acquisitions	Cessions	Reclassement	V.B 2018	Amortiss. Cumulés 2017	Dotations	Cessions	Amortiss. Cumulés 2018	V.C.N 2017	V.C.N 2018
Logiciels informatiques	125 307	20 576	-	-	145 883	69 741	25 487	-	95 228	55 566	50 655
Fond commercial	-	30 000	-	-	30 000	-	1 125	-	1 125	-	28 875
Total I.Incorporelles	125 307	50 576	-	-	175 883	69 741	26 612	-	96 353	55 566	79 530
Terrains	858 612	246 990	-	-	1 105 602	-	-	-	-	858 612	1 105 602
Constructions	10 387 707	234 831	-	-	10 622 538	2 488 037	230 755	-	2 718 792	7 899 670	7 903 746
AGEN. AMEN ET INST.	3 610 812	292 896	-	-	3 903 708	1 812 106	219 916	-	2 032 022	1 798 706	1 871 686
Matériels de transport	162 200	146 801	<13 200>	-	295 801	126 517	16 611	-	143 128	35 683	152 673
Matériels industriels	44 530 044	2 312 884	<94 383>	-	46 748 545	12 022 008	1 655 175	<48 017>	13 629 166	32 508 036	33 119 379
Equipements de bureau	85 699	5 918	-	-	91 617	37 324	8 299	-	45 623	48 375	45 994
Matériels informatiques	162 585	31 454	-	-	194 039	103 068	18 238	-	121 306	59 517	72 733
Constructions à ST.JR.PR	1 363 387	-	-	-	1 363 387	58 428	26 922	-	85 350	1 304 959	1 278 037
MAT. IND. ST.JR.PR	3 975 017	53 940	-	-	4 028 957	978 805	245 138	-	1 223 943	2 996 212	2 805 014
MAT. TRANS à ST.JR.PR	1 890 750	435 161	<62 980>	-	2 262 931	1 462 117	51 068	-	1 513 185	428 633	749 746
AV. fournisseurs d'imm.	122 734	-	-	<122 734>	-	-	-	-	-	122 734	-
Immobilisations en cours	-	85 392	-	-	85 392	-	-	-	-	-	85 392
Total I.Corporelles	67 149 547	3 846 266	<170 563>	<122 734>	70 702 516	19 088 410	2 472 122	<48 017>	21 512 515	48 061 137	49 190 001
Total immobilisations	67 274 854	3 896 842	<170 563>	<122 734>	70 878 399	19 158 151	2 498 734	<48 017>	21 608 868	48 116 703	49 269 531

IX.2 Tableau de variation des emprunts

Emprunts	Solde au 31.12.2017			Nouveau emprunt	Règlement échéances	Solde au 31.12.2018		
	Total Fin de période	Échéance à + 1 an	Échéance à -1 an			Total Fin de période	Échéance à + 1 an	Échéance à - 1 an
BH 1.750 KDT	1 250 798	671 405	579 393	-	- 579 393	671 405	-	671 405
BH 700 KDT	500 319	248 564	251 755	-	- 231 757	268 562	-	268 562
BH 7.000 KDT	5 478 548	4 463 265	1 015 283	-	- 806 671	4 671 877	3 820 144	851 733
BNA 2.000 KDT	1 815 953	978 617	837 336	-	- 770 560	1 045 393	144 933	900 460
BNA 4.000 KDT	1 666 662	999 994	666 668	-	- 666 668	999 994	333 326	666 668
BTK 4.000 KDT	2 749 162	1 787 062	962 100	-	- 962 101	1 787 061	927 899	859 162
UBCI 1.350 KDT	-	-	-	1 350 000	-	1 350 000	1 012 500	337 500
BTK 420 KDT	-	-	-	420 000	- 383 507	36 493	-	36 493
Total emprunts en dinars	13 461 442	9 148 907	4 312 535	1 770 000	- 4 400 657	10 830 785	6 238 802	4 591 983
LB 910 K€	-	-	-	-	-	-	-	-
RICOTH 788 K€	232 522	-	232 522	-	- 232 522	-	-	-
Total emprunts en devises (Immobilisations)	232 522	-	232 522	-	- 232 522	-	-	-
Total des emprunts	13 693 964	9 148 907	4 545 057	1 770 000	- 4 633 179	10 830 785	6 238 802	4 591 983

IX.3 Note sur les immobilisations acquises par voie de leasing

Année	Contrat N°	Catégorie	Valeur Brute	Charges d'intérêts à payer	Échéance à - 1 an	Total des paiements restants au 31.12.2018	Échéance entre 1 et 5 ans	Taux d'intérêts mensuels
2014	154170	Matériel de transport	56 271	65	2 343	2 343	-	0,80%
2014	161750	Matériel de transport	164 487	389	16 772	16 772	-	0,77%
2014	162800	Matériel et outillage	770 160	6 093	136 905	136 905	-	0,80%
2014	162830	Matériel et outillage	286 442	3 334	58 513	68 707	10 194	0,64%
2014	163850	Matériel de transport	57 069	142	5 870	5 870	-	0,80%
2016	179980	Constructions	1 273 200	496 974	98 284	1 063 937	965 653	0,92%
2015	327480	Matériel de transport	80 137	302	11 628	11 628	-	0,74%
2016	382410	Matériel de transport	52 079	2 444	13 634	27 219	13 585	0,73%
2017	367850	Matériel et outillage	113 426	1 409	30 955	30 955	-	0,69%
2017	387270	Matériel de transport	109 000	5 600	27 852	63 158	35 306	0,64%
2 017	600360	Matériel de transport	54 600	4 784	13 315	39 425	26 110	0,69%
2 018	659770	Matériel industriel et de transport	171 940	40 647	33 218	169 087	135 869	0,94%
2 018	659780	Matériel de transport	317 161	70 500	61 887	311 827	249 940	0,88%
Total			3 505 972	632 683	511 176	1 947 833	1 436 657	

X. Engagements hors bilan

X.1 Engagements donnés

Type d'engagements	Valeur totale	Observation
Garanties personnelles		
Cautionnement et autres garanties	470 410	Le cautionnement se décompose essentiellement des fonds de garanties donnés pour la société tunisienne d'électricité et de gaz (STEG).
Garanties réelles		
a) Hypothèques	20 150 000	Contrat de crédit de gestion BH : Hypothèque de rang utile sur le Titre foncier n° 11031/14818 sise à souassi Mahdia d'une superficie globale de 04 H 45 A03 Ca sur lequel est édiflée l'usine.
	7 450 000	Contrat de crédit de gestion STB : Hypothèque de rang utile sur le Titre foncier n° 11031/14818 sise à souassi Mahdia d'une superficie globale de 04 H 45 A03 Ca sur lequel est édiflée l'usine.
	6 855 000	Contrat de Crédit à Long Terme BH : Hypothèque de rang utile sur le Titre foncier n° 11031/14818 sise à souassi Mahdia d'une superficie globale de 04 H 45 A03 Ca sur lequel est édiflée l'usine.
	4 800 000	contrat de crédit de gestion BNA : Hypothèque de rang utile sur le Titre foncier n° 11031/14818 sise à souassi Mahdia d'une superficie globale de 04 H 45 A03 Ca sur lequel est édiflée l'usine.
	4 000 000	Contrat de Crédit à Long Terme BNA : Hypothèque de rang utile sur le Titre foncier n° 11031/14818 sise à souassi Mahdia d'une superficie globale de 04 H 45 A03 Ca sur lequel est édiflée l'usine.
	4 000 000	Contrat de Crédit à Long Terme BTK : Hypothèque de rang utile sur le Titre foncier n° 11031/14818 sise à souassi Mahdia d'une superficie globale de 04 H 45 A03 Ca sur lequel est édiflée l'usine.
	1 350 000	Contrat de Crédit de compagne UBCI : Hypothèque de rang utile sur le Titre foncier n° 11031/14818 sise à souassi Mahdia d'une superficie globale de 04 H 45 A03 Ca sur lequel est édiflée l'usine.
	2 450 000	Contrat de crédit de gestion BTK : Hypothèque de rang utile sur le Titre foncier n° 11031/14818 sise à souassi Mahdia d'une superficie globale de 04 H 45 A03 Ca sur lequel est édiflée l'usine.
	2 000 000	Contrat de Crédit à Long Terme BNA : Hypothèque de rang utile sur le Titre foncier n° 11031/14818 sise à souassi Mahdia d'une superficie globale de 04 H 45 A03 Ca sur lequel est édiflée l'usine.
	1 750 000	Contrat de Crédit à Long Terme BH: Hypothèque de rang utile sur le Titre foncier n° 11031/14818 sise à souassi Mahdia d'une superficie globale de 04 H 45 A03 Ca sur lequel est édiflée l'usine.
	700 000	Contrat de Crédit à Long Terme BH : Hypothèque de rang utile sur le Titre foncier n° 11031/14818 sise à souassi Mahdia d'une superficie globale de 04 H 45 A03 Ca sur lequel est édiflée l'usine.
145 000	Contrat de Crédit à Long Terme BH : Hypothèque de rang utile sur le Titre foncier n° 11031/14818 sise à souassi Mahdia d'une superficie globale de 04 H 45 A03 Ca sur lequel est édiflée l'usine.	

b) Nantissements	20 150 000	Banque de l'Habitat, Contrat de Crédit à Long Terme : Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels composant un fonds de commerce
	145 000	Banque de l'Habitat, Contrat de Crédit à Long Terme : Nantissement sur le matériel et outillage et fonds de commerce.
	7 450 000	STB, Contrat de Crédit de gestion : Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels composant un fonds de commerce
	6 855 000	Banque de l'Habitat, Contrat de Crédit à Long Terme : Nantissement sur le matériel et outillage et fonds de commerce.
	4 000 000	BTK, Contrat de Crédit à Long Terme : Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels composant un fonds de commerce
	2 000 000	BNA, Contrat de Crédit à Long Terme : Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels composant un fonds de commerce
	4 000 000	BNA, Contrat de Crédit à Long Terme : Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels composant un fonds de commerce
	1 350 000	UBCI, Contrat de Crédit à Long Terme : Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels composant un fonds de commerce
	2 450 000	BTK, Contrat de Crédit de gestion : Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels composant un fonds de commerce
	1 750 000	Banque de l'Habitat, Contrat de Crédit à Long Terme : Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels composant un fonds de commerce
	4 800 000	BNA, Contrat de Crédit à Long Terme : Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels composant un fonds de commerce
	700 000	Banque de l'Habitat, Contrat de Crédit à Long Terme : Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels composant un fonds de commerce
c) Effet escomptés et non échus	28 022 566	

X.2 Engagements reçus :

Type d'engagements	Valeur totale	Observation
a) Garanties réelles		
Hypothèques	234 020	Ets Lazreg d'équipement : hypothèque reçue sur terrain pour couvrir le solde comptable en contentieux.
	25 112	Ste Baticom : Hypothèque reçu hypothèque reçu sur terrain pour couvrir le solde comptable en contentieux
	264 415	Ste Ghaddab de bâtiments : hypothèque reçue sur terrain pour couvrir le solde comptable en contentieux.
Nantissements	20 000	Ste EL Meniar : Nantissement en 1 ^{er} rang sur le fonds de commerce

XI.2 Intérêts sur crédit bancaire non encore échus :

Organisme Financier	Montant	Intérêts non courus
BNA	4 000 000	65 408
BH	145 000	3 447
BH	6 855 000	621 675
BTK	4 000 000	179 314
BH	1 750 000	22 027
BH	700 000	8 811
BNA	2 000 000	45 173
UBCI	1 350 000	240 120
Total	20 800 000	1 185 975

Rapport Général

Tunis le 13 Mai 2019

**Mesdames et Messieurs les actionnaires
de la Société Tunisienne d'Email « SOTEMAIL »
Menzel Hayet, 5033 Monastir**

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société Tunisienne d'Email («SOTEMAIL» ou «société»), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2018, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 29.556.047 DT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice qui s'élève à 2.101.949 DT.

A notre avis, à l'exception de l'incidence du point décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve », les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société SOTEMAIL au 31 décembre 2018, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion avec réserve

Sur la base de notre audit des états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2018, les réserves suivantes ont été soulevées :

- SOTEMAIL détient des titres de participation dans la filiale russe «LTD KIT» pour un montant de 214 mille DT. Cette filiale qui a été créée en 2015 en vue de promouvoir les exportations de la société dans la zone Euro-Asie a connu des difficultés opérationnelles depuis sa création et elle est actuellement en arrêt d'activité. En l'absence d'informations financières concernant cette filiale et de visibilité quant à la reprise de ses activités, nous ne sommes pas en mesure d'apprécier le caractère recouvrable ou pas de cette participation. Par ailleurs, l'absence d'informations financières concernant cette filiale empêche SOTEMAIL d'établir des états financiers consolidés.
- L'examen des créances clients au 31 décembre 2018 a révélé l'existence de créances douteuses pour un montant de 1.732 mille DT dont principalement une créance sur la filiale russe LTD KIT pour un montant de 390 mille DT (dont 327 mille DT à travers un intermédiaire russe «VNESHSERVIS LLC RUSSIA»), une créance de 449 mille DT sur un client libyen datant de plus d'un an, une créance sur un client algérien pour 344 mille DT datant de 2016 et une créance nette de 292 mille DT sur un client jordanien (créance brute de 584 mille DT datant de 2016, dont la moitié est provisionnée). Etant donné l'ancienneté de ces créances, le rythme de recouvrement et les paiements subséquents d'une part et la situation de la filiale russe qui est en arrêt d'activité d'autre part, nous ne sommes pas en mesure d'apprécier leur caractère recouvrable ou pas.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

a) Evaluation des créances clients

Les créances clients figurent au bilan au 31 décembre 2018 pour un montant brut de 17.598.064 DT et provisionnées à hauteur de 870.657 DT. Dans le cadre de l'évaluation du caractère recouvrable de ces créances, la direction détermine à chaque date de clôture s'il y a des indices de dépréciation de celles-ci selon des critères quantitatifs et qualitatifs. Le montant de la provision pour dépréciation fait appel au jugement et celui-ci est calculé selon la différence entre la valeur comptable de ces créances et leur valeur recouvrable estimée.

Nous avons examiné la conformité aux normes comptables tunisiennes en vigueur de la méthodologie mise en œuvre par la direction pour l'estimation de la provision pour dépréciation des créances douteuses. Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté en la revue de l'ancienneté des créances clients, de l'historique des règlements (y compris les règlements postérieurs à la clôture), de l'existence d'éventuelles garanties ainsi que toute autre information disponible concernant la situation financière des créanciers. Nous avons également apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers concernant cette estimation.

b) Evaluation des stocks

Les stocks, figurent au bilan au 31 décembre 2018 pour une valeur brute de 23.591.695 DT provisionnée à hauteur de 68.085 DT.

Ainsi, qu'il est fait mention dans la note IV.5 aux états financiers, les stocks sont valorisés au coût d'achat majoré des frais d'approche pour les matières premières, les consommables et les pièces de rechange et au coût de production pour les produits finis et semi-finis. A la date de clôture les stocks sont ramenés à leur valeur de réalisation nette, si celle-ci est inférieure au coût.

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté à valider l'existence physique des stocks à la date de clôture, à vérifier que l'évaluation de leurs coûts est conforme aux dispositions de la norme comptable tunisienne N°4 relative au stock et à apprécier les données et les hypothèses retenues par le management pour déterminer la valeur de réalisation nette.

Observations

- Ainsi qu'il est fait mention dans la note III.1 aux états financiers, le Conseil d'Administration de la société a opté pour une révision des durées de vie pour certaines immobilisations corporelles et ce, en adoptant des durées de vie économiques. Les nouvelles durées de vie économiques, appliquées d'une façon prospective à partir du 1^{er} janvier 2018, sont basées sur des avis techniques. La dotation de la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 ainsi calculée en application des nouvelles durées de vie économiques est inférieure de 484 mille DT par rapport à la dotation calculée selon les anciennes durées de vie.

- La société a bénéficié d'une amnistie fiscale sur les intérêts et pénalités de retard relatifs à sa dette fiscale pour un total de 404 mille DT dont 241 mille DT relatifs à 2018 et 163 mille DT relatifs aux exercices antérieurs (constatés en gains exceptionnels). Le bénéfice de cet avantage fiscal est tributaire du respect de l'échéancier convenu avec l'administration fiscale.

Notre opinion n'est pas modifiée par ces éléments.

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport de gestion du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que les informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.

Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée: ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant promulgation de la réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur. La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimé nécessaire de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

**Les Commissaires aux Comptes Associés
MTBF**

Ahmed Belaifa



*Les Commissaires aux comptes associés
MTBF
Membre de PricewaterhouseCoopers ILtd
1mm, DSC - Rue Lac d'Annecy
1953 Les Berges du Lac - Tunis
TÉL: 216 71 160 000 / 71 963 900
Fax : 216 71 861 780*

CRG Audit

Chiraz Drira



Rapport spécial

Tunis le 13 Mai 2019

**Mesdames et Messieurs les actionnaires
de la Société Tunisienne d'Email « SOTEMAIL »
Menzel Hayet, 5033 Monastir**

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous soumettons notre rapport sur les conventions conclues et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 (autres que les rémunérations des dirigeants)

Nous vous informons que votre Conseil d'Administration nous a avisés de l'existence des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice 2018 et visées aux articles 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales :

1. Ventes à des parties liées

Les ventes hors taxes réalisées au cours de l'année 2018 avec les sociétés du groupe SOMOCER et les autres parties liées totalisent un montant de 6.810.068 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2018
Société A.B.C.	5 732 036
Société SOMOCER	1 012 280
Société AB Corporation	22 179
Société SANIMED	32 794
Société AGRIMED	4 914
Société 3S. TRADING	5 865
Total du chiffre d'affaires (HTVA)	6 810 068

2. Achats auprès des parties liées

Les achats hors taxes réalisés au cours de l'année 2018 auprès des sociétés du groupe SOMOCER totalisent un montant de 22.044.456 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2018
Société SOMOCER	19 015 471
Société Moderne de Conditionnement « SMC »	3 028 985
Total des achats (HTVA)	22 044 456

3. Billets de trésorerie

- SOTEMAIL a souscrit à un billet de trésorerie émis par la société AB. Corporation pour un montant de 1.437.000 DT, commençant le 27 décembre 2017 et avec échéance au 31 décembre 2018 et un taux de 7% par an. Ces billets ne sont pas encore remboursés au 31 décembre 2018.
- 3S TRADING a souscrit à un billet de trésorerie émis par la société SOTEMAIL pour un montant de 100.000 DT, commençant le 16 mars 2018 et avec échéance au 11 septembre 2018 et un taux de 6% par an. Ces billets ont été remboursés au cours de l'année 2018.
- 3S TRADING a souscrit à un billet de trésorerie émis par la société SOTEMAIL pour un montant de 100.000 DT, commençant le 12 septembre 2018 et avec échéance au 10 mars 2019 et un taux de 6% par an. Ces billets ne sont pas encore remboursés au 31 décembre 2018.

4. Autres transactions avec les parties liées

- Courant l'exercice 2018, SOTEMAIL a cédé du matériel industriel à SOMOCER pour un montant de 91.198 DT, toutes taxes comprises.
- Courant l'exercice 2018, SOTEMAIL a acquis un terrain auprès de SOMOCER pour un montant total de 200.000 DT.
- Courant l'exercice 2018, SOTEMAIL a acquis du matériel de transport auprès SOMOCER pour un montant total de 15.000 DT.
- Courant l'exercice 2018, SOMOCER a facturé des frais de participation à la foire à SOTEMAIL pour un montant de 138.771 DT.
- Courant l'exercice 2018, SOMOCER a facturé des frais de formation à SOTEMAIL pour un montant de 7.347 DT.
- Courant l'exercice 2018, SOTEMAIL a facturé des frais de déplacement et de publicité à SOMOCER Négoce pour un montant de 116.707 DT, hors taxes.

B- Opérations réalisées et relatives à des conventions antérieures

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 :

1. Le Conseil d'Administration a autorisé en 2016 la convention d'assistance entre la société SOTEMAIL et la société SOMOCER Négoce qui porte sur la gestion et l'administration des ventes à partir du 01 octobre 2016. En vertu de cette convention, SOMOCER Négoce est rémunérée par une commission égale à 1,5% du montant des ventes réalisées sur le marché local et à l'export et ce, pour une période de 5 ans renouvelables par tacite reconduction. Le montant des commissions facturées par la société SOMOCER Négoce au titre de l'année 2018 s'élève à 772.339 DT, hors taxes.
2. La location auprès de la société « SOMOCER » d'un bureau sis à Menzel El Hayet pour un loyer annuel de 1.200 DT, toutes taxes comprises.
3. L'assistance en matière juridique, contentieux, comptable, fiscale, investissement, financement, contrôle de gestion et systèmes d'information assurée par la société « AB CORPORATION » au profit de la société « SOTEMAIL » en vertu d'un contrat conclu entre les deux parties en date du 1^{er} janvier 2014. Ce contrat est conclu pour une période d'une année renouvelable et ce, moyennant un montant mensuel de 20.000 DT hors taxes avec une augmentation annuelle de 5%. Les honoraires constatés en charge par la société « SOTEMAIL » s'élèvent en 2018 à 291.722 DT.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements de la société envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 II§5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Directeur Général est fixée par le Conseil d'Administration du 31 octobre 2017 sur la base d'un salaire mensuel net de 5.000 dinars sur 13 mensualités et une prime variable fixée par le Conseil d'Administration selon la réalisation des objectifs tels que fixés par le Conseil. La somme des rémunérations nettes servie au titre de l'exercice 2018 s'élève à 61.114 DT et ce, en sus des dépenses prises en charge par la société et des frais engagés en sa qualité de Directeur Général.

Par ailleurs et en dehors des conventions et opérations précitées, nos diligences n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations qui rentrent dans le cadre des articles 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales.

**Les Commissaires aux Comptes Associés
MTBF**

Ahmed Belaifa



Les Commissaires aux comptes associés
MTBF
Membre de PricewaterhouseCoopers ILtd
Imm. PwC - Zone 10 - 10000
10000
2018 216 71 100 000 / 71 100 000
2018 216 71 100 000

CRG Audit

Chiraz Drira



FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2018

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX

COMPTES SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

I. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds « **FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS** », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2018, l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 1 007 182,095 dinars, un actif net de 998 084,921 dinars et un résultat net bénéficiaire de 96 282,411 dinars.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds « **FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS** », ainsi que sa performance financière et ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations

Nous attirons votre attention sur les observations suivantes :

- Les ratios d'emploi d'actif prévu par l'article 2 du décret n°99-2773 du 13 décembre 1999 tel que modifié par les décrets n°2002-1727 du 29 juillet 2002 et n°2005-1977 du 11 juillet 2005 n'ont pas été systématiquement respectés durant la période auditée.
- L'emploi au titre de la société « STAR » représentent, au 31 décembre 2018, 10,11% de l'actif de FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS, dépassant, ainsi, le seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces questions.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du **FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS**. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le gestionnaire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'incombe d'évaluer la capacité du fond à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes Professionnelles.

Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons également procédé à l'évaluation de l'efficacité des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 29 mars 2019

Le Commissaire aux Comptes

ECC MAZARS

Walid MASMOUDI

BILAN COMPARES ARRETES

AU 31 DECEMBRE 2018 & 31 DECEMBRE 2017

(Unité : en DT)

	Note	31/12/2018	31/12/2017
ACTIF			
<u>AC 1 – Portefeuille-titres</u>	3.1	<u>988 533,916</u>	<u>1 765 170,086</u>
a – Actions et droits rattachés		988 533,916	1 765 170,086
b - Obligations et valeurs assimilées		-	-
<u>AC 2 - Placements monétaires et disponibilités</u>	3.3	<u>15 924,735</u>	<u>207 043,426</u>
a - Placements monétaires		-	-
b – Disponibilités		15 924,735	207 043,426
<u>AC 3 - Créances d'exploitations</u>		<u>2 723,444</u>	<u>379,852</u>
<u>AC 4 – Autres actifs</u>		-	-
TOTAL ACTIF		<u>1 007 182,095</u>	<u>1 972 593,364</u>
PASSIF			
<u>PA 1- Opérateurs créditeurs</u>	3.7	<u>5 107,372</u>	<u>9 857,440</u>
<u>PA 2 - Autres créditeurs divers</u>	3.8	<u>3 989,802</u>	<u>4 393,055</u>
TOTAL PASSIF		<u>9 097,174</u>	<u>14 250,495</u>
ACTIF NET			
<u>CP 1 – Capital</u>	3.5	<u>990 226,830</u>	<u>1 933 991,922</u>
<u>CP 2 - Sommes distribuables</u>	3.6	<u>7 858,091</u>	<u>24 350,947</u>
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		100,775	56,751
b - Sommes distribuables de l'exercice		7 757,316	24 294,196
ACTIF NET		<u>998 084,921</u>	<u>1 958 342,869</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>1 007 182,095</u>	<u>1 972 593,364</u>

ETATS DE RESULTATS COMPARES

ARRETES AUX 31 DECEMBRE 2018 & 31 DECEMBRE 2017

(Unité : en DT)

	Note	31/12/2018	31/12/2017
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille titres</u>	3.2	<u>42 858,180</u>	<u>78 176,674</u>
a – Dividende		42 858,180	66 873,660
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		-	11 303,014
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3.4	<u>1 227,440</u>	<u>3 612,515</u>
<u>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</u>		<u>44 085,620</u>	<u>81 789,189</u>
<u>CH 1 – Charges de gestion des placements</u>	3.9	-28 219,138	-43 332,391
REVENU NET DES PLACEMENTS		<u>15 866,482</u>	<u>38 456,798</u>
<u>CH 2 – Autres charges</u>	3.10	-5 318,572	-8 314,162
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		<u>10 547,910</u>	<u>30 142,636</u>
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		-2 790,594	-5 848,440
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		<u>7 757,316</u>	<u>24 294,196</u>
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		2 790,594	5 848,440
Variation des plus (ou moins) values potentielle sur titres		16 570,062	-212 688,080
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		70 852,468	116 098,116
Frais de négociation de titre		-1 687,999	-13 234,503
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		<u>96 282,441</u>	<u>-79 681,831</u>

ETATS DE VARIATION DE L'ACTIF NET COMPARES
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018 & 31 DECEMBRE 2017
(Unité : en DT)

	31/12/2018	31/12/2017
<u>AN 1 - Variation de l'actif net résultant des opérations</u>	<u>96 282,441</u>	<u>-79 681,831</u>
<u>d'exploitation</u>		
a - Résultat d'exploitation	10 547,910	30 142,636
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	16 570,062	-212 688,080
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	70 852,468	116 098,116
d - Frais de négociation de titres	-1 687,999	-13 234,503
<u>AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	<u>-18 502,330</u>	<u>-45 983,350</u>
<u>AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	<u>-1 038 038,059</u>	<u>-448 128,450</u>
a- Souscriptions		
- Capital	-	-
- Régularisation des sommes non distribuables	-	-
- Régularisation des sommes distribuables	-	-
- Droits d'entrée	-	-
b – Rachats	-1 038 038,059	-448 128,450
- Capital	-938 404,125	-458 551,965
- Régularisation des sommes non distribuables	-91 095,498	17 420,018
- Régularisation des sommes distribuables	-8 538,436	-6 996,503
- Droits de sortie	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>-960 257,948</u>	<u>-573 793,631</u>
<u>AN 4 - ACTIF NET</u>		
a- en début de l'exercice	1 958 342,869	2 532 136,500
b- en fin de l'exercice	998 084,921	1 958 342,869
<u>AN 5 - NOMBRE de Parts</u>		
a- en début de l'exercice	219 564	269 249
b- en fin de l'exercice	113 028	219 564
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>8,830</u>	<u>8,919</u>
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT	<u>0,24%</u>	<u>-3,30%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018

NOTE N°1 : PRESENTATION DU FONDS :

FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS est un fonds commun de placement de catégorie mixte de distribution, régi par le code des organismes de placement collectif et dédié exclusivement aux détenteurs des comptes CEA (personnes physiques) et remplissant les conditions d'éligibilité au dégrèvement fiscal au titre du CEA.

Le fond a été créé le 09 juin 2011 ayant pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du fonds est assurée par la Compagnie Gestion et Finance.

La Compagnie Gestion et Finance et la BTE ont été désignées distributeur des titres de FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS.

La Banque de Tunisie et des Emirats a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

NOTE N°2 : PRINCIPE ET METHODES COMPTABLES :

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers. Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par le fonds pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS :

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la cote sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en bons de trésor assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ADMISES A LA COTE :

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

2.3 EVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS :

Les placements en obligations et valeurs assimilées sont constitués de bons de trésor assimilables. Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en bons de trésor assimilables sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

2.4 CESSION DES PLACEMENTS :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 CAPITAL :

Le capital est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6 LE RESULTAT NET DE L'EXERCICE :

Le résultat net de l'exercice est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres diminué des charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

2.7 SOMMES DISTRIBUABLES

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de l'exercice majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

NOTE N°3 : PRESENTATION DES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DU RESULTAT

3-1. PORTEFEUILLE TITRES :

Le portefeuille-titres est arrêté au 31 Décembre 2018 à 988 533,916 dinars, détaillé comme suit :

DESIGNATION	Nbre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2018	% actif
ACTIONS ET DROITS RATTACHES				
ADWYA	17 349	89 976,781	82 633,287	8,20%
AMEN BANK	335	7 365,020	9 109,655	0,90%
ATB	14 000	59 861,303	51 170,000	5,08%
BIAT	190	22 843,700	22 689,040	2,25%
CELLCOM	31 691	193 699,447	46 649,152	4,63%
EURO CYCLES	5 180	152 298,581	96 612,180	9,59%
GIF	34 000	50 374,054	33 966,000	3,37%
MONOPRIX	4 094	39 885,285	31 331,382	3,11%
ONE TECH HOLDING	6 171	65 142,267	98 674,290	9,80%
SAH	8 571	93 585,935	97 880,820	9,72%
SFBT	4 000	60 230,822	94 240,000	9,36%
STAR	750	84 837,667	101 790,000	10,11%
TELNET HOLDING	9 373	87 438,230	90 074,530	8,94%
UADH	17 500	41 223,565	32 287,500	3,21%
UIB	4 000	87 271,751	94 628,000	9,40%
DA SAH 2018 1/18	8 568	5 312,160	4 798,080	0,48%
TOTAL ACTIONS ET DROITS RATTACHES		1 141 346,568	988 533,916	98,15%
TOTAL PORTEFEUILLE-TITRES		1 141 346,568	988 533,916	98,15%

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2018 se détaillent comme suit :

Actions	Coût d'acquisition
	526 285,530
	526 285,530

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2018 se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition	Prix de cession ou Remboursement	Plus ou moins-values réalisées
Actions	1 319 491,762	1 390 344,230	70 852,468
TOTAL	1 319 491,762	1 390 344,230	70 852,468

3-2. REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES :

Les revenus du portefeuille-titres totalisent au 31 décembre 2018 un montant de 42 858,180 dinars détaillés comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017
Revenus des actions	42 858,180	66 873,660
Intérêts sur obligations et valeur assimilées	-	11 303,014
Revenus des titres OPCVM	-	-
	<u>42 858,180</u>	<u>78 176,674</u>

3-3. PLACEMENTS MONÉTAIRES ET DISPONIBILITÉS:

La valeur des placements monétaires et des disponibilités est arrêtée au 31 décembre 2018 à 15 924,735 dinars reparti comme suit :

DÉSIGNATION	Valeur au 31/12/2018	Valeur au 31/12/2017	% Actif
- BANQUE	15 924,735	133 238,796	1,58%
- SOMME A L'ENCAISSEMENT	-	73 804,630	0,00%
TOTAL GÉNÉRAL	15 924,735	207 043,426	1,58%

3-4. REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES :

Le total du poste « Revenus des placements monétaire » s'élève au 31 décembre 2018 à 1 227,440 dinars et présente le montant des intérêts sur le compte de dépôt.

	31/12/2018	31/12/2017
Revenus sur comptes de dépôt	1 227,440	3 612,515
	<u>1 227,440</u>	<u>3 612,515</u>

3-5. CAPITAL :

Les mouvements sur le capital du FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS s'analysent comme suit :

	<u>31/12/2018</u>
Capital au 01 Janvier 2018	1 933 991,922
Nombre de part	219 564
Nombre de porteurs de parts	202
Souscriptions réalisées	
Montant	-
Nombre de part	-
Nombre de porteurs de parts entrants	-

Rachats effectués

Montant	938 404,125
Nombre de part	106 536
Nombre de porteurs de parts sortants	91

Autres mouvements

Frais de négociation de titre	- 1 687,999
Variation de (+/-) values potentielles sur titres	16 570,062
Plus ou moins-value réalisée sur cession de titre	70 852,468
Régularisations sommes non distribuables	- 91 095,498

Capital au 31 Décembre 2018**990 226,830**

Nombre de part	113 028
Nombre de porteurs de parts	111
Taux de rendement	0,97%

3.6 SOMMES DISTRIBUABLES :

Les sommes distribuables au 31 décembre 2018 s'élèvent à 7 858,091 dinars détaillées comme suit :

Désignations	Résultats d'exploitation	Régularisations	Sommes distribuables
Exercice 2017 (report à nouveau)	152,376	-51,601	100,775
Exercice 2018	10 547,910	-2 790,594	7 757,316
Total	10 700,286	-2 842,195	7 858,091

3-7. OPERATEURS CREDITEURS :

La valeur des opérateurs créditeurs est arrêtée au 31 décembre 2018 à 5 107,372 dinars répartie comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017
Gestionnaire	3 191,887	6 160,899
Distributeur BTE	1 276,762	2 464,361
Dépositaire	319,532	616,090
Distributeur CGF	319,191	616,090
	5 107,372	9 857,440

3-8. AUTRES CREDITEURS DIVERS :

La valeur des autres créditeurs divers est arrêtée au 31 décembre 2018 à 3 989,802 dinars répartie comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017
Commissaire aux comptes	3 640,644	3 860,020
Etats retenue à la source	0,561	1,346
CMF	86,640	169,006
Publication CMF	261,957	362,683
	<u>3 989,802</u>	<u>4 393,055</u>

3.9 CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS :

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs calculées conformément au règlement intérieur du fonds et aux conventions de dépositaire et de commercialisation.

Le comité de gestion détermine la stratégie de gestion du portefeuille du FCP conformément à la politique d'investissement arrêtée par le conseil d'administration de la CGF telle que définie et détaillée dans le règlement intérieur. Le gestionnaire assure l'intégralité des tâches administratives et comptables, sa mission comprend à titre énonciatif et non limitatif les tâches suivantes :

- La mise en œuvre des moyens humains et logistiques nécessaires à la bonne gestion du portefeuille du FCP ;
- La gestion administrative et comptable du FCP ;
- Le calcul de la valeur liquidative et la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

Pour l'ensemble de ses prestations, la CGF perçoit une rémunération annuelle de 1% HT par an de l'actif net du fonds, prélevée quotidiennement, et qui est réglée trimestriellement à terme échu.

La CGF perçoit en outre, une commission de surperformance qui est prélevée si le fonds réalise un rendement minimum exigé de 10%. Cette commission de sur performance est de 10% H.T pour une période de 3 années glissantes, elle est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel du fonds et le rendement minimum exigé.

Le calcul de cette commission est actualisé chaque jour, un abonnement ou une reprise de cet abonnement en cas d'une baisse de la performance est comptabilisé à chaque publication de la valeur liquidative.

La Banque de Tunisie et des Emirats assure les fonctions de dépositaire du FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS. Elle est notamment chargée à ce titre de:

- La conservation des actifs ;
- Le contrôle de la régularité des décisions du fonds ;

En contrepartie de ses services, la BTE perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT de l'actif net du fonds avec un minimum de 1 000 DT HT.

Cette rémunération, est réglée trimestriellement à terme échu.

La BTE et la CGF sont les membres du réseau de commercialisation, qui assurent la commercialisation de FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS.

En contrepartie des services du réseau de commercialisation, une commission de distribution de 0,5% (HT) l'an est prélevé sur l'actif net de FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS, provisionnée à chaque calcul de la valeur liquidative. Cette commission est réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

Les charges de gestion de placements pour la période allant du 01/01/2018 au 31/12/2018 s'élèvent à 28 219,138 dinars et se détaillent comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017
Rémunération du gestionnaire	17 634,217	27 080,206
Rémunération du distributeur BTE	7 057,716	10 836,103
Rémunération du dépositaire	1 763,773	2 708,041
Rémunération du distributeur CGF	1 763,432	2 708,041
	<u>28 219,138</u>	<u>43 332,391</u>

3.10 AUTRES CHARGES :

Les autres charges s'élèvent à 5 318,572 dinars pour la période allant du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Le détail de ce poste se présente comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017
Honoraires commissaire aux comptes	3 428,808	5 888,376
Redevances CMF	1 481,884	2 294,947
Autres frais	407,880	130,839
	<u>5 318,572</u>	<u>8 314,162</u>

NOTE 4 : DONNEES PAR PART ET RATIOS DE GESTION DES PLACEMENTS :

<u>Données par part :</u>	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014
Total des revenus de placements	0,390	0,372	0,367	0,359	0,399
Charges de gestion des placements	-0,250	-0,197	-0,174	-0,187	-0,198
Revenus Nets des placements	0,140	0,175	0,193	0,172	0,201
Autres charges	-0,047	-0,038	-0,018	-0,022	-0,027
RESULTAT D'EXPLOITATION (1)	0,093	0,137	0,175	0,150	0,174
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,025	-0,026	-	-	-
Sommes distribuables de l'exercice	0,068	0,111	0,175	0,150	0,174
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,025	0,026	-	-	-
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	0,147	-0,969	0,767	-1,145	1,072
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	0,627	0,529	-0,265	-0,979	0,008
Frais de négociation de titre	-0,015	-0,060	-0,065	-0,011	-0,017
Plus ou moins-value sur titres et frais de négociation (2)	0,759	-0,500	0,437	-2,135	1,063
RESULTAT NET DE L'EXERCICE (1) +(2)	0,852	-0,363	0,612	-1,985	1,237
Résultat non distribuable de l'exercice	0,759	-0,500	0,437	-2,135	1,063
Régularisation du résultat non distribuable	-0,806	0,079	-	-	-
Sommes non distribuables de l'exercice	-0,047	-0,421	0,437	-2,135	1,063
Distribution de dividendes	0,110	0,175	0,150	0,173	0,278
Valeur liquidative	8,830	8,919	9,404	8,942	11,100
Nombre de parts	113 028	219 564	269 249	269 249	269 249
<u>Ratios de gestion des placements :</u>					
Charges de gestion des placements/actif net moyen	1,90%	1,89%	1,89%	1,89%	1,89%
Autres charges/actif net moyen	0,36%	0,36%	0,20%	0,23%	0,26%
Résultat distribuable de l'exercice/ actif net moyen	0,71%	1,31%	1,89%	1,52%	1,65%
Actif net moyen	1 484 743	2 294 790	2 486 023	2 663 900	2 828 380

TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2018

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX
COMPTES SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

I. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds « **TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND** », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2018, l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 5 125 382,422 dinars, un actif net de 5 095 256,912 dinars et un résultat net bénéficiaire de 381 527,334 dinars.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds « **TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND** », ainsi que sa performance financière et ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations

Nous attirons votre attention sur les observations suivantes :

- Comme il ressort de l'état du portefeuille de TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND, l'actif est employé à raison de 80,35% en valeurs mobilières. Il y a donc lieu de signaler que ce taux dépasse le taux maximum de 80% tel que prévu par l'article 2 du décret 2001-2278 du 25 septembre 2001.
- L'emploi au titre de la société « **SERVICOM** » représentent, au 31 décembre 2018, 10,08% de l'actif de TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND, dépassant, ainsi, le seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces questions.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du **TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND**. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placements collectifs, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La gestionnaire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'incombe d'évaluer la capacité du fond à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes Professionnelles.

Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons également procédé à l'évaluation de l'efficacité des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 29 mars 2019

Le Commissaire aux Comptes :
ECC MAZARS
Mourad FRADI

BILAN COMPARE ARRETE**AUX 31 DECEMBRE 2018 ET 31 DECEMBRE 2017****(Unité : en D.T.)**

<u>ACTIF</u>	Note	31/12/2018	31/12/2017
AC 1 - Portefeuille-titres	3-1	4 118 471,810	4 292 527,868
a - Actions et droits rattachés		3 355 199,051	3 545 246,304
b - Obligations et valeurs assimilées		516 471,807	516 656,560
c –Titres OPCVM		246 800,952	230 625,004
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	3-3	1 005 577,112	1 004 843,789
a - Placements monétaires		760 770,548	758 842,808
b – Disponibilités		244 806,564	246 000,981
AC 3 - Créances d'exploitation		1 333,500	-
a - Dividendes et intérêts à recevoir		1 333,500	-
AC 4 - Autres actifs			
a - Débiteurs divers		-	-
c - Immobilisations nettes		-	-
TOTAL ACTIF		5 125 382,422	5 297 371,657
<u>PASSIF</u>			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	3-6	24 387,792	24 763,046
PA 2 - Autres créditeurs divers	3-7	5 737,718	5 922,871
TOTAL PASSIF		30 125,510	30 685,917
<u>ACTIF NET</u>			
CP 1 – Capital	3-5	4 989 363,253	5 142 757,720
CP 2 - Sommes distribuables		105 893,659	123 928,020
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		0,536	-
b - Sommes distribuables de l'exercice		105 893,123	123 928,020
ACTIF NET		5 095 256,912	5 266 685,740
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		5 125 382,422	5 297 371,657

ETAT DE RESULTAT COMPARE ARRETE
AUX 31 DECEMBRE 2018 ET 31 DECEMBRE 2017
 (Unité : en D.T.)

	Note	31/12/2018	31/12/2017
PR 1 - Revenus du portefeuille-titres	3-2	158 077,375	180 764,984
a – Dividende		125 205,375	144 550,190
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		32 872,000	36 214,794
PR 2 - Revenus des placements monétaires	3-4	66 540,874	70 287,183
a - Revenus des bons de trésor		-	-
b - Revenus des billets de trésorerie		-	-
c - Revenus des certificats de dépôt		-	43 151,171
d - Revenus sur comptes de dépôt		3 725,462	9 666,355
e - Revenu des autres placements monétaires		62 815,412	17 469,657
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		224 618,249	251 052,167
CH 1 - Charges de gestion des placements	3-8	-103 671,521	-115 324,761
REVENU NET DES PLACEMENTS		120 946,728	135 727,406
CH 2 Autres charges	3-9	-11 467,141	-11 799,386
RESULTAT D'EXPLOITATION		109 479,587	123 928,020
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		-3 586,464	-
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		105 893,123	123 928,020
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		3 586,464	-
RESULTAT NON DISTRIBUABLE		272 047,747	-57 242,280
Variation des plus (ou moins) values potentielle sur titres		-19 545,565	-199 757,732
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		301 610,768	179 428,214
Frais de négociation de titre		-10 017,456	-36 912,762
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		381 527,334	66 685,740

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET COMPARE ARRETE
AUX 31 DECEMBRE 2018 ET 31 DECEMBRE 2017
(Unité : en D.T.)

	31/12/2018	31/12/2017
AN 1 - <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT</u>		
<u>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	381 527,334	66 685,740
a - Résultat d'exploitation	109 479,587	123 928,020
b -Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-19 545,565	-199 757,732
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	301 610,768	179 428,214
d - Frais de négociation de titres	-10 017,456	-36 912,762
AN 2 - <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	-121 544,220	-
AN 3 - <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	-431 411,942	5 100 000,000
a – Souscriptions	-	5 100 000,000
- Capital	-	5 100 000,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-	-
- Régularisation des sommes distribuables	-	-
b – Rachats	-431 411,942	-
- Capital	-395 596,748	-
- Régularisation des sommes non distribuables	-43 188,104	-
- Régularisation des sommes distribuables	-5 969,728	-
- Droits de sortie	13 342,638	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	-171 428,828	5 166 685,740
AN 4 - <u>ACTIF NET</u>		
a - en début de l'exercice	5 266 685,740	100 000,000
b - en fin de l'exercice	5 095 256,912	5 266 685,740
AN 5 - <u>NOMBRE DE PARTS</u>		
a - en début de l'exercice	1 040	20
b - en fin de l'exercice	960	1 040
VALEUR LIQUIDATIVE	5 307,559	5 064,121
AN 6 - <u>TAUX DE RENDEMENT</u>	7,16%	1,28%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018

NOTE N°1 : PRESENTATION DU FONDS :

TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND est un fonds commun de placement de catégorie mixte de distribution, régi par le code des organismes de placement collectif destiné aux investisseurs acceptant un haut risque et dédié principalement aux investisseurs institutionnels.

Le fond a reçu l'agrément du CMF le 11 Février 2016 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Sa durée de vie est de 5 ans depuis sa date de constitution soit le 15 Juillet 2016.

La gestion du fonds est assurée par la Compagnie Gestion et Finance.

L'Amen Bank a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

NOTE N°2 : PRINCIPE ET METHODES COMPTABLES :

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers. Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par le fonds pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS :

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives en date d'arrêtés.

2.3 EVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2018, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

2.4 CESSION DES PLACEMENTS :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédé est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 CAPITAL :

Le capital est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6 LE RESULTAT NET DE L'EXERCICE :

Le résultat net de l'exercice est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres diminué des charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

2.7 SOMMES DISTRIBUABLES

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de l'exercice majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

NOTE N°3 : PRESENTATION DES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DU RESULTAT

3-1. PORTEFEUILLE TITRES :

Le portefeuille-titres est arrêté au 31 décembre 2018 à 4 118 471,810 dinars, détaillé comme suit :

DESIGNATION	Nbre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2018	% Actif
ACTIONS ET DROITS RATTACHES				
ADWYA	36 590	190 670,421	174 278,170	3,40%
ARTES	30 051	245 710,364	187 518,240	3,66%
ATB	50 000	212 880,210	182 750,000	3,57%
ATTIJARI BANK	1 610	65 205,000	68 903,170	1,34%
BIAT	1 000	149 251,300	119 416,000	2,33%
CELLCOM	53 000	333 690,946	78 016,000	1,52%
DELICE HOLDING	10 743	160 728,038	153 549,699	3,00%
EURO CYCLES	13 100	415 531,383	244 328,100	4,77%
MAGASIN GENERAL	750	18 844,905	28 875,000	0,56%
MONOPRIX	867	8 331,360	6 635,151	0,13%
ONE TECH HOLDING	16 650	177 255,130	266 233,500	5,19%
SAH	22 052	265 407,750	251 833,840	4,91%
SFBT	13 000	194 531,973	306 280,000	5,98%
SIAME	20 391	49 517,370	50 997,891	1,00%
SIMPAR	2 000	81 383,800	62 080,000	1,21%
SOTIPAPIER	40 000	132 132,300	187 280,000	3,65%
SOTRAPIL	2 500	21 451,662	41 947,500	0,82%
SOTUVER	10 000	73 182,160	88 070,000	1,72%
STAR	2 920	304 068,886	396 302,400	7,73%
TELNET HOLDING	24 594	224 206,940	236 348,340	4,61%
UADH	8 890	24 870,735	16 402,050	0,32%
UIB	7 000	195 065,600	165 599,000	3,23%
UNIMED	5 000	38 344,069	41 555,000	0,81%
TOTAL		3 582 262,302	3 355 199,051	65,46%
TITRES OPCVM				
AL AMANAH PRUDENCE FCP	341	41 430,954	43 105,128	0,84%
CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	179 152	197 221,303	203 695,824	3,97%
TOTAL		238 652,257	246 800,952	4,82%
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES				
EMPRUNT OBLIGATAIRE				
EO SERVICOM 2016	5 000	504 100,000	516 471,807	10,08%
TOTAL		504 100,000	516 471,807	10,08%
TOTAL PORTEFEUILLE-TITRES		4 325 014,559	4 118 471,810	80,35%

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2018 se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition
Actions	1 340 538,670
Titres OPCVM	167 333,584
	1 507 872,254

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2018 se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition	Prix de cession ou Remboursement	Plus ou moins-values réalisées
Actions	1 503 542,516	1 800 908,040	297 365,524
Titres OPCVM	158 840,231	163 085,475	4 245,244
TOTAL	1 662 382,747	1 963 993,515	301 610,768

3-2. REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES :

Les revenus du portefeuille-titres totalisent pour le période allant du 01 Janvier 2018 au 31 décembre 2018, la somme de 158 077,375 dinars détaillés comme suit :

	Du 01/01/18 Au 31/12/18	Du 01/11/16 Au 31/12/17
Revenus des actions	125 205,375	144 550,190
Intérêts sur obligations et valeur assimilées	32 872,000	36 214,794
Revenus des titres OPCVM	-	-
	158 077,375	180 764,984

3-3. PLACEMENTS MONÉTAIRES ET DISPONIBILITÉS :

La valeur des placements monétaires et des disponibilités est arrêtée au 31 décembre 2018 à 1 005 577,112 dinars, répartis comme suit :

DÉSIGNATION	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2018	% Actif
AVOIRS EN BANQUE	244 806,564	244 806,564	4,78%
TOTAL DISPONIBILITES	244 806,564	244 806,564	4,78%
<i>PLACEMENTS MONÉTAIRES</i>			
COMPTE A TERME			
MOUDHARBA BEST LEASE 03/02/2019 -8,5% - 3 mois	250 000,000	253 318,493	4,94%
MOUDHARBA BEST LEASE 27/01/2019 -8,5% - 3 mois	500 000,000	507 452,055	9,90%
TOTAL PLACEMENTS MONÉTAIRES	750 000,000	760 770,548	14,83%
TOTAL GÉNÉRAL	994 806,564	1 005 577,112	19,62%

3-4. REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES :

Les revenus des placements monétaires arrêtés au 31 décembre 2018 à 66 540,874 dinars, sont répartis comme suit :

	Du 01/01/18 Au 31/12/18	Du 01/11/16 Au 31/12/17
Revenus des certificats de dépôt	0,000	43 151,171
Revenus sur comptes de dépôt	3 725,462	9 666,355
Revenu des autres placements monétaires	62 815,412	17 469,657
	66 540,874	70 287,183

3-5. CAPITAL :

Les mouvements sur le capital de TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND pour la période allant du 01 Janvier 2018 au 31 Décembre 2018 s'analysent comme suit :

	<u>31/12/2018</u>
Capital au 01 Janvier 2018	5 142 757,720
Nombre de part	1 040
Nombre de porteurs de parts	7
Souscriptions réalisées	
Montant	-
Nombre de part	-
Nombre de porteurs de parts entrants	-
Rachats effectués	
Montant	395 596,748
Nombre de part	80
Nombre de porteurs de parts sortants	2
Autres mouvements	
Frais de négociation de titre	- 10 017,456
Variation de (+/-) values potentielles sur titres	- 19 545,565
Plus ou moins-value réalisée sur cession de titre	301 610,768
Régularisations sommes non distribuables	- 43 188,104
Droit de sortie	13 342,638
Capital au 31 Décembre 2018	4 989 363,253
Nombre de part	960
Nombre de porteurs de parts	5
Taux de rendement	7,16%

3-6. OPERATEURS CREDITEURS:

La valeur des opérateurs créditeurs est arrêtée au 31 décembre 2018 à 24 387,792 dinars répartie comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017
Gestionnaire	22 674,657	23 075,961
Dépositaire commission de dépôt	1 511,646	1 538,402
Dépositaire commission de clearing	201,489	148,683
	24 387,792	24 763,046

3-7. AUTRES CREDITEURS DIVERS:

La valeur des autres créditeurs divers est arrêtée au 31 décembre 2018 à 5 737 ,718 dinars répartie comme suit:

	31/12/2018	31/12/2017
Commissaire aux comptes	5 159,843	5 231,748
Publications CMF	150,003	250,727
Redevances CMF	427,872	440,396
	5 737,718	5 922,871

3.8 CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS:

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire conformément au règlement intérieur du fonds.

Le comité de gestion détermine la stratégie de gestion du portefeuille du FCP conformément à la politique d'investissement arrêtée par le conseil d'administration de la CGF telle que définie et détaillée dans le règlement intérieur. Le gestionnaire assure l'intégralité des tâches administratives et comptables, sa mission comprend à titre énonciatif et non limitatif les tâches suivantes :

- La mise en œuvre des moyens humains et logistiques nécessaires à la bonne gestion du portefeuille du FCP ;
- La gestion administrative et comptable du FCP ;
- Le calcul de la valeur liquidative et la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

Pour l'ensemble de ses prestations, la CGF perçoit une rémunération annuelle de 1,5% HT par an de l'actif net, prélevée quotidiennement, et qui est réglée trimestriellement à terme échu.

Une commission de surperformance sera prélevée au bout de la cinquième année par le gestionnaire, si TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND réalise un rendement sur cinq ans supérieur à 33,82% en intégrant les distributions annuelles de dividendes, soit un taux de rendement de 6% par an capitalisé sur 5 ans. Cette commission est de 20% HT, calculée sur la base du différentiel entre le taux de rendement sur cinq ans réalisé et le taux de rendement minimum exigé de 33,82%.

L'Amen Bank assure les fonctions de dépositaire du TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND. Elle est notamment chargée à ce titre de:

- La conservation des actifs ;
- Le contrôle de la régularité des décisions du fonds ;

Pour l'ensemble de ses services, l'Amen Bank perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT par an de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT par an à partir de la troisième année, prélevée quotidiennement, et qui est réglée trimestriellement.

Une commission de clearing de 500 DT HT est prélevée la première année, la dite commission passera à 700 DT HT à partir de la deuxième année.

La commission de clearing est prélevée quotidiennement et versée trimestriellement au dépositaire.

Les charges de gestion de placements pour la période allant du 01 Janvier 2018 au 31 Décembre 2018 s'élèvent à 103 671,521 dinars et se détaillent comme suit :

	Du 01/01/18	Du 01/11/16
	Au 31/12/18	Au 31/12/17
Rémunération du gestionnaire	96 408,935	107 471,739
Commission de dépôt	6 427,275	7 164,801
Commission de clearing	835,311	688,221
	<u>103 671,521</u>	<u>115 324,761</u>

3.9 AUTRES CHARGES :

Les autres charges s'élèvent à 11 467,141 dinars pour la période allant du 01 Janvier 2018 au 31 Décembre 2018.

Le détail de ce poste se présente comme suit :

	Du 01/01/18	Du 01/11/16
	Au 31/12/18	Au 31/12/17
Honoraires du commissaire aux comptes	5 654,215	5 231,748
Redevances CMF	5 401,069	6 071,865
Autres frais	411,857	495,773
	<u>11 467,141</u>	<u>11 799,386</u>

NOTE 4 : DONNEES PAR PART ET RATIOS DE GESTION DES PLACEMENTS :

<u>Données par part :</u>	31/12/2018	31/12/2017
Total des revenus de placements	233,977	241,396
Charges de gestion des placements	-107,991	-110,889
Revenus Nets des placements	125,986	130,507
Autres charges	-11,945	-11,345
RESULTAT D'EXPLOITATION (1)	114,041	119,162
Régularisation du résultat d'exploitation	-3,736	-
Sommes distribuables de l'exercice	110,305	119,162
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	3,736	-
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-20,360	-192,075
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	314,178	172,527
Frais de négociation de titre	-10,435	-35,493
Plus ou moins-value sur titres et frais de négociation (2)	283,383	-55,041
RESULTAT NET DE L'EXERCICE (1) +(2)	397,424	64,121
Droit de sortie	13,899	-
Résultat non distribuable de l'exercice	297,282	-55,041
Régularisation du résultat non distribuable	-44,988	-
Sommes non distribuables de l'exercice	252,294	-55,041
Distribution de dividendes	119,161	-
Valeur liquidative	5307,559	5064,121
Nombre de parts	960	1040
<u>Ratios de gestion des placements :</u>		
Charges de gestion des placements/actif net moyen	1,92%	2,22%
Autres charges/actif net moyen	0,21%	0,23%
Résultat distribuable de l'exercice/ actif net moyen	2,03%	2,38%
Actif net moyen	5 389 843,808	5 204 078,907

SICAV RENDEMENT

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2019

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2019

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Société SICAV RENDEMENT, comprenant le bilan au 31 mars 2019, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers trimestriels.

Etendue de l'examen

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité aux données financières.

L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Opinion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la société SICAV RENDEMENT arrêtés au 31 mars 2019, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur le point suivant :

- La note 2.2 des états financiers décrit la nouvelle méthode adoptée par la société SICAV RENDEMENT pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserves à l'égard de ce point.

Autres obligations légales et réglementaires

- Comme il ressort des états financiers, l'actif net de SICAV RENDEMENT est employé, à la date du 31 mars 2019, en des certificats de dépôts émis par un même émetteur à hauteur de 16,17%. Ce taux d'emploi est en dépassement du maximum de 10% fixé par l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du code des OPC.

Tunis, le 30 avril 2019

Le Commissaire aux Comptes :
LA GENERALE D'AUDIT ET CONSEIL – G.A.C
Selma LANGAR

BILAN ARRETE AU 31 MARS 2019

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/03/2019	31/03/2018	31/12/2018
Portefeuille-titres	3	<u>264 769 892</u>	<u>291 554 523</u>	<u>277 839 392</u>
Obligations et valeurs assimilées		264 769 892	291 554 523	277 839 392
Placements monétaires et disponibilités	4	<u>129 764 646</u>	<u>157 972 996</u>	<u>158 151 487</u>
Placements monétaires		129 764 145	157 972 147	158 150 811
Disponibilités		501	849	676
Créances d'exploitation		<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
TOTAL ACTIF		<u>394 534 538</u>	<u>449 527 519</u>	<u>435 990 879</u>

PASSIF

Autres créditeurs divers	5	<u>153 180</u>	<u>175 372</u>	<u>172 136</u>
TOTAL PASSIF		<u>153 180</u>	<u>175 372</u>	<u>172 136</u>

ACTIF NET

Capital	10	<u>389 582 245</u>	<u>444 615 543</u>	<u>416 651 035</u>
Sommes distribuables		<u>4 799 113</u>	<u>4 736 604</u>	<u>19 167 708</u>
Sommes distribuables des exercices antérieurs		3 596	4 102	4 102
Sommes distribuables de la période		4 795 517	4 732 502	19 163 606
ACTIF NET		<u>394 381 358</u>	<u>449 352 147</u>	<u>435 818 743</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>394 534 538</u>	<u>449 527 519</u>	<u>435 990 879</u>

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 01/01 au 31/03/2019	Période du 01/01 au 31/03/2018	Période du 01/01 au 31/12/2018
Revenus du portefeuille-titres	6	3 453 747	3 668 723	14 573 564
Revenus des obligations et valeurs assimilées		3 453 747	3 668 723	14 573 564
Revenus des placements monétaires	7	2 352 690	2 298 299	9 960 255
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		5 806 437	5 967 022	24 533 819
Charges de gestion des placements	8	(729 316)	(841 210)	(3 253 602)
REVENU NET DES PLACEMENTS		5 077 121	5 125 812	21 280 217
Autres produits		19	198	1 116
Autres charges d'exploitation	9	(125 822)	(143 537)	(557 596)
RESULTAT D'EXPLOITATION		4 951 318	4 982 473	20 723 737
Régularisation du résultat d'exploitation		(155 801)	(249 971)	(1 560 131)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		4 795 517	4 732 502	19 163 606
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		155 801	249 971	1 560 131
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		305 884	330 103	1 358 032
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		41 524	2 285	2 200
RESULTAT DE LA PERIODE		5 298 726	5 314 861	22 083 969

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 01/01 au 31/03/2019	Période du 01/01 au 31/03/2018	Période du 01/01 au 31/12/2018
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	5 298 726	5 314 861	22 083 969
Résultat d'exploitation	4 951 318	4 982 473	20 723 737
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	305 884	330 103	1 358 032
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	41 524	2 285	2 200
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	(17 423 724)	(16 355 320)	(16 355 320)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(29 312 386)	(5 587 344)	(35 889 856)
Souscriptions	198 988 242	170 442 985	741 843 395
- Capital	189 834 280	163 735 724	719 255 166
- Régularisation des sommes non distribuables	88 273	57 824	1 038 722
- Régularisation des sommes distribuables	9 065 689	6 649 437	21 549 507
Rachats	(228 300 628)	(176 030 329)	(777 733 251)
- Capital	(217 239 004)	(168 922 384)	(753 349 855)
- Régularisation des sommes non distribuables	(99 747)	(74 510)	(1 139 731)
- Régularisation des sommes distribuables	(10 961 877)	(7 033 435)	(23 243 665)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(41 437 384)	(16 627 803)	(30 161 207)
ACTIF NET			
En début de période	435 818 743	465 979 950	465 979 950
En fin de période	394 381 358	449 352 147	435 818 743
NOMBRE D'ACTIONS			
En début de période	4 189 876	4 533 777	4 533 777
En fin de période	3 914 291	4 481 461	4 189 876
VALEUR LIQUIDATIVE	100,754	100,269	104,017
TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	5,11%	4,44%	4,74%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

(Les chiffres sont exprimés en dinars)

NOTE 1 : CREATION ET ACTIVITE :

La SICAV RENDEMENT est une Société Anonyme créée le 8 Juillet 1992. Il s'agit d'un OPCVM obligataire de type distribution, régi par les dispositions de la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001 (JORT n°59 du 24 Juillet 2001). La société a pour objet unique la gestion de portefeuille de valeurs mobilières constitué par utilisation de ses fonds propres. La société s'intéresse particulièrement aux emprunts d'Etat et de collectivités, aux obligations et d'une manière générale aux placements à revenu fixe.

NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES:

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS:

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 mars 2019 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états inclus dans la situation trimestrielle sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en BTA, et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;

- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31/03/2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société SICAV RENDEMENT figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués au 31 mars 2019 au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société SICAV RENDEMENT ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « JUILLET 2032 ».

2.3 Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'acquisition du titre cédé constitue selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'acquisition des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 3 : Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2019 à 264 769 892 DT. Il se détaille comme suit :

Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31.03.2019	% Actif Net
OBLIGATIONS DE SOCIETES ET VALEURS ASSIMILEES				
<i>Obligations de sociétés</i>	1 024 000	47 518 700	49 042 795	12,44%
Obligations CIL	140 000	6 800 000	6 969 730	1,77%
-CIL 2014/1 TMM+1,9%	20 000	400 000	420 160	0,11%
-CIL 2014/2 7,60%	10 000	200 000	202 000	0,05%
-CIL 2015/1 TMM + 2%	20 000	800 000	845 020	0,21%
-CIL 2015/2 7,65%	10 000	400 000	410 190	0,10%
-CIL 2015/2 TMM+2%	10 000	400 000	411 960	0,10%
-CIL 2016/1 7,5%	20 000	1 200 000	1 262 920	0,32%
-CIL 2016/2 7,5%	30 000	1 800 000	1 813 020	0,46%
-CIL 2017/2 7,95%	20 000	1 600 000	1 604 460	0,41%
Obligations BTK	35 000	799 700	808 500	0,21%
- BTK 2009 TMM+0,7% 10 ans B	10 000	100 000	100 590	0,03%
- BTK 2009 TMM+0,8% 15 ans C	10 000	399 700	402 080	0,10%
- BTK 2014-1 7,35%	5 000	100 000	101 710	0,03%
- BTK 2014-1 TMM+ 1,9%	10 000	200 000	204 120	0,05%
Obligations BTE	100 000	3 600 000	3 647 290	0,92%
- BTE 2009 5,25%	40 000	400 000	409 080	0,10%
- BTE 2010 TMM+0,7%	10 000	200 000	206 560	0,05%
- BTE 2016 7,4%	50 000	3 000 000	3 031 650	0,77%
Obligations AIL	30 000	1 000 000	1 047 800	0,27%
- AIL 2014-1 TMM+1,9%	10 000	200 000	209 460	0,05%
- AIL 2015-1 TMM+2,25%	20 000	800 000	838 340	0,21%
Obligations ATL	60 000	2 800 000	2 882 770	0,73%
- ATL 2015/1 TMM+2,3%	10 000	400 000	421 230	0,11%
- ATL 2015/2 7,5%	30 000	1 200 000	1 206 900	0,31%
- ATL 2016/1 7,5%	20 000	1 200 000	1 254 640	0,32%
Obligations BH	65 000	2 677 000	2 784 410	0,71%
- BH 2009 TMM+0,8%	20 000	922 000	936 140	0,24%
- BH 2013-1 TMM+1,8%	30 000	855 000	900 390	0,23%
- BH SUB 2016 7,4%	15 000	900 000	947 880	0,24%
Obligations STB	118 000	4 617 500	4 756 669	1,21%
- STB 2008/1 TMM+2%	33 000	1 980 000	2 104 674	0,53%
- STB 2008/2 6,5%	65 000	2 437 500	2 451 735	0,62%

Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31.03.2019	% Actif Net
- STB 2010/1 TMM+0,7%	20 000	200 000	200 260	0,05%
Obligations TL	50 000	3 600 000	3 816 730	0,97%
- TUNISIE LEASING 2016-1 7,5%	20 000	1 200 000	1 271 020	0,32%
- TUNISIE LEASING 2017-1 TMM+2,35%	30 000	2 400 000	2 545 710	0,65%
Obligations UIB	105 000	4 650 000	4 767 020	1,21%
- UIB 2009-1 5,25%	10 000	100 000	102 960	0,03%
- UIB 2011-1 TMM+1%	25 000	750 000	778 450	0,20%
- UIB SUB 2015 TMM+1,95%	20 000	800 000	844 760	0,21%
- UIB SUB 2016 7,4%	50 000	3 000 000	3 040 850	0,77%
Obligations ATTIJARI LEASING	120 000	5 600 000	5 737 460	1,45%
- ATTIJARI LEASING SUB 2014	20 000	400 000	407 680	0,10%
- ATTIJARI LEASING 2015-1	10 000	400 000	427 900	0,11%
- ATTIJARI LEASING 2015-2	30 000	1 200 000	1 219 440	0,31%
- ATTIJARI LEASING 2016- 1 7,5%	30 000	1 800 000	1 873 980	0,48%
- ATTIJARI LEASING 2016-2 7,65%	30 000	1 800 000	1 808 460	0,46%
Obligations ATTIJARI BANK	30 000	1 200 000	1 229 580	0,31%
- ATTIJARI BANK 2015 7,4%	30 000	1 200 000	1 229 580	0,31%
Obligations AMEN BANK	50 000	3 000 000	3 063 250	0,78%
- AMEN BANK 2016-1	50 000	3 000 000	3 063 250	0,78%
Obligations BNA	100 000	5 998 500	6 283 850	1,59%
- BNA SUB 2009 5,4%	50 000	1 998 500	2 083 400	0,53%
- BNA SUB 2017 7,4%	50 000	4 000 000	4 200 450	1,07%
Emp ATB 2007/1	21 000	1 176 000	1 247 736	0,32%
<i>Titres émis par le Trésor et négociables sur le marché financier</i>	499 750	207 917 513	215 727 097	54,70%
* BTA	199 750	189 917 513	197 037 997	49,96%
BTA 6,3% MARS 2026	36 401	33 507 652	34 227 182	8,68%
BTA 5,5% FEVRIER 2020	25 000	24 080 000	25 014 568	6,34%
BTA 5,5% OCTOBRE 2020	20 000	19 235 000	20 220 769	5,13%
BTA 6,6% MARS 2027	44 349	41 728 861	42 088 201	10,67%
BTA 6% AVRIL 2023	30 000	29 075 000	30 865 847	7,83%
BTA 6% AVRIL 2024	15 000	14 385 000	15 317 563	3,88%
BTA 6% FEVRIER 2022	4 000	3 881 000	3 964 767	1,01%
BTA 6% JUIN 2021	20 000	19 355 000	20 392 458	5,17%
BTA 6% JUIN 2023	5 000	4 670 000	4 946 642	1,25%
* EMPRUNT NATIONAL	300 000	18 000 000	18 689 100	4,74%
Emp NATIONAL CAT B	300 000	18 000 000	18 689 100	4,74%
TOTAL		255 436 213	264 769 892	67,14%

Note 4 : Placements monétaires et disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2019 à 129 764 646 DT se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Tenu chez la	Date d'acquisition	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31.03.2019	% actif net
CERTIFICATS DE DEPOTS			65 000	62 163 896	63 766 973	16,17%
Certificat de dépôt à moins d'un an			65 000	62 163 896	63 766 973	16,17%
(230 jours au taux de 8,25%)	La BT	23/08/2018	4 500	4 319 751	4 493 287	1,14%
(240 jours au taux de 8,25%)	La BT	24/08/2018	2 000	1 916 588	1 993 383	0,51%
(240 jours au taux de 8,25%)	La BT	28/08/2018	500	479 147	498 013	0,13%
(250 jours au taux de 8,25%)	La BT	29/08/2018	1 000	956 650	994 216	0,25%
(250 jours au taux de 8,25%)	La BT	05/09/2018	500	478 325	496 524	0,13%
(250 jours au taux de 8,25%)	La BT	06/09/2018	500	478 325	496 441	0,13%
(250 jours au taux de 8,25%)	La BT	07/09/2018	3 000	2 869 951	2 978 143	0,76%
(250 jours au taux de 8,25%)	La BT	19/09/2018	6 500	6 218 227	6 439 569	1,63%
(220 jours au taux de 8,27%)	La BT	05/11/2018	6 000	5 769 084	5 925 881	1,50%
(230 jours au taux de 8,27%)	La BT	06/11/2018	3 000	2 879 557	2 957 440	0,75%
(230 jours au taux de 8,27%)	La BT	09/11/2018	1 500	1 439 779	1 477 945	0,37%
(230 jours au taux de 8,27%)	La BT	15/11/2018	5 000	4 799 262	4 921 308	1,25%
(240 jours au taux de 8,27%)	La BT	16/11/2018	500	479 099	491 217	0,12%
(260 jours au taux de 8,27%)	La BT	21/11/2018	2 000	1 909 822	1 956 565	0,50%
(260 jours au taux de 8,27%)	La BT	25/11/2018	2 500	2 387 277	2 443 973	0,62%
(240 jours au taux de 8,25%)	La BT	23/12/2018	2 000	1 916 588	1 952 082	0,49%
(270 jours au taux de 8,27%)	La BT	27/11/2018	2 000	1 906 556	1 951 218	0,49%
(270 jours au taux de 8,25%)	La BT	11/12/2018	4 000	3 813 537	3 892 918	0,99%
(280 jours au taux de 8,25%)	La BT	12/12/2018	5 000	4 758 809	4 857 164	1,23%
(280 jours au taux de 8,25%)	La BT	27/12/2018	2 000	1 903 524	1 937 615	0,49%
(280 jours au taux de 8,24%)	La BT	10/01/2019	8 000	7 614 535	7 731 031	1,96%
(250 jours au taux de 8,28%)	La BT	11/03/2019	3 000	2 869 503	2 881 040	0,73%
COMPTES A TERME			64 848	64 848 000	65 997 172	16,73%
Comptes à terme à moins d'un an			64 848	64 848 000	65 997 172	16,73%
DISPONIBILITES					501	0,00%
TOTAL				127 011 896	129 764 646	32,90%

Note 5 : Autres créiteurs divers

Le poste Autres créiteurs divers totalise au 31 mars 2019 un montant de 153 180 DT se détaillant comme suit:

	31/03/2019	31/03/2018	31/12/2018
Retenue à la source	110 365	127 149	114 784
Redevance CMF	34 926	41 287	36 788
TCL	4 868	5 171	5 134
Provision honoraires commissaire aux comptes	2 221	965	14 630
Provision honoraires PDG	800	800	800
<u>TOTAL</u>	<u>153 180</u>	<u>175 372</u>	<u>172 136</u>

Note 6 : Revenus du portefeuille - titres:

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 3 453 747 DT pour le premier trimestre de 2019 contre 3 668 723 DT pour la même période de l'exercice précédent, et se détaillent comme suit:

	Trimestre 1 2019	Trimestre 1 2018	Période du 01/01 au 31/12/2018
- Revenus des obligations des sociétés	785 340	955 787	3 667 045
- Revenus des BTA & Emprunt National	2 668 407	2 712 936	10 906 519
TOTAL	3 453 747	3 668 723	14 573 564

Note 7 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/03/2019 à 2 352 690 DT contre 2 298 299 DT pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

	Trimestre 1 2019	Trimestre 1 2018	Période du 01/01 au 31/12/2018
Intérêts des certificats de dépôt	1 137 738	1 251 401	5 253 725
Intérêts des comptes à terme	1 214 952	1 046 898	4 706 530
TOTAL	2 352 690	2 298 299	9 960 255

Note 8 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période allant du 01/01 au 31/03/2019 à 729 316 DT contre 841 210 DT pour la même période de l'exercice précédent et se détaillent ainsi :

	Trimestre 1 2019	Trimestre 1 2018	Période du 01/01 au 31/12/2018
Commission de dépôt (Banque de Tunisie)	625 128	721 037	2 788 802
Commission de gestion (Société de Bourse de Tunisie)	104 188	120 173	464 800
TOTAL	729 316	841 210	3 253 602

Note 9 : Autres charges d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/03/2019 à 125 822 DT contre 143 537 DT pour la même période de l'exercice précédent et se détaille ainsi :

	Trimestre 1 2019	Trimestre 1 2018	Période du 01/01 au 31/12/2018
Redevance CMF	104 155	120 188	464 861
TCL	14 516	14 918	61 335
Contribution Sociale de Solidarité	205	0	0
Rémunération d'intermédiaires et honoraires (CAC)	4 542	4 472	18 136
Rémunération de personnel (PDG)	2 400	2 400	9 600
Charges diverses	4	1 559	3 664
TOTAL	125 822	143 537	557 596

Note 10 : Capital

Capital au 31-12-2018

Montant	416 651 035
Nombre de titres	4 189 876
Nombre d'actionnaires	3 355

Souscriptions réalisées

Montant	189 834 280
Nombre de titres émis	1 908 995
Nombre d'actionnaires nouveaux	129

Rachats effectués

Montant	(217 239 004)
Nombre de titres rachetés	(2 184 580)
Nombre d'actionnaires sortants	(265)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	305 884
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	41 524
Régularisation des sommes non distribuables	(11 474)

Capital au 31-03-2019

Montant	389 582 245
Nombre de titres	3 914 291
Nombre d'actionnaires	3 219

Note 11 : Autres informations

Le gestionnaire (la Société de Bourse de Tunisie) perçoit une rémunération de 0,1% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement.

Le dépositaire (la Banque de Tunisie) perçoit une rémunération de 0,6% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement.

TUNISO- EMIRATIE SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2019

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 MARS 2019

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société TUNISO EMIRATIE SICAV (TES) pour la période allant du 1er Janvier au 31 Mars 2019, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de 70.379.851 DT et un résultat de la période de 1.040.175 DT.

Introduction :

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Société TES, comprenant le bilan au 31 Mars 2019, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers trimestriels.

Etendue de l'examen :

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Opinion :

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la société « TES » arrêtés au 31 Mars 2019, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation :

- La note 3.2 des états financiers décrit la nouvelle méthode adoptée par la société TUNISO EMIRATIE SICAV pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.
- Les emplois en titres émis ou garantis par « Hannibal Lease » représentent à la date de 31 Mars 2019, 11,32 % de l'actif, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placements collectifs.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant ce point.

Tunis, le 30 avril 2019

Le Commissaire aux Comptes :
LA GENERALE D'AUDIT ET CONSEIL – G.A.C
Chiheb GHANMI

BILAN
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/03/2019	31/03/2018	31/12/2018
Portefeuille-titres	4	48 734 348	54 090 058	51 241 074
Obligations et valeurs assimilées		45 650 053	50 886 692	48 091 539
Tires des Organismes de Placement Collectif		3 084 294	3 203 366	3 149 535
Placements monétaires et disponibilités		21 630 845	20 306 932	18 447 096
Placements monétaires	5	19 496 440	17 262 802	18 059 508
Disponibilités		2 134 405	3 044 130	387 588
Créances d'exploitation	6	14 658	10 305	9 956
TOTAL ACTIF		70 379 851	74 407 295	69 698 126
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	70 082	75 813	77 168
Autres créditeurs divers	9	61 728	62 092	56 430
TOTAL PASSIF		131 810	137 906	133 599
ACTIF NET				
Capital	8	65 649 640	70 187 187	65 934 277
Sommes distribuables				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		3 611 685	3 209 775	98
Sommes distribuables de l'exercice en cours		986 716	872 427	3 630 152
ACTIF NET		70 248 041	74 269 390	69 564 527
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		70 379 851	74 407 295	69 698 126

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 01/01 au 31/03/2019	Période du 01/01 au 31/03/2018	Période du 01/01 au 31/12/2018
Revenus du portefeuille-titres	10	642 840	662 981	2 868 469
Revenus des obligations et valeurs assimilées		642 840	662 981	2 744 163
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		0	0	124 306
Revenus des placements monétaires	11	457 578	348 725	1 519 260
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		1 100 417	1 011 706	4 387 728
Charges de gestion des placements	12	(70 081)	(75 813)	(300 400)
REVENU NET DES PLACEMENTS		1 030 336	935 893	4 087 328
Autres charges	13	(42 759)	(42 194)	(179 301)
RESULTAT D'EXPLOITATION		987 577	893 699	3 908 027
Régularisation du résultat d'exploitation		(861)	(21 271)	(277 875)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		986 716	872 427	3 630 152
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		861	21 271	277 875
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		64 078	48 711	88 063
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		(11 481)	0	(2 988)
Frais de négociation de titres		0	0	0
RESULTAT DE LA PERIODE		1 040 175	942 409	3 993 102

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinar)

	Période du 01/01 au 31/03/2019	Période du 01/01 au 31/03/2018	Période du 01/01 au 31/12/2018
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	1 040 175	942 409	3 993 102
Résultat d'exploitation	987 577	893 699	3 908 027
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	64 078	48 711	88 063
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(11 481)	0	(2 988)
Frais de négociation de titres	0	0	0
DISTRIBUTIONS DES DIVIDENDES	0	0	(1 459 836)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(356 661)	(4 038 532)	(10 334 251)
Souscriptions			
- Capital	8 162 413	9 149 755	73 309 490
- Régularisation des sommes non distribuables	3 308	3 457	48 710
- Régularisation des sommes distribuables	509 932	481 820	1 920 951
Rachats			
- Capital	(8 499 597)	(12 990 115)	(81 440 208)
- Régularisation des sommes non distribuables	(3 359)	(4 613)	(48 782)
- Régularisation des sommes distribuables	(529 358)	(678 836)	(4 124 412)
VARIATION DE L'ACTIF NET	683 514	(3 096 123)	(7 800 985)
ACTIF NET			
En début de période	69 564 527	77 365 512	77 365 512
En fin de période	70 248 041	74 269 390	69 564 527
NOMBRE D' ACTIONS			
En début de période	659 374	740 790	740 790
En fin de période	656 002	702 335	659 374
VALEUR LIQUIDATIVE	107,085	105,746	105,501
TAUX DE RENDEMENT	1,50%	1,25%	5,40%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

TUNISO EMIRATIE SICAV est une société d'investissement à capital variable obligataire de type distribution, régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif, Elle a été créée le 29 Janvier 2007 à l'initiative de la « BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier en date du 8 Novembre 2006.

Elle a pour objet la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable « TUNISO EMIRATIE SICAV » bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés, En revanche les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La « Banque de Tunisie et des Emirats » assure les fonctions de distributeur et de dépositaire de fonds et de titres.

TUNISO EMIRATIE SICAV a obtenu l'agrément du CMF N°03-2015 du 30 janvier 2015 pour assurer la distribution de ses propres actions.

En conséquence la distribution des titres de TUNISO EMIRATIE SICAV est assurée à partir du 06 avril 2015 par la « Banque de Tunisie et des Emirats » et la SICAV elle-même.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 mars 2019, sont établis conformément au système comptable des entreprises et notamment les normes NC16, NC 17 et NC 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par la SICAV.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon.

3.2 Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2018, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société TUNISO EMIRATIE SICAV ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

3.3 Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués en date d'arrêté à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable, elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4 Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue selon le cas une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable, elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 4 : PORTEFEUILLE-TITRES :

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2019 à : 48.734.348 DT et se détaille ainsi :

Désignation	Garant	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2019	% Actif net	Intérêts courus/ +ou- V potentiel
Obligations & valeurs assimilées			44 086 730	45 650 053	64,98%	1 563 323
Obligations			30 750 580	31 573 254	44,95%	822 674
AB-2010_15A_31/08		5 000	233 200	242 029	0,34%	8 829
AB-2010_15A_31/08		2 000	93 280	96 812	0,14%	3 532
AB-S-2009_15A_30/09_A		15 000	599 550	612 656	0,87%	13 106
AB-S-2009_15A_30/09_B		15 000	599 550	619 056	0,88%	19 507
AB-S-2016-1_5A_21/11_A		20 000	1 200 000	1 225 497	1,74%	25 497
AB-S-2016-1_7A_21/11_B		5 000	500 000	510 767	0,73%	10 767
AB-S-2017-1_7A_30/04_C		5 000	500 000	528 353	0,75%	28 353
AB-S-2017-1_7A_30_04_C		5 000	500 000	528 353	0,75%	28 353
AIL 2014-1_5A_31/07		3 000	60 000	62 342	0,09%	2 342
AIL 2015-1_7A_06/08_B		4 300	344 000	358 086	0,51%	14 086
ATB2009-A2_10A_20/05		15 000	187 500	197 718	0,28%	10 218
ATB2009-B2_20A_20/05		10 000	733 200	763 161	1,09%	29 961
ATL2013-2_7A_15/11_F		5 000	200 000	204 324	0,29%	4 324
ATL2013-2_7A_15/11_F		2 000	80 000	81 730	0,12%	1 730

Désignation	Garant	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2019	% Actif net	Intérêts courus/ +ou- V potentiel
ATL2014-3_7A_09/02_C		5 000	300 000	302 615	0,43%	2 616
ATL2015-1_7A_13/07_C		5 000	400 000	418 031	0,60%	18 031
ATL2015-2_7A_25/02_C		10 000	800 000	804 756	1,15%	4 756
ATL2016-1_7A_27/06_C		4 000	400 000	418 889	0,60%	18 889
ATL2017-1_7A_15/03_C		5 000	500 000	501 449	0,71%	1 449
ATL2017-2_5A_02/03_B		10 000	800 000	805 052	1,15%	5 052
ATL2017-2_7A_02/03_C		5 000	500 000	502 607	0,72%	2 607
ATL-S-2017_7A_16/10		3 000	300 000	308 675	0,44%	8 675
ATTIJARI						
BANK2015_7A_30/10_B		5 000	400 000	410 060	0,58%	10 060
ATTIJARI						
BANK2017_5A_31/05_A		5 000	400 000	419 787	0,60%	19 787
ATTIJARI LEASING2016-2_5A_03/03_A		2 000	120 000	120 582	0,17%	582
ATTIJARI LEASING2016-2_7A_03/03_C		3 000	300 000	301 493	0,43%	1 493
BH2009_15A_31/12_A		10 000	461 000	468 405	0,67%	7 405
BH2016_5A_06/05_A		3 000	180 000	189 634	0,27%	9 634
BH-S-2018-1_5A_20/04		5 000	500 000	534 360	0,76%	34 360
BNA-S-2018-1_5A_10/08_F		2 500	250 000	260 578	0,37%	10 578
BNA-S-2018-1_5A_10/08_V		2 500	250 000	261 873	0,37%	11 873
BTE2010_20A_17/09_B		20 000	1 200 000	1 230 157	1,75%	30 157
BTK 2014-1_7A_15/12_B		15 000	900 000	915 725	1,30%	15 725
BTK2009-B_10A_26/02		5 000	50 000	50 297	0,07%	297
BTK2009-C_15A_26/02		10 000	399 700	402 107	0,57%	2 407
BTK2009-D_20A_26/02		5 000	275 000	276 199	0,39%	1 199
BTK 2012-1_7A_15/11		5 000	71 450	72 802	0,10%	1 352
BTK2012-1_7A_15/11		20 000	285 800	291 207	0,41%	5 407
CHO2009_10A_19/11_V	BIAT	2 000	25 000	25 601	0,04%	601
CIL2014-1_5A_15/07_F		5 000	100 000	104 103	0,15%	4 103
CIL2014-1_5A_15/07_F		3 000	60 000	62 462	0,09%	2 462
CIL2014-2_5A_30/01_F		5 000	100 000	101 016	0,14%	1 016
CIL2014-2_5A_30/01_F		3 000	60 000	60 610	0,09%	610
CIL2015-1_5A_15/06_F		5 000	200 000	209 725	0,30%	9 725
CIL2015-2_5A_30/10_F		10 000	400 000	410 261	0,58%	10 261
CIL2016-1_5A_16/05_F		5 000	300 000	315 781	0,45%	15 781
CIL2016-2_5A_15/02_F		2 000	120 000	120 888	0,17%	888
CIL2016-2_5A_15/02_F		2 000	120 000	120 888	0,17%	888
CIL2016-2_5A_15/02_F		2 000	120 000	120 888	0,17%	888
CIL2017-2_5A_15/03		3 000	240 000	240 709	0,34%	709
HL2015-1_7A_25/11_B		10 000	800 000	817 637	1,16%	17 637
HL2015-2_7A_28/03_B		10 000	800 000	800 549	1,14%	549
HL2016-1_5A_28/06		7 000	420 000	439 507	0,63%	19 507
HL2017-2_7A_10/07_B		3 000	300 000	313 678	0,45%	13 678

Désignation	Garant	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2019	% Actif net	Intérêts courus/ +ou- V potentiel
HL2017-2_7A_10_07_B	AMEN BANK	2 000	200 000	209 119	0,30%	9 119
HL2017-3_5A_26_01_A		5 000	400 000	404 559	0,58%	4 559
HL2017-3_7A_26_01_B		10 000	1 000 000	1 011 753	1,44%	11 753
HL2018-2_5A_25_02_A		2 000	200 000	201 654	0,29%	1 654
HL2018-2_7A_25_02_B		3 000	300 000	302 647	0,43%	2 647
MEUBX2015_7A_30/06_A		3 000	300 000	314 195	0,45%	14 195
STB2008-2_16A_18/02		15 000	562 500	565 866	0,81%	3 366
STB2010-1_10A_23/03_A		5 000	50 000	50 078	0,07%	78
STB2010-1_15A_23/03_B		3 000	119 910	120 035	0,17%	125
STB2010-1_15A_23/03_B		2 000	79 940	80 023	0,11%	83
TL2014-2_7A_15/12_B		10 000	600 000	610 975	0,87%	10 976
TL2016-1_7A_05/04_B		10 000	1 000 000	1 061 320	1,51%	61 321
TL-S-2016_7A_01/03_B		3 000	300 000	301 596	0,43%	1 596
TL2017-1_7A_07/06_B		5 000	500 000	525 473	0,75%	25 473
TL2017-2_7A_08/02_B		15 000	1 500 000	1 514 019	2,16%	14 019
TL2018-1_7A_07/05_B		10 000	1 000 000	1 059 130	1,51%	59 130
UIB2009-1C_20A_17/07		30 000	1 650 000	1 704 583	2,43%	54 583
UIB2011-1B_20A_26/08		5 000	325 000	334 783	0,48%	9 783
UIB2011-1B_20A_26/08		5 000	325 000	334 783	0,48%	9 783
UIB-S-2016_5A_06/01_A		5 000	300 000	304 136	0,43%	4 136
Bons du trésor assimilables			13 336 150	14 076 799	20,04%	740 649
BTA 5,75% JANVIER 2021		300	292 050	300 473	0,43%	8 423
BTA 5,60% AOUT 2022		7000	6 729 100	7 111 202	10,12%	382 102
BTA 6% AVRIL 2024		2000	1 933 600	2 056 575	2,93%	122 975
BTA 6,30% MARS 2026		500	458 500	469 393	0,67%	10 893
BTA 6,30% OCTOBRE 2026		1300	1 257 850	1 300 036	1,85%	42 186
BTA 6,7% AVRIL 2028		2800	2 665 050	2 839 121	4,04%	174 071
Titres OPCVM			2 999 331	3 084 294	4,39%	84 963
Actions des SICAV			2 999 331	3 084 294	4,39%	84 963
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV		19155	1 956 141	2 015 029	2,87%	58 888
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV		6744	704 687	723 618	1,03%	18 930
SANADETT SICAV		3123	338 502	345 647	0,49%	7 145
TOTAL			47 086 061	48 734 348	69,37%	1 648 287
Pourcentage par rapport à l'actif					69,24%	

NOTE 5 : PLACEMENTS MONÉTAIRES ET DISPONIBILITÉS :**5.1. Placements monétaires :**

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2019 à : 19.496.440 DT et se détaille ainsi :

Désignation	Garant	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2019	% Actif net	Intérêts courus
Certificats de dépôt		14 127 615	14 436 969	20,55%	309 354
CD_BTE_500_12%_05/04/19_80J		489 610	499 481	0,71%	9 870
CD_BTE_500_12%_08/04/19_80J		489 610	499 091	0,71%	9 481
CD_BTE_500_12%_01/04/19_80J		489 610	500 000	0,71%	10 390
CD_BTE_500_12%_04/04/19_90J		488 350	499 612	0,71%	11 262
CD_BTE_500_12%_09/04/19_90J		488 350	498 964	0,71%	10 615
CD_BTE_500_12%_10/04/19_90J		488 350	498 835	0,71%	10 485
CD_BTE_500_12%_08/04/2019_110J		485 852	499 100	0,71%	13 248
CD_BTE_500_12%_08/04/19_130J		483 387	499 105	0,71%	15 719
CD_BTE_1000_12%_10/04/19_140J		964 331	997 707	1,42%	33 376
CD_BTK_2000_13.5%_05/08/19_181J		1 898 303	1 929 205	2,75%	30 902
CD_ML_500_12.20%_15/08/2019_140J		481 882	482 399	0,69%	518
CD_ML_1000_12.30%_05/07/2019_120J		968 492	975 056	1,39%	6 564
CD_HL_1000_13.20%_29/05/19_90J		974 443	983 530	1,40%	9 087
CD_HL_2500_13%_24/04/2019_90J		2 437 046	2 483 912	3,54%	46 866
CL_BL_2500_10%_10/04/2019_140J	AL BARAKA	2 500 000	2 590 972	3,69%	90 972
Comptes à terme		5 000 000	5 059 471	7,20%	59 471
BTE_1000_12.74%_07/08/19_180J		1 000 000	1 014 520	1,44%	14 520
BTE_1000_12.74%_19/08/19_180J		1 000 000	1 011 169	1,44%	11 169
BTK_3000_TMM+6.26%_21/08/19_180J		3 000 000	3 033 781	4,32%	33 781
Total		19 127 615	19 496 440	27,75%	368 825
Pourcentage par rapport à l'actif				27,70%	

5.2. Valeurs mobilières en portefeuille détaillées par émetteur/garant :

Au bilan, les valeurs mobilières détenues par la société TES et figurant parmi les composantes des rubriques "Portefeuille-Titres" et "Placement monétaires", totalisent au 31 Mars 2019 une valeur comptable de 63.171.317 DT, soit 89.76 % du total actif. Elles se détaillent, par émetteur et/ou garant, comme suit :

Emetteur/Garant	Portefeuille Titres			Certificats de dépôt	Total	% Actif
	Obligations	BTA	Titres d'OPCVM			
ETAT	0	14 076 799	0		14 076 799	20,00%
AB	4 677 718 (1)	0	0	0	4 677 718	6,65%
AIL	420 429	0	0	0	420 429	0,60%
ATB	960 879	0	0	0	960 879	1,37%
ATL	4 348 128	0	0	0	4 348 128	6,18%
ATTIJARI BANK	829 848	0	0	0	829 848	1,18%
ATTIJARI LEASING	422 075	0	0	0	422 075	0,60%
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	0	0	2 015 029	0	2 015 029	2,86%
BL	0	0	0	2 590 972 (3)	2 590 972	3,68%
BH	1 192 399	0	0	0	1 192 399	1,69%
BTE	1 230 157	0	0	4 991 895	6 222 052	8,84%
BTK	2 008 336	0	0	1 929 205	3 937 541	5,59%
BIAT	25 601 (2)	0	0	0	25 601	0,04%
BNA	522 451	0	0	0	522 451	0,74%
ML	0	0	0	1 457 456	1 457 456	2,07%
CIL	1 867 330	0	0	0	1 867 330	2,65%
HL	4 501 103	0	0	3 467 442	7 968 545	11,32%
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	0	0	723 618	0	723 618	1,03%
SANADETT SICAV	0	0	345 647	0	345 647	0,49%
STB	816 003	0	0	0	816 003	1,16%
TL	5 072 513	0	0	0	5 072 513	7,21%
UIB	2 678 285	0	0	0	2 678 285	3,81%
Total	31 573 254	14 076 799	3 084 294	14 436 969	63 171 317	89,76%

(1) Dont un emprunt obligataire d'une valeur de 314 195 DT émis par MEUBLATEX et garanti par l'AMEN BANK

(2) Emprunt obligataire émis par CHO et garanti par la BIAT

(3) Certificat de leasing émis par BEST LEASE et avalisé par AL BARAKA BANK TUNISIA

NOTE 6 : CRÉANCES D'EXPLOITATION

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2019 à : 14.658 DT, contre : 10.305 DT au 31/03/2018 et se détaille comme suit :

	<u>31/03/2019</u>	<u>31/03/2018</u>	<u>31/12/2018</u>
Intérêts des dépôts à vue à recevoir	14 658	10 305	9 956
Total	14 658	10 305	9 956

NOTE 7 : OPÉRATEURS CRÉDITEURS

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2019 à : 70.082 DT, contre : 75.813 DT au 31/03/2018 et se détaille comme suit :

	<u>31/03/2019</u>	<u>31/03/2018</u>	<u>31/12/2018</u>
Rémunération du dépositaire	1 233	1 233	5 000
Rémunération du distributeur	68 849	74 580	72 168
Total	70 082	75 813	77 168

NOTE 8 : CAPITAL

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du 1er Janvier au 31 Mars 2019, se détaillent ainsi :

	AU 31/03/2019
<u>Capital en début de période</u>	
Montant	65 934 277
Nombre de titres	659 374
Nombre d'actionnaires	438
<u>Souscriptions réalisées</u>	
Montant	8 162 413
Nombre de titres émis	81 628
Nombre d'actionnaires nouveaux	237

Rachats effectués

Montant	(8 499 597)
Nombre de titres rachetés	(85 000)
Nombre d'actionnaires sortants	(368)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	64 078
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(11 481)
Régularisation des sommes non distribuables	(51)
Frais de négociation de titres	0

Capital en fin de période

Montant	65 649 640
Nombre de titres	656 002
Nombre d'actionnaires	307

NOTE 9 : AUTRES CRÉDITEURS DIVERS

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2019 à : 61.728 DT, contre : 62.092 DT au 31/03/2018 et se détaille comme suit :

	<u>31/03/2019</u>	<u>31/03/2018</u>	<u>31/12/2018</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	15 373	15 363	11 798
Redevances du CMF	5 913	6 404	6 112
Rémunération du PDG	1 479	5 993	1 845
Rémunération du personnel	6 034	5 722	2 908
Loyer	620	620	1 750
Etat, taxes et versements assimilés	673	1 055	1 544
Publications et frais divers	2 930	3 463	2 257
Jetons de présence à payer	23 384	20 259	18 760
Dividendes à payer	1 622	1 563	1 622
Charges constatées d'avance (maintenance BFI)	-1 126	-1 063	-2 872
Autres créditeurs (publicité)	4 827	2 713	10 676
Charges constatées d'avance (Module RAS)	0	0	25
Charges constatées d'avance (Liasse fiscale)	0	0	5
Total	<u>61 728</u>	<u>62 092</u>	<u>56 430</u>

NOTE 10 : REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2019 au 31/03/2019 à : 642.840 DT contre : 662.981 DT pour la même période de l'exercice 2018 et se détaille comme suit :

	<u>Période du 01/01 au 31/03/2019</u>	<u>Période du 01/01 au 31/03/2018</u>	<u>Période du 01/01 au 31/12/2018</u>
<u>Revenus des obligations</u>			
- Intérêts	474 906	493 781	2 057 965
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>			
- Intérêts des BTA	167 934	169 200	686 198
<u>Revenus des titres OPCVM</u>			
- Dividendes	0	0	124 306
TOTAL	<u>642 840</u>	<u>662 981</u>	<u>2 868 469</u>

NOTE 11 : REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2019 au 31/03/2019 à : 457.578 DT contre : 348.725 DT pour la même période de l'exercice 2018 et se détaille comme suit :

	<u>Période du 01/01 au 31/03/2019</u>	<u>Période du 01/01 au 31/03/2018</u>	<u>Période du 01/01 au 31/12/2018</u>
Intérêts des billets de trésorerie	8 813	24 079	90 148
Intérêts des comptes à terme	59 471	101 848	269 423
Intérêts des certificats de dépôt	374 602	211 086	1 104 426
Intérêts des dépôts à vue	14 691	11 713	55 263
TOTAL	<u>457 578</u>	<u>348 725</u>	<u>1 519 260</u>

NOTE 12 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2019 au 31/03/2019 à : 70.081 DT contre : 75.813 DT pour la même période de l'exercice 2018 et se détaille comme suit :

	<u>Période du 01/01 au 31/03/2019</u>	<u>Période du 01/01 au 31/03/2018</u>	<u>Période du 01/01 au 31/12/2018</u>
Rémunération du dépositaire	1 233	1 233	5 000
Rémunération du distributeur	68 849	74 580	295 400
TOTAL	<u>70 081</u>	<u>75 813</u>	<u>300 400</u>

NOTE 13 : AUTRES CHARGES

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/01/2019 au 31/12/2019 à : 42.759 DT contre 42.194 DT pour la même période de l'exercice 2018 et se détaillent comme suit :

	Période du 01/01 au 31/03/2019	Période du 01/01 au 31/03/2018	Période du 01/01 au 31/12/2018
Honoraires du commissaire aux comptes	3 575	4 192	17 000
Redevances du CMF	17 212	18 645	73 848
Rémunération du PDG	3 046	3 046	12 353
Rémunération du personnel	3 815	3 815	15 471
Etat, taxes et versements assimilés	2 486	1 505	8 953
Loyer	370	370	1 500
Contribution sociale de solidarité	200	0	0
Publications et frais divers	1 800	1 372	6 202
Jetons de présence	4 623	4 623	18 750
Maintenance logiciel BFI	1 746	1 746	7 077
Autres services extérieurs	0	168	252
Divers publicité (compagne)	3 886	2 713	10 676
Maintenance module RAS	0	0	6 024
Maintenance liasse fiscale	0	0	1 196
TOTAL	42 759	42 194	179 301

NOTE 14 : RÉMUNÉRATION DU DÉPOSITAIRE ET DU DISTRIBUTEUR

14.1 Rémunération du dépositaire

La banque "Banque de Tunisie et des Emirats" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres sa rémunération est fixée à 5,000 dinars TTC par an.

14.2 Rémunération du distributeur

La distribution des titres de la "TUNISO-EMIRATIE SICAV" est confiée depuis le 6 Janvier 2010 à la "Banque de Tunisie et des Emirats", celle-ci est chargée d'assurer dans les meilleures conditions la commercialisation de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, le distributeur perçoit une rémunération de 0.4% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

TUNISO EMIRATIE SICAV a obtenu l'agrément du CMF N°03-2015 du 30 janvier 2015 pour assurer la distribution de ses propres actions.

En conséquence la distribution des titres de TUNISO EMIRATIE SICAV est assurée depuis le 06 avril 2015 par la « Banque de Tunisie et des Emirats » et par la SICAV elle-même.